Le Nobiliaire universel (Paris)



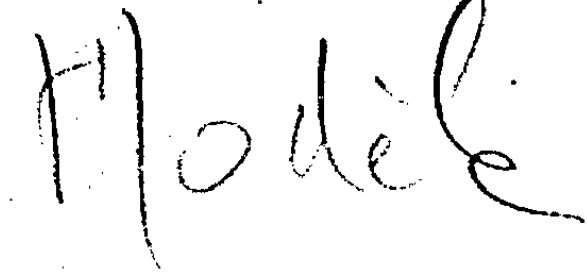
Le Nobiliaire universel (Paris)



NOBILIAIRE UNIVERSEL

DE

FRANCE



F. AUREAU. — IMPRIMERIE DE LAGNY.

ARCHIVES DE LA NOBLESSE

NOBILIAIRE UNIVERSEL DE FRANCE

RECUEIL GÉNÉRAL DES GÉNÉALOGIES HISTORIQUES DES MAISONS NOBLES

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION DE

L. DE MAGNY

Ancien élève de l'École des Chartes,
Chevalier des Ordres de Constantinien, de Saint-Grégoire-le-Grand, de la Conception de Villaviçosa, des Saints Maurice et Lazare, de la Couronne d'It
de Henri-le-Lion, du Sauveur, de Malte, etc.,
Directeur des Archives de la Noblesse et du Collège héraldique de France.

5ᴱ VOLUME
DE
LA 2ᵉ SÉRIE

XIIᵉ VOLUME

1877



5ᴱ VOLUME
DE
LA 2ᵉ SÉRIE

XIIᵉ VOLUME

1877

PARIS

A LA DIRECTION DES ARCHIVES DE LA NOBLESSE

41, RUE LAFFITTE, 41

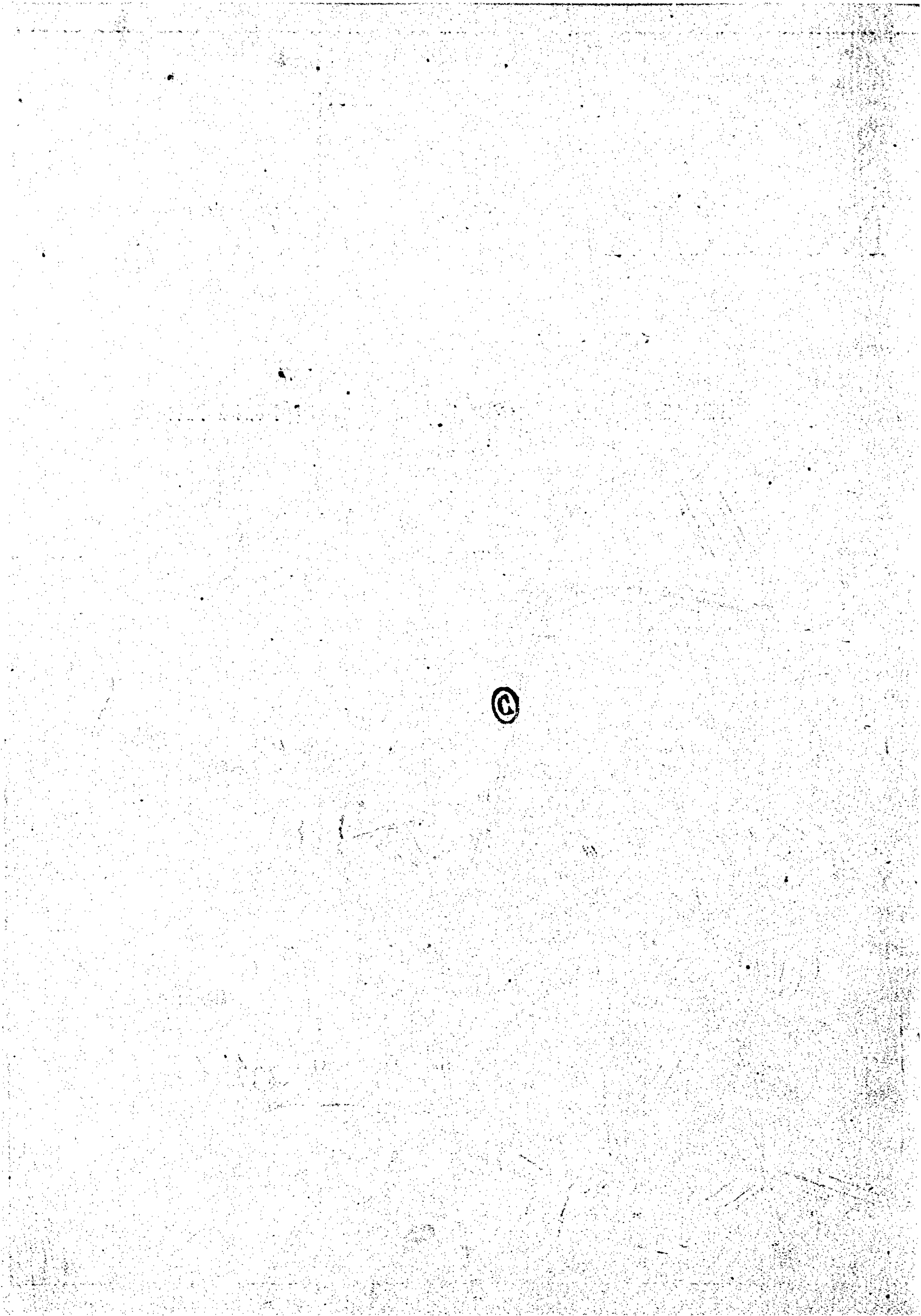
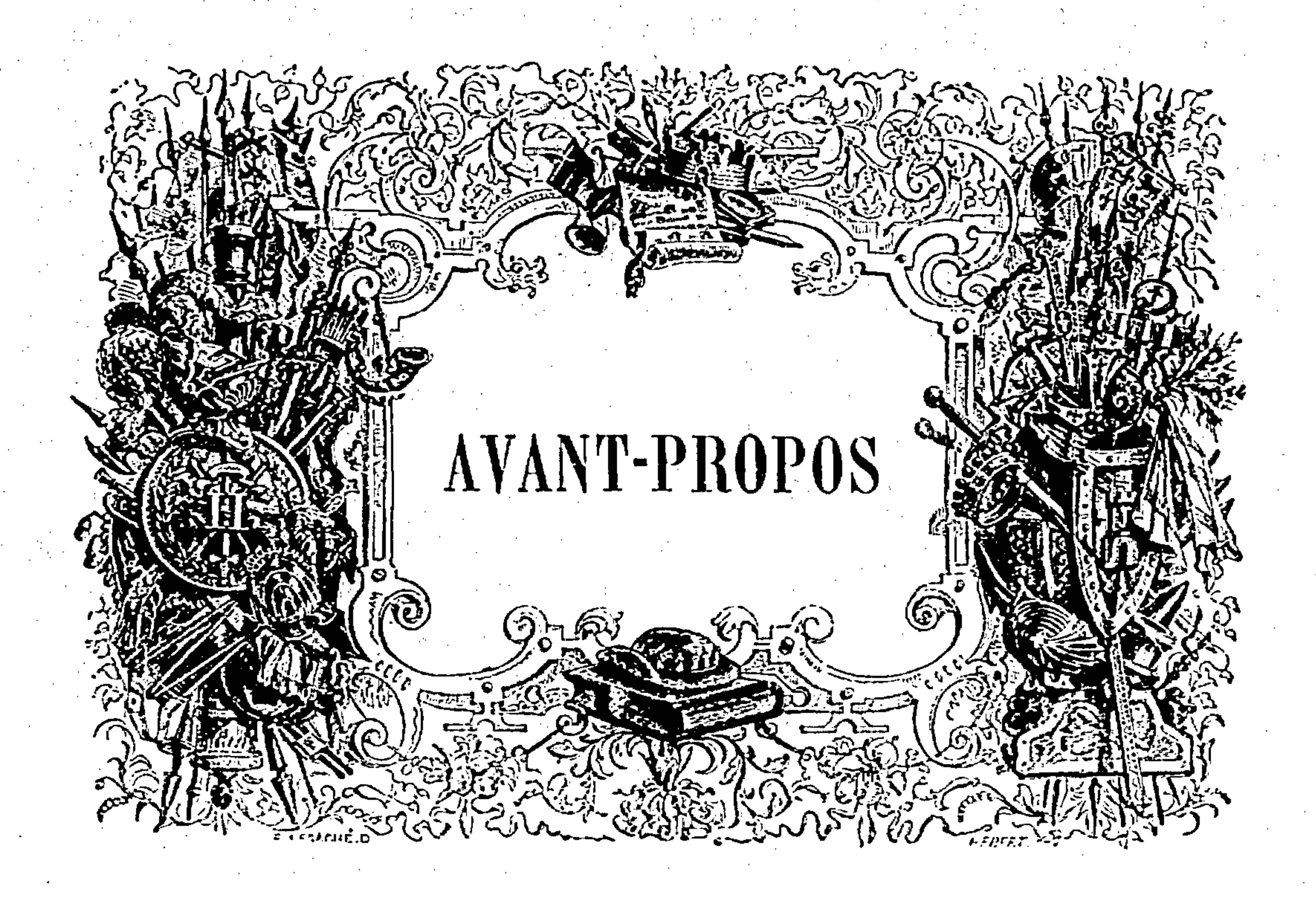


TABLE
DES GÉNÉALOGIES
ET DES
NOMS DE FAMILLES
CONTENUS DANS LE XIIe VOLUME
DU
NOBILIAIRE UNIVERSEL



Après trois ans de labeur et d'efforts, nous livrons aujourd'hui à nos lecteurs le tome XII[e] du *Nobiliaire universel*, et nous espérons qu'il sera accueilli aussi favorablement que les précédents.

Avec le concours de la noblesse, qui nous soutient dans notre tâche ardue depuis près de trente ans, nous espérons bien pouvoir ajouter quelques autres volumes à notre œuvre, qui formera alors un recueil presque complet de la Noblesse contemporaine. Nous aurons assigné ainsi à la plus grande partie des maisons nobles de notre pays la place qu'elles doivent occuper dans ses annales.

Les investigations dans le passé sont, en quelque sorte, infinies, malgré le peu de documents qui nous restent, malgré l'incurie des détenteurs de quelques dépôts publics, et grâce aussi à la sage lenteur que mettent à dresser leur *Inventaire* un certain nombre de MM. les archivistes officiels.

Il est certain, en effet, que de la lecture de ces inventaires, s'ils sont établis avec soin et intelligence, résultera pour beaucoup de familles la nécessité d'une espèce de révision de leur passé historique; et c'est à la publication de ces compléments d'actes

ou de faits retrouvés, — qui formera une vraie généalogie, — que nous convions la Noblesse, comme nous allons lui en démontrer l'opportunité, et même la prompte nécessité.

Mais auparavant, revenons à notre XIIe volume et donnons ici quelques explications à son sujet.

Nous vivons sous une Constitution républicaine qui, du moins, plus sage que ses devancières, n'a proscrit ni aboli les distinctions *honorifiques*. Si ce progrès immense, au point de vue de la raison politique, doit être applaudi, comme un signe d'apaisement, de conciliation et même comme une sorte de reconnaissance d'un passé indéniable, il n'en est pas moins vrai qu'il y a dans les études historiques un ralentissement fâcheux, inhérent à la situation. De là les difficultés que nous avons eues à mener à bien notre XIIe volume.

Et pourtant notre œuvre n'a rien de commun avec la politique. Nous faisons de l'histoire avec le passé; au point de vue moral nous sommes un enseignement. Nous exhortons les générations présentes, aussi bien que celles à venir, au juste, au grand, à l'exemple des générations antérieures, dont nous mettons en lumière les hauts faits, les mérites et les vertus.

Aussi, une Constitution républicaine, quelle qu'elle soit, ne pourrait, à l'avenir, nous distraire de l'œuvre commencée. Il ne saurait revenir ce temps, où un étroit esprit de haine jalouse mettait à l'index le sentiment si naturel, qui porte tout homme, quelque peu *né* (qu'on nous passe cette expression si juste), à rechercher ce que furent ses ascendants, à recueillir des souvenirs chers, à renouer la chaîne des temps à l'aide de traditions, qui ne pourraient, certes, se prouver à la lettre, mais toujours admissibles et acceptables au fond. C'est à ce titre qu'il y a dans l'ancienne bourgeoisie des intérêts et des goûts identiques à ceux de la noblesse, et que l'histoire de beaucoup de ces familles offre un intérêt souvent des plus attachants.

Nous n'insisterons donc pas, tout en rappelant les nombreuses difficultés attachées à nos travaux de science héraldique, dans ces

temps de transformation sociale. Que nous sommes déjà loin de cette époque où le goût des études historiques s'est résumé dans la création du Musée de Versailles, dont les salles des Croisades furent, pour ainsi dire, le splendide couronnement !

Le siècle s'écoule rapidement, et il semble que plus il s'éloigne des âges antérieurs, plus aussi les familles doivent sentir le besoin de se rattacher au passé, dans cette douloureuse prévision qu'un jour peut venir où il n'en restera absolument rien. Qu'une nouvelle *Commune* juge convenable de détruire nos archives, et le passé sera à jamais anéanti !...

Il importe donc aujourd'hui pour chacun de sauvegarder son *état civil*. Un jour viendra peut-être où beaucoup ne sauront plus même le *petit nom* de leur aïeul, ni le lieu d'origine de leur famille. Il ne s'agit pas dès lors seulement de la noblesse, mais aussi de la bourgeoisie qui, comme nous l'avons dit, compte en beaucoup d'endroits des états de service bien supérieurs à ceux de la plupart des anoblis, depuis deux siècles ; il s'agit du foyer domestique et des parentés toujours si précieuses.

C'est ce qu'il faut sauver de l'oubli et, au besoin, de la destruction par la recherche des actes probants et leur reproduction, soit par la calligraphie, sous forme d'un Album de famille qui se transmettra d'âge en âge, comme la Bible dans les familles protestantes, soit par l'imprimerie sous forme de Mémoires aussi véridiques que possible, dont notre *Nobiliaire universel* confirmera l'authenticité en les rendant plus tard indiscutables.

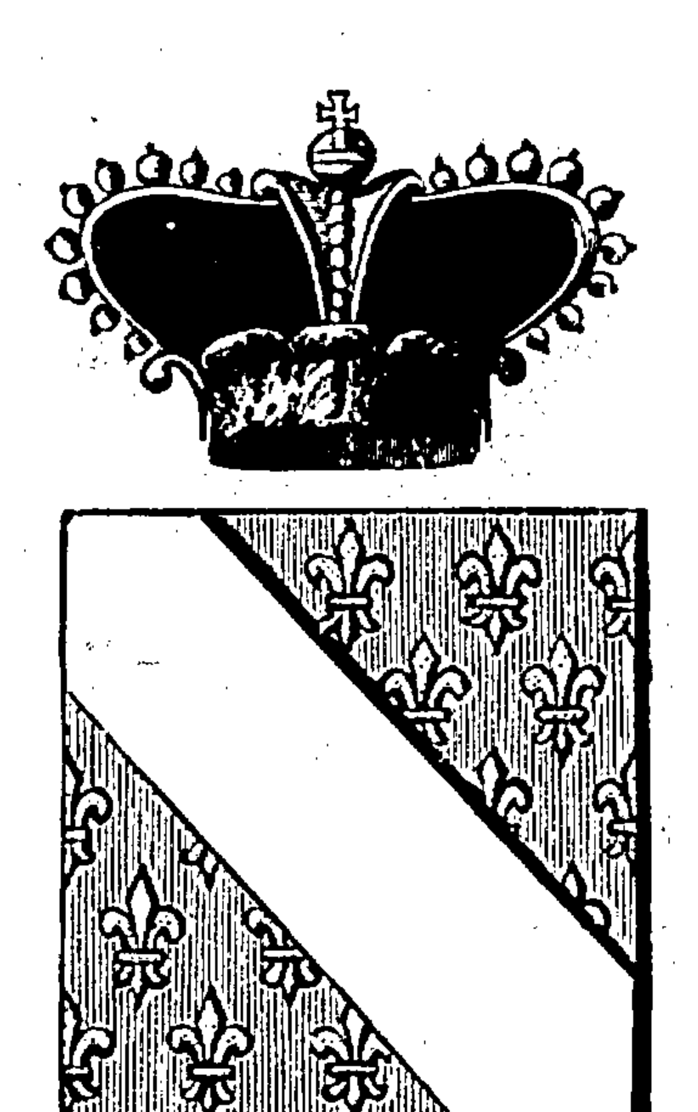
L. DE MAGNY

DIRECTEUR DES ARCHIVES DE LA NOBLESSE ET DU COLLÈGE HÉRALDIQUE DE FRANCE

D'ALLEMAN DE MONTRIGAUD

DAUPHINÉ, BUGEY, FRANCHE-COMTÉ

PRINCES DE FAUCIGNY; MARQUIS DE CHAMPIER; COMTES DE MONTMARTIN;
VICOMTES DE TRIÈVES, EN DAUPHINÉ;
BARONS D'URIAGE; SEIGNEURS DE MOLAR, CHATEAUNEUF,
DENTÉSIEU, RENEVIE, VERCHÈRES, LAVAL, BOUCHET, VILLEURBANNE,
MONTGAY, MARCIEU, ETC.



ARMES : *de gueules, semé de fleurs de lis d'or, à la bande d'argent brochant.* — SUPPORTS : *deux sauvages.* — CASQUE ET COURONNE : *de prince et souverain.* — CIMIER : *Un lion passant monté par un sauvage qui tient en sa dextre un bâton noueux.* — DEVISE : Tot in corde quot in armis. — CRIS DE GUERRE : « Robur! » *et* « Place! place à Madame! »



La maison d'ALLEMAN sortie d'Allemagne et venue, en 915, dans les pays alpins, à l'appel d'Isarn Evêque de Grenoble, pour en chasser l'invasion sarrasine, a possédé la principauté du Faucigny que le mariage d'Agnès D'ALLEMAN avec PIERRE Comte de Savoie porta ensuite, vers 1200, à la maison de Savoie (*Histoire de Savoie,* par Guichenon), et plus de quarante fiefs entre autres: Montesson en Franche-Comté, Arbent et Moinay en Bugey, la Seigneurie d'Uriage, le Comté de Montmartin et le Marquisat de Champier en Dauphiné.

Elle a produit un grand nombre d'illustrations, parmi lesquelles, il faut citer, tout particulièrement:

Le Cardinal Louis D'ALLEMAN D'ARBENT, Comte de Lyon et Archevêque d'Arles, Président du Concile de Bâle et Ambassadeur du Saint-Siége en Allemagne, né en 1392 et mort en 1450, lequel fut canonisé par le Pape Clément VII, en 1527; Siboud D'ALLEMAN D'URIAGE, Evêque, Prince de Grenoble, pardevant qui eurent lieu, en 1455, la réunion et le concordat de la maison D'ALLEMAN; Aymon D'ALLEMAN DE CHAMPS, Lieutenant du Roi au gouvernement du Dauphiné, en 1463; Guigues II d'ALLEMAN D'URIAGE, Conseiller du Roi Louis XI, qui se signala a la bataille de Montlhéry en 1465; Antoine D'ALLEMAN DE ROCHECHINARD Evêque de Cahors en 1466; Laurent I[er] D'ALLEMAN DE LAVAL oncle maternel de Bayard, et Evêque Prince de Grenoble en 1473; Hélène D'ALLEMAN DE LAVAL mère de Bayard, en 1474; Louis D'ALLEMAN D'ARBENT célèbre Capitaine dans les armées de Charles le Téméraire, en 1476, puis dans celles de Charles VIII, en 1494; Charles D'ALLEMAN DE ROCHECHINARD, Chevalier, et grand Prieur de Saint-Gilles dans l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, qui amena en France vers 1490 au Roi Charles VIII le Prince Zizim, frère de l'Empereur Sélim; Antoine II D'ALLEMAN DE ROCHECHINARD, Evêque de Cahors en 1493; Soffrey D'ALLEMAN D'URIAGE (le Capitaine Molar) l'un des héros de la guerre d'Italie sous Louis XII, Lieutenant du Roi au gouvernement du Dauphiné vers 1508, mort en 1512 sur le champ de bataille de Ravenne; Laurent II D'ALLEMAN DE LAVAL Evêque, Prince de Grenoble en 1513; Charles D'ALLEMAN DE LAVAL, Lieutenant du Roi au gouvernement du Dauphiné, en 1522; Gaspard IV D'ALLEMAN Comte de Montmartin, père de l'Evêque de Grenoble Ennemond D'ALLEMAN de Montmartin, et Lieutenant Général du Roi en Dauphiné vers 1650; Ennemond D'ALLEMAN DE MONTMARTIN, Evêque Prince de Grenoble en 1708; Jean-Baptiste D'ALLEMAN DE MONTRIGAUD, Officier de marine qui fit partie de l'expédition de la Peyrouse en 1785; Jean D'ALLEMAN DE MONTRIGAUD, mort Prêtre à

l'âge de vingt deux ans sur l'échafaud révolutionnaire de 1793, à Privas, pour la cause de la religion et de la royauté; Mathieu Laurent d'Alleman de Montrigaud, Capitaine de vaisseau sous la Restauration; Alexandre-Laurent d'Alleman de Montrigaud, Capitaine d'infanterie, mort en 1870, sur le champ de bataille de Sedan.

Parmi les maisons illustres auxquelles s'est alliée la maison d'Alleman figurent celles de Savoie, d'Adhémar, de Morges, de Groslée, de la Poype, de Monilaur, de Maubec, de Loras, de Sassenage de Boscozel, de Saint Priest, de Clermont, de Monteynard, de Vercors, de Corbeau de Vaulserre, etc.

Il fut fait en 1455, sous les auspices de Siboud d'Alleman d'Uriage, Evêque Prince de Grenoble, une réunion de la maison d'Alleman dans le palais épiscopal de Grenoble, et un concordat de famille, par lequel les Alleman se garantirent assistance réciproque de biens, armes et conseils, adoptèrent pour toute leur maison les armes de la branche de Valbonnais, celles cidessus décrites, et promirent dévouement aux Dauphins de Viennois et aux Ducs de Savoie moyennant protection à en recevoir, et vu la consanguinité et les affinités contractées d'ancienneté entre eux et les ancêtres des dits Princes, lequel concordat fut signé du Duc de Savoie.

La maison d'Alleman comptait à l'époque de son concordat (1455) quinze branches représentées par : Guigues II d'Alleman Seigneur d'Uriage; Guillaume d'Alleman Seigneur de Séchilline et de Lers, Baron de Montfrin, de Serignan, de Rochefort et de Beaujeu; Boniface d'Alleman; Jacques d'Alleman, Seigneur d'Exirier, de Cormans et de Vosérier en Génevois; Odon d'Alleman, Seigneur d'Aillieres et du Cognet; Guy d'Alleman, Seigneur de Marieu; Antoine d'Alleman, Seigneur de Saint Georges; Aymon d'Alleman, Seigneur de Revel; Henri d'Alleman, Seigneur de Laval Saint-Etienne; Soffrey d'Alleman, Baron de Châteauneuf; Aymon d'Alleman, Seigneur de Champs, de Thaulignan, etc; Louis d'Alleman l'ainé de la branche Séchilline et Seigneur de Ruinac, de Saint Gervais et de Montbouchet

Le nombre des branches s'est ensuite élevé à *vingt-cinq*. Les branches existantes, en 1697, étaient au nombre de *six* savoir :

1° La branche d'Uriage éteinte en 1618, de laquelle sont sortis les Seigneurs de la Rivoire et de Montrigaud rapportée plus bas;

2° La branche de Rochechinard, éteinte en 1720;

3° La branche de Dentésieu, issue de la précédente, éteinte en 1720;

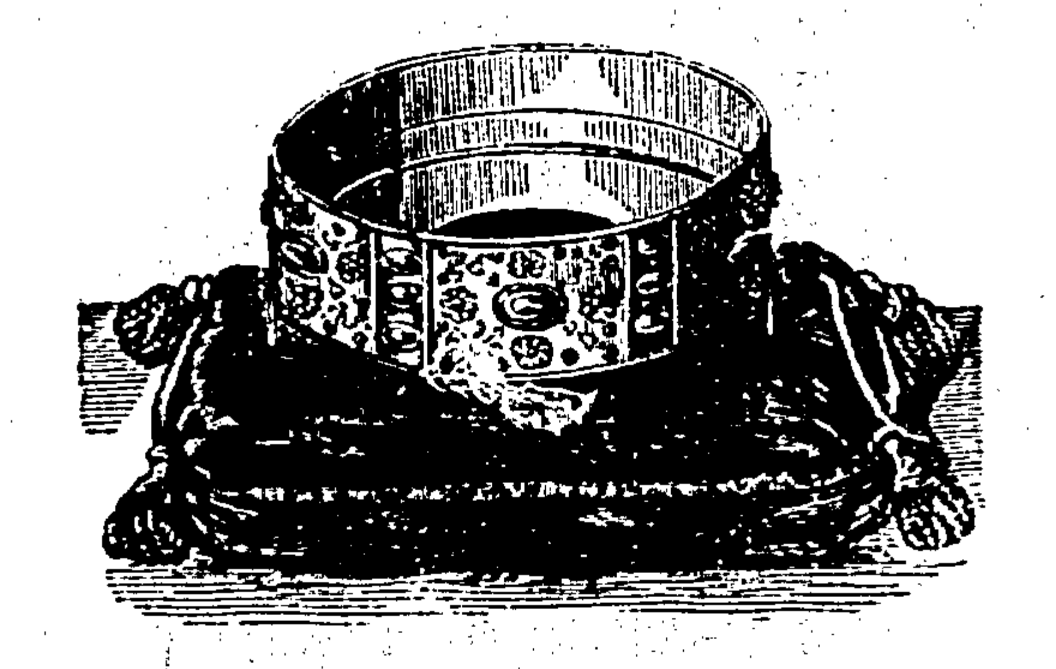
4° La BRANCHE DE MONTMARTIN, éteinte en 1700;

5° La BRANCHE DE CHAMPIER, éteinte en 1825;

6° Enfin la BRANCHE de MONTRIGAUD, seule actuellement existante, laquelle est représentée par :

Pierre-Julien-Noé BERTHIER D'ALLEMAN DE MONTRIGAUD et ses deux enfants :

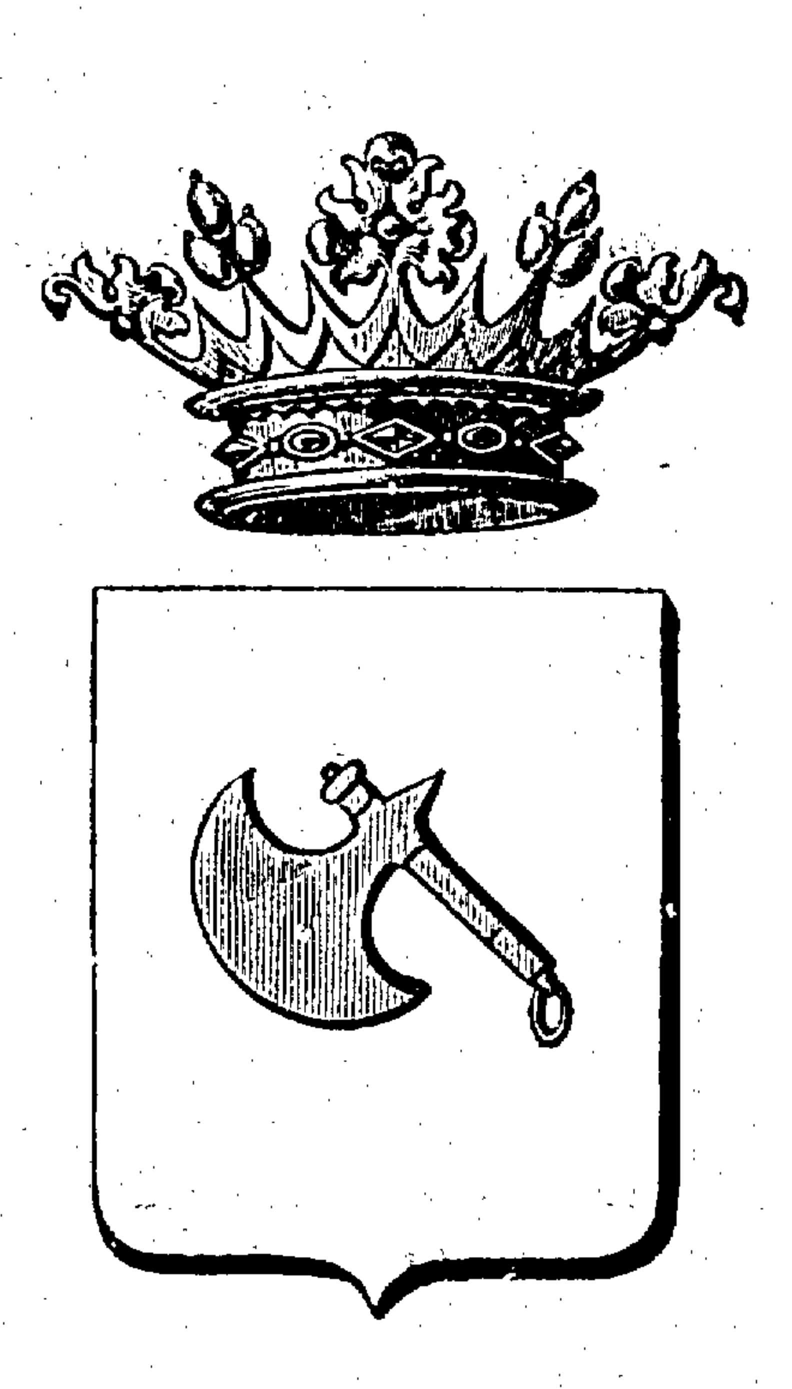
1° Benoit-Amédée-Pierre-Julien-Noé BERTHIER D'ALLEMAN DE MONTRIGAUD, capitaine d'infanterie de marine;
2° Marie-Julie BERTHIER D'ALLEMAN DE MONTRIGAUD.



DE BERNES DE LONGVILLIERS

BEAUVOISIS, PICARDIE ET BOULONNOIS

SEIGNEURS DUDIT LIEU, DE LA COMTÉ, D'ESCAULT, DE LONGVILLIERS,
DE MARQUISE, DES ROLLETS, DE LA HAYE,
DE BAUDRETUN, D'ORIVAL, DE LA CHAPELLE, DE WASSY, ETC.



ARMES : *d'argent, à la doloire de gueules posée en bande.* — SUPPORTS : *deux levriers.* — CIMIER : *un levrier issant.* — COURONNE : *de Marquis.*



Cette maison d'ancienne chevalerie, dont le nom est orthographié dans les anciennes Chartes de BAERNES, en latin (*de Baernd*), est originaire du Beauvoisis, où l'on constate son existence dès le milieu du XIIe siècle. Parmi ses illustrations, on compte un Lieutenant-général d'artillerie, des Mestre-de-camps et Colonels de régiments de cavalerie et d'infanterie, et une foule d'autres Officiers distingués par leurs services.

Sa noblesse, d'ancienne extraction, a été reconnue à diverses époques : d'abord par arrêt de la Cour des Aides du 30 août 1664, et ensuite par un jugement de maintenue de M. Bignon, Intendant de Picardie, du 28 décembre 1697.

Parmi ses alliances directes, on remarque les noms des plus anciennes et des plus illustres familles du nord de la France : d'Aumale, Blondel de Joigny, du Bus de Wailly, de Cany, de Charmont, de Créquy, de Fontaines, Foucault, d'Hostrel, de Lastre, de Mithon, de Montbeton, de Montlezun, du Busca, Pelot, du Quesne, de Salperwick, de Trion, Vaillant, de Villeneuve, de Questreques, le Gaucher du Broutel, Guéroult du Valney, Mallet de Coupigny, etc.

Sa filiation s'établit authentiquement et sans interruption à partir de :

Nicolas DE BERNES (*Nicolaus de Baernâ*), lequel est connu par une Charte de donation faite à l'Abbaye de Saint-Lucien de Beauvais, en l'année 1167. (LOUVET, *Anciennes Remarques sur la Noblesse beauvoisine, page* 66).

Des trois branches principales que cette famille a formées, une seule, celle des DE BERNES DE LONGVILLIERS, subsiste aujourd'hui. Elle était représentée au dix-septième degré par :

XVII. Antoine-François-Marie DE BERNES, Chevalier, Seigneur-Châtelain de Longvilliers, né le 6 mars 1727, qui fut marié trois fois : 1° à Marie-Guislaine-Amable DU BUS DE WAILLY ; 2° à Catherine DE SALPERWICK ; 3° à Demoiselle N. DE LA HAYE. Il a eu pour enfants :

1° Jean-François-Marie DE BERNES, né le 3 mars 1751, Officier au régiment de Noailles-Cavalerie, mort à l'âge de vingt ans.
2° Ambroise-Gabriel DE BERNES, baptisé le 9 avril 1755, qui a épousé Mademoiselle VAN CAPPEL, veuve de M. d'Accary de la Rivière, dont un fils :
Charles DE BERNES, Officier, blessé à Leipsick, mort en 1825, sans alliance ;
3° Charles-Laurent, qui suit ;
4° N. DE BERNES, Page de la Dauphine, marié à Mademoiselle DE QUESTREQUES ;
5°, 6° et 7°, trois filles ; l'une a épousé M. DU BROUTEL.

XVIII. Charles-Laurent DE BERNES DE LONGVILLIERS, né le 4 mai 1758, Officier aux Gardes wallones, a épousé Mademoiselle LE GAUCHER DU BROUTEL, sa nièce, dont il a eu deux jumeaux, savoir :

1° Octave-François-Marie, qui suit ;
2° Octavie DE BERNES, femme de M. GUÉROULT DU VALNEY.

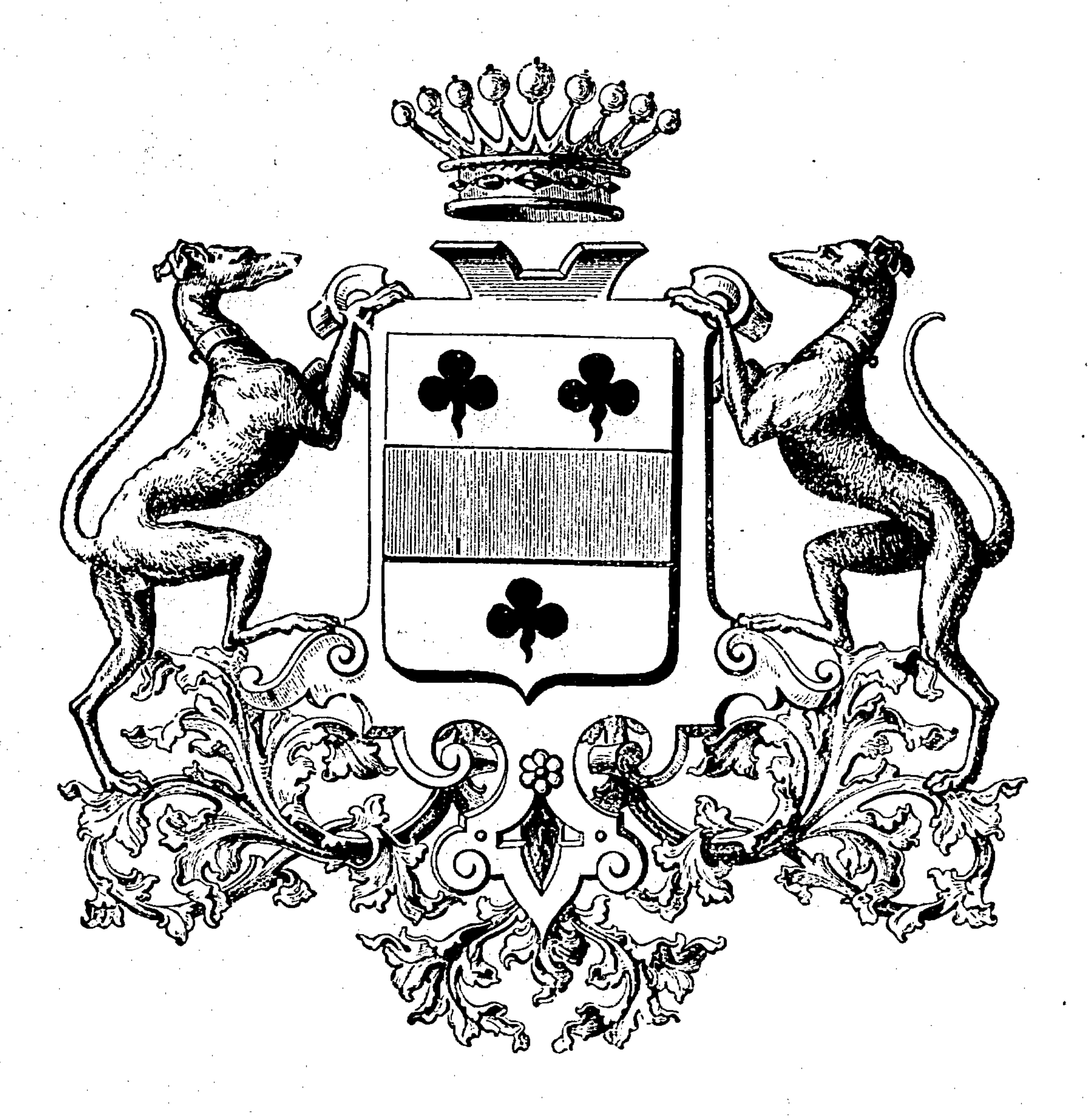
XIX. Octave-François-Marie DE BERNES DE LONGVILLIERS, né en 1815, a épousé en 1846, Mademoiselle MALET DE COUPIGNY, dont il a eu deux fils :

1° Roger-François DE BERNES DE LONGVILLIERS, né en 1847, ancien Officier de mobiles ;
2° Arnold-Marie-Laurent DE BERNES DE LONGVILLIERS, Officier de dragons.

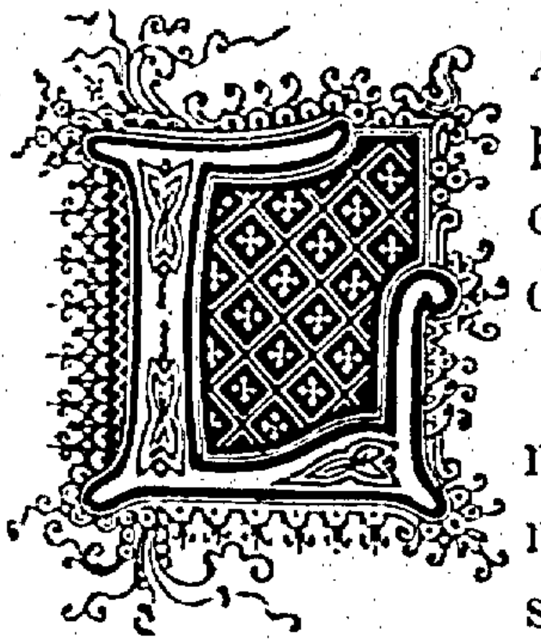
CHANDON DE BRIAILLES

CHAMPAGNE ET BOURGOGNE

COMTES DE BRIAILLES, BARONS DE LANQUES,
SEIGNEURS DE LA TOUR DE CHANDON, DU CHANCEAU, DE CHARLIEU, DE DAVAYÉ,
DE DINECHIN, ET AUTRES LIEUX.



ARMES : *d'argent, à la fasce de gueules, accompagnée de trois trèfles de sable.* — COURONNE : *de Comte.* — SUPPORTS : *deux lévriers d'argent colletés de gueules.* — CIMIER : *un levrier d'argent issant, tenant dans sa gueule une branche de trois feuilles de trèfle de sinople.* — DEVISE : Fais ce que dois, advienne que pourra.


La maison CHANDON DE BRIAILLES est fort ancienne, puisqu'elle remonte par titres à l'époque des Croisades, et elle tire son nom d'une Seigneurie ou Maison Forte du nom de Chandon, située dans le Lionnais.

Elle a été confirmée dans les prérogatives de sa noblesse d'extraction par trois jugements de maintenue, rendus le premier en 1478, le second en 1600, et le troisième en 1667. Ses armoiries sont enregistrées à l'*Armorial général* créé en vertu de l'Édit Royal du 20 novembre 1696. Enfin, à une époque toute récente, elle a fourni de nouveau et surabondamment les preuves de son ancienne origine à l'occasion de la réception de deux de ses membres dans l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem (Malte), en 1843.

Parmi les Seigneuries nombreuses et considérables que la famille CHANDON a possédées, nous nous bornerons à citer celles de Briailles, de Lanques, de la Tour de Chandon, du Chanceau, de Charlieu, de Davayé, de Dinechin, etc.

En faisant une énumération rapide des personnages distingués qui sont sortis de cette noble maison, on trouve qu'elle a produit un Chevalier de Rhodes, un Maréchal de camp, un Gentilhomme ordinaire de la maison du Roi, deux Chevaliers de Malte, un Maitre des requêtes qui fut successivement Président du Grand Conseil sous Henri III, et premier Président de la Cour des Aides sous Henri IV; un Lieutenant criminel à Mâcon; des Conseillers au Parlement de Dijon; des Avocats du Roi et un élu aux Etats généraux de Bourgogne; plusieurs Abbés et un Prieur d'abbaye, etc.

Au XVe siècle, la maison DE CHANDON s'est divisée en deux branches : l'AINÉE qui a possédé et porté les titres de COMTES et de VICOMTES DE BRIAILLES, s'est éteinte dans la ligne masculine à l'époque de la Révolution de 1789, en la personne de François-Philibert DE CHANDON, Comte de Briailles, Colonel d'un régiment de hussards hongrois.

La CADETTE qui s'est continuée jusqu'à nos jours, a, par suite de l'extinction de la branche aînée, hérité des titres et prérogatives nobiliaires dont elle jouissait, et de plus elle a été élevée à la dignité de COMTE, par lettres patentes de S. S. le Pape Pie IX, en date du 4 août 1876.

La généalogie de la maison DE CHANDON a été donnée par plusieurs auteurs héraldiques estimés, et entre autres par Guichenon, dans son *Histoire de Bresse et Bugey;* par Palliot, dans son *Parlement de Bourgogne;* par la Chesnaye des Bois, dans son *Dictionnaire de la Noblesse;* et aussi dans la *Recherche de la Noblesse de Champagne,* de M. de Caumartin.

Toutes ces autorités, d'accord avec les documents historiques, établissent la filiation non interrompue de cette maison comme suit :

I. René DE CHANDON, Chevalier qui mourut à Avignon, vers 1280, des suites de blessures reçues au siége de Tunis. Il n'eut qu'une fille unique nommée Sybille, dame de Chandon, de Fleurie et autres lieux, qui, étant veuve et sans enfants, laissa ses biens à Guillaume qui suit, son neveu, fils de N. CHANDON, frère de René.

II. Guillaume DE CHANDON, Chevalier, était marié, avant la mort de Sybille, sa tante, avec noble Béatrix DE L'AUBESPIN, de laquelle il eut trois fils :

1° Bernard DE CHANDON, Ecuyer, qui n'eut que des filles;
2° Hugues, qui suit;
3° Guy DE CHANDON, Ecuyer, mort en Flandres.

III. Hugues DE CHANDON, Chevalier, épousa noble Isabeau DE BRENIEU, dont il eut trois enfants, savoir :

1° Charles, qui suit;
2° Louis DE CHANDON, tué à la bataille de Poitiers, en 1356;
3° Angèle DE CHANDON, Religieuse, à Beaulieu.

IV. Charles DE CHANDON, Chevalier, épousa en premières noces Catherine DE GLETTINES; et en deuxième noces, l'an 1349, Laurence DE FRANCHELINS. Il est mort en 1372, laissant de son second mariage six enfants, entre autres :

1° Philippe, qui suit;
2° Roger DE CHANDON, Chevalier de Rhodes, mort vers 1374.
3° Edmond DE CHANDON, Ecuyer, qui accompagna Bertrand Duguesclin, dans toutes ses guerres en Espagne.

V. Philippe DE CHANDON épousa : 1° l'an 1372, Jeanne DE BER, morte l'année suivante; 2° l'an 1374, noble Charlotte DU LYS, dont il eut le fils unique qui suit.

VI. Raymond DE CHANDON, Chevalier, épousa noble Vincelette DE VERGY, de l'illustre maison de ce nom qui a donné des évêques et des archevêques à la France; il acquit la terre du Chanceau en Bourgogne, et mourut en 1426, laissant cinq enfants, entre autres :

1° et 2° Philippe et Albert DE CHANDON, Ecuyers, qui firent les guerres contre les Anglais;
3° Michel, qui suit;

VII. Michel DE CHANDON, Chevalier, épousa : 1° l'an 1425, noble Madeleine SEYS DE CHANCEAU DE SALORNAY; 2° noble Éléonore DE LA PALU, le 10 juin 1427.

Il eut le fils qui suit :

VIII. Jean DE CHANDON, Chevalier, Seigneur du Chanceau et de Briailles, fut marié : 1° avec noble Agathe DE VOUZANCES ; 2° avec noble Jeanne RUETTE, dame de Dinechin.

Il a laissé quatre enfants, savoir :

1° Jean, qui suit ;
2° Charles DE CHANDON, Ecuyer, Seigneur de Dinechin et de Fleurie, qui épousa Catherine DE FRANCHELINS, et fut père de :
  A. Antoine DE CHANDON, Ecuyer, Seigneur de Dinechin et de Fleurie, marié à Noble Claudine DE GENOUILLY ;
3° Thomas DE CHANDON, qui a formé la BRANCHE CADETTE, dont l'article viendra ci-après ;
4° Guy DE CHANDON, mort sans postérité.

IX. Jean DE CHANDON, Chevalier, Seigneur du Chanceau et de Briailles, épousa, le 12 novembre 1478, noble Marguerite DE MOULINS, fille de Philippe, Seigneur de Moulins et de Marcilly, et de Perronette de la Bastie.

Il testa le 2 juillet 1502 et laissa plusieurs enfants, savoir :

1° Jean, dont l'article suit ;
2° Jean DE CHANDON, Prieur de Rorgues ;
3° et 4° Louis-Guillaume et Charles DE CHANDON, morts célibataires.

X. Jean DE CHANDON, Ecuyer, Seigneur du Chanceau et de Briailles, homme d'armes des ordonnances du Seigneur de la Palu, obtint des lettres du Roi, données à Blois, le 21 juin 1512, à l'effet de renouveler ses papiers terriers, afin de conserver ses droits. Il épousa, le 6 janvier 1522, noble damoiselle Marguerite DE DAMAS, de l'illustre maison des ducs de Damas, et laissa de ce mariage cinq enfants :

1° Jean, qui suit ;
2° Pierre DE CHANDON, Prieur de Perrigny ;
3° Philippe DE CHANDON, Commandeur de Saint-Antoine ;
4° et 5°, et deux filles.

XI. Jean DE CHANDON, Chevalier, Seigneur de Briailles et du Chanceau, épousa noble Pernette D'OYE, ainsi qu'il appert de son testament du 27 octobre 1586. Il eut d'elle quatre enfants, savoir :

1° Claude DE CHANDON, Ecuyer, Co-Seigneur de Briailles, confirmé dans sa noblesse, par la Cour des Aides, le 2 août 1600, et marié avec Marguerite MIGNOT, dont postérité ;
2° Jean, qui a continué la descendance ;
3° François DE CHANDON, Chevalier, mort en Hongrie ;
4° Gabriel DE CHANDON, Chevalier, Capitaine de cavalerie.

XII. Jean DE CHANDON, Chevalier, Seigneur de Briailles, fut maintenu dans sa noblesse, conjointement avec ses frères, par arrêt de la Cour des Aides du 2 août 1600. Il a épousé, le 25 juin 1601, noble Suzanne DE VENY, dont il a eu quatre enfants :

1° Claude-Geoffroy, qui suit ;
2° Jean DE CHANDON, Prieur de Saint-Agnan de Jars en Berry, en 1653 ;
3° Suzanne DE CHANDON, femme d'Antoine DE VICHY, Seigneur de Saint-Amant ;
4° Claude DE CHANDON, femme d'Antoine DE VILLIERS, Gentilhomme de la Maison du Roi.

XIII. Messire Claude-Geoffroy DE CHANDON, Chevalier, Seigneur de Briailles, Baron de Lanques, fut successivement Commandant et Major du régiment de Créquy en 1632 et 1647 ; Maréchal-Général-des-Logis de la cavalerie légère, de 1644 à 1648 ; puis Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, en 1662.

Il a épousé, le 1er juillet 1653, noble Gabrielle DE BERMAND, fille de feu messire Claude-Louis de Bermand, baron de Lanques, et d'Elisabeth de Seraucourt, de laquelle il eut :

1° François DE CHANDON, Maréchal des Camps et armées du Roi. (*État de la France de* 1660.)
2° Henry, qui a continué la descendance ;
3° Claude DE CHANDON, Chevalier Comte DE BRIAILLES, Baron de Lanques, Colonel de dragons, Chevalier de Saint Louis. (WAROQUIER, *État de la Noblesse.*)

XIV. Henry DE CHANDON DE BRIAILLES, Chevalier, baron de Lanques, épousa par contrat du 5 novembre 1708, noble demoiselle Lazarée-Élisabeth DE CROIZIER DE SAINT-SEGRAUX, fille de Philibert de Croizier, Chevalier, Seigneur de Saint-Segraux, de Saussy, et de dame Marie-Anne Desbelin, dame de Palmaroux.

De ce mariage sont nés deux enfants :

1° Philibert-François, qui suit ;
2° Claude-Charles DE CHANDON, Chevalier, Vicomte de Briailles, marié, le 25 septembre 1772, avec Dame Élisabeth-Catherine DE FRAIGNE, reçue Dame de la Croix étoilée de la Reine Marie-Thérèse, en 1781, dont il n'a pas eu d'enfants.

XV. Philibert-François DE CHANDON, Comte de Briailles, Baron de Lanques, de Feuillan, etc., né en 1710, fut commandant du corps royal de la cavalerie hongroise au service de la France.

Il est mort en 1789, ne laissant qu'une fille unique :

Victorine-Edmée-Adélaïde CHANDON DE BRIAILLES, qui fut mariée au Comte Eugène-Victor DE PERCY, et qui mourut en 1833. Celui-ci voulant reconnaître

les droits de son cousin, M. Paul CHANDON, aux noms et titres DE BRIAILLES, fit, sous-seing-privé, le 2 septembre 1854, la déclaration dont la teneur suit :

Je soussigné, Eugène-Victor, Comte DE PERCY, Receveur des finances à Semur, département de la Côte-d'Or, dernier descendant, par ma mère, de la famille CHANDON DE BRIAILLES, désire et déclare vouloir formellement que Monsieur Paul CHANDON (de Mordant) mon cousin, établi en Champagne, et descendant de la branche cadette, dite du Mâconnais, qui a eu pour auteurs communs avec la mienne, Jean Chandon, Seigneur de Briailles et du Chanceau et Jeanne Ruette, dame de Dinéchin (*Recherche de la Noblesse en Champagne par M. de Caumartin, en* 1668, *deux volumes in-folio, Bibliothèque de Paris*) reprenne et lègue à sa postérité le nom de famille de DE BRIAILLES, qui se trouve éteint par suite de la mort de madame Victorine-Edmée-Adélaïde DE CHANDON DE BRIAILLES, Comtesse de Percy, de mon aïeul Philibert-François, Comte DE CHANDON DE BRIAILLES, Baron de Lanques et de mon grand-oncle le Vicomte DE BRIAILLES; qu'en conséquence, mon dit cousin Paul CHANDON s'appelle désormais CHANDON DE BRIAILLES.

Fait à Semur, sous ma signature et le sceau de mes armes, le deux septembre mil huit cent cinquante-quatre.

Vu et approuvé, *Signé :* Comte DE PERCY.

Ensuite est écrit : Vu par nous, Maire de la ville de Semur (Côte-d'Or) pour légalisation de la signature de M. Eugène-Victor, Comte DE PERCY, Receveur des finances dans ladite ville.

A l'Hôtel de ville, le vingt-et-un septembre mil huit cent cinquante-quatre.

Signé : JOLYOT FLORENT.

Le sous-seing privé ci-dessus a été déposé dans l'étude de Me Jeinot, notaire à Épernay, le 11 novembre 1854, pour être mis au rang de ses minutes.

Cette déclaration de M. le Comte DE PERCY, fut renouvelée le 7 août 1859, par devant Mes Rocherand et son collègue, notaires à Semur.

Il résulte de ce qui précède, que la BRANCHE AÎNÉE de la maison DE CHANDON, connue sous les noms et titres de Comtes et Vicomtes DE CHANDON DE BRIAILLES, étant éteinte, ses noms et titres reviennent de droit et de fait à la BRANCHE CADETTE, seule actuellement existante, dont il va être question ci-après :

BRANCHE CADETTE

DES

COMTES CHANDON DE BRIAILLES

IX. Thomas CHANDON, troisième fils de Jean de Chandon, Seigneur du Chanceau et de Briailles, et de noble dame Jeanne Ruette, dame de Dincchin, fut Avocat du Roi au Bailliage de Mâcon. Il a épousé noble Thomasse FUSTALLIER, qui l'a rendu père de :

X. Robert CHANDON, Ecuyer, Avocat du Roi au Bailliage de Mâcon qui, de son second mariage avec noble Georgette DE CHINTRÉ, a laissé quatre enfants, savoir :

1° Jean CHANDON, Ecuyer Seigneur de la Montagne, Conseiller en la Sénéchaussée et Présidial de Lyon, qui vint se fixer à Paris, où il exerça longtemps la profession d'avocat. Il obtint par son mérite et son talent, une charge de Maître des Requêtes, le 11 mars 1578; il devint ensuite Président au Grand Conseil le 29 août 1585; puis Maître des Requêtes honoraire le 3 juin 1587, et enfin Premier Président à la Cour des Aides de Paris, en 1592; charge éminente dont il se démit en faveur de son gendre, au mois d'octobre 1597. (*Mémoires de l'Etoile, tome II.*)

Il a épousé Noble Madeleine FILLEUL, morte le 12 juin 1596, de laquelle il n'a eu que trois filles. (*La Chesnaye des Bois, tome IV.*)

2° Gratien, qui a continué la descendance;

3° François CHANDON, Chanoine de l'église de Mâcon;

4° Chrétienne CHANDON, mariée à Guillaume CHENARD, Conseiller du Roi au Présidial de Mâcon.

XI. Gratien CHANDON, Ecuyer, Seigneur d'Avayé, et Lieutenant particulier au présidial de Mâcon, épousa, vers 1596, noble Philiberte BERNARD, et eut d'elle :

1° Thomas CHANDON, Seigneur de Davayé, et Lieutenant civil et particuiier à Mâcon, qui se maria avec Gabrielle ROGER DE CHANLECY;

2° Pierre, dont l'article suit;

3° Nicolas CHANDON, Doyen de Mâcon, agent du Clergé de France, Prieur de Ratenel, de Commagny et de Saint-Honoré, et abbé de Saint-Pierre de Lestrie.

XII. Pierre CHANDON, Ecuyer, Conseiller au Parlement de Dijon, se maria deux fois dans cette ville : 1° l'an 1601, avec noble Marguerite D'ESCRIVIEUX; 2° l'an 1630, avec noble Hélène DE RIGNEY, de laquelle il eut :

1° Nicolas-Claude CHANDON, Ecuyer, né en 1632, Avocat, puis Conseiller du Roi au bailliage de Dijon.
2° Jean, dont l'article suit;
3° Anne-Philiberte CHANDON.

XIII. Jean CHANDON, Ecuyer, vivant à Cluny, épousa noble BARBE DU CHESNE, et eut d'elle :

1° Jean-Gratien CHANDON, qui fut Avocat du Roi au bailliage de Mâcon, et dont le fils aîné fut Gentilhomme de la Chambre du Roi.
2° Catherin, qui suit;

XIV. Catherin CHANDON, Ecuyer, épousa en premières noces, le 17 avril 1686, noble Jeanne PERRIER, qui est décédée en 1701; et en secondes noces, le 20 mai 1703, noble Claudine BUYAT, de Mâcon. Du premier lit est issu entre autres enfants :

XV. Hubert CHANDON, Ecuyer, qui épousa noble Marie FOCART, et eut d'elle :

1° Léonard CHANDON, Conseiller, Élu aux États de Bourgogne, mort sans alliance;
2° Claude, qui suit;

XVI. Claude CHANDON, Ecuyer, né le 28 juillet 1731, fut Conseiller et Avocat du Roi au Bailliage de Mâcon pendant plus de vingt années. Il mourut en 1799. Il avait épousé en 1768, noble Marie-Catherine-Magdeleine DE MONLONG, dont il eut entre autres enfants :

XVII. Pierre-Gabriel CHANDON, né à Mâcon, le 14 novembre 1778, a épousé le 31 août 1816, noble demoiselle Adélaïde MOET DE ROMONT, issue d'une très-ancienne famille noble de Champagne, originaire de Hollande, anoblie par le Roi Charles VII, et maintenue dans sa noblesse en 1667. (*Recherche de la noblesse de Champagne.*)

Il est décédé le 23 juillet 1850, laissant deux fils, savoir :

1° Jean-Remy-Gabriel, Comte CHANDON DE BRIAILLES, né le 13 mars 1819, reçu Chevalier de Saint-Jean de Jérusalem (*Malte*), par bulles du 22 novembre 1843, décédé en 1868; a épousé le 30 décembre 1852, Aurélie-Louise MICHEAU DE CHASSY, dont il a eu deux fils;
A. René-François-Philibert CHANDON DE BRIAILLES, né en 1854;
B. Frédéric-Louis-Gabriel CHANDON DE BRIAILLES, né en 1858.
2° Paul, qui suit;

XVIII. Paul, Comte Chandon de Briailles, né le 20 avril 1821, fut reçu, comme son frère, Chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem (Malte) par bulles du 22 novembre 1843, et par lettres patentes de S. S. le Pape Pie IX, en date du 4 août 1876, il a été honoré du titre de Comte, transmissible à ses descendants mâles par ordre de primogéniture. Il a épousé, le 24 janvier 1849, Marie de Mordant de Massiac, fille de Alexandre-Barbe-Adélaïde-Louis, Marquis de Massiac, et d'Antoinette-Agathe Lallemant de L'Estrée.

De ce mariage sont nés six enfants, entre autres :

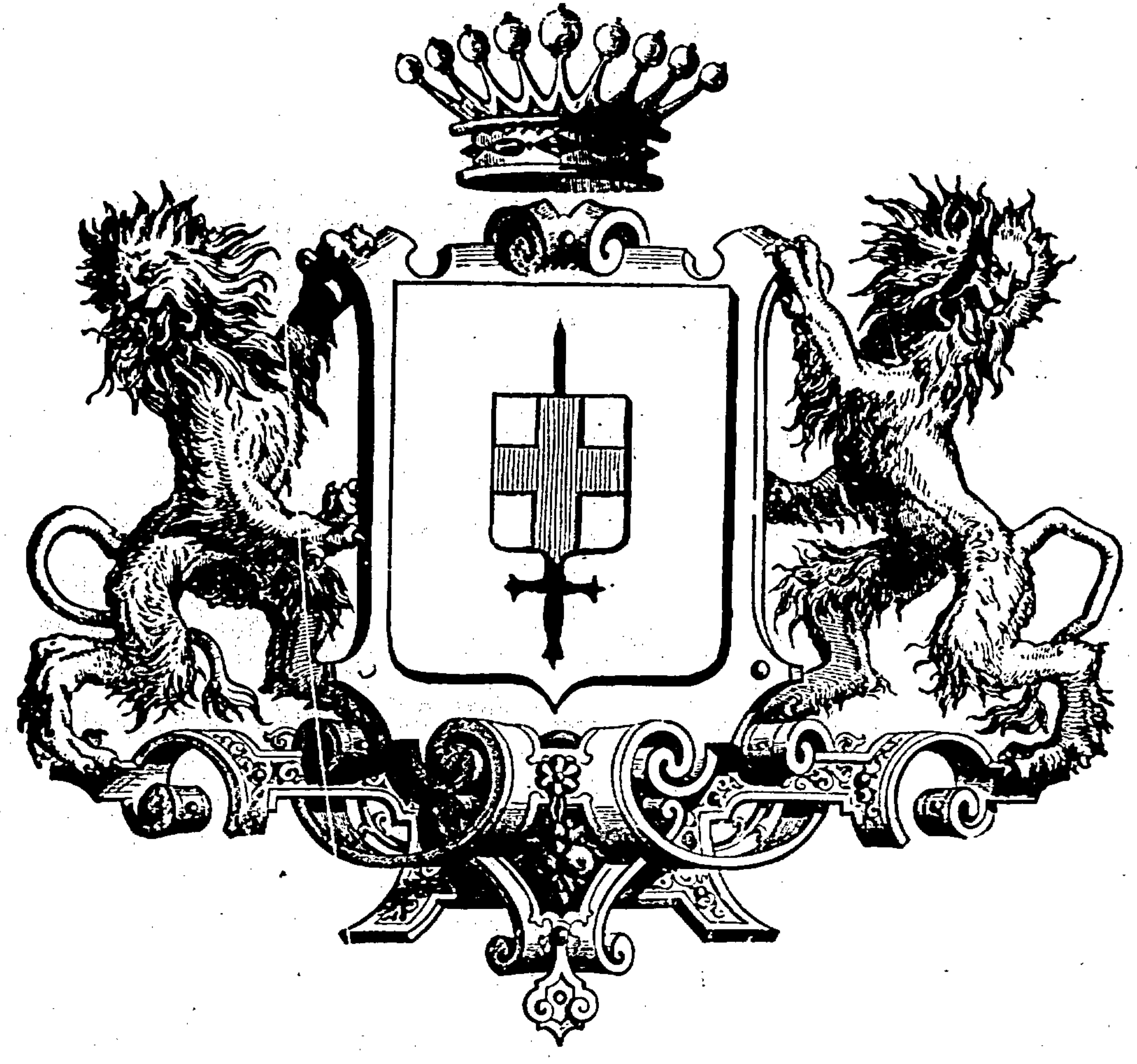
1° Raoul, Vicomte Chandon de Briailles, né le 23 février 1850;
2° Gaston, Baron Chandon de Briailles, né le 4 août 1852;
3° Marie Chandon de Briailles, mariée, le 27 octobre 1875, à Arthur-Amédée, Vicomte de Maigret, Comte du Saint-Empire;
4° Jehanne Chandon de Briailles, mariée, le 1er mai 1876, à Joseph-Octave-Gaston, Baron de Maigret, Comte du Saint-Empire;
5° Hélène Chandon de Briailles;
6° Jean-Remy, Chevalier Chandon de Briailles, né le 30 octobre 1869.



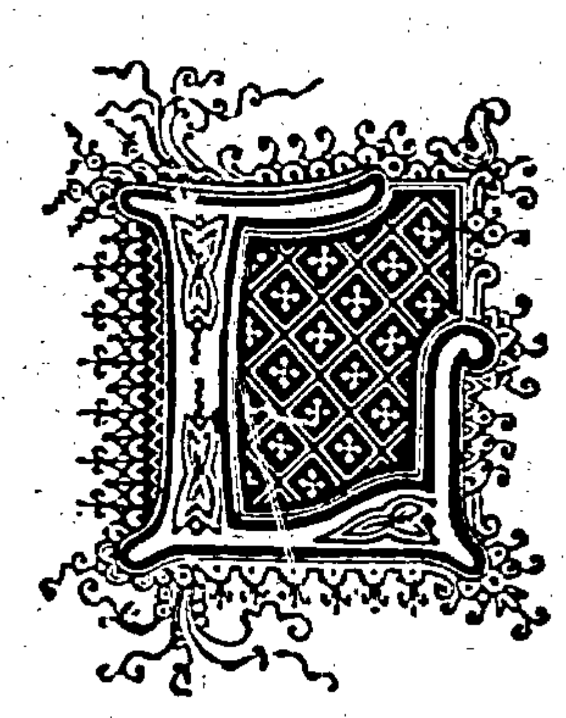
DE CHRISTEN

COMTES

SUISSE ET FRANCE



Armes : *d'argent, à l'épée de sable, posée en pal et en abîme, un écu d'argent, à la croix de gueules.* — Couronne : *de Comte.* — Cimier : *un agneau pascal portant une bannière d'argent à la croix de gueules.* — Devise : « Trene Ehre. »



La Maison DE CHRISTEN peut être justement rangée parmi les plus anciennes familles nobles de l'Unterwald, en Suisse, attendu qu'elle a pris part à la première croisade, en 1096.

Alliée aux Winkelried, au bienheureux Nicolas de Flue, au vénérable Conrad Scheuber d'Altzellen, au pieux landamman Melchior de Lussy, elle compte elle-même trois illustres landammans. Elle reçut le titre de

de Comte du Pape Clément VIII pour avoir empêché l'hérésie de pénétrer dans le canton.

En 1743, les DE CHRISTEN quittèrent définitivement la Suisse pour prendre du service militaire en France, dans le célèbre régiment de Salis-Samade, dont tous les officiers étaient nobles.

Le roi Louis XV, voulant récompenser la bravoure exceptionnelle des membres de cette famille, les reconnut comme Gentilshommes.

Les *Archives de la Noblesse* renferment un certificat militaire délivré par M. DE CHRISTEN, Capitaine de grenadiers au régiment suisse de Pfyffer, le 27 mai 1767, et un brevet de pension de 300 livres, délivré à Charles-Jean DE CHRISTEN, Chevalier de Saint-Louis, né à Marckolsheim (Bas-Rhin), le 25 août 1753; ledit brevet en date du 1er avril 1825.

En 1792, le Sous-Lieutenant de la Garde suisse DE LANG, époux de Mademoiselle DE FLUË, père de Madame DE CHRISTEN, grand'mère du Comte Théodule DE CHRISTEN, dont on va lire l'esquisse biographique, périt assassiné en défendant la porte des appartements de la Reine Marie-Antoinette, dans la journée du 10 août 1792.

Le Comte Théodule DE CHRISTEN naquit à Colmar, le 6 septembre 1835; il était fils du Comte Charles-Jean DE CHRISTEN, ancien Commandant de la Garde suisse, Chevalier de Saint-Louis, et de Sophie-Louise DE MOURET, Comtesse de Montrond.

A dix-sept ans, il s'engagea comme volontaire et fit la campagne de Crimée; il servit ensuite dans l'armée pontificale, et ne la quitta que pour se ranger parmi les fidèles serviteurs de François II, Roi de Naples.

Chargé d'un commandement dans les Abruzzes, il y déploya toutes les qualités d'un chef de partisans consommé; plus tard, il prouva qu'il était doué de capacités militaires de premier ordre, en arrêtant et battant à Bauco, avec quatre cents napolitains, la division piémontaise du général Sonnaz.

En peu de temps, il éclipsa les plus fameux généraux de ce siècle, par des victoires étonnantes remportées sur les Piémontais. Ceux-ci tentèrent souvent de gagner ce redoutable Général qui jetait, avec le prestige de son nom, l'épouvante dans les armées piémontaises. Les offres les plus flatteuses lui furent faites par ses ennemis, pour l'engager à abandonner la cause du roi François II; mais le serviteur héroïque préféra le bagne à la trahison,

et força ses ennemis à l'admirer, et l'Europe entière à protester contre un tel crime. Rendu à la liberté, le Comte DE CHRISTEN partagea son dévouement entre François II et l'héroïque pontife Pie IX.

Quoique épuisé par les fatigues de la guerre, DE CHRISTEN n'hésita pas un instant à accepter le grade de Général que lui offrait la France, pour voler au secours de sa patrie, envahie par les Allemands.

Mais ses forces le trahirent bien vite; il fut forcé de s'arrêter au château de Ronno, où Dieu appela à lui sa grande âme chrétienne, le 28 novembre 1870, après avoir reçu les secours de l'Eglise; il n'avait que trente-cinq ans!

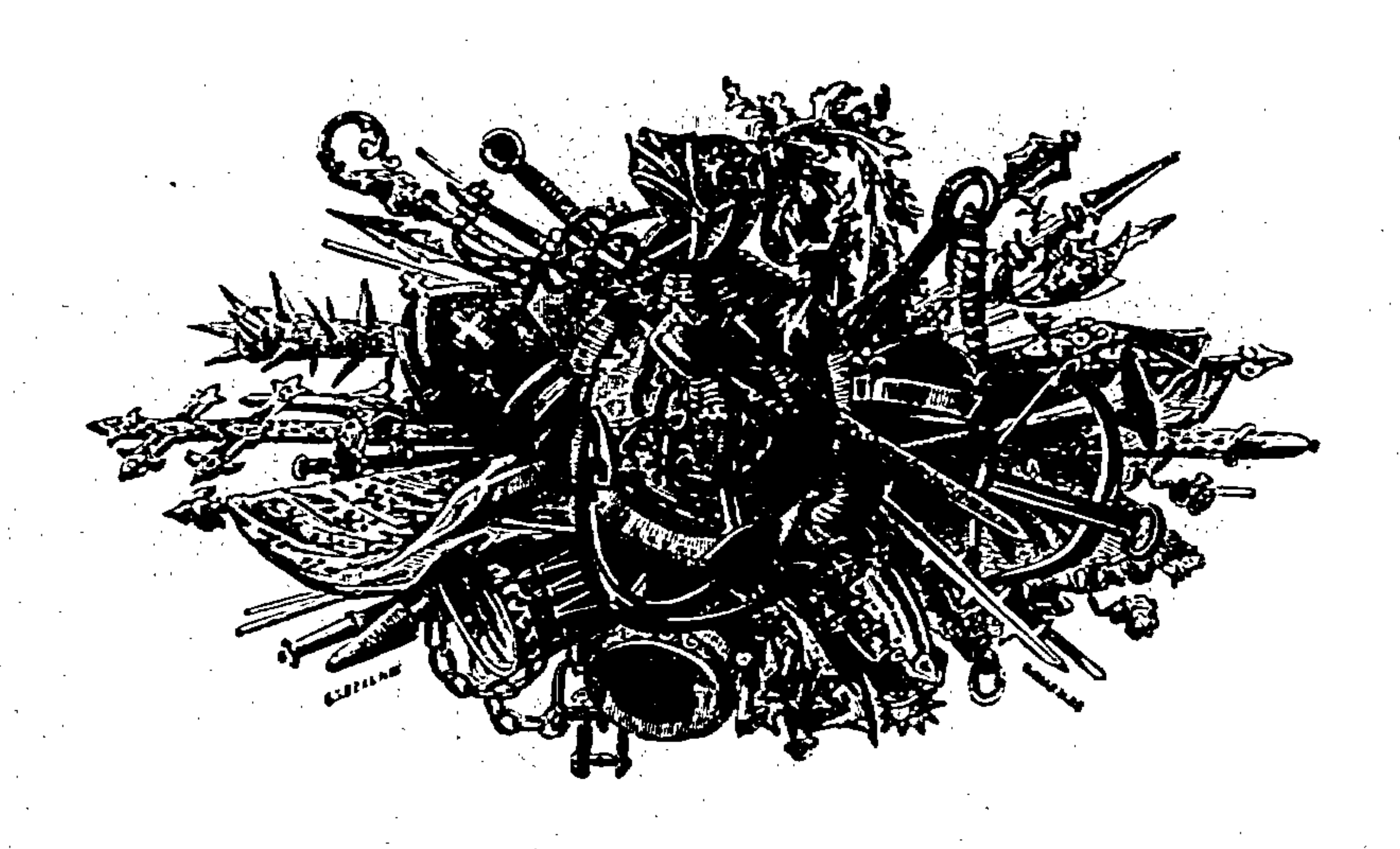
Son frère aîné, Charles DE CHRISTEN, l'avait devancé de quelques années dans la tombe.

Actuellement, cette branche de la maison DE CHRISTEN est représentée par un fils et trois femmes, savoir :

1° Anne DE CHRISTEN, décorée de la croix de Charles VII par la Reine Marguerite, femme de don Carlos, le 23 octobre 1875;
2° Félicie-Ferdinande DE CHRISTEN, mariée au Comte DE MOURET DE MONTROND, dont deux enfants, savoir :
  A. Le Comte Etienne DE MOURET DE MONTROND;
  B. Marie DE MOURET DE MONTROND;
3° Caroline DE CHRISTEN-AGRÉLY, dont la fille a épousé M. ROUX DE SAINT-ESTÈVE;

Et un fils :

4° Le Comte Henry DE CHRISTEN.



DU COËTLOSQUET

(BRETAGNE-LORRAINE)

COMTES ET BARONS DU COËTLOSQUET, SEIGNEURS DE KERANNOT, DES SALLES, DE KERALIVIN, DE KERDUFF, DE KERGOAT, DE KEROMAN, DE MESGOFF, DE KERMORVAN, DES ISLES, DE GUIMAËC, DE KERGOARET DE LA PALUE, DE PENSEZ, ETC.



ARMES : *de sable, semé de billettes d'argent, au Lion morné de même brochant sur le tout.*

SUPPORTS : *deux Lions.* — COURONNE : *de Comte.* — DEVISE : *Franc et Loyal.*

MAISON de l'ancienne chevalerie de Bretagne, originaire de l'Évêché de Léon, fixée depuis le commencement de ce siècle en Lorraine.

Elle parait tirer son nom du château du Coëtlosquet (1), situé près de Morlaix, qu'elle a possédé sans interruption jusqu'à la fin du siècle dernier. Nous trouvons, en effet, dans un arrêt de maintenue de noblesse du 26 juin 1669, que la maison dont sont issus les réclamants « porte de toute antiquité le nom de DU COETLOSQUET, et d'un si « ancien temps, qu'il ne se peut pas dire si les Seigneurs de cette Maison « lui ont donné leur nom, ou s'ils ont pris celui de leur terre. »

Elle avait déjà été reconnue noble de toute ancienneté *(ab antiquo)* par arrêt de la Chambre de Réformation du 11 février 1443. Elle avait fait de nouveau ses preuves de noblesse à la Réformation de 1536. Enfin l'arrêt de 1669 la rangeait parmi les maisons d'ancienne extraction noble (2).

Elle a été représentée aux montres de la Noblesse de Bretagne (1479-1481-1483) et a fourni des représentants aux États-Généraux de cette province (1746-1789).

Elle a reçu les honneurs de la Cour à différentes reprises : le Comte DU COETLOSQUET, en 1767; le Baron DU COETLOSQUET, en 1774; Madame la Baronne DU COETLOSQUET, en 1782.

Elle a fourni plusieurs Officiers Généraux; un Évêque; des Commandeurs des Ordres du Saint-Esprit, de Saint-Lazare et de Saint-Louis; des Chevaliers des Ordres de Saint-Jean de Jérusalem, de Saint-Michel, de Notre-Dame du Mont-Carmel, de Saint-Louis; des Gentilshommes de la Chambre, des

(1) Alias DE OU DU COATLOSKAET, COLLOSQUET, QUOETLOSQUET.

(2) Un mémoire, sur lequel a été rendu l'Arrêt de maintenue de Noblesse, en 1669, mentionne qu'Olivier DU COETLOSQUET a reçu divers aveux de ses vassaux, sujets à foi, hommage et rachat, et consenti des péages nobles, actes d'une insigne Noblesse dans le temps de la Constitution du Duc Pierre II, de l'an 1451, qui ne souffrait la possession et la propriété des terres, seigneuries et fiefs nobles, qu'aux véritables Gentilshommes.

Onze pièces portant les dates de 1432, 1436, 1437, 1438. 1440, 1445, 1450, 1451, 1460, 1466, portent que Jean DU COETLOSQUET, possédant de grandes terres, fiefs et seigneuries, reçut les aveux et hommages de ses vassaux en grand nombre, les puînés et juveigneurs reconnaissant tenir de lui à ramage, les autres en ligence.

« Cette tenüe à ramage — continue le mémoire — ainsy reconneüe, mesme par des Gentils- « hommes, scavoir par Alain de Kerguz par ledit acte de 1432, establit un très-ancien gouver- « nement avantageux et noble dans ladite Maison, car comme ces tenües sont d'un très-ancien « temps, auparavant c'est-à-dire dès avant les trois et quatre derniers siècles, lesdits DU COETLOS- « QUET eurent chez eux ce droit de partage noblement avec rétention d'obéissance, faculté qui « ne résidait que dans les gentilshommes d'ancienne chevalerie et de la plus illustre noblesse. »

Pages du Roi; des Officiers de tous grades des armées de terre et de mer, etc., etc.

FIEFS ET SEIGNEURIES

Le Coëtlosquet, Kerouarec, Les Salles, Kermorvan, Kerduff, Kerlosquet, Kergoarec, Le Runiou, Kergoat, La Palue, Kerannot, Keralivin, Pensez, Kerguelven, Kervrach, Peulan, Le Val-Kerret, Boisboissel, Les Isles, Le Hellin, Ranvelin, Kéroman, Mesgoff, Guimaëc, etc. (Bretagne).

Balnot-le-Châtel (Bourgogne).

Distroff, Amnéville, Ancerville, etc. (Lorraine).

ALLIANCES

De Penhoadic, de Kerlouan, de Measgoëtz, de Tuolong, du Bois, de Brezal, de Kersauson, de La Fosse, de La Noë, de Tréanna, de Balnot, de Kerguz de Mésambes, de Coëtamour, du Bois-des-Cours de la Maisonfort, de Farcy-de-Cuillé, de Bléas, etc.

Elle tient par les femmes aux de Coëtquelfen, de Coëtangars, de Kermenguy, de Coëtudavel, de Kerhoent, de La Roche, de Tréanna, de Kersaingily (Saint-Gilles), de Penfenteniou-(Cheffontaines), de Quélen, de Louvetel, du Dresnay, de Pestivien, du Louet, de Lausanne, de Princey de La Rocherie, de Kersauson, de Penhélé, de La Touche, de Lourmel, de Clérembault, de Kérolain, de Bédée, de Cadeville, de Carcaradec, etc., etc.

ILLUSTRATIONS

PERSONNAGES MARQUANTS ET DIGNITÉS

Bertrand DU COETLOSQUET suivit le Roi Saint Louis à la septième croisade. Il s'embarqua à Nantes avec plusieurs autres Chevaliers bretons, ainsi que le témoigne un titre du XIIIe siècle (1) daté de l'ile de Chypre et sous le

(1) Voici le texte de ce titre, dont l'original est conservé dans la famille :
« Universis præsentes litteras inspecturis notum sit quod nos Bertrandus DE COATLOSKAET, « Radulfus *de Coutnemprem*, Eudo *Simonis* et Johannes *de Vinea*, armigeri, ad communem

sceau dudit Bertrand, qui a valu à la Maison DU COETLOSQUET d'appendre son écu à Versailles, dans la salle des Croisades.

Olivier DU COETLOSQUET, Ier du nom, de la compagnie d'Alain de Rohan, sire de Léon, Chevalier banneret dont la montre fut faite à Thérouane, le 18 septembre 1383.

Olivier DU COETLOSQUET, IIe du nom, fut l'un des vingt hommes d'armes des Ordonnances du Duc de Bretagne. Il comparut, avec un Archer en brigandine et deux chevaux bras-couverts, à la montre générale des Nobles de l'Évêché de Léon, faite les 4 et 5 septembre 1481, à Lesneven.

Jehan DU COETLOSQUET, IIIe du nom, accompagna son cousin Philippe de Kerléan, Grand Prieur de France, à Malte, et fut reçu par lui Chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, suivant bulles du 3 mars 1543, datées de Paris.

Guy DU COETLOSQUET, Lieutenant Général de l'Amirauté de Brest, en 1708.

Jean-François-Yves, Vicomte DU COETLOSQUET, qualifié haut et puissant Seigneur, né en 1728, reçu page du Roi en 1743; Commandant de la Garde-Côte dans tout l'Évêché de Tréguier, par brevet du 13 septembre 1759, a figuré en cette qualité au combat de Saint-Cast; Aide de Camp du Maréchal-Prince de Soubise en 1761; Chevalier de Saint-Louis en 1763; choisi par Louis XV pour être Gentilhomme de la manche du Dauphin, du Comte de Provence et du Comte d'Artois, en 1769.

VII. Jean-Gilles DU COETLOSQUET, né le 15 septembre 1700; nommé Évêque de Limoges en 1739; Abbé commandataire de Puyferrand au diocèse de Bourges, en 1730, de Saint-Philibert de Tournus, en 1745, et de Saint-Paul de Verdun, en 1759. Précepteur du Duc de Bourgogne (1), en 1758,

« custum transfretacionis associati, de prudencia Hervei *Marinarii*, Nanentensis civis et navis « Penitencie domini, plene confidentes, dicto Herveo plenam et omnimodam potestatem damus « tractandi, ordinandi et conveniendi, pro nobis et nostro nomine, cum quibuscumque navium « dominis seu parcionariis, super precio passagii nostri ad Damyetam; promittentes nos ratum « habituros et completuros quidquid per dictum procuratorem nostrum circa hoc actum fuerit « et conventum.

« Datum apud Nymocium, sub sigillo mei Bertrandi supradicti, anno Domini M° CC° XLIX°, « mense aprilis. »

(1) L'Evêque de Limoges fut instruit des intentions du Roi par une lettre de Monsieur le Dauphin, conçue en ces termes :

« Versailles, le 23 janvier 1758.

« Rien ne pouvait m'être plus agréable, Monsieur, que le choix que le Roi a fait de vous « pour être précepteur de mon fils, et c'est avec un plaisir bien sensible que je vois une âme si « précieuse en de si bonnes mains. Mais je vous avouerai que l'on m'effraye par la crainte que

puis successivement du Duc de Berry (Louis XVI), en 1760, du Comte de Provence (Louis XVIII), en 1762, et du Comte d'Artois (Charles X), en 1764. Reçu Membre de l'Académie française, le 9 avril 1761. Conseiller de Sa Majesté en ses conseils. Premier Aumônier de Monsieur, frère du Roi et chargé par ce Prince de l'Administration des bénéfices à sa nomination, en 1771; Commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit, en 1775; mort à l'Abbaye royale de Saint-Victor, en 1784. Il avait refusé successivement l'Archevêché de Tours qui lui fut offert en 1750, et le chapeau de Cardinal, en 1778.

François-Jean-Marie-Magloire, Marquis du Coetlosquet, né le 14 juin 1769, Officier au régiment des gardes françaises, et Louis-Marie-Joseph-Fortuné du Coetlosquet, son frère, né le 10 mars 1772, Officier au régiment de Bretagne, tués tous deux à Quiberon, en 1795.

Jean-Baptiste-Gilles, Baron du Coetlosquet, né le 20 août 1751, Capitaine au Royal-Piémont, en 1771; Gentilhomme d'honneur de Monseigneur le Comte d'Artois, en 1773; Mestre de camp en second au régiment Dauphin, en 1777, et Commandant du régiment de Bretagne, en 1784; Maréchal des camps et armées du Roi, en 1791; Chevalier de Saint-Louis, Commandeur de l'Ordre de Saint-Lazare, mort en 1813.

Charles Yves-César-Cyr, Comte du Coetlosquet, né le 21 juillet 1783, Sous-Lieutenant au 10e hussards, en 1802; Colonel au 8e hussards, en 1812; nommé Général de brigade sur le champ de bataille de Leipzick, en 1813; Lieutenant-Général et Directeur général du personnel au Ministère de la guerre, en 1821 (1); Conseiller d'Etat, en 1824; Commandeur de l'Ordre de Saint-Louis et de l'Ordre Grand-Ducal de Hesse, Grand-Officier de la Légion d'honneur, mort en 1836.

« l'éloignement que vous avez naturellement pour ce pays-ci, ne vous fasse recevoir cette « nomination avec répugnance. Je ne saurais croire que votre piété ne vous fasse regarder « dans le choix du Roi la volonté de Dieu, qui, sans sortir du même ministère, vous appelle « à d'autres fonctions bien plus capables encore de procurer sa gloire. Tout autre motif serait « indigne de vous être présenté, aussi je suis persuadé qu'il suffira pour vous déterminer à « accepter une charge, pesante à la vérité, mais que personne n'est plus capable que vous de « bien remplir. Je crois que je n'ai pas besoin d'autres assurances pour vous persuader de mes « sentiments et de ma parfaite estime. « LOUIS. »

(1) Chargé provisoirement du portefeuille de la guerre, à la date du 23 octobre 1823, en l'absence du Ministre, M. le Baron de Damas.

Lors de la promotion du Comte du Coetlosquet au grade de Colonel, l'Empereur, passant devant le front des troupes, leur adressa ces courtes paroles : « Officiers, Sous Officiers et « Soldats, je vous donne un jeune Colonel; si j'en eusse connu un plus brave, je l'aurais « nommé. »

DIFFÉRENTES BRANCHES

Cette Maison a formé plusieurs branches, savoir :

I° La BRANCHE AÎNÉE, éteinte dans la personne du Lieutenant Général Comte DU COETLOSQUET, mort en 1836, et qui eut pour sœurs :

Désirée-Sophie DU COETLOSQUET, mariée le 5 octobre 1805, à Louis-François-Marie Comte DE CLÉREMBAULT ;

Et Chérie DU COETLOSQUET, mariée à N. DE SÉRIONNES.

II° La BRANCHE DES SEIGNEURS DE PENSEZ, éteinte dans la personne de Sébastien DU COETLOSQUET, qui ne laissa qu'une fille, Louise-Robine DU COETLOSQUET, mariée, le 16 septembre 1697, à Messire René DE MOELIEN, Seigneur de Gouandour.

III° La BRANCHE DES SEIGNEURS DE LA PALUE, éteinte dans la personne de Joseph-Gabriel DU COETLOSQUET, ancien Capitaine au régiment de Marsan, infanterie, Chevalier de Saint-Louis, qui laissa deux filles :

Marie-Gillette DU COETLOSQUET, mariée, en 1764, à Messire Louis-Félix DE BÉDÉE ;

Et Marie-Jeanne DU COETLOSQUET, mariée, en 1777, à Pierre-Jean LE ROUX, Seigneur de Kerninon.

IV° La BRANCHE DES SEIGNEURS DE KÉRANNOT, éteinte dans la personne du Marquis DU COETLOSQUET et dans celle du Chevalier DU COETLOSQUET, tués à Quiberon, en 1795.

Ils laissèrent une sœur, Pauline-Anne-Marie DU COETLOSQUET, qui fut mariée à N. DE KÉROLAIN.

V° La BRANCHE DES SEIGNEURS DES ISLES, la seule qui subsiste aujourd'hui. Elle était représentée au commencement de ce siècle, par Jean-Baptiste-Gilles, Baron DU COETLOSQUET (dont il a été fait mention plus haut), qui s'établit en Lorraine par suite de son mariage avec *Charlotte*-Eugénie DE LASALLE (1781). Il eut de ce mariage :

1° *Pauline*-Marguerite DU COETLOSQUET, née le 12 avril 1784, morte le 8 janvier 1794 ;

2° Charlotte-Jeanne-*Élisabeth* DU COETLOSQUET, née le 4 novembre 1786,

mariée, en 1812, à Louis-Lupicien DE FOBLANT, décédée le 15 avril 1870;

3° *Charles*-Paul, Comte DU COETLOSQUET, né le 15 novembre 1794, Sous-Lieutenant aux gardes du corps, par brevet du 15 juin 1814, puis aux lanciers de la garde royale, par ordonnance du 12 octobre 1815; nommé Sous-Préfet à Vesoul, le 6 novembre 1815, puis successivement à Lure, le 18 avril 1816, et à Lunéville, le 21 avril 1824, démissionnaire en 1828; nommé Chevalier de la Légion d'honneur, le 29 octobre 1826, et Gentilhomme honoraire de la Chambre du Roi, en 1827. Député du département de la Moselle, à l'Assemblée législative, en 1848; mort en pèlerinage à Jérusalem, le 2 novembre 1852;

4° *Thérèse*-Henriette DU COETLOSQUET, née le 9 mars 1801, mariée, le 17 décembre 1829, à *Charles*-Louis-Aimé, Comte DE LA TOURNELLE, Capitaine au 4e cuirassiers, démissionnaire en 1828, mort le 13 novembre 1860;

5° François-André-*Léon*-Emmanuel, Comte DU COETLOSQUET, né le 23 décembre 1804, Sous-Lieutenant au 7e chasseurs en 1832, Capitaine au 2e chasseurs en 1832, démissionnaire en 1836. Marié, le 23 juillet 1833, à Adélaïde-*Bathilde* DURAND DE VILLERS, dont :

A. *Marie*-Thérèse-Charlotte DU COETLOSQUET, née le 20 avril 1834, religieuse du Sacré-Cœur.

B. Marie-*Pauline*-Élisabeth DU COETLOSQUET, née le 18 décembre 1835, religieuse Carmélite.

C. *Raoul*-Maurice DU COETLOSQUET, né le 13 juillet 1837, mort le 3 janvier 1860.

D. Marie-*Thérèse*-Bathilde DU COETLOSQUET, née le 13 février 1839, mariée le 26 septembre 1860, à Octave DE LAVALLETTE, Capitaine d'artillerie, Chevalier de la Légion d'honneur et de N.-D. de Guadalupe, nommé Chef d'escadron, en 1873.

E. *Gaston*-Léon DU COETLOSQUET, né le 30 septembre 1840, Sous-Inspecteur des forêts.

F. Marie-Marthe-*Marguerite* DU COETLOSQUET, née le 21 août 1843, morte le 31 mai 1850.

6° Jean-Baptiste-*Maurice*, Vicomte DU COETLOSQUET, né le 7 juillet 1808, marié : 1° le 12 mai 1835, à Anne-*Caroline* DE WENDEL, née le 6 avril 1812, morte le 6 avril 1837; — 2° le 25 septembre 1844, à *Marie*-Sophie DE MAILLIER.

Du premier mariage est issu :

A. Charles-Joseph-*Maurice* DU COETLOSQUET, né le 1er avril 1836, marié le 2 juin 1874, à *Marie-Renée* DEGUERRE, dont : *Caroline*-Marguerie-Élisabeth-Marie DU COETLOSQUET, née le 2 avril 1875.

Du second mariage sont issus :

B. Marie-Glossinde-Élisabeth-*Jeanne* du Coetlosquet, née le 2 juillet 1846, morte le 8 août 1846.

C. Marie-Élisabeth-*Jeanne* du Coetlosquet, née le 2 décembre 1848.

D. Marie-Emmanuel-*Charles* du Coetlosquet, né le 13 mai 1850, religieux de la Compagnie de Jésus.

E. *Édouard*-Jean-Joseph du Coetlosquet, né le 7 octobre 1851.

F. Élisabeth-Marguerite-*Georgette* du Coetlosquet, née le 31 octobre 1852.

G. Maurice-Stanislas-*Jean* du Coetlosquet, né le 23 novembre 1860.

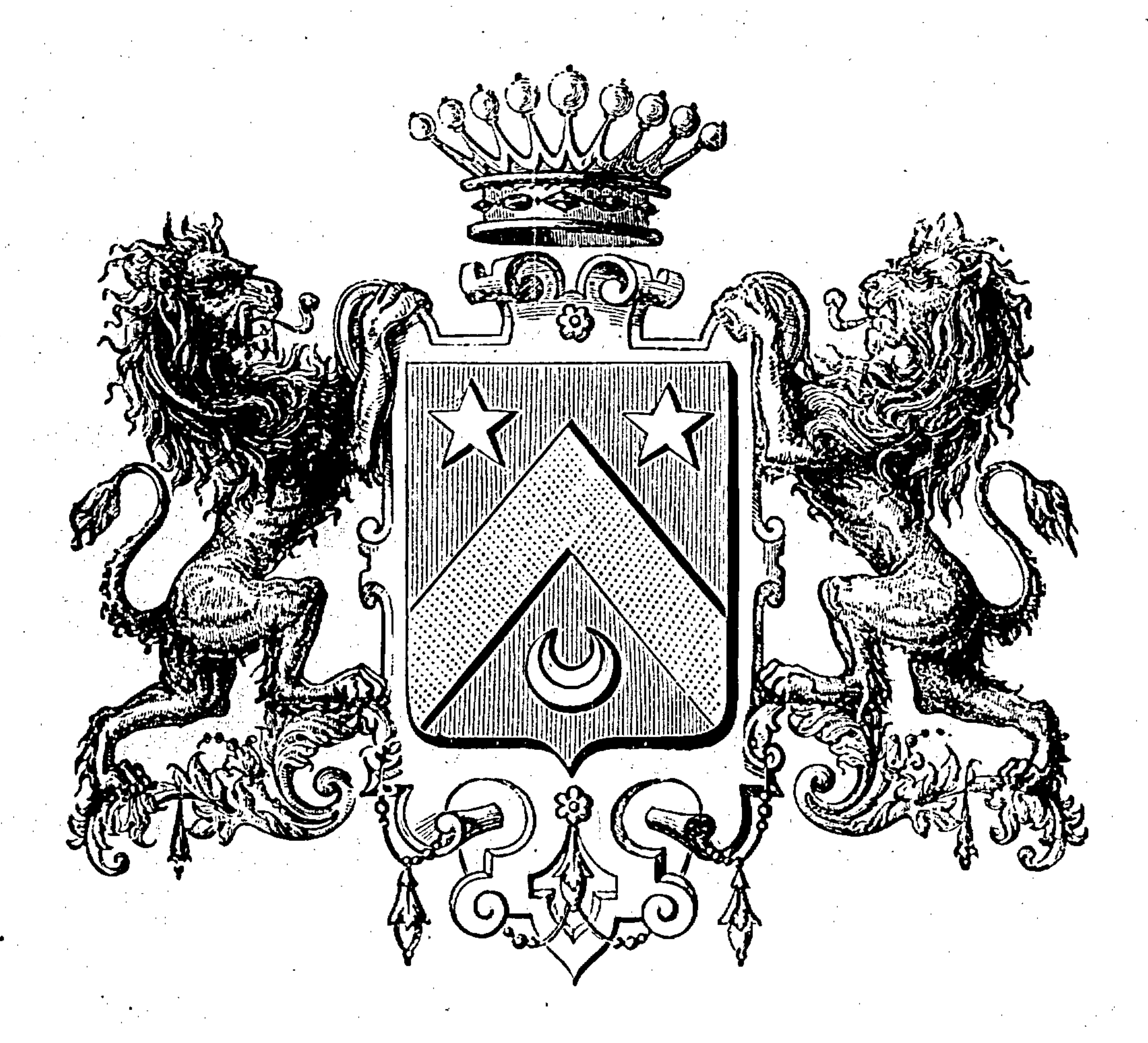
H. Charlotte-Thérèse *Marie* du Coetlosquet, née le 4 novembre 1862.



COMPAGNY DE COURVIÈRES

ITALIE ET FRANCHE-COMTÉ

Comtes de Courvières; Seigneurs d'Usiers en France; Comtes de Mombello, en Italie



Armes : *de gueules, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles d'argent, et en pointe d'un croissant du même.* — Couronne : *de Comte.* — Supports : *deux Lions.* La branche d'Italie porte pour Armes : *d'or, à la bande de sable.*



La famille COMPAGNY DE COURVIÈRES est originaire d'Italie, et descend d'une des plus anciennes et des plus illustres maisons de Florence où elle a joué un rôle considérable dans l'histoire de cette République.

Cette maison, dont l'origine remonte au XIe siècle, a fourni un grand nombre de Gonfaloniers et de Prieurs à la ville de Florence, des Officiers supérieurs, plusieurs Ambassadeurs, des Chambellans et Pages des Grands-Ducs de Toscane et des Rois de Piémont, etc.

Elle a formé plusieurs branches, dont deux se sont continuées en Italie jusqu'à nos jours. De plus, elle paraît avoir donné naissance aux Bon-Compagni, desquels est issu le Pape Grégoire XIII, élevé au pontificat l'an 1572.

Vers 1770, la branche piémontaise des Comtes de Mombello crut devoir changer son nom de Compagni en celui de Bon-Compagni, à la suite d'une alliance avec la famille Bon, sans doute aussi en souvenir de l'illustration de la branche bolonaise; mais cette altération du nom disparut bientôt, et la famille reprit son nom patronymique de Compagni.

La branche française a pour auteur Vincenzo Compagni, qui passa en Franche-Comté vers 1580, et s'y fixa; il modifia son nom en changeant l'I final en Y, ainsi que le firent presque toutes les familles italiennes passées en France.

Ses descendants furent mis en possession, l'an 1696, de la Terre et Comté de Courvières, l'une des plus importantes de la Franche-Comté, qui avait appartenu à l'illustre maison des Marquis de Watteville, et en retinrent les noms et qualités que les représentants actuels de la famille ont été autorisés à reprendre par décret impérial du 26 juillet 1865.

FILIATION

I. Perino Compagni, vivant en 1210, eut pour fils :

II. Compagno Compagni, nommé dans un titre de 1251, qui laissa six enfants, savoir :

1° Perino, qui a formé le degré suivant;
2° Lapo Compagni, vivant en 1297;
3° Francesco Compagni, qui comparaît dans un acte de 1300;
4° Guido, qui a formé la première branche;
5° Manetto Compagni, nommé à la Superintendance du palais du Podestat de Florence, en 1291;

6° Dino Compagni, appelé au Conseil du Podestat, en 1282; au Sénat, en 1301; fait Gonfalonier de justice, en 1293. Son mérite lui valut d'être choisi pour réviser la Constitution en 1294; il mourut le 26 février 1324.

Il avait épousé Francesca de Puccio de Benvenuto de Forli, dont il a eu cinq enfants, dont un seul, Niccolo Compagni, qui testa en 1384, a laissé une nombreuse postérité, de sa femme Leonarda Diana de Francesco Ardinghelli.

III. Perino Compagni a eu quatre enfants, savoir :

1° Francesco Compagni, dit Formica, qui a continué la descendance;
2° Neri Compagni, Banquier de la Compagnie des Escales, en 1306;
3° Bartholomeo Compagni;
4° Guido Compagni, mort en 1340, laissant plusieurs enfants.

IV. Francesco Compagni, dit Formica, testa en 1340 et mourut dans la même année; il avait épousé Lapa N. dont il eut :

1° Piero Compagni, mort en 1348;
2° Bartolo, qui va suivre;
3° Giovanne Compagni, marié à Sandra de Piero Brancaccio;
4° Agostina Compagni, mariée à Lorenzo de Francesco da Fioline.

V. Bartolo Compagni, marié à Simona de Berto Ugolini, dont il a eu :

1° Nicolo Compagni;
2° Giovanni Compagni;
3° Lisabetta Compagni, mariée à Cristoforo de Pado Giraldi;
4° Madelena Compagni, mariée au Seigneur Felice de Ranca Baransmici.

PREMIÈRE BRANCHE

III. Guido Compagni, quatrième fils de Compagno Compagni, fut nommé Membre du Conseil souverain de la République de Florence en 1291; il a laissé pour fils :

1° Alberto Compagni, marié à Piera di Catalano, dont il a eu trois enfants;
2° Adalasia Compagni, dite Lagia, mariée à Vigoroso Incontri;
3° Matteo, qui a formé le degré suivant;
4° Compagno Compagni.

IV. Matteo Compagni avait épousé : 1° en 1306, Stefanuccia de Falcone Falconi; 2° Filipa de Baldo Ridolfi. Il est mort en 1354, laissant de ses deux unions :

1° Jacopo COMPAGNI, mort en 1363, marié à Niccolosa GUARDI, dont trois enfants;
2° Bartholomeo COMPAGNI;
3° Cecilia COMPAGNI, mariée à Giovanne RISALTI;
4° Falcone COMPAGNI, marié à Bartolomea DE LAPO GILII, dont deux enfants;
5° Lippa COMPAGNI, mariée à Recco DE GERI CORBISI;
6° Giovanne, qui a continué la descendance;
7° Filippo COMPAGNI;
8° Piero COMPAGNI;
9° Nera COMPAGNI, mariée à Benedetto de FOLIGNO ADIMARI;
10° Alberto COMPAGNI, mort en 1381. Il a épousé N., dont il a eu Lucia COMPAGNI, mariée à Jacopo CORSI.

V. Giovanne COMPAGNI a épousé, en 1353, Dianora des Comtes DI CAVALCANTI; il est mort en 1374, laissant :

1° Guido COMPAGNI, mort à Cattaro en 1390;
2° Niccolo COMPAGNI;
3° Cante, qui a continué la descendance;
4° Compagno COMPAGNI, enfant naturel légitimé.

VI. Cante COMPAGNI, Chevalier, né en 1386, fut des Prieurs de la ville de Florence en 1419, 1428, 1441; des seize Gonfaloniers en 1432; il mourut le 21 octobre 1443. Il avait épousé Giovanna DE LARIONE DE BARDI, morte en 1451, dont il eut :

1° Larione COMPAGNI, né en 1412, Prieur de Florence en 1444, qui mourut en 1446 et n'eut point d'enfants de son union avec Nicolosa DE FRANCESCO STROZZI;
2° Giovanni, qui suit.

VII. Giovanni COMPAGNI, né en 1416, Prieur de Florence en 1446, 1456, 1460, membre des Seize en 1452, Gonfalonier de justice en 1471, Podestat de Pise en 1476, Capitaine de Sarzanne, où il mourut le 18 octobre 1478. Il avait épousé, en 1438, Margarita DE JACOPO GUIDETTI, dont il eut plusieurs enfants :

1° Cante, qui suit;
2° Francesco COMPAGNI;
3° Jacopo COMPAGNI, auteur de la TROISIÈME BRANCHE;
4° Pierro COMPAGNI, né en 1445, Écolier de Ficino, membre de l'Académie de Platon, Correspondant à la Voldera en 1500, mort en 1522. Il avait épousé 1° Tita DI BARTOLDO CORTINI; 2° Camilla SCORTATTINI, dont il eut six enfants.

VIII. Cante COMPAGNI, né en 1440, fut Prieur de Florence en 1474 et 1481; Capitaine de Pistoye en 1479 et mourut en 1504. Il avait épousé, en 1460, Maddalena DI ANTONIO, morte le 21 mai 1504. Il eut de cette union :

1° Alberto Compagni, né en 1469, Prieur de Florence en 1511 et 1518, et membre des Douze en 1523, mort en 1524; il a épousé : 1° en 1497, Maddalena di Giovanni Ricasoli; 2° en 1517, Francesca di Antonio Nardi; 3° en 1523, Susanna di Francesco Antinori;

Ses enfants furent :

A. Caterina Compagni, mariée en 1515 à Jacopo Biliotti.

B. Vincenzo Compagni, né en 1528, qui alla se fixer en Franche-Comté, où il forma la branche des Compagni, Comtes de Courvières, dont la filiation viendra ci-après.

C. Larione Compagni, Ecclésiastique, né en 1499.

2° Leonardo Compagni, né en 1472;
3° Margherita Compagni, mariée en 1509 à Antonio del Minalese;
4° Niccolo Compagni, né en 1471, membre des Seize en 1528, mort en 1529;
5° Giovanna Compagni, mariée en 1499 à Girolamo Pilli;
6° Giovanni Compagni, qui a formé le degré suivant;
7° Caterina Compagni, mariée à Palla di Carlo Strozzi;
8° Bernardo Compagni, Religieux, né en 1466;
9° Oretta Compagni, mariée en 1497 à Francesco Marignolli;
10° Larione Compagni, né en 1464;
11° Francesca Compagni, née en 1476, religieuse.

IX. Giovanni Compagni, Membre des Seize en 1508, Prieur en 1509, membre des Douze en 1512, mort le 5 octobre 1524, épousa, en 1508, Lucrezia di Galeotto Martelli, morte le 16 avril 1555; il eut de ce mariage :

1° Giovanna Compagni, mariée en 1544 à Bernardo Mazzinghi;
2° Cante Compagni;
3° Galeotto, qui a formé le degré suivant;
4° Bernardo Compagni;
5° Piero Compagni, qui a épousé Maria di Giovanne del Bene, dont il a eu, entre autres enfants :

Camillo Compagni, né en 1564, Gouverneur des Fiefs de la famille des Médicis au royaume de Naples; mort dans cette ville, le 17 avril 1614.

X. Galeotto Compagni, né le 4 novembre 1517, mort le 26 octobre 1588, a épousé, en 1553, Lisa Pasquali, fille du célèbre docteur Andrea Pasquali; il eut de cette union :

1° Andrea, qui suit;
2° Pazzia Compagni, mariée en 1581 à Alessandro Guidetti;
3° Lucrezia Compagni, morte le 1er juillet 1658;
4° Alberto Compagni, mort le 8 janvier 1613;
5° Ottavio Compagni, mort le 15 octobre 1598.

XI. Andrea Compagni, né le 18 mars 1571, mort le 1er août 1618, a

épousé, en 1609, Virginia Ricasoli, fille du Sénateur Braccio Ricasoli, morte le 22 janvier 1680; de cette union vinrent :

1° Galeotto Compagni, né en 1611, mort le 11 juillet 1618;
2° Cassandra Compagni, née en 1612, morte en bas âge;
3° Braccio, qui suit;
4° Laura Compagni, née en 1614, morte en bas âge;
5° Luisa Compagni, née en 1610, mariée en 1634 à Orazio di Franco Corsi;
6° Cazlandrea Compagni, née le 4 novembre 1618, morte le 30 janvier 1680.

XII. Braccio Compagni, né le 22 février 1616, mort en 1677, avait épousé, en 1657, Maddalena Cavalcanti, fille de Jean-Baptiste Cavalcanti, morte le 26 novembre 1687.

De cette union vinrent :

1° Giovanni-Battista Compagni, né le 16 juillet 1660; Sénateur en 1708, et plus tard Syndic protecteur des communauté et université florentines, mort en 1722;
2° Filippo Compagni, mort en bas âge, le 25 septembre 1667;
3° Andrea, qui suit;
4° Maria-Virginia Compagni, née le 12 septembre 1662, mariée en 1680 à Giuseppe-Mario di Manente Buondelmonti.

XIII. Andrea Compagni, né le 29 janvier 1659, épousa, en 1686, Nicola Corbinelli, héritière de Carlo Corbinelli, morte en 1710. Resté veuf, il embrassa l'état ecclésiastique et devint Chanoine de l'église cathédrale de Florence en 1716. Il mourut le 3 octobre 1718, laissant le fils qui suit.

XIV. Braccio Compagni, né le 8 mai 1691, fut reçu Chevalier de l'ordre de Saint-Etienne, et Page de Son Altesse le Grand-Duc de Toscane, en 1698; fut nommé Intendant Général des biens de l'ordre et Sénateur en 1731. Il mourut le 2 mai 1762.

Il avait épousé, en 1723, Nera-Teresa Gucci, fille de Matteo-Tolomei Gucci, qui le rendit père de :

1° Niccola Compagni, née en 1725, morte en 1729;
2° Andrea, qui suit.

XV. André Compagni, né le 14 novembre 1732, fut reçu Chevalier de l'ordre de Saint-Etienne et mourut le 20 mars 1769. Il avait épousé, en 1758, Maria-Antonia Naldini, fille d'Ottaviano Naldini, morte le 10 novembre 1809.

De cette union vinrent :

1° Braccio Compagni, né le 12 août 1762, Chevalier de l'ordre de Saint-Étienne et Page du Grand-Duc de Toscane, en 1770, mort subitement le 30 avril 1805; il avait épousé, en 1789, Maria-Maddalena Riccardi, fille du marquis Giuseppe Riccardi, et morte le 11 mars 1845;

2° Caterina Compagni, née le 7 octobre 1760, morte en bas âge;
3° Ottaviano, qui a formé le degré suivant;
4° Nera Compagni, née le 20 février 1759, religieuse au couvent de la Sainte-Trinité.

XVI. Ottaviano Compagni, né le 3 novembre 1764, fut Chambellan des Grands-Ducs Ferdinand III et Léopold II. Il mourut le 3 mai 1837.

Il a épousé, le 10 octobre 1795, Giovanna Brunaccini, fille du Chevalier Brunaccini, héritière des biens paternels et maternels des Marucelli. Elle fut créée Dame d'honneur et entra au service de la Grande-Duchesse Élisa Baciocchi en 1810; fut confirmée dans ses fonctions au retour de la dynastie autrichienne en 1814, et mourut d'une chute de carrosse le 19 juillet 1855.

De leur union vinrent :

3° Andrea Compagni, né le 18 avril 1802, actuellement vivant et dernier rejeton mâle de la branche florentine. De son mariage avec Émilia, fille du Comte Francesco Chimelli, il n'a eu qu'une fille :
Augusta-Giovanna Compagni, mariée le 3 août 1872 à César Ranieri;
1° Anna Compagni, née et morte en 1804;
2° Jacopo Compagni, né et mort en 1806;
4° Antonia Compagni, qui eut pour sœur jumelle Anna Compagni, et naquit ainsi qu'elle en 1804; elle a épousé en 1824 Biagio Moscardi de Cagli.

DEUXIÈME BRANCHE

IV. Bartolomeo Compagni, épousa Margherite, fille de Neri de Pazzi, dont il eut :

1° Zanobia Compagni, religieuse;
2° Andrea Compagni, mort en 1400;
3° Neri, qui suit;
4° Niccolo Compagni, marié à Leonarda, fille de Beltramo di Datucci.

V. Neri Compagni, mort en 1450, épousa Caterina N., morte en 1454, laissant de cette union :

1° Bartolomeo Compagni, né en 1394, marié quatre fois et mort sans enfants, en 1458;
2° Dino, qui va suivre;
3° Margherita Compagni, mariée en 1418 à Niccolo d'Angiolo da Cignano.

VI. Dino Compagni, né en 1395, fut du Conseil des Anciens en 1467 et mourut le 17 août 1470; il avait épousé Lisa Seragli, fille d'Andrea Seragli, dont il a eu :

1° Neri, qui suit;
2° Niccolo Compagni, marié à Maria Cortoni, fille de Piero Cortoni.

VII. Neri Compagni, né en 1460, fut des Seize en 1496, des Prieurs en 1497, des Douze en 1500 et mourut en 1505. Il avait épousé, en 1491, Maria, fille de Piero di Giovanni Compagni, dont il a eu :

1° Lisa Compagni, mariée en 1515 à Giorgio di Luca Rinieri ;
2° Margherita Compagni, mariée en 1523 à Orlando Boscoli ;
3° Dino Compagni, né le 14 janvier 1494, mort le 27 juin 1555 ; marié en 1534 à Cassandra, fille de Piero dei Frescobaldi, morte le 15 mai 1566 ;
4° Niccolo Compagni, né en 1477, mort le 12 juillet 1511 ;
5° Bartolomeo, qui suit ;
6° Caterina Compagni, morte le 14 janvier 1525 ;
7° Andrea Compagni, morte en 1524 ;
8° Francesca Compagni, morte le 16 décembre 1562.

VIII. Bartolomeo Compagni, né le 23 avril 1503, devint un des armateurs les plus distingués de l'Angleterre ; en 1534, il fut chargé par le Roi d'Angleterre de négocier la paix avec la France, et fit de nombreuses démarches à ce sujet ; le Roi Henri VIII lui accorda pour récompense le droit de porter une rose rouge dans ses armes ; il mourut à Londres, le 27 avril 1561.

Il avait épousé : 1° Barbera Fiamminga ; 2° en 1555, Margherita Carnesecchi.

De cette seconde union vint :

IX. Dino Compagni, né à Londres le 10 janvier 1561, et mort à Florence le 22 novembre 1614. Il a épousé : 1° en 1581, Maria Marzuppini, fille de Cristofano Marzuppini, morte le 6 décembre 1584 ; 2° en 1585, Camilla Altoviti, fille d'Alexandre Altoviti ; 3° en 1600, Ortensia, fille de Giovanni Landi.

Il a eu de ces trois alliances :

1° Carlo Compagni ;
2° Neri Compagni, mort à Turin au mois de mai 1628 ;
3° Bartolomeo, qui suit ;
4° Giovan-Cosimo Compagni, mort à Florence le 23 septembre 1601 ;

X. Bartolomeo Compagni, fils de Dino Compagni et de Ortensia di Giovanno Landi, fut Page du Grand-Duc Ferdinand Ier ; entra au service de Charles-Emmanuel, Roi de Sardaigne et de Piémont ; fut appelé au gouvernement de Bene en 1612, étant alors fourrier-major de cavalerie ; il assista au combat d'Asti et fut blessé dangereusement près de Verceil en 1616 ; ses blessures l'obligèrent à se retirer du service militaire et à aller se reposer à Camerano, où étaient situés les biens dotaux de son épouse.

Il a épousé Margherita Asinari, des Seigneurs de Camerano, dont il eut :

1° Carlo-Francesco-Vittorio Compagni, Capitaine de cavalerie, Gouverneur de Saluces, Majordome de la princesse Louise, veuve du prince Maurice de

Savoie; fut ensuite un des quatre Majordomes de Charles-Emmanuel II; puis Chevalier de l'ordre des Saints-Maurice-et-Lazare, en 1661. Il acheta la Comté de Mombello, dans le Comté de Chieri, et en reçut l'investiture de la ville de Chieri; il mourut en 1694;

2° Cosimo, qui a formé le degré suivant;

3° Harione COMPAGNI, Abbé commendataire de Vezzolano;

4° Antonio COMPAGNI, Ecclésiastique.

XI. Cosimo COMPAGNI fut nommé Colonel en l'armée du Duc Electeur de Bavière et Gouverneur de Braunau; assista aux noces de l'Electeur de Bavière quand ce dernier épousa Adelaïde de Savoie, dont Cosimo était Ecuyer; fut reçu Chevalier des Saints-Maurice-et-Lazare et mourut en 1683. Il avait épousé Maria, Comtesse KUHLER DE MONACO, et eut de cette union :

1° Ferdinand, qui a formé le degré suivant;

2° Adélaïde COMPAGNI, mariée au Comte DE HOCHFORT, en Bavière;

3° Regina COMPAGNI, mariée au Comte Ortensio ROERO DE CIVAN;

4° Caterina COMPAGNI, de la Congrégation des Dames de Barghausen;

5° Massimiliano COMPAGNI, Sergent-Major dans les Gardes du corps de l'Électeur de Bavière, Chevalier des Saints-Maurice-et-Lazare; il fut tué à la bataille d'Hochstet, le 2 août 1704; il avait épousé Francesca-Eleonora BELLOSCHWITZ, hongroise.

XII. Ferdinando COMPAGNI, fut héritier de Carlo-Vittorio, son oncle; obtint l'investiture de la Comté de Mombello de la ville de Chieri en 1694, et mourut le 17 novembre 1746. Il hérita des biens de la famille BON et prit alors le nom de BON-COMPAGNI. Il a épousé Dorotea DELLA VALLE, dont il eut :

1° Cosimo COMPAGNI, Colonel du régiment de Montferrat, Chevalier des Saints-Maurice-et-Lazare;

2° Carlo COMPAGNI, Prévôt de l'église paroissiale de Mombello;

3° Lodovico-Maria, qui suivra;

4° Ferdinando COMPAGNI, Capitaine au régiment de Montferrat.

XIII. Lodovico-Maria COMPAGNI, obtint l'investiture de Mombello en 1748 et mourut en 1758; il avait épousé Teresa, Comtesse de BALBO, dont il eut :

1° Filippo, qui a formé le degré suivant;

2° Carlo, qui a formé la TROISIÈME BRANCHE;

3° Dorotea COMPAGNI, mariée au Seigneur ROSSI, Comte DE TERNENGO;

4° Luigi COMPAGNI, Ecclésiastique;

5° Ferdinando COMPAGNI, Capitaine au bataillon de Turin, mort en 1784.

XIV. Filippo COMPAGNI, Comte de Mombello, Capitaine d'infanterie au régiment de Pignerol, a épousé Teresa, fille de Giovanne-Antonio CAPPA DE VALMACCO, dont il a eu :

XV. Prospero Compagni, Colonel des grenadiers de la garde, Chevalier des Saints-Maurice-et-Lazare, marié à Felicita Excoffier di Lessolo, dont il a eu :

1° Carlo-Delfino Compagni, Colonel d'artillerie, marié à Felicita, fille du Marquis Orengo di Ventimiglia;
2° Renato Compagni;
3° Gustave Compagni.

TROISIÈME BRANCHE

XIV. Carlo Compagni, né en 1751, a épousé Domenica Cantatore ; il est mort en 1826, laissant :

XV. Ludovico Compagni, Substitut du Procureur général en 1805, Député au Corps législatif en 1806, Procureur général à Florence en 1808, Avocat général auprès du Sénat de Savoie en 1814; mort en 1815.

Il a épousé Sara, fille du Comte Pastoris de Saluggio, dont il a eu :

1° Carlo Compagni, né en 1801; Avocat Général à Chambéry, en 1816; Sénateur au Sénat de Turin, en 1845; premier Secrétaire au ministère de l'Instruction publique, en 1847; Ministre de l'Instruction publique, en 1848; Député au Parlement italien, de 1848 à 1874; Ministre plénipotentiaire envoyé à Milan avec le général de Bormide pour traiter de la paix, qui se fit le 6 août 1849; Conseiller d'État en 1852; Ministre de grâce et justice en 1852; Sénateur du Royaume en 1874; Ministre du Roi de Sardaigne, à Florence, de 1857 à 1859. Il a épousé en premières noces, au mois de mars 1843, Ernestina Scarampi de Villanuova, morte le 10 septembre 1844;

Et en secondes noces, en 1846, le 20 décembre, Barbara Pullini, Comtesse de Saint-Antoine, dont il eut un fils :

Eugenio Compagni, mort à dix-huit mois;

2° Elisabetta Compagni, mariée à Severino Battaglione.

QUATRIÈME BRANCHE

DES COMPAGNY, Comtes de COURVIÈRES, en Franche-Comté

IX. Vincenzo, *alias* Vincent Compagny, gentilhomme italien, né en 1528, fils d'Alberto Compagni et de Susanna Antinori (*voir à la Première branche*), vint se fixer en Franche-Comté vers l'an 1580. Il fut Avocat au Parlement de Besançon et laissa pour fils :

1° Antoine, qui suit;
2° Étienne Compagni, auteur d'un rameau dont la filiation sera rapportée après celle de son aîné.

X. Antoine COMPAGNY, Ecuyer, né près Pontarlier vers 1582, fut Conseiller du Roi, puis Procureur du Prince d'Orange en sa seigneurie de la Rivière en 1657, et, par sentence du Lieutenant-Général au siége et ressort de Pontarlier rendu en 1620, il fut affranchi de la redevance dont il était tenu envers l'abbaye de Mont-Sainte-Marie.

Il a laissé pour fils :

XI. Messire Claude-François COMPAGNY DE COURVIÈRES, Chevalier, Seigneur d'Usiers et de Courvières, Conseiller au Parlement de Besançon, né à Labergement le 31 janvier 1638, qui a épousé par contrat du 22 janvier 1669 Demoiselle Anne-Baptiste COURLET; il est mort en sa maison, à Pontarlier, le 16 novembre 1707, à l'âge de 69 ans.

Par lettres patentes de Sa Majesté Catholique, en date du 20 mars 1670, il avait été pourvu de la charge d'*Avocat* du Roi au bailliage de Pontarlier, à la charge de faire le serment à Bruxelles, en date du 20 mars 1670; ces lettres patentes sont signées : Carlos, et, sur le repli, Harschot. La prestation de serment fut faite entre les mains du Prince d'Aremberg, à Besançon, le 18 mai 1670.

Claude-François COMPAGNY DE COURVIÈRES fit le dénombrement, en la Chambre des Comptes de Dôle, des Terre, Seigneurie et Comté de Courvières, comme relevant en plein fief de Sa Majesté, et ayant été acquise par lui de la Maison de Watteville.

Enfin, en 1696, il fit enregistrer les armoiries de sa famille à l'*Armorial officiel du Roi,* volume de Bourgogne, tome I, folio 596.

Il est mort ne laissant qu'une fille unique :

> Marie-Gabrielle COMPAGNY, Dame et Comtesse DE COURVIÈRES, née et baptisée à Pontarlier, le 24 septembre 1674, laquelle fut mariée à Pontarlier, le 8 juillet 1692, avec haut et puissant Seigneur, Messire Charles DE MONNIER, Marquis DE NOIRONTE et DE MAMIROLE, Premier Président de la Cour des Comptes du Comté de Bourgogne.

Le 21 septembre 1711, Dame Anne-Baptiste COURLET, veuve de Messire Claude-François COMPAGNY, Seigneur de Courvières, fit une donation entre vifs à sa fille Marie-Gabrielle COMPAGNY, épouse du Marquis Charles MONNIER DE NOIRONTE, Chevalier, Conseiller du Roi, premier Président à la Cour des Comptes du Comté de Bourgogne, Seigneur et Comte de Courvières, de Mamirole, etc.; elle fit son testament le 27 octobre 1715.

Ainsi s'est éteint le premier rameau des Seigneurs Comtes de Courvières, dont les cadets, issus du second rameau, ont relevé les titres.

SECOND RAMEAU DES COMTES DE COURVIÈRES

X. Etienne Compagni, né le 8 décembre 1659, laissa pour fils :

XI. Pierre-Denis Compagny, Châtelain de Rochejean, né le 19 mars 1654, qui fit enregistrer ses armoiries dans l'*Armorial du Roi* de 1696, vol. de Bourgogne, folio 876. Il mourut le 19 février 1731. Il a laissé pour fils :

XII. Joseph Compagny, Avocat en Parlement, puis Bailli de la terre de Rochejean par lettres du 17 septembre 1722 et confirmé dans cet office par lettres du Roi du 5 mai 1751, et enfin nommé Lieutenant particulier au siége de Pontarlier par lettres du 4 août 1753. Il est mort à Baume-les-Dames, le 24 mai 1783, laissant pour fils et successeur :

XIII. Claude-François-Gabriel Compagny, Ecuyer, né à Pontarlier le 26 octobre 1731, Conseiller au Parlement de Besançon, est mort à Baume-les-Dames le 22 décembre 1809, laissant pour fils :

XIV. Pierre-Charles-Hippolyte Compagny, né à Pontarlier en 1767, Ecuyer, Magistrat, mort à Baume-les-Dames le 8 février 1817, laissant :

XV. Gabriel-François-Félicité-Scolastique Compagny, Chevalier, Comte de Courvières, né le 10 février 1792, Chef d'escadrons au corps d'état-major, Aide de camp du Maréchal Molitor, Chevalier de Saint-Louis et Officier de la Légion d'honneur. Il a épousé, le 23 janvier 1833, Mademoiselle Célestine Marulaz, fille du brave Lieutenant Général Baron Marulaz, et fut autorisé par décret impérial du 25 juillet 1865, ainsi que ses enfants, à relever les nom et titre de Comte de Courvières appartenant à ses ancêtres.

Il est mort le 26 novembre 1874, laissant deux fils :

1° Joseph-François-Sophie-Gabriel, qui suit;

2° Émile Compagny, Vicomte de Courvières, Capitaine Adjudant-Major au 99e de ligne, Chevalier de la Légion d'honneur et de l'Ordre de Guadalupe, décoré de la Médaille du Mexique, mort le 27 avril 1872, des suites d'une blessure grave reçue à Sedan.

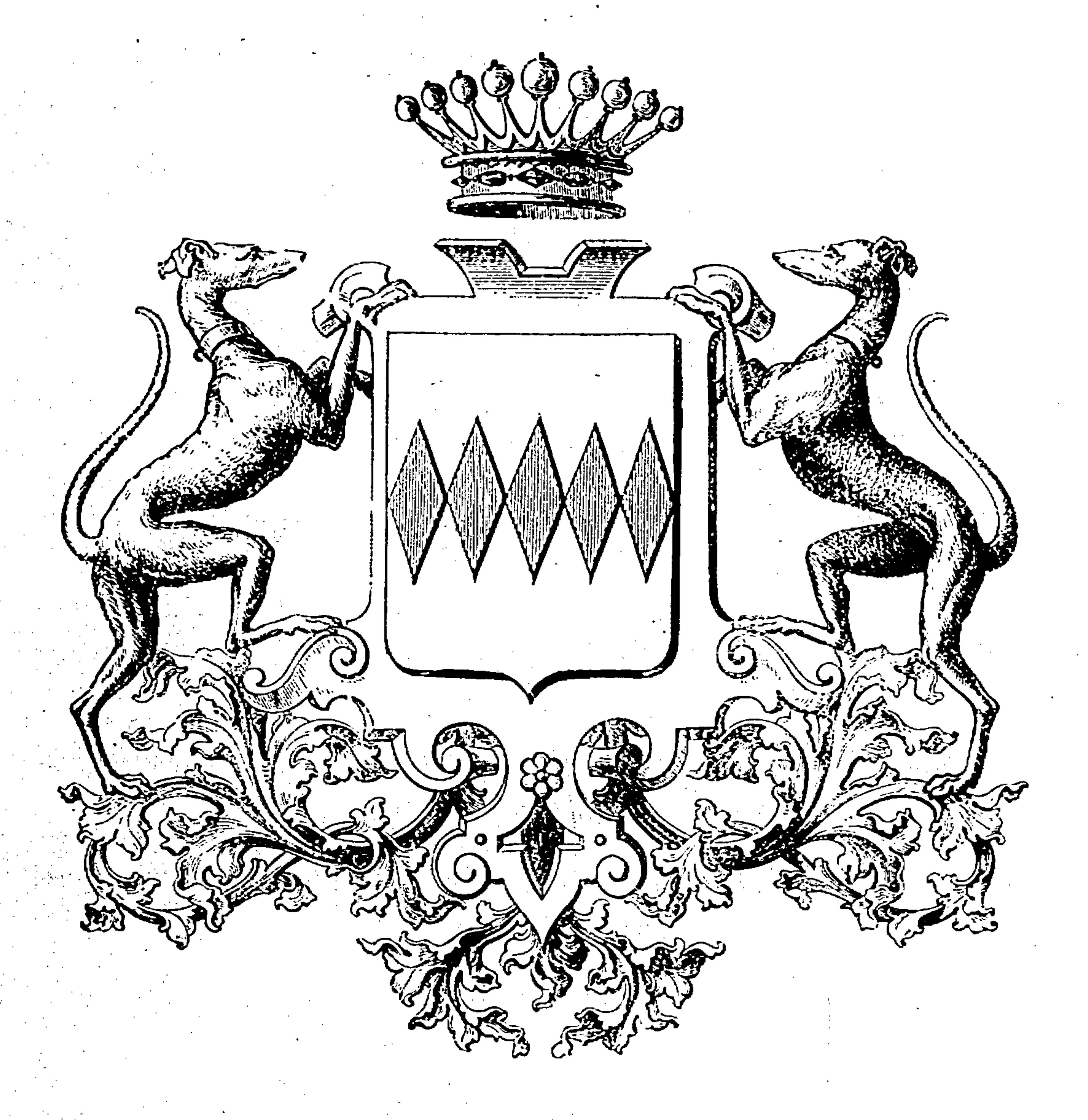
XVI. Joseph-François-Sophie-Gabriel Compagny, Comte de Courvières, né le 6 novembre 1833, Capitaine commandant au 12e chasseurs, démissionnaire, décoré de l'ordre de la Légion d'honneur pour action d'éclat sous les murs de Puebla, le 22 mars 1863, Commandeur de l'ordre du Saint-Sépulcre, Chevalier du Medjidié et de Guadalupe, décoré des Médailles d'Italie et du Mexique et de la Médaille de sauvetage de 1re classe.

Il a épousé, le 26 décembre 1874, Mademoiselle Marie-Joséphine Genevois, fille de M. Genevois, Juge au tribunal de Grenoble.

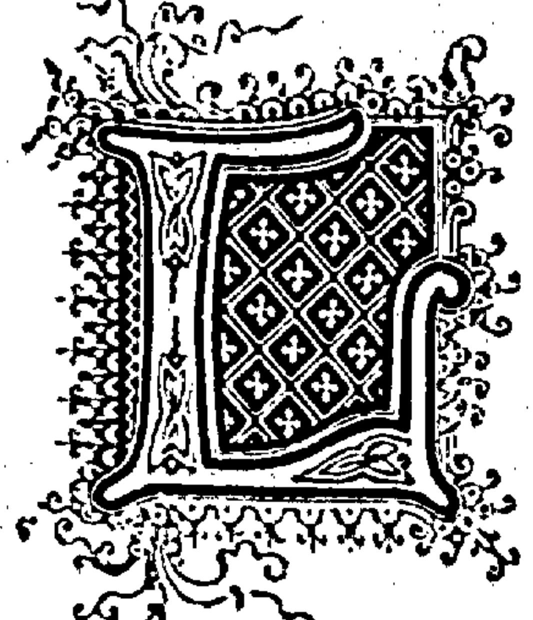
DE LA CROIX

POITOU ET ANGOUMOIS

Seigneurs de la Madeleine, des Bretinières, des Ombrais,
de la Fenestre, de Lilaud, de la Motte,
de Puyreaud, de la Carte, de la Combe, de la Brosse, de Loinbaud,
de la Valade, de Villeban, etc.



Armes : *d'argent, à cinq fusées de gueules rangées en fasce.* — Alias : *d'argent, à la croix de sable.* — Couronne : *de Comte.* — Supports : *deux Levriers.*



La famille DE LA CROIX du Poitou et de l'Angoumois, est l'une des plus anciennes et des plus distinguées de la noblesse de ces deux provinces, tant à cause de ses alliances prises dans les familles les plus considérables, que pour ses services militaires exceptionnels, car, pendant plus de trois siècles, ses membres n'ont point cessé de porter les armes.

Peu de familles ont possédé autant de seigneuries et de fiefs importants ; nous citerons particulièrement ceux de la Madeleine, des Bretinières (ce dernier relevait directement du Roi, à cause de son château de Lusignan), des Ombrais, de la Fenestre, de Lilaud, de la Motte, de Puyreaud, de la Carte, de la Combe, de la Brosse, de Loinbaud, de la Valade, de Villeban, etc., etc.

Parmi ses alliances marquantes, on remarque les noms des plus illustres familles du Poitou et de l'Angoumois, et notamment celles de Rochechouart, de Sanzay, de Clérembault, de Moulins, de Corlieu, de Quatrebarbes, de Lambertie, de la Martherie, de Berthoumé, de Massacré, Thibaud de Plac, d'Abzac, de Maumont, de Pindray, du Nuchèze, de Hollande, de Beaumont de Chillay, de Vaultier de Mayencourt, du Bois, de Chapiteau de Remondias, de Fornel, de Galard de Béarn, etc.

La filiation régulière et suivie de cette famille s'établit sur TITRES ORIGINAUX, à partir du XVe siècle, mais, avant cette époque, on rencontre, dans les cartulaires et les anciens manuscrits, plusieurs personnages que l'on peut affirmer être sortis de ce vieil estoc, sans qu'il soit possible cependant de les rattacher d'une manière certaine à la filiation.

En voici une énumération succincte :

Étienne DE LA CROIX, vivant en 1190, était mort dès l'année 1211, comme il appert d'une donation faite ladite année, par Laurence, sa veuve, pour le repos de l'âme de son mari, en la paroisse d'Azé-sur-Cher, mouvant du fief de l'Archevêque de Tours. (*Collection de D. Villevieille, volume coté* 33, *folio* 107, *aux manuscrits de la Bibliothèque de Richelieu*).

Le 22 mars 1345, Jean DE LA CROIX, Varlet Ecuyer, Seigneur de Charcoigne, abandonna volontairement au prieur de Notre-Dame de Surgères, les dîmes qu'il tenait, notamment celle du fief de Messire Foucaud de Charcoigne, Chevalier, en la paroisse de Sainte-Marie de Surgères en Poitou. (*Archives de l'Abbaye de Vendôme, Prieuré de Surgères. — D. Villevieille*). Il fut père de :

Pierre DE LA CROIX, Seigneur de Charcoigne, près Surgères, lequel fit un accord, en date du 3 juillet 1378, avec le Prieur de Sainte-Marie de Surgères, qui lui réclamait la dîme sur son fief de Charcoigne. (*Archives de l'Abbaye de Vendôme, prieuré de Surgères ; — D. Villevieille.*)

FILIATION

I. Louis DE LA CROIX, Écuyer, né vers l'an 1400, prit alliance avec Marie DE DOMIGUE DE ROCHEHERT. *(Preuves de l'Ordre de Malte du Prieuré d'Aquitaine, manuscrit à l'Arsenal, page* 243.) Il eut pour fils :

II. Ambroise DE LA CROIX, Ecuyer, qui doit être le même que « le sieur DE LA CROIX DE MONTDON, Homme d'Armes de la Compagnie du sieur de l'Aigle, » levée pour le service du Roi Louis XI, et dont la revue fut passée, le 20 octobre 1467, dans la ville de Fontenay-le-Comte. (*Rôles des bans et arrière-bans du Poitou, page* 6.) Ambroise DE LA CROIX eut de son union avec Hardouine DE SANZAY :

1° Guillaume, qui suit;
2° Renée DE LA CROIX, femme de Claude DE CLÉREMBAULT, Seigneur de Briffières. (*Preuves de Malte à la Bibliothèque de l'Arsenal.*)

III. Guillaume DE LA CROIX, Ecuyer, Seigneur de la Valade et de Villeban, rendit aveu, le 5 juillet 1485, au Seigneur de Brye, à cause dudit fief de Villeban, qui lui avait été apporté en dot par dame Madeleine BRUNE, sa femme. (*Titre original aux Archives de M. de Beauchamps; — Cabinet de M. Beauchet-Filleau, registre* 18, *n°* 62.) Il eut pour fils :

IV. Martin DE LA CROIX, Ecuyer, de la ville de Poitiers, qui, devait le service d'Archer au ban et arrière-ban du Poitou, convoqué le 12 décembre 1491, se fit remplacer, en raison de son grand âge, par Guyon Bar. (*Rôles des bans et arrière-bans du Poitou, page* 73.) De sa femme, dont le nom est inconnu, il eut pour fils :

V. Guillaume DE LA CROIX, IIe de nom, Ecuyer, Seigneur de la Madeleine et des Bretinières, paroisse de Saint-Georges d'Aynonne, près Saint-Maixent, qui est qualifié Licencié es-lois et Sénéchal de Thors. (*Titre original du 2 octobre* 1504. — *Cabinet de M. Beauchet-Filleau, registre* 18, *n°* 63.) Il avait épousé Demoiselle Louise de MOULINS, de la très-vieille famille des Moulins de Rochefort, du Poitou, alliée aux Couterne de la Barre, de Montmorency, de Sully, Vaillant, etc. Il eut de cette union :

1° Joachim, qui suit ;

2° François DE LA CROIX, Ecuyer, Seigneur de la Brosse, dont l'écu était *d'argent, à la croix de sable* (1), prit alliance avec Louise HODON, qui le rendit père de :

A. Françoise DE LA CROIX, femme de Pierre BRIEND, Ecuyer, Seigneur de Brez, dont le petit-fils, Pierre Briend de Brez, fut admis dans l'Ordre de Malte, le 20 septembre 1624. (*Preuves du Prieuré d'Aquitaine, page 492. — Bibliothèque de l'Arsenal.*)

3° Françoise DE LA CROIX, qui portait également : *d'argent, à la croix de sable*, fut mariée à Charles DE LA REBUTTIÈRE, Ecuyer, et bisaïeule maternelle de Magdelon de Villedon, du diocèse de Saintes, reçu dans l'Ordre de Malte, sur preuves du 19 juin 1615. (*Preuves à la Bibliothèque de l'Arsenal.*)

VI. Joachim DE LA CROIX, 1er du nom, Ecuyer, Seigneur des Bretinières et de la Madeleine, servait sous les ordres de François Poussard, au ban de la Sénéchaussée de Saintonge, lors de l'appel fait le 10 juin 1553. (*Rôles saintongeois, page* 29.) Il passa acte de partage, le 10 avril 1567, devant Me La Fontaine, notaire à Poitiers, avec Demoiselle Marie Germain, Dame de la Fremaudière; Jean Jourdain, Ecuyer, Seigneur de la Bousatière, agissant tant pour lui que pour Louis Jourdain, Ecuyer, Seigneur des Forges, son père, et pour François Jourdain, son frère. (*Cabinet de M. Beauchet-Filleau, registre* 8, *n°* 321.)

Tant en son nom que comme curateur de René DE LA CROIX, son fils, Joachim DE LA CROIX plaidait, en 1570, contre M. de Courtinies, Conseiller du Roi et Receveur-Général des finances à Poitiers. (*Cabinet de M. Beauchet-Filleau, registre* 8, *n°* 177.)

Joachim DE LA CROIX avait épousé, par contrat passé à Saint-Maixent, Noble Damoiselle Raymonde DE CORLIEU (2), fille de Robert de Corlieu, Ecuyer, Seigneur de la Chaize en la paroisse de Vouchon et de la Fenestre, en la paroisse de Saint-Sornin, Châtellenie de Montbron en Angoumois ; et de feue Marguerite de Quessarmi, Dame de Puymoulins. Les apports matrimoniaux s'élevant à la somme de dix mille livres tournois, furent comptés à ladite Raymonde DE CORLIEU, par Robert de Corlieu, son frère, par acte passé

(1) La famille DE LA CROIX a eu deux armoiries : celles figurées en tête de cette généalogie, et celles-ci, qui sont les plus anciennes, et *des armes parlantes* dont l'origine remonte sans doute aux croisades.

(2) Fixée en Poitou et en Angoumois, la famille DE CORLIEU tire son origine de l'évêché d'York et prouve sa filiation en France depuis le commencement du XVe siècle. Une attestation du roi d'armes d'Angleterre du 6 mars 1517, porte qu'elle est issue de l'ancienne famille de CORLEIX, qui a produit des Chevaliers dès l'an 1227. Charles de Corlieu, servant sous la bannière d'Angleterre en Angoumois, s'empara en 1414, à la tête d'une compagnie d'hommes d'armes, du château de Gourville aux entours d'Angoulême, et ne voulut le rendre qu'à la condition qu'on lui en ferait épouser l'héritière, nommée Renotte DU FRESNE, dont il écartela les armes, telles que ses descendants les portent encore, savoir : *Ecartelé, aux 1 et 4, de sinople, au chevron d'argent, chargé de trois quintefeuilles de gueules; aux 2 et 3, d'argent, au lion de gueules lampassé, armé et couronné d'or.*

à Vivonne, le 9 juin 1539, en présence de Mᵉ François Gronain, Licencié en Droit, Louis Jourdain, Ecuyer, Seigneur des Forges, et François de Corlieu. (*Titre original aux Archives de la famille*).

De son union avec Raymonde de Corlieu, Joachim de la Croix laissa six enfants, savoir :

1° Aimery, qui suit ;

2° Claude de la Croix des Bretinières, dont les preuves de noblesse furent faites au Prieuré d'Aquitaine, pour son admission dans l'Ordre de Malte, en 1565. Il résulte de l'enquête faite à cette occasion dans la ville de Poitiers, le 5 août de ladite année, que le postulant était né de Joachim de la Croix et de Raymonde de Corlieu ; qu'il était alors âgé de douze à quinze ans et avait été tenu au baptême dans l'église d'Aynonne ; enfin que ses ancêtres étaient *nobles* et avaient toujours été compris dans les rôles du ban et arrière-ban de la province du Poitou. Les témoins entendus furent Geoffroy d'Aynonne de Ruyère, Sain de Ruyère, paroisse de Saint-Georges d'Aynonne ; Alain d'Aynonne, et Michel d'Aynonne, Ecuyer, Seigneur de la Brosse. Le célèbre historien de Malte, Vertot, donne pour armes à Claude de la Croix : *d'argent, à la croix de sable*. (*Histoire des Chevaliers de Malte, tome VII, page* 338 ; — *Catalogue des Chevaliers de la Langue d'Aquitaine, à la Bibliothèque de l'Arsenal, page* 226) ;

3° René de la Croix, auteur de la Première Branche rapportée ci-après ;

4° Louise de la Croix, mentionnée dans la donation de Raymonde de Corlieu, en faveur de son fils Aimery, de l'année 1584. Elle portait : *d'argent, à la croix de sable*, et avait épousé Lancelot de Quatrebarbes, Ecuyer, dont les petits-fils, Philippe et Gilbert de Quatrebarbes de la Rongère, du diocèse du Mans, furent reçus dans l'Ordre de Malte, sur preuves faites au grand prieuré d'Aquitaine, les 17 octobre 1663 et 31 août 1669. (*Preuves à l'Arsenal*) ;

5° Anne de la Croix, citée avec sa sœur Louise, dans l'acte de donation précitée ;

6° Madeleine de la Croix, Religieuse dans le monastère de Sainte-Claire, près Limoges.

VII. Aimery de la Croix, Ecuyer, Seigneur de la Fenestre, de la Chaize, des Ombrais et autres lieux, se maria avec Anne de Corlieu, Dame des Ombrais, en la paroisse de Saint-Constant et Châtellenie d'Angoulême. Le contrat fut passé aux Ombrais en Angoumois, le 6 février 1584, par-devant Mᵉ Pasquet, Notaire Royal d'Angoulême. En faveur de cette union, Raymonde de Corlieu, alors veuve de Joachim de la Croix, fit abandon de tous ses biens à son fils aîné. Aimery de la Croix transigea, le 26 novembre 1593, avec René de la Croix, son frère, lequel eut pour sa part d'héritage le fief des Bretinières. — Par lettres du 3 juin 1594, le Roi Henri IV donna mandement au Sénéchal d'Angoulême de faire payer à Aimery de la Croix, en récompense de ses services, les redevances, dîmes et droits qui étaient dus audit Aimery, pour ses fiefs et apanages sis en Poitou et en Angoumois. (Ces titres originaux sont aux *Archives de la famille*.)

Aimery DE LA CROIX eut pour fils :

VIII. Joachim DE LA CROIX, IIe du nom, Ecuyer, Seigneur des Ombrais, de la Fenestre, de la Chaize et autres lieux, qui fit cession d'une rente à la ville de Poitiers, par acte du 11 août 1582. (*Répertoire des privilèges, dons et octrois de la ville de Poitiers; — Cabinet de M. Beauchet-Filleau, registre* 17, *n*° 59.) Il épousa par contrat passé au Château de Mesnet, paroisse de Saint-Maurice et Châtellenie de Montbron, le 10 janvier 1600, Noble Damoiselle Françoise de LAMBERTIE (1), fille de Messire Raymond de Lambertie, Ecuyer, Seigneur de Mesnet, et de Demoiselle Louise de la Marthonye. (*Titre original aux Archives de la famille*).

De cette union sont nés deux enfants, savoir :

1° Gabriel, qui suit;
2° Jean DE LA CROIX, Ecuyer, qui testa, en 1626, en faveur de Jacques DE LA CROIX, son neveu.

IX. Gabriel DE LA CROIX, Ecuyer, Seigneur de la Fenestre, de la Chaize, des Ombrais, etc., comparut à l'Assemblée du ban et arrière-ban de la Sénéchaussée d'Angoumois, convoquée à Angoulême, en 1635, suivant certificat de M. de Damas, Maréchal de camp. (*Titre original.*) Il obtint, en date du 17 octobre 1650, une Commission de Capitaine de chevaux-légers, sous l'autorité du comte d'Uzès, Colonel-Général de la cavalerie légère. (*Titre original*).

Gabriel DE LA CROIX avait épousé Isabeau BERTHOUMÉ, fille de Jacques Berthoumé, Ecuyer, Seigneur du Touret, et de Demoiselle Charlotte Bertrand, qui le rendit père de :

1° Jacques, qui suit;
2° Marguerite DE LA CROIX.

X. Jacques DE LA CROIX, Ecuyer, Seigneur des Ombrais, de la Fenestre et de la Chaize, institué héritier de son oncle, Jean DE LA CROIX, en 1626, épousa le 16 janvier 1653, au lieu noble du Bruel, paroisse de Chasnier, Demoiselle Angélique DE MASSACRÉ, fille de feu Guillaume de Massacré, Ecuyer, Seigneur de Labergement, et de Demoiselle Catherine Guy. Ledit contrat de mariage est signé : François de Massacré; Pierre de Massacré;

(1) La maison des Marquis DE LAMBERTIE, originaire du Périgord, remonte à Pierre, Seigneur de Lambertie, mort en 1428. De lui était issu, à la cinquième génération, François de Lambertie, Baron de Montbrun, Chevalier de l'Ordre du Roi en 1571, père de Jean de Lambertie, Maréchal de camp. (ARMES : *d'azur, à deux chevrons d'or.*)

Louis de Larochefoucauld ; J. de Lambertie ; J. de Livron ; de la Coussière ; de Guitard ; Raymond de Lageard ; G. de Las, etc., et P. Pilorget, Notaire Royal à Angoulême. (*Titre original.*)

Jacques DE LA CROIX DES OMBRAIS, qui portait pour armes : *d'argent, à cinq fusées de gueules rangées en fasce*, est cité dans le *Catalogue des Gentilshommes de l'Élection d'Angoulême* qui furent maintenus dans leur Noblesse par M. d'Aguesseau, ès-années 1666 et 1667. De son mariage avec Demoiselle Angélique DE MASSACRÉ, il eut :

1° François, qui suit ;
2° Jacques DE LA CROIX, auteur de la DEUXIÈME BRANCHE, rapportée ci-après ;
3° Léon DE LA CROIX, Ecuyer, Seigneur de la Motte, s'unit à Damoiselle Marie DE ROUSSIES ; il vivait encore en 1730 ;
4° Charles DE LA CROIX, Ecuyer, Seigneur de la Grelière ;
5° Charlotte DE LA CROIX ;
6° Marguerite DE LA CROIX, femme de Messire Jean THIBAUD, Ecuyer, Seigneur de Plac. D'eux naquit Demoiselle Marie-Philippette Thibaud, mariée par contrat du 2 février 1755, avec Jean-François DE LAMBERTIE, Ecuyer, fils de feu Léon de Lambertie, Seigneur de Lamary, et de Dame Radégonde de Naulin. (*Cabinet de M. Beauchet-Filleau, Généalogie de Lambertie*, n° 290.)

XI. François DE LA CROIX, Ecuyer, Seigneur de la Chaize, des Ombrais, de la Fenestre, a épousé Demoiselle N. DE LAMBERTIE, dont il eut :

1° François, qui suit ;
2° Léon DE LA CROIX, auteur de la TROISIÈME BRANCHE, actuellement seule existante, dont la filiation viendra après celle des deux autres branches ;
3° Marie DE LA CROIX, mariée à Messire François D'ABZAC ;
4° Marguerite DE LA CROIX, femme de Messire François DE MAUMONT.

XII. François DE LA CROIX, II[e] du nom, Ecuyer, Seigneur de la Chaize et autres lieux, s'unit à Demoiselle Marie de LAMBERTIE, sa cousine germaine, en vertu de dispenses accordées par Sa Sainteté Benoît XIII, datées du 1[er] février 1736. Il mourut en 1743, laissant :

1° François DE LA CROIX, Ecuyer, Seigneur de la Chaize, etc., mort sans enfants, de Jeanne DE PINDRAY, sa femme ;
2° Jean DE LA CROIX, mort jeune ;
3° Marguerite DE LA CROIX, femme de François DE MAUMONT, Ecuyer.

PREMIÈRE BRANCHE

VII. René DE LA CROIX, Ecuyer, Seigneur des Bretinières, fils puîné de Joachim DE LA CROIX et de Raymonde DE CORLIEU, partagea avec Aimery DE LA CROIX, son frère aîné, par acte passé à La Rochefoucauld, le 26 novembre 1593.

Il a épousé Noble Damoiselle Jeanne DE NUCHÈZE (1), fille de Messire Jean de Nuchèze, Chevalier de l'Ordre du Roi, Gentilhomme ordinaire de sa chambre, Seigneur Châtelain de la Brûlonnière, et de feue Dame Jeanne de Parthenay. La future est dite assistée de son père; de Pierre de Nuchèze, Ecuyer, Seigneur de la Brosse, son frère aîné; et de Demoiselle Marguerite de Nuchèze, sa sœur. Ce contrat fut passé, le 21 septembre 1594, en la Cour de Montmorillon, par Dessiou et Bordeaux, Notaires royaux. (*Cabinet de M. Beauchet-Filleau, registre* 80, *n*° 127.

De cette alliance vint le fils qui suit :

VIII. Antoine DE LA CROIX, Ecuyer, Seigneur de la Carte, maintenu dans son ancienne noblesse par jugement du 9 septembre 1667. (*Cabinet de Beauchet-Filleau, registre* 29, *n*° 27.) D'une alliance qui est restée ignorée, il a laissé :

IX. François DE LA CROIX, Ecuyer, Seigneur des Bretinières, qui rendit aveu au Roi, à cause de son Château de Lusignan, pour ledit fief des Bretinières, en 1663. (*Cabinet de M. Beauchet-Filleau, Registres des Noms féodaux, n*° 337.) Il fut maintenu dans sa Noblesse par jugement du 9 septembre 1667. (*A. Gouget, Armorial du Poitou, page* 22.)

François DE LA CROIX avait épousé Marie DE HOLLANDE, laquelle, étant veuve, rendit hommage au Roi, à cause de son Château de Lusignan, pour son hôtel et fief noble des Bretinières, en 1684 et 1686. (*Cabinet de M. Beauchet-Filleau, Registre des Noms féodaux, n*° 712.)

De cette union vinrent :

(1) Divisée en plusieurs branches dites de la Roche-Vineuse, de Baudiment, des Francs, de Bussy, de Batresse, de la Brûlonnière, du Plessis et d'Anlezy, la maison de NUCHÈZE, d'ancienne chevalerie du Poitou, a produit des Chevaliers Bannerets et Ecuyers, des Capitaines d'hommes d'armes des Ordonnances, des Gentilshommes ordinaires de la Chambre, des Chevaliers de Saint-Michel, plusieurs Chevaliers et Dignitaires de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, et un Evêque Comte de Châlons. (ARMES : *de gueules, à neuf molettes d'éperon à cinq rais d'argent.*)

1° Charles, qui suit;
2° Gabrielle DE LA CROIX, mariée deux fois : 1° avec Gabriel HÉLIE, Chevalier, Seigneur de Chastenay; 2° par contrat du 27 mai 1697, passé à Fontenay, devant Mes Train et Gaudin, Notaires royaux, avec Joseph DE BEAUMONT, Chevalier, Seigneur de Chillay, Lieutenant des vaisseaux du Roi, et Capitaine d'une compagnie franche de la marine. (*Cabinet de M. Beauchet-Filleau, registre* 1, *n°* 190);
3° Marie-Anne DE LA CROIX, mariée en 1701, avec Alexandre DE VAULTIER DE MAYENCOURT, Chevalier, Seigneur de Quesnard, Baron de Reully, Lieutenant de la compagnie de MM. les Gardes de la marine au port de Rochefort. (*Idem, registre* 1, *n°* 200.)

X. Charles DE LA CROIX, Ecuyer, Seigneur des Bretinières, est inscrit au rôle des Gentilshommes du Poitou, convoqués pour les bans et arrière-bans de 1691 et 1693. (*Idem. Registre* 15, *nos* 29 et 30).

Il fit enregistrer dans l'*Armorial général officiel*, dressé en vertu de l'édit de 1696, les armoiries de sa famille ainsi décrites : *de gueules, à cinq fusées d'argent chargées chacune d'une coquille de gueules.* (*Registre* 28, *coté Poitiers, folio* 224, *Bureau de Fontenay, Cabinet des titres, Bibl. de Richelieu*). De son côté, Charlotte DU Bois femme dudit Charles DE LA CROIX, Ecuyer, « Seigneur de Bretinières, » déclara porter un écu *d'or, à trois fusées de sable, posées* 2 *et* 1. (*Ibid., folio* 607.)

Nous trouvons encore Charles DE LA CROIX présent au contrat de mariage de Pierre Bernon, Chevalier, Seigneur des Maretz, avec Demoiselle Louise Simouneau, passé devant Bouteville, Notaire Royal de Sainte-Hermine, le 20 janvier 1705.

On ignore s'il a laissé postérité.

DEUXIÈME BRANCHE

XI. Jacques DE LA CROIX, Ecuyer, Seigneur de la Motte et de Lilaud, fils puîné de Jacques DE LA CROIX et d'Angélique de MASSACRÉ, épousa Philippette JOURDAIN, par contrat passé le 24 octobre 1684, audit lieu de Montbron; la future apporta en dot à son mari la terre de Lilaud, paroisse de Saint-Maurice de Montbron. De ce mariage vint :

XII. Gabriel DE LA CROIX, Ecuyer, Seigneur de Lilaud qui prit alliance avec Marie MESNARD, fille de François Mesnard, avocat, demeurant à Marthon, dont il eut :

1° Bernard DE LA CROIX, Ecuyer; dont on ignore la destinée;
2° Marie DE LA CROIX.

TROISIÈME BRANCHE

ACTUELLEMENT EXISTANTE

XII. Léon DE LA CROIX, Ecuyer, Seigneur de la Motte, fils puiné de François DE LA CROIX, Seigneur de la Chaize, et de Demoiselle N. de LAMBERTIE, fit enregistrer ses armoiries à l'*Armorial général* de 1696, et reçut, le 29 août 1698, un certificat d'armoiries ainsi conçu : *d'argent, à cinq fusées de gueules rangées en fasce* (*Titre original*) ; et le 12 septembre 1704, M. Rouillé, Intendant de la Généralité de Limoges, Commissaire départi pour la recherche des faux nobles, lui fit délivrer un arrêt de maintenue de noblesse. (*Titre original.*)

Léon DE LA CROIX se maria avec Françoise DE MAUMONT, fille de Léonard de Maumont (1), Ecuyer, Seigneur de Puyreaud et d'Anne de Manaslier.

De cette union vinrent :

1° François DE LA CROIX, Ecuyer, Seigneur de Puyreaud, qui servit pendant quatorze ans dans l'artillerie de marine, de 1775 à 1789, et mourut sans alliance ;
2° Autre François, qui suit ;
3° Philippette DE LA CROIX ;
Tous trois nommés dans un accord fait le 7 août 1779, avec Gabrielle de Plamont. (*Titre original.*)

XIII. François DE LA CROIX, Ecuyer, Seigneur de Puyreaud en Angoumois, demeurant audit lieu de Puyreaud, paroisse de Grassac, épousa par contrat du 22 avril 1780, Noble demoiselle Anne DE CHAPITEAU, fille de feu Messire Pierre de Chapiteau, Ecuyer, Seigneur de Remondias, et de dame Marie Dartelet, demeurant au lieu noble de la Jaumerie, paroisse de Mainzac. (*Titre original.*) Ce contrat fut passé en présence de MM. de Maumont, Lusignan de la Jaumerie, de Loubersat, Charlotte de Couhé de Lusignan, du Breuil, de Remondias, le Comte de Lambertie, etc.

De cette union vinrent :

1° François, qui suit ;
2° Salomon DE LA CROIX, Ecuyer ;
3° Pierre DE LA CROIX, Ecuyer, simple soldat au 16e régiment de ligne sous le premier empire.

XIV. Noble François DE LA CROIX, Propriétaire, demeurant au village

(1) Les Sires DE MAUMONT, en Limousin, Barons de Chalard, Seigneurs de Bazaleuf, et qui porten pour armes : *d'azur, à deux fasces d'or*, sont un rameau d'une branche de la maison de la Rochefoucauld-Barbezieux.

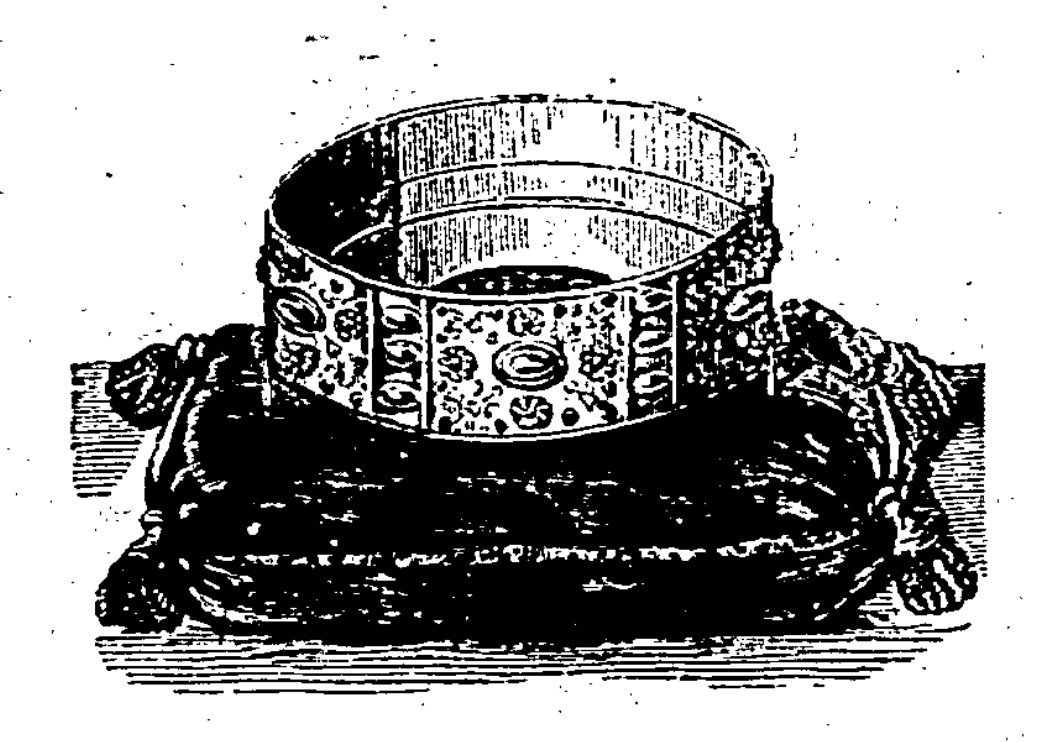
de Puyreaud, canton de Montbron, a épousé, en 1808, noble demoiselle Anne DE FORNEL, fille de Messire Etienne de Fornel, Ecuyer, Seigneur de Limeyrac, et de Charlotte DE GALARD DE BÉARN, dont il a eu deux enfants, savoir :

1° Adomir-François-Martial, qui suit ;
2° N. DE LA CROIX DE LA MOTTE, Capitaine.

XV. Adomir-François-Martial DE LA CROIX, seul et unique représentant de nom et d'armes de sa famille, né le 26 mars 1809, au lieu de Puyreaud, mort le 9 juin 1870, a été maire de Grassac pendant plusieurs années.

Il a épousé, en 1865, mademoiselle BERTRANÉ, dont il a eu plusieurs enfants, savoir :

1° Elisabeth-Louise-Alesine DE LA CROIX, née en 1842, mariée en 1845 à Frédéric-Ferdinand RENAULD, dont elle a trois enfants, savoir :
   A. Albert RENAULD, né le 26 janvier 1866;
   B. Marie-Louise RENAULD, née le 21 février 1870;
   C. Jacques RENAULD, né le 24 juillet 1873;
2° Léon-Alcide-Salomon DE LA CROIX, né en 1844;
3° Juliette DE LA CROIX, mariée à M. DU BREUIL;
4° Emma DE LA CROIX, non mariée ;
5° Marguerite DE LA CROIX;
6° Léontine DE LA CROIX, non mariée.



DAMIENS DE RANCHICOURT

PICARDIE ET ARTOIS

ARMES : *de gueules à trois chevrons de vair.* — COURONNE : *de Comte.* — SUPPORTS : *deux lions.*



a famille DAMIENS DE RANCHICOURT, est une branche de l'illustre maison des anciens Comtes D'AMIENS dont l'origine remonte à :

Gauthier Ier, Comte DU VEXIN et D'AMIENS, qui vivait dans la dernière moitié du Xe siècle. Il eut d'Ève, fille du comte de Dreux :

Gauthier II d'Amiens, qui, d'Adélaïde, héritière du comté de Crépy et fille du Comte de Senlis, laissa trois fils dont il est essez difficile de suivre les traces et dont la descendance est dès lors incertaine.

Quoi qu'il en soit, La Morlière, dans ses *Antiquités*, fait remonter la maison d'Amiens à :

Adam ou Aleaume d'Amiens, Vidame de ladite ville, qui fut père de :

Guy Ier d'Amiens, vivant sous le règne de Louis le Gros (1108-1137), qui laissa, entre autres enfants :

Guy II, Châtelain d'Amiens, Seigneur de Flixecourt, Vinacourt, la Broye, Canaple, Bachimont, Buire, l'Estoile, Fléchelle, Talmas, Estrée, Renauville, Outrebois et autres lieux. Il eut deux fils : l'aîné :

Dreux d'Amiens, époux de Marguerite, présumée sœur de Hugues, Comte de Saint-Pol, en eut cinq fils :

1° Pierre d'Amiens, Seigneur de Vinacourt, en 1196;
2° Renault d'Amiens, d'abord Chanoine d'Amiens, puis, ayant hérité de son frère, il épousa Mathilde;
3° Thibaud d'Amiens, Seigneur de Canaple et d'Outrebois, en 1220;
4° Aleaume d'Amiens, Seigneur de l'Estoile, en 1217, père de Pierre d'Amiens, aussi Seigneur de l'Estoile;
5° Bernard d'Amiens, auteur de la Branche des Seigneurs de Renauville et de Monceaux alliés aux de Mouchy, de Heuchin, de Monceaux, de Marquais, de Canteleu, de Las Cuenas, etc.

La Branche des d'Amiens, Seigneurs de Bachimont est sortie de Guillaume d'Amiens, qui de Marie de la Seule eut :

Druon d'Amiens, seigneur de Bachimont, époux de N. de Mailly, dame du Mesnil et de Donquert, dont il eut :

1° Robert d'Amiens, Seigneur de Bachimont, de Fontaine et du Mesnil, qui épousa Marie de Beaufort, en Artois;
2° Pierre d'Amiens, aussi Seigneur de Bachimont, s'unit à Jeanne de Harreux, dame de Bralincourt, d'où :

Pierre d'Amiens ou Damiens, Seigneur de Bralincourt et de Bachimont, qui prit alliance avec Jeanne de Hotkux, de laquelle naquirent dix-huit enfants, entre autres Jacques Damiens, abbé de Prémontré, mort général de son Ordre, vers le milieu du XVIe siècle.

La maison d'Amiens a formé un grand nombre de branches, entre autres celle des d'Amiens ou Damiens, Seigneurs de Waringhem, de la Ferté et de Ranchicourt dont voici la filiation :

BRANCHE

DES

SEIGNEURS DE WARINGHEM, DE LA FERTÉ ET DE RANCHICOURT

I. Christophe D'AMIENS ou DAMIENS, Écuyer, né à Arras, épousa en 1564, demoiselle Anne DU FLOS, sœur de Louise du Flos, mariée 1° à Jean FAUTEREAU, Écuyer, Sieur de Bardemont; et en secondes noces à Pierre CABOCHE, Écuyer, Sieur du Fossé. Christophe fut père de :

II. Nicolas DAMIENS, Ier du nom, Écuyer, Seigneur de Waringhem, marié, par contrat du 21 septembre 1593 à Barbe LE PIPRE, fille de Jacquart Le Pipre et de Catherine de Cornaille, dont il eut :

III. Nicolas DAMIENS, IIe du nom, Écuyer, Seigneur de Waringhem, marié en 1615 à Marie MENCHE, dont il eut :

1° Jean-François, qui suit;
2° Jacques DAMIENS, savant Jésuite.

IV. Jean-François DAMIENS, Écuyer, Seigneur de Waringhem et de la Ferté, lieutenant général de Béthune, est mentionné avec sa femme dans l'*Armorial général de France* (au registre de Flandre). Il mourut dans cette ville en 1710, laissant de son union avec demoiselle Marie-Yolande DENIS DE SAPIGNY, qu'il avait épousée en 1652, les enfants ci-après :

1° Jacques-François, qui suit;
2° François-Philippe DAMIENS, Ecuyer mort sans postérité;
3° Antoine-Nicolas DAMIENS, religieux à l'Abbaye de Saint-Vast, et Chanoine de l'église cathédrale de Notre-Dame d'Arras;
4° Éloy-Louis DAMIENS, Chevalier, mort lieutenant-colonel;
5° Marie-Magdelaine DAMIENS, épouse du Seigneur DE LA PANOTERIE; leur fille s'unit à Michel DE RENTY, Écuyer, capitaine au régiment Dauphin;
6° Marie-Yolande DAMIENS, mariée en 1679, à Jean-François-Dominique LE CARON, Sieur de Cannettemont, fils de Jean Le Caron, Écuyer, Conseiller au Conseil d'Artois et de Marie-Anne Le Grand, dame de Cannettemont. D'eux naquit Jean-François-Joseph Le Caron, Écuyer, Sieur de Cannettemont, Sains-en-Ternois, Burgalant, etc., dont la prostérité s'est alliée aux de Torcy de Hautecloque, Le Febvre de Gouy, Quarré de Boiry-Saint-Martin, de Fromentin-Monchy, Le Duc de Masnuy, d'Espalunque, de Lanquesaing, Boudart de Couturelle, du Blaisel, de Brandt, Malet de Coupigny, etc.

V. Jacques-François DAMIENS, Ecuyer, Seigneur de Waringhem, de la Ferté etc., épousa par contrat du 12 décembre 1689, Sabine DUPUICH DE MESPLA, dont il eut :

VI. Antoine-Louis-Joseph DAMIENS, Ecuyer, Seigneur de Waringhem, La Ferté, Ranchicourt, Rebreuves et Mesnil, qui épousa en premières noces demoiselle Désirée D'EUGES; et en secondes noces Marie-Madeleine LE RICQUE. Il a laissé :

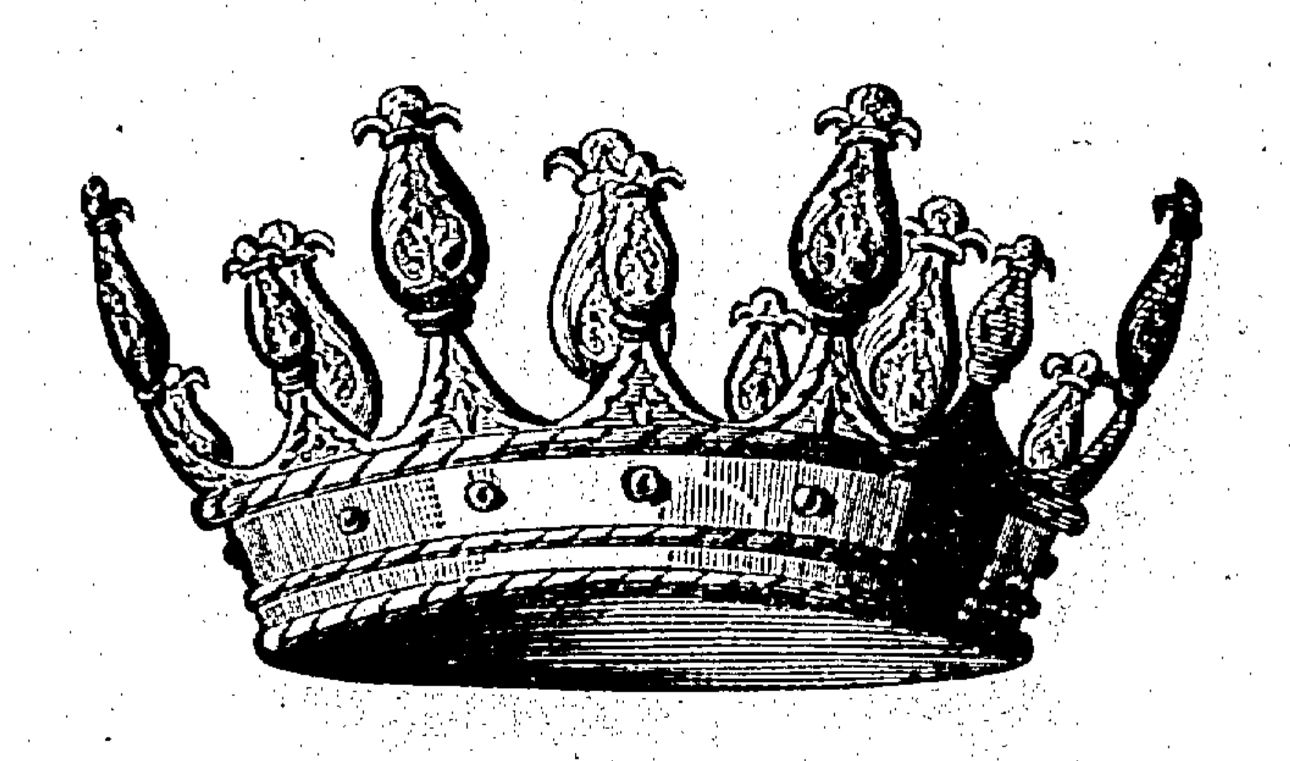
VII. Jean-Louis DAMIENS DE RANCHICOURT, Ecuyer, Seigneur de Ranchicourt, la Ferté, Waringhem, Rebreuves, Mesnil, etc., marié par contrat du 21 janvier 1779, à demoiselle Marie PAYEN, comtesse DE LA BUCQUIÈRE. D'eux naquit :

VIII. Philibert DAMIENS DE RANCHICOURT, Ecuyer, qui fut tenu sur les fonts de baptême par son grand-oncle, Michel de Renty. Il s'unit, le 14 octobre 1813, à demoiselle Clémence-Adèle ARONIO DE FONTENELLE, dont il eut :

IX. Louis-Philibert-Oscar DAMIENS DE RANCHICOURT, qui a épousé en 1836, mademoiselle Marie-Clotilde-Pauline DE BUNS D'HOLLEBEKE De cette alliance est né un fils :

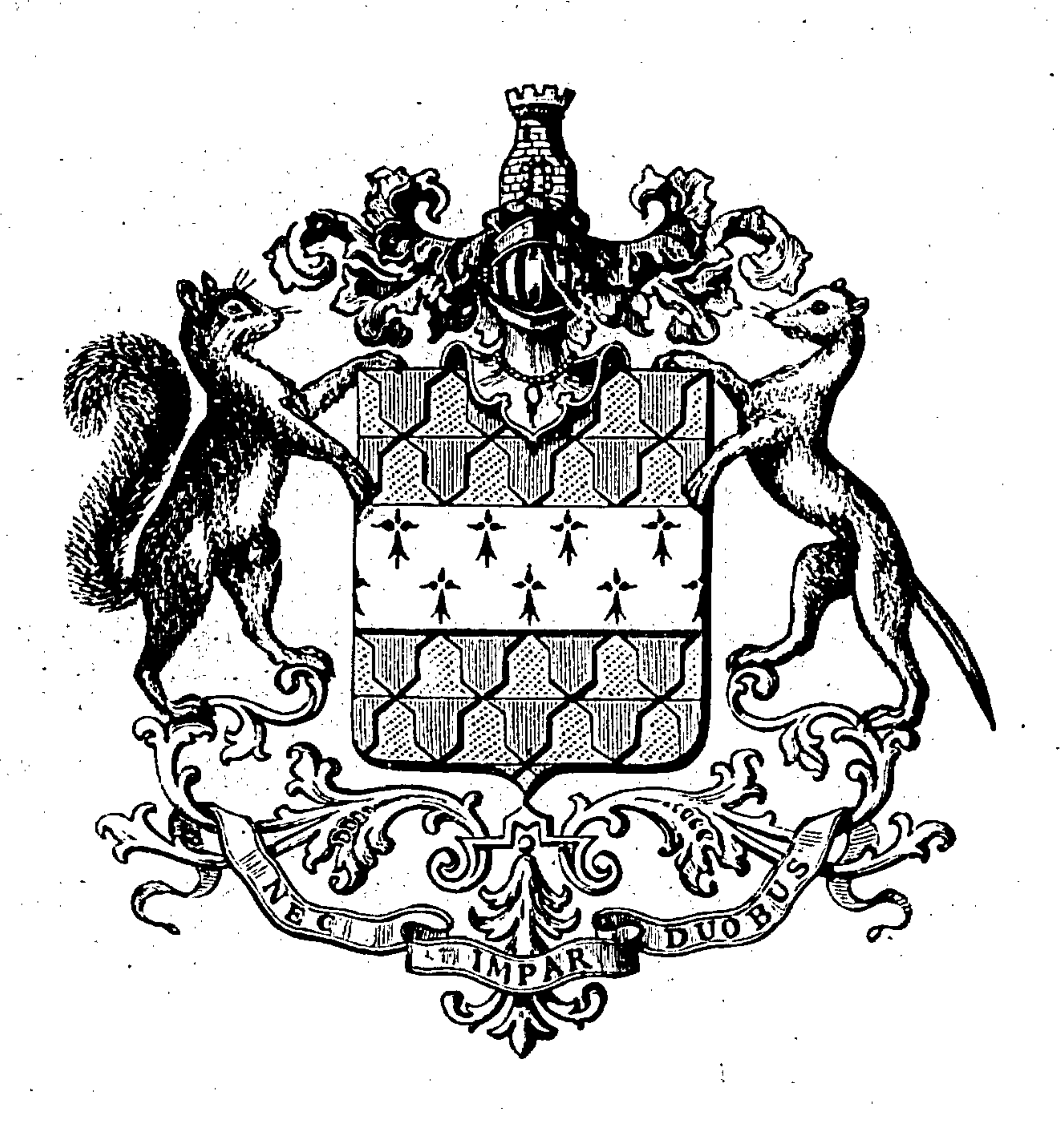
X. Raymond DAMIENS DE RANCHICOURT, décédé, laissant de son union avec mademoiselle Marguerite CHAZAND, deux enfants, savoir :

1o Pierre DAMIENS DE RANCHICOURT, né le 27 octobre 1865 ;
2o Marie-Thérèse DAMIENS DE RANCHICOURT, née le 17 mars 1867.



DOUBLE

PICARDIE, ILE-DE-FRANCE, LANGUEDOC ET PROVENCE



ARMES : *Vairé d'or et de gueules, à la fasce d'hermines brochant.* — SUPPORTS : *un petit gris à dextre, et une hermine à senestre.* — COURONNE : *de Baron.* — CIMIER : *une tour d'argent.* — DEVISE : Nec impar duobus.



LA famille DOUBLE est originaire de la province de Picardie, d'où elle a passé successivement dans l'Ile-de-France, dans le Languedoc, et enfin en Provence. Sa noblesse remonte au XIVe siècle, et ses anciennes armes sont rapportées dans l'Armorial fait en 1450 par Gilles le Bouvier, dit Berry, premier Roy d'armes du Roi Charles VII ; elles étaient alors de *sable, à la bande d'or.*

Elle a fourni, entre autres personnages marquants, plusieurs Magistrats aux Parlements de Languedoc et de Provence, plusieurs Secrétaires du Roi, un Evêque, des Membres de l'Institut et plusieurs Officiers distingués.

Sous le règne de Saint-Louis, en l'an 1228, un ancien homme d'armes de l'Evêque de Noyon, Bernard DOUBLE, fut reçu Bourgeois de la petite ville de Péronne.

Un descendant de ce Bernard, Thomas DOUBLE, vint se fixer à Paris, où nous le voyons, en 1313, au nombre des notables de la ville.

Sous le règne de Jean II (1350 à 1364), Olivier DOUBLE, Ecuyer du Dauphin Charles, fut accusé d'avoir comploté l'enlèvement de ce Prince; il est juste d'ajouter que le Dauphin s'y prêtait beaucoup, suivant en cela les conseils du Roi de Navarre, Charles le Mauvais, qui tâchait de mettre la division dans la famille royale de France. Olivier DOUBLE eut la tête tranchée en même temps que Jean V d'Harcourt et que plusieurs autres Seigneurs. Peut-être le souvenir d'Olivier, son malheureux Ecuyer, ne fut-il pas étranger aux faveurs que le Dauphin Charles, devenu le Roi Charles le Sage, accorda à Martin DOUBLE.

En effet, Olivier fut le père de Martin DOUBLE, d'abord Avocat au Châtelet, puis Conseiller du Roi Charles V, qui lui octroya, en 1378, des titres de Noblesse et de Chevalerie. (*Voir aux Archives nationales, registre coté* 113, *page* 149.)

Son petit-fils Noël DOUBLE obtint, en 1477, du Roi Louis XI, des titres de grâce et de rémission, après avoir tué, dans une rixe, un autre Gentilhomme.

La filiation régulière est établie à partir de :

I. Vital DOUBLE ou DE DOUBLE (ainsi qualifié par acte anthentique), Secrétaire du Roi François Ier, était, en 1539, ainsi qu'il résulte d'une charte originale, pourvu de l'office de Notaire royal près le Parlement de Toulouse.

Il eut pour enfants, savoir :

1° Pierre, qui suit :
2° Antoinette DE DOUBLE (*sic*), mariée à Jean CARRIÈRE, Conseiller au Parlement de Toulouse, dont sont nés :

A. Durand CARRIÈRE, Avocat au Parlement de Toulouse, qui testa en 1593, il avait épousé la Demoiselle BOURGUIN DES NOS, dont il eut :

B. Jean DE CARRIÈRE-DOUBLE, joignit à son nom celui de sa grand'mère, pour perpétuer le souvenir de cette alliance, et le transmettre à sa postérité. Il fut élu Capitoul de Toulouse en 1631, et marié à Cécile DE FOUCAUD D'ALZON, dont il eut :

C. Guillaume DE CARRIÈRE-DOUBLE, Écuyer, maintenu dans sa noblesse le 7 novembre 1699, fut Capitoul de Toulouse en 1685. (*Voir l'Armorial du Languedoc*, généralité de Toulouse, par M. Louis de la Roque.)

II. Pierre DOUBLE ou DE DOUBLE succéda à son père dans ses fonctions, et laissa pour fils :

III. François DOUBLE, Ecuyer, qui mourut en 1645; il eut d'une alliance inconnue :

IV. Charles DOUBLE, Ecuyer, Procureur du Roi au Parlement de Provence, qui requit, en 1696, l'enregistrement de ses Armoiries à l'Armorial général officiel, créé en vertu de l'édit du roi du 20 novembre 1696, au registre de Provence, tome I, folio 988. (*Manuscrit à la Bibliothèque Richelieu.*)

A cette occasion, le Juge d'armes d'Hozier lui octroya de nouvelles Armoiries, tandis qu'il aurait dû lui attribuer les anciennes armes de sa famille, celles que nous avons rapportées plus haut.

Il avait épousé Catherine DE PARET, dont il eut plusieurs enfants, entre autres :

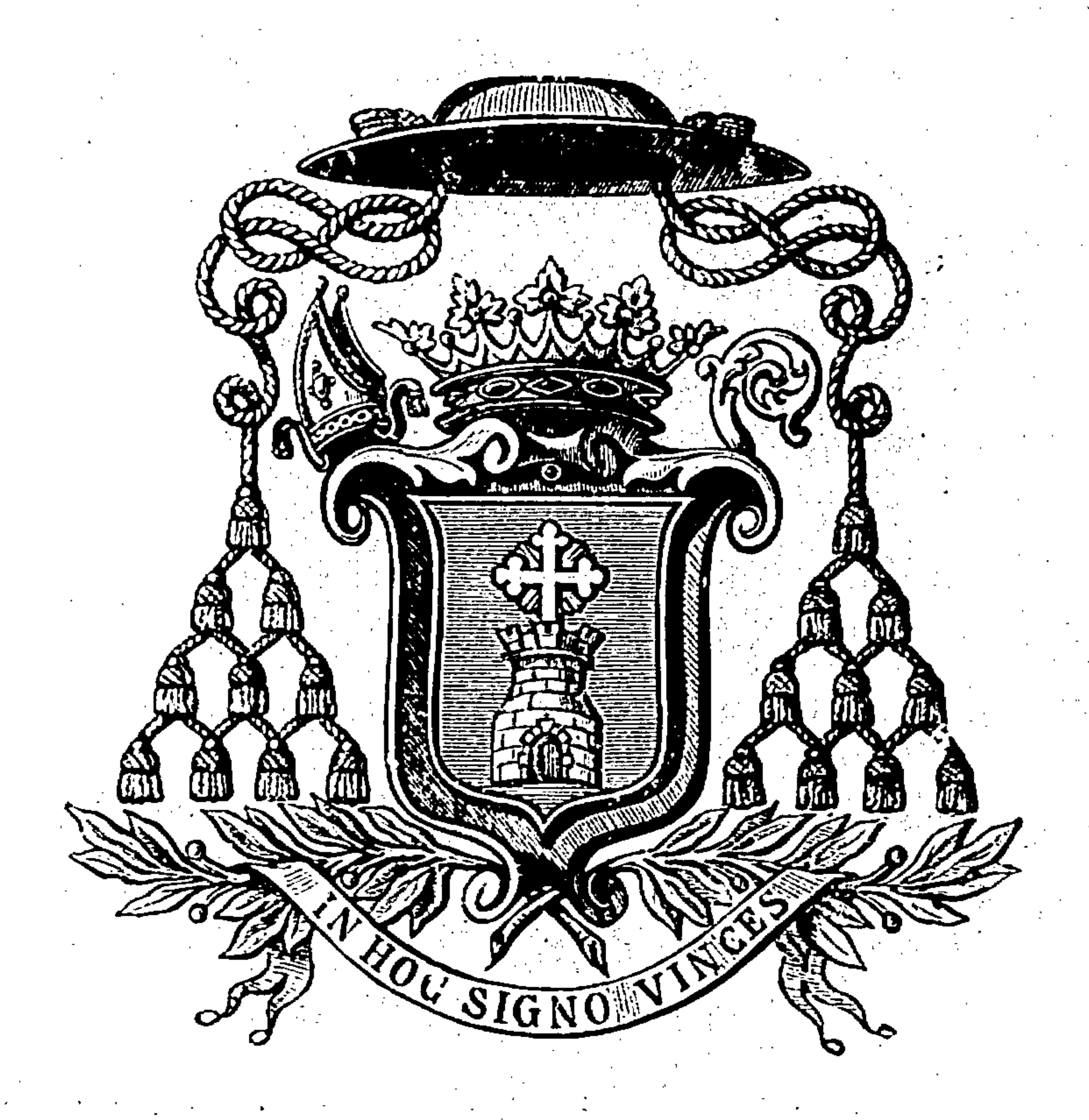
1° Joseph DOUBLE, qui suit :
2° Léonard DOUBLE, Capitaine d'une des milices de la Martinique.

V. Joseph DOUBLE, Ecuyer, Avocat au Parlement, épousa sa cousine, Mademoiselle DOUBLE DE LA PORTE; il mourut en 1742, laissant pour fils aîné :

VI. Jean DOUBLE, Ecuyer, Consul de Verdun-sur-Garonne, mort en 1793.

Il eut de son mariage, avec Jeanne REY, entre autres enfants :

1° Michel-Marie Double, né en 1767, Archiprêtre de Montauban, puis Évêque de Tarbes; lors de son élévation à l'épiscopat, il adopta pour armoiries : *d'azur à la tour d'argent, chargée d'une croix du même, rayonnante d'or.* Il mourut en 1843;



2° François-Joseph, qui suit :
3° Pierre-Sulpice-Émile Double, auteur de la BRANCHE CADETTE rapportée ci-après.

VII. François-Joseph Double naquit le 6 mars 1776, à Verdun-sur-Garonne, et mourut à Paris en 1842. Fondateur de l'Académie de Médecine avec Portal, il fut élu Membre de l'Académie des Sciences à l'Institut en 1832. En 1839, le Roi Louis-Philippe lui offrit la pairie, à condition qu'il renoncerait à la pratique de la médecine, mais le docteur refusa.

Il a épousé Caroline Pelletier, fille de Bertrand Pelletier, Chevalier, Commandeur de la Légion d'honneur et de plusieurs Ordres étrangers, Commissaire général des poudres de France, et Membre de l'Académie des sciences.

Il a eu le fils qui suit :

VIII. Joseph-Louis-Léopold Double, né en 1812, d'abord élève de l'Ecole Polytechnique, puis Officier d'artillerie. Démissionnaire en 1846, il a employé

ses loisirs et sa fortune à former une riche collection d'objets d'art qui fait l'admiration du monde artistique.

Il a épousé, le 4 janvier 1845, Mademoiselle Pauline COLLIN, petite-fille de M. Prévost de Bardy, Seigneur de Bardy, Plaine, Puiseaux, etc., et de Jacqueline de Grimaldi.

Armes de Prévost de Bardy : *d'argent, à un épervier d'azur, becqué et onglé de gueules, accompagné de deux croissants du second émail, posés l'un à dextre en chef, et l'autre à senestre en pointe.*

Il a un fils de cette union :

IX. Joseph-Eugène-Lucien DOUBLE, né en 1846, Avocat à la Cour d'appel.

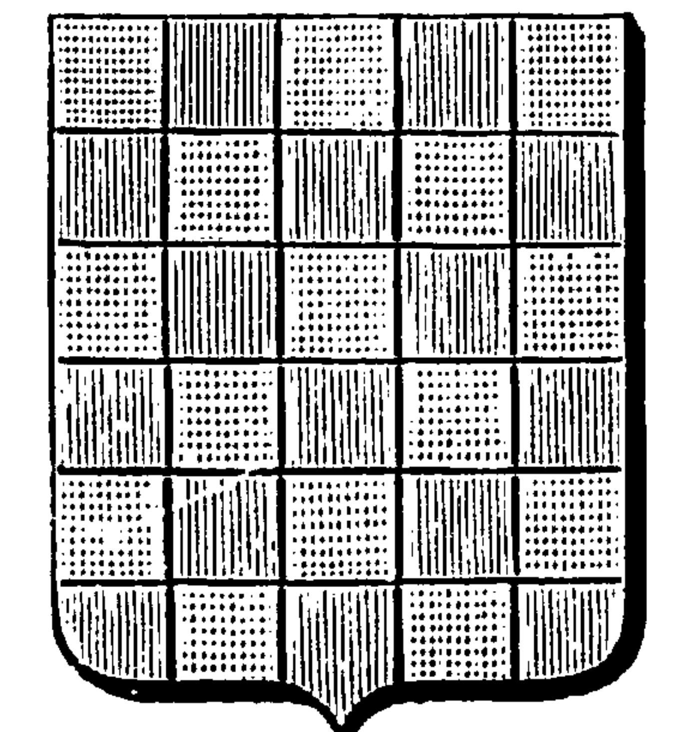
BRANCHE CADETTE

DES

DOUBLE DE SAINT-LAMBERT

EN PROVENCE

VII. Pierre-Sulpice-Emile DOUBLE, fils puiné de Jean DOUBLE, Ecuyer, Consul de Verdun-sur-Garonne, et de Jeanne REY, né en 1783, à Verdun-sur-Garonne, vint se fixer à Marseille, où il se maria avec Mademoiselle DE ROUGNIAC, d'une ancienne famille de Provence qui porte pour armes : *Echiqueté d'or et de gueules.*



Il est mort en 1835, laissant le fils qui suit :

VIII. Emile DOUBLE DE SAINT-LAMBERT, né en 1812, ayant acquis, en 1830, le beau château et l'ancien Marquisat de Saint-Lambert (1), de M. de Zanobis qui l'avait eu en héritage de son oncle M. BOUVARD DE SAINT-

(1) Parmi les fiefs du Comtat-Venaissin qui, par leur importance, ont servi de qualification à ses possesseurs, on compte celui de SAINT-LAMBERT, dépendant aujourd'hui de la commune de Lioux, arrondissement d'Apt (Vaucluse).

Le château de SAINT-LAMBERT était autrefois entouré de forêts; il confinait au nord-ouest au domaine

LAMBERT, il usa du droit que lui donnaient ses titres de noblesse pour joindre au nom de DOUBLE celui de SAINT-LAMBERT qu'il a transmis à ses descendants.

des Methamis, l'un des plus vastes et des plus fertiles de la contrée, qui fut apporté en dot à Elzéar de Thezan, l'an 1483, par Sigfrède, Dame et Vicomtesse de Venasque, directement issue des anciens Comtes de Toulouse. Au sud-ouest, SAINT-LAMBERT s'adossait au Marquisat de Murs, dont il formait d'ailleurs un des dépendances; enfin, à l'est, il touchait à la Baronnie de Javon, appartenant à la famille des Baroncelli.

SAINT-LAMBERT n'était qu'à une petite distance de la *fontaine du Vaucluse*, qui doit sa renommée impérissable au poëte Pétrarque, et dans ses alentours se trouvaient les châteaux de Gordes, de Saumane, de Venasque, de Saint-Didier, de Mazan, de Blauvac et autres, dont l'histoire des guerres civiles du Comtat nous a conservé le souvenir.

Dans ces tristes conjonctures, du reste, SAINT-LAMBERT ne resta pas oublié. Le 5 juillet 1563, Methamis, ceint de fortes murailles, bâti sur un rocher inaccessible, sauf au couchant, protégé par la rivière de la Nesque, et dont un large fossé taillé dans le roc interdisait l'approche, le pont-levis dressé, Methamis que défendait la compagnie d'hommes d'armes de messire Paul de Thezan, Seigneur, haut justicier du lieu, n'en fut pas moins emporté d'assaut par les Calvinistes. Ceux-ci, postés dans les bois de Saint-Lambert, avaient fait du château le centre de leur action et leur défense en cas d'insuccès. Maîtres de Methamis, ils se firent un jeu de ravager tout le voisinage; et SAINT-LAMBERT qui appartenait à la maison d'ASTOAUD, dont tous les membres étaient restés fidèles à la foi catholique, eut fort à se ressentir des pillards Huguenots. La destruction était à l'ordre du jour dans cette caste naissante, et on peut voir ce qu'elle a fait de la France.

Ceci dit, revenons en arrière.

La Seigneurie de SAINT-LAMBERT fut acquise, le 13 juin 1351, par l'Evêque de Carpentras; elle se trouva dès lors démembrée du fief de Murs, en la viguerie d'Apt, dont le Seigneur, Raymond d'Agoult et de Forcalquier, avait fait hommage à l'Évêque de Carpentras, comme étant de la directe de l'Évêché, le 3 mai 1312.

Quelques années plus tard, le domaine de Saint-Lambert fut aliéné et revint par inféodation à la maison d'Astoaud, à qui appartenait la Seigneurie de Murs.

François d'Astoaud, Seigneur de Murs, de Saint-Lambert et de Bezaure, qui épousa Catherine de Grillet, laquelle avait pour sœur Jeanne de Grillet, femme de Gilles de Berton, Seigneur de Crillon. Celle-ci étant venue faire ses couches à Murs, près Saint-Lambert, elle y donna le jour, le 5 mai 1541, à Louis de Berton de Crillon, surnommé *le brave des braves*. François d'Astoaud fut père de :

Aymar d'Astoaud, Seigneur de Murs, de Saint-Lambert et de Bezaure, marié le 1er décembre 1569, avec Melchione de Baschi-de-Saint-Estève, dont naquirent François-Louis d'Astoaud et Léonard d'Astoaud, qui eut en partage la terre de SAINT-LAMBERT, et la transmit à Diane d'Astoaud, sa fille, à la mort de laquelle elle revint à son oncle :

François-Louis d'Astoaud, Seigneur de Murs, marié en 1585, avec Honorée de Bernus, dame de Lioux, qui lui donna, entre autres enfants :

Jean d'Astoaud, baron de Murs, Seigneur de Saint-Lambert, marié en 1609, à Jeanne de Sade, fille de Michel de Sade, baron de Romanil et de la Goy, dont :

Jacques d'Astoaud, baron de Murs, Seigneur de Saint-Lambert, etc., qui s'unit, le 1er octobre 1628, à Madeleine de Jarente, fille de Balthasar de Jarente, baron de Senas, mère de :

Jean d'Astoaud, Chevalier, Baron de Murs et de Romanil, Seigneur de Saint-Lambert et de Séderon, appelé le Marquis de Murs, qui épousa par contrat du 8 février 1660, Marie de Thezan, fille de Paul-Aldonse de Thezan, Marquis de Saint-Gervais, Vicomte de Venasque, Baron de Castanet, Seigneur de Saint-Didier, des Methamis et autres lieux. De cette union vint :

Jean-Baptiste-François d'Astoaud, Marquis de Murs, Baron de Romanil, Seigneur de SAINT-LAMBERT de Séderon, de Lioux, etc., qui se maria avec Éléonore de Castagnière, et fut père de :

Jean-Pierre d'Astoaud, Marquis de Murs, et de Saint-Lambert et autres lieux, dont, entre autres enfants :

Marie d'Astoaud, dame de SAINT-LAMBERT et de Bezaure, mariée à Léonard BOUVARD, Seigneur de Roussieu en Gapençois, à qui elle apporta la terre et le nom de Saint-Lambert. Celui-ci laissa cette terre en héritage à son neveu, M. de Zanobis, qui la céda en 1830, à M. Émile DOUBLE.

Il a épousé, le 16 novembre 1842, Mademoiselle Joséphine-Antoinette-Adèle LAFON, dont il a eu trois enfants :

1° Léon, qui forme le degré suivant;
2° Henry DOUBLE, né en 1845, marié à Mademoiselle Berthe MOREL, dont il a deux enfants :
3° Berthe DOUBLE, née en 1851, mariée au Comte René DES ISNARDS.

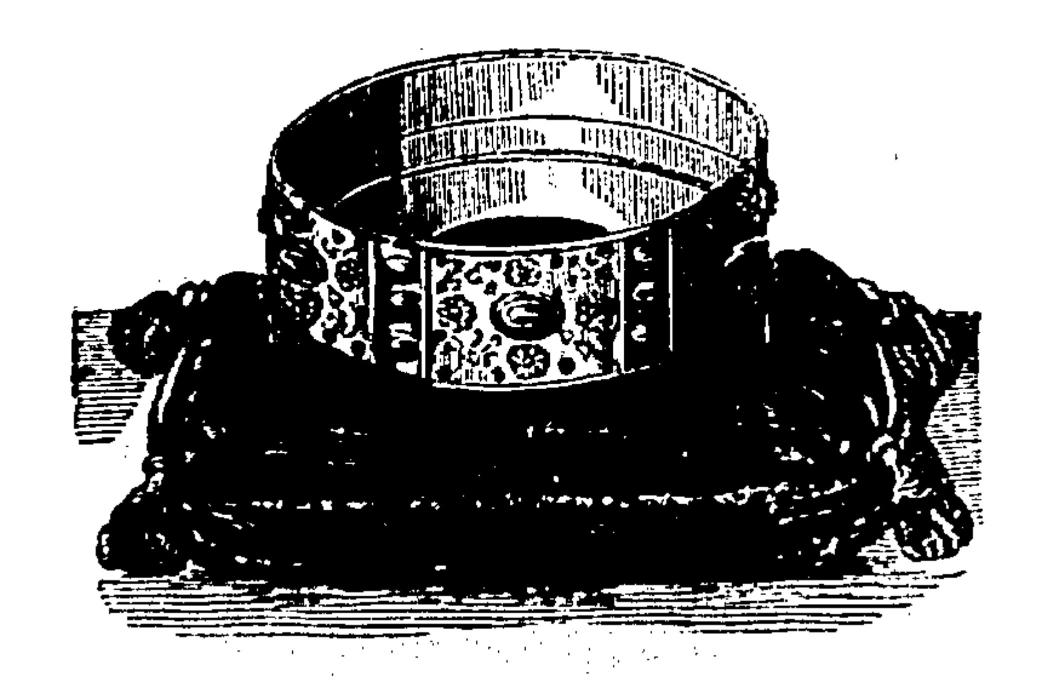
IX. Antoine-Casimir-Sulpice-Emile-Léon DOUBLE DE SAINT-LAMBERT, né à Marseille le 16 novembre 1843, a épousé, en 1867, Mademoiselle Marie PRAT, de Marseille, dont il a eu trois enfants.

1° Paul DOUBLE DE SAINT-LAMBERT;
2° Madeleine DOUBLE DE SAINT-LAMBERT;
3° Marthe DOUBLE DE SAINT-LAMBERT.

TROISIÈME BRANCHE

EN LANGUEDOC

Représentants actuels : Henri DOUBLE, Magistrat, et ses enfants, dont l'aîné, Louis DOUBLE, actuellement Officier d'artillerie.



D'EQUEVILLEY DE MONTJUSTIN

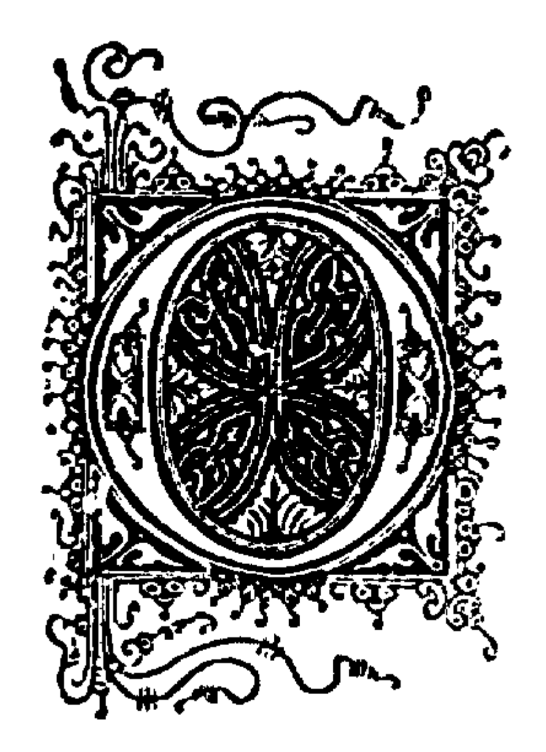
(VINCENT)

BOURGOGNE, FRANCHE-COMTÉ ET LORRAINE.

COMTES D'EQUEVILLEY DE MONTJUSTIN; SEIGNEURS DE MONTJUSTIN, DE DAMPVALLEY, DE BOUTTEVILLE, DE CITEY ET AUTRES LIEUX.



ARMES : *Ecartelé, aux 1 et 4, d'argent, à la bande de gueules, accompagnée de six grenades du même, qui est de* VINCENT D'EQUEVILLEY; *aux 2 et 3, de gueules, à la bande d'or, cotoyée de deux cotices du même, qui est de* MONTJUSTIN. — COURONNE : *de Comte.* — SUPPORTS ET CIMIERS : *trois lions d'or armés, lampassés et couronnés de gueules.*



riginaire du comté de Bourgogne, la famille VINCENT de laquelle sont sortis notamment les seigneurs de Montjustin et d'Equevilley, paraît avoir eu pour berceau la ville de Poligny, où les premiers Vincent occupaient un rang très-distingué, bien avant que leurs descendants n'eussent été élevés à la noblesse. En effet, plusieurs membres de cette famille, très en crédit à la cour des anciens ducs de la Bourgogne, avaient rempli des charges considérables auprès d'eux, telles que celles de conseillers, trésoriers-généraux, lieutenants-généraux, etc.

La filiation régulière et suivie de cette très ancienne famille, s'établit sur *titres* et *documents authentiques* à partir de :

Premier degré.

I. Etienne Vincent, receveur général du domaine à Poligny, en 1329, lequel eut pour fils :

Deuxième degré.

II. Thibaud Vincent, conseiller du duc de Bourgogne, garde du trésor de ses chartes, en 1338, et trésorier-général de Bourgogne, en 1366. (Chevalier, *Mémoires historiques sur la ville de Poligny, tome I, page* 426, *et tome II, page* 534 *et suivantes.*) — Son fils fut :

Troisième degré.

III. Etienne Vincent, IIe du nom, qui servait avec deux cavaliers à sa solde sous le bailli d'Aval, en 1359. Ses héritiers sont rappelés dans le dénombrement de Philiberte, veuve d'Aimonin Mellet, de Poligny, écuyer, de l'an 1406, comme possédant des cens par indivis avec elle et dame Claude, femme de Billard de Montagu, chevalier. (Chevalier, *Mémoires de Poligny.*)

Quatrième degré.

IV. Perrenin Vincent, vivant en 1417, eut de Marguerite N. sa femme, trois fils, savoir :

1° Jean, qui suivra ;
2° Etienne Vincent, l'un des douze premiers chanoines nommés lors de l'institution du chapitre de Poligny ;
3° Et Guiot Vincent, écuyer.

Cinquième degré.

V. Jean VINCENT fut anobli par le duc Philippe, en 1425 ; les lettres-patentes de ce prince, datées de Salins, contiennent que ledit Jean VINCENT, natif de Poligny, issu de *parents nobles du côté maternel,* a rendu à son souverain des signalés services. Il fut père de :

1° Etienne, qui va suivre ;
2° Louis VINCENT, écuyer, conseiller au Grand Conseil du duc, en 1449 ;
3° Messire Henri VINCENT, prévôt général de la gruerie du comté de Bourgogne, en 1459, et du bailliage d'Aval, en 1464, mari de Françoise THULEFIAT, fille d'Antoine THULEFIAT, d'une famille ancienne de Poligny ;
4° Jean VINCENT, conseiller et maître aux requêtes de l'hôtel du duc Philippe, suivant l'acte de la fondation faite à Lille, en 1453, par l'évêque de Tournay, dans lequel il est nommé avec ces qualités. Il fut l'auteur d'une branche établie en Flandre, dont était Jean VINCENT prévôt de Cassel, nommé le premier des conseillers au Grand Conseil de Malines, lors de son institution en 1504, et plus tard président ; (Chevalier, *tome I*, 246.)
5° Autre Jean VINCENT, chanoine de Besançon. Par acte du 11 février 1456, messire Guillaume de Vaudrey, seigneur de Courlaou, fit un ascensement à « messire Jehan VINCENT, prêtre, et à Obert Alirez dudit lieu de Courlaou, de deux pièces de terres en bois assises *au bois au Curé*, moyennant quatre sols. » (*Original en parchemin*). Distingué par son érudition et son mérite, Jean VINCENT fut sur les rangs, en 1460, pour obtenir *l'archevêché* de Besançon, vacant par la mort de Quentin Ménart ; l'Université de Dôle, les villes de Poligny, d'Arbois et d'Orgelet se réunirent pour le recommander ;
6° Isabelle VINCENT, mariée à Hugues DAGAY, conseiller du duc de Bourgogne.

Sixième degré.

VI. Etienne VINCENT, écuyer, conseiller du duc de Bourgogne et du roi de France Charles VIII, garde du trésor de leurs chartes qui étaient dans le château de Grimont et procureur-général d'Aval, eut pour fils, suivant les époques et d'autres indications :

1° Claude, qui va suivre ;
2° Jean VINCENT, secrétaire de l'archiduchesse Marguerite et lieutenant au siége de Poligny, en 1513, l'un des gouverneurs et échevins de cette ville, en 1521, avec Lyonnet de Battefort et Pierre Beugre. Jean VINCENT fut père de Bonne VINCENT, dame d'Artaufontaine, mariée 1° à Guillaume de LAMBREY, écuyer ; 2° à Jean de SCEY, chevalier, seigneur de Fertans, capitaine de deux cents chevaux au service de l'Empereur.

Septième degré.

VII. Claude VINCENT, écuyer, docteur ès-droits, professeur en l'Université de Dôle, en 1524, avait épousé Marguerite DE CIZÉ, fille de Louis DE CIZÉ,

écuyer, lieutenant-général au bailliage d'Aval, de laquelle il eut, entr'autres enfants :

1° Guillaume VINCENT, écuyer ;
2° Louis VINCENT, écuyer;
3° Noël, qui va suivre :
4° Claude VINCENT, chanoine de Poligny, en 1586 :
5°, 6°, 7° et 8° Quatre filles.

Huitième degré.

VIII. Noël VINCENT, écuyer, premier seigneur DE MONTJUSTIN, servit longtemps en qualité de capitaine d'une compagnie des ordonnances au service du roi d'Espagne Philippe II, fils unique de l'empereur Charles-Quint ; ce prince, né en 1527, élevé en Espagne, fut reconnu souverain du comté de Bourgogne et de la Franche-Comté, en 1556, et mourut en 1598. Sous sa domination, plusieurs régiments franc-comtois furent créés et particulièrement affectés au service de l'Espagne. Deux régiments d'infanterie et quatre compagnies de cavalerie de cent hommes chacune, ayant toujours à leur tête des seigneurs franc-comtois, servirent brillamment en Espagne et en Flandre ; c'est une de ces compagnies que Noel VINCENT fut appelé à commander. (*Voyez* Dunod de Charnage, *Mémoires pour servir à l'histoire du comté de Bourgogne, tome II, page* 426, *et tome III, p.* 527).

Avant de passer à la descendance de Noël VINCENT, donnons ici un court aperçu de la terre seigneuriale DE MONTJUSTIN qui était l'une des plus *importantes* de la Franche-Comté, et de ses premiers possesseurs.

MONTJUSTIN, qui a longtemps servi et qui sert encore de surnom qualificatif aux seigneurs D'EQUEVILLEY, demeura jusqu'au milieu du XVIII[e] siècle une paroisse des plus considérables, chef-lieu d'une prévôté et d'un arrondissement de son nom, en Franche-Comté, diocèse, parlement et intendance de Besançon, bailliage de Vesoul. On y comptait alors cinquante et un feux. Cette paroisse est à une lieue de la rive droite de Loignon, trois E. S. E. de Vesoul ; trois et demie N. E. de Montbazon et à neuf N. N. E. de Besançon. (*Voy.* Expilly, *grand Dictionnaire des Gaules*). — Le fief DE MONTJUSTIN est cité parmi ceux qui, en 1294, étaient sous l'hommage de Messire Hugues de Bourgogne. (Chevalier, *ut suprà, I, page* 389). — Plus tard, on voit le prévôt DE MONTJUSTIN assister avec les maires des quatorze principales villes du comté de Bourgogne aux Etats du pays. La chambre des maires et des prévôts était appelée la Chambre du Tiers-Etat. (Dunod de Charnage, *ut suprà, tome II, page* 415).

La situation féodale des premiers seigneurs de Montjustin explique amplement la reprise, en surnom, du fief de ce nom par ses possesseurs successifs, et en premier lieu, par la famille VINCENT qui l'a possédé pendant plus d'un siècle, comme on va le voir, et qui en a relevé le nom et les armes.

Noël VINCENT, écuyer, seigneur de Montjustin, s'était allié à Elisabeth D'OTHEUM, de laquelle il eut :

1° Pierre, qui suit ;
2° Noble Michel VINCENT, écuyer, mari de damoiselle Marie DE BERNIER, laquelle, étant veuve, assista comme parente aux pactes de mariage passés à Nancy, le 4 août 1620, entre « Honoré seigneur, Charles-François *de Gelnoncourt*, seigneur dudit lieu et de damoiselle Louise *de Bernier de Rarécourt*. (*Original en parchemin*).

Neuvième degré.

IX. Pierre VINCENT, chevalier, seigneur DE MONTJUSTIN, marcha sur les traces de son père et devint *capitaine* d'une compagnie de cavalerie au régiment de Bourgogne au service d'Espagne. Son Altesse Royale, Charles IV, duc de Lorraine, le nomma, par lettres-patentes du 12 juin 1627, *premier gentilhomme* de sa chambre. De son union avec Marguerite LE CLERC il eut pour fils :

Dixième degré.

X. Messire François VINCENT, seigneur DE MONTJUSTIN, Dampvalley et autres lieux, lieutenant-général d'Amont, qui mourut le 4 août 1665 et fut inhumé dans l'église paroissiale et seigneuriale de Montjustin, comme le constate l'inscription sépulcrale qu'on lit encore aujourd'hui : — « Cy gist messire « François VINCENT, seigneur DE MONTJUSTIN, Dampvalley, etc., en son vivant « lieutenant-général d'Amont. qui décéda le 4e d'aoust en l'an 1665. Dieu « aye son âme. »

L'ancienne qualification de lieutenant-général d'Amont que porte la pierre tumulaire de François VINCENT, supprimée en 1568, aurait dû être remplacée par celle de lieutenant-général du bailliage de Vesoul. Ces fonctions étaient fort importantes : comme tel, François VINCENT était chef d'une justice qui s'étendait sur plus de *trois cents* villes, bourgs et villages répartis actuellement dans les départements de la Haute-Saône et du Doubs. A cet office était, en outre, attaché la *présidence* de la Chambre du Tiers-Etat et des quatorze principales villes du comte de Bourgogne. Dans son *Mémoire pour servir à l'Histoire du Vesoul imprimé à Yverdun, en* 1779, l'auteur

s'exprime ainsi au sujet du seigneur DE MONTJUSTIN ; « Noble François VINCENT, « chevalier, seigneur DE MONTJUSTIN et de Dampvalley, fut *président* de la « Chambre du Tiers-Etat à l'assemblée du 5 novembre 1662 avec le titre « de noble. Ses descendants sont connus sous le nom D'EQUEVILLEY ; ils ont « fait de bonnes alliances. »

Il avait épousé Catherine PETITON DE CLINCHAMPT, dont il a eu les enfants ci-après :

1° Antoine VINCENT, chevalier, seigneur DE MONTJUSTIN, capitaine au service de France, tué à Luzara en Irlande ;
2° Jean-François VINCENT DE MONTJUSTIN, aussi capitaine au service de France, tué avec son frère à l'affaire de Luzara. Il est fait mention de lui dans le contrat d'acquisition de la terre d'Equevilley, du 29 juin 1697. (*Expédition en parchemin*) ;
3° Noble Mathieu-Cordian dont l'article suit.

Onzième degré.

XI. Messire Mathieu Cordian VINCENT DE MONTJUSTIN, premier seigneur D'ESQUEVILLEY, devenu chef de famille par le décès de ses frères aînés, fut successivement aide-major au régiment d'Herbeville Impériale ; puis, après la conquête de la Franche-Comté par Louis XIV, capitaine de cavalerie au régiment allemand de Couat au service de France ; passa dans celui de Royal-Allemand, réformé, enfin replacé en 1690 au régiment de Bourbon, cavalerie, avec commission de lieutenant-colonel, et chevalier de Saint-Louis par brevet du 1er janvier 1705.

Dans une requête adressée à l'Intendant de la Province, le 22 avril 1703, à l'effet de la Capitation des nobles, il déclare que, depuis 15 ans qu'il était capitaine de Cavalerie au service du Roi, il lui est arrivé plusieurs malheurs, que lors de sa dernière campagne, il a perdu *vingt-six* chevaux en Italie, qu'il est chargé d'une grosse famille, et que pour soutenir sa famille, il a été obligé de vendre sa terre de Montjustin et celle de la Colombey qui constituaient la dot de sa femme.

Il avait épousé noble damoiselle Gabrielle DE CORDEMOY, du consentement de laquelle, par contrat du 11 mai 1697, il fit vente de la terre et seigneurie de Montjustin.

En vendant MONTJUSTIN, Mathieu-Cordian achetait la seigneurie D'EQUEVILLEY, comme le prouvent les actes suivants :

« Achapt par Mathieu VINCENT, chevalier, seigneur de Montjustin, capitaine de cavalerie pour le service de Sa Majesté au régiment de Couat et dame Gabrielle de Cordemoy sa femme et compagne, de dame Louise DE MONTRICHARD, femme d'illustre messire Antoine DE VAUDREY, comte et

seigneur de St-Remy, de la terre et seigneurie D'ESQUEVILLEY, située au bailliage de Vesoul, consistant en haute, moyenne et basse justice seule appartenant audit lieu, finage et communaux d'iceluy à l'exclusion de tous autres, corvées, redevances et droits seigneuriaux, bâtiments, fonds, terres de fief et de roture, etc., enfin tout ce qui appartient à ladite dame, sans réserve et pour le prix de vingt-huit mille cinq cents francs, ancienne monnoie du comté et cinq cents francs de ladite monnoie pour une bague qui fut donnée à ladite dame de Montrichard, en date du 13 juin 1697. » (*Cour des Comptes, registre* 32, *folio* 75 *recto*).

« L'an 1697, avant midy, le 29 juin, pardevant les notaires et témoins en bas nommés, fut présent messire Claude-François Matherot, seigneur de Preigney, conseiller du roy en son souverain parlement de cette ville de Besançon, lequel pour luy, ses hoirs successeurs et ayant cause a vendu, cédé et transporté, comme il fait par les présentes, purement et pour toujours à noble Mathieu-Cordian VINCENT, seigneur de MONTJUESTIN, ESQUEVILLEY, et premier capitaine au régiment de cavalerie de Couat pour le service de Sa Majesté, cy présent, stipulant et acquérant tant en son nom que de dame Gabrielle de Cordemoy, son épouse, ...
la portion de SEIGNEURIE, moyenne et basse justice compétant et appartenant audit seigneur de Preigney, vers le lieu et territoire dudit ESQUEVILLEY sur ses hommes et subjets, leurs meix, maisons et héritages, tailles à volonté, courvées, censes, prestations et autres redevances, et généralement tous autres droits et fonds qui luy peuvent compéter et appartenir à raison de ladite portion de seigneurie dudit Esquevilley, sans en rien réserver ni retenir . . . .
moyennant la somme de neuf cents livres monnoie du royaume faisans à celle de ce pays, treize cent cinquante francs payables par ledit seigneur de MONTJEUSTIN, acquéreur audit seigneur de Preigney, vendeur. . . . . .
Fait, lu et passé audit Besançon, par devant Jean Colin, de ladite ville, notaire royal, les an, jour et mois que dessus, en présence de Claude-Marc de Pontarlier et de Pierre Lonchant de Mothes, les deux demeurant audit Besançon, témoins requis et soussignés. Ainsi signé sur la minute des présentes : Cl. Fr. Matherot de Preigney, M. Vincent de Montjustin, Cl. Marc, Pierre Lonchant, et comme notaire, J. Colin. Contrôlé et enregistré le 4 juillet 1697. (*Expédition en parchemin*).

Il fut le premier chevalier de St-Louis de la province de Franche-Comté.

Il fut père de :

1° Charles-Victor-Amédée ;

2° Charles VINCENT D'EQUEVILLEY, capitaine dans le régiment de Laffont, infanterie et chevalier de Saint-Louis.

3° Claude, *aliàs* Charles-François VINCENT, seigneur DE CITEY, capitaine de cavalerie et chevalier de Saint-Louis, tué à la bataille de Fontenoy. Il fut présent au contrat de mariage de son frère aîné avec Mademoiselle DE LAVONCOURT, le 20 décembre 1743. (*Expédition en parchemin*).

Douzième degré.

XII. Noble Charles-Victor-Amédée VINCENT D'EQUEVILLEY fut capitaine au régiment de Laffont, infanterie, réformé et replacé dans celui du Saillant,s'attacha ensuite au service des princes de Lorraine et à celui du roi de Pologne, à Lunéville, en qualité d'Exempt de ses gardes du corps, et fut décoré de la croix de Saint-Louis. Il fut marié trois fois: 1° avec Marguerite-Charlotte DE MORGUE DE BOUTTEVILLE, 2° avec demoiselle Anne-Marie PRARÉDE DE BORETTE et 3° avec Maximilienne DUPUY DE LAVONCOURT. Dans le contrat de cette dernière union passé à Remiremont, le 10 décembre 1743, le seigneur d'EQUEVILLEY, demeurant à Fontenoy-la-Ville, est dit assisté de Claude-François VINCENT, écuyer, son frère, du sieur Antoine DE CAMBON, ancien garde de corps de S. M. le roi de Pologne ; la future est dite fille de Jacques-Emmanuel DUPUY, chevalier, seigneur DE LAVONCOURT, de Mont-St-Léger et d'Etoley, capitaine-commandant au régiment de Mareuil, infanterie, et de dame Anne de la Valette. (*Expédition en parchemin.*)

La dame DE LAVONCOURT mourut le 28 octobre 1744, à l'âge de vingt-trois ans, et fut inhumée le lendemain « dans la chapelle de l'église d'Equevilley, » en présence de son mari et de Charles-François VINCENT DE CITEY, son beau-frère. (*Extrait sur papier timbré légalisé*).

Le seigneur D'EQUEVILLEY mourut le 18 septembre 1762, « âgé d'environ soixante-six ans : son corps fut inhumé le lendemain dans la chapelle de l'église dudit lieu. » (*Extrait sur papier libre.*)

Du premier lit vint :

1° Guillaume-Gabriel VINCENT, chevalier, seigneur d'EQUEVILLEY de Bouteville, né le 22 mai 1724, à Fontenoy-la-Ville en Lorraine, successivement garde du corps du roi de Pologne, en 1738, lieutenant de milice en 1743, lieutenant au 2e régiment Royal-Lorraine, infanterie, le 30 janvier 1744, et reçut ladite année deux blessures au siége de Fribourg ; lieutenant en premier le 30 septembre 1747, réformé avec le corps le 31 décembre 1748 ; lieutenant dans le bataillon de milice d'Ornans en 1750 ; aide-major des grenadiers royaux Soissonnais en 1757, rang de capitaine le 1er septembre 1759, réformé avec le

corps le 15 décembre 1775, chevalier de Saint-Louis. (*Copie des états de service délivrée par le ministre de la guerre, le 30 juin 1847.*) — Il a eu pour fille :

A. Louise-Gabrielle VINCENT d'EQUEVILLEY, mariée à Jean-Claude LE MERCIER, écuyer, seigneur de Chassard, gendarme de la garde ordinaire du roi, qui fut mère de :

Jules-César-Suzanne LE MERCIER d'EQUEVILLEY, qui prit le nom de sa sa mère. Il naquit à Faverney, le 26 décembre 1765 et reçut le lendemain les cérémonies du baptême ; le parrain fut « haut et puissant seigneur Jules-César de Crémaux, marquis d'Entragues, comte de Saint-Trivier, grand fauconnier de France, brigadier des armées du roi, etc. La marraine fut dame Suzanne de l'Escarmoutier, épouse de messire de Caze, chevalier, comte de Torcy. » (*Extrait sur papier timbré légalisé*). Titré BARON D'EQUEVILLEY, maréchal de camp des armées du roi, chevalier de Saint-Louis, officier de la Légion d'Honneur, commandant la première subdivision de la neuvième division militaire, Jules-César-Suzanne d'EQUEVILLEY est décédé à Montpellier le 1er novembre 1829, ne laissant pas d'héritier de son union avec dame Marie-Urbane de BARETTO, vicomtesse de Lima. (*Extrait sur papier timbré légalisé*).

Du second lit sont issus :

2° Mathieu-Denis VINCENT DE BOREDON D'EQUEVILLEY, né le premier décembre 1725 à Fontenoy-la-Ville, fut successivement garde du corps du roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar, le 17 avril 1743, lieutenant dans Royal-Lorraine, infanterie, le 3 septembre 1747, réformé en 1749, lieutenant au bataillon de milice de Vesoul, le 25 février 1750, lieutenant des grenadiers au régiment de Coigny le 1er avril 1751 ; lieutenant en premier le 10 octobre 1758 ; capitaine au régiment provincial d'artillerie de Toul, la même année ; commissionné capitaine le 1er septembre 1759 ; capitaine des grenadiers royaux du comté de Bourgogne en 1780, retraité le 1er octobre 1783 ; chevalier de Saint-Louis le 9 juin 1772. (*Copie des états de service délivrée par le Ministre de la guerre le 30 juin 1847.*) Mathieu-Denis VINCENT mourut à Equevilley, âgé de 73 ans, « le 8 pluviose, an X de la République » (*Extrait sur papier timbré légalisé*).

De son union avec Marie-Louise-Charlotte HUVÉ, il eut :

A. Florent-Louis-Claude-Denis VINCENT DE BOREDON D'EQUEVILLEY, né le 24 avril 1772 à Equevilley. Engagé volontaire au 8e régiment d'artillerie à pied, le 1er février 1790, il servit aux Antilles jusqu'au 3 février 1794 ; fut nommé lieutenant dans la légion de la Vendée le 30 juillet 1817, passa lieutenant dans la compagnie de gendarmerie des Deux-Sèvres le 27 août 1817, puis avec le même grade, dans la compagnie du quatrième arrondissement maritime, le 6 février 1818 ; enfin dans celle de la Côte-d'Or le 1er février 1821 ; réformé en 1838. (*Copie des états de service délivrée par le Ministre de la guerre*).— M. d'EQUEVILLEY avait été fait chevalier de Saint-Louis le 20 août 1823. Il fut le parrain de Denis-Victor d'EQUEVILLEY, rapporté ci-après.

B. Charles-Mathieu VINCENT, dit le Chevalier d'EQUEVILLEY, mort à Paris, en 1865.

3° Thérèse Vincent d'EQUEVILLEY, mariée à M. le Chevalier DE LA CROIX, dont elle a eu deux fils : l'un, M. Adlar DE LA CROIX, est actuellement chef de bataillon en retraite et l'autre Clovis DE LA CROIX, est mort officier de Spahis au Sénégal.

Du troisième lit vint le fils qui suit :

Treizième degré.

XIII. Charles-Gabriel VINCENT D'EQUEVILLEY, né le 27 octobre 1744, fut tenu au baptême, le surlendemain, par son oncle noble Charles VINCENT D'EQUEVILLEY et sa grand-mère dame Gabrielle de Cordemoy, dame d'Equevilley. (*Extrait sur papier timbré légalisé.*) Il fut d'abord volontaire dans Chamborant, hussards (1775), puis lieutenant au régiment de Royal-Lorraine, enfin capitaine au train d'artillerie. (*Mémoire de famille.*) — Le 5 septembre 1788, Il obtint de M. Lefèvre de Caumartin, intendant deBourgogne, une déclaration de noblesse ainsi conçue :

« Nous certiffions à tous qu'il appartiendra que M. Charles-Gabriel « VINCENT D'EQUEVILLEY, ainsi que ses *ayeux* ont été imposés depuis l'année « mil six cent quatre-vingt-quinze jusqu'à présent dans le rolle de la « capitation de la noblesse de Franche-Comté, en foy de quoi nous lui avons « délivré le présent certifficat auquel nous avons fait apposer le sceau de « nos armes et que nous avons fait contresigner de notre premier secrétaire, « pour lui servir et valoir ce que de raison. — Fait à Besançon le cinq « septembre mil sept cent quatre-vingt-huit. (Signé) Caumartin de St-Ange « et au-dessous : par Monseigneur : Griois. » (*Original*).

Inutile de faire ressortir l'importance de cette pièce qui assure à la famille d'EQUEVILLEY une noblesse incontestable *de deux cents ans* au moins, ce qui de nos jours, après les révolutions que nous avons traversées depuis tantôt un siècle, est une preuve irrécusable que bien peu de familles françaises les plus titrées seraient en mesure de produire.

Charles-Gabriel VINCENT D'EQUEVILLEY eut de son alliance avec Jeanne-Françoise DE BRIAUCOURT, deux fils et deux filles, savoir :

1° Jean-Baptiste VINCENT D'EQUEVILLEY ;
2° Denis-Victor, qui suit :
3° Charlotte d'EQUEVILLEY ;
4° Julie d'EQUEVILLEY encore existante.

Quatorzième degré.

XIV. Denis-ictor VINCENT D'EQUEVILLEY, né le 20 novembre 1782, fut Gentilhomme garde d'honneur de S. A. R. *Monsieur*, depuis Charles X ; il demeurait en son château de Grandbois, près Jussey, où il est mort en

1851. Voici en quels termes le Journal l'*Union* annonce dans le n° du 26 novembre 1854, la mort de cet homme de bien :

« M. d'Equevilley avait eu l'honneur d'être le premier garde du comte « d'Artois à sa rentrée en France, en 1814 ; il s'était rendu à Bâle, l'avait « accompagné à Vesoul, d'où ce prince l'envoya au Congrès de Chatillon, où « se décidèrent les destinées de la France.

« M. d'Equevilley prit une part très active aux luttes si ardentes de « premières années de la Restauration ; lié avec les hommes les plus influents « de cette époque, honoré de la confiance des Princes, justes appréciateurs « de son dévouement à toute épreuve, il n'employa jamais son crédit que « pour sauver les victimes de la réaction politique, ou venir en aide à de « nobles infortunes.

« L'un des grands propriétaires de la Haute-Saône, M. d'Equevilley « faisait un noble usage de sa fortune ; dans toutes les saisons les ouvriers « étaient assurés de trouver du travail au Grand-Bois ; les malheureux y « trouvaient toujours une bienveillante hospitalité. »

Il avait épousé Mademoiselle Françoise-Joséphine Lambert de Vauconcourt, de laquelle il a eu trois enfants, savoir :

1° Toussaint-Victor, rapporté au degré suivant ;
2° Thérèse d'Equevilley mariée à Auguste-Marie de Bourbonne ;
3° Françoise-Clarisse d'Equevilley morte en 1832 ;

Quinzième degré.

XV. Toussaint-Victor Vincent, Comte d'Equevilley de Montjustin, né à Marnay (Haute-Saône), le 1er novembre 1815, fut tenu au baptême, le 12 suivant, par procuration, au nom de M. Victor Maréchal, comte de Vesey, et de demoiselle Marie-Antoinette-Pierrette-Cécile Pautenot de Vereux. M. le comte d'Equevilley d'abord nommé page par S. M. le Roi Charles X en 1830, n'en fit pas partie à cause de la révolution survenue peu de temps après sa nomination ; entré au service d'Espagne au commencement de l'année 1835, il a été successivement sous-lieutenant aux chasseurs à cheval d'Alava ; lieutenant au régiment du Roi Cavalerie ; capitaine en 1843 ; chef d'escadrons en 1848 ; et en 1859 il est entré avec l'autorisation de S. M. la Reine Isabelle au service de S. M. le Roi des Deux-Siciles, qui le nomma colonel par brevet royal inséré en ces termes à la *Gazette officielle de Gaëte*, du 1er décembre 1860 : « Con Real decreto del 1° novembre, S. M. il Re « N. S. si è degnata nominare colonello dei Suoi Reali Esercili, il Conte D. « Vittorio-Vincenzo d'Equevilley. » Pour ses services militaires, il a été

créé deux fois chevalier de l'ordre militaire de St-Ferdinand de la première classe des 16 juillet 1835 et 2 décembre 1838, commandeur d'Isabelle la Catholique en 1843, commandeur de Francesco primo en novembre 1860.

En 1869, il a été nommé Consul d'Espagne dans les principautés danubiennes.

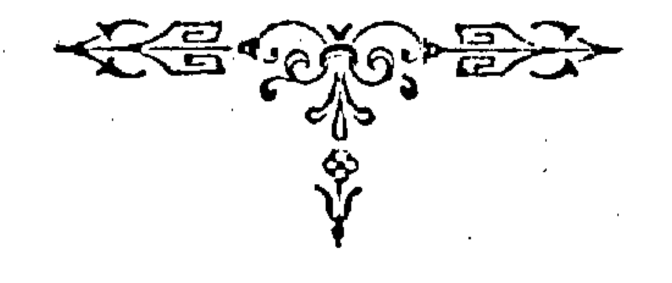
Il avait épousé en 1841, Marie-Félicie David-Fournier, petite-fille du docteur Fournier de Jussey, médecin des Dames de France et de la reine Marie-Antoinette et nièce du premier président Pirot de Crépy, et sœur de Marie David-Fournier mariée à l'illustre général Decaen, qui trouva une mort si glorieuse à la tête du 3e corps d'armée qu'il commandait en 1870, à la bataille de Borny.

De ce mariage est né un fils :

Seizième degré.

XVI. Victor-Valentin Vincent, Vicomte d'Equevilley de Montjustin, né à Lisbonne, le 14 février 1844 et baptisé dans l'église Saint-Louis.

Le Vicomte d'Equevilley a été d'abord créé sous-lieutenant dans l'armée royale des Deux-Siciles, par brevet signé du Roi en date de novembre 1860; après la reddition de Gaëte, il est entré au service de S. M. l'Empereur d'Autriche comme cadet au 9e chasseurs, en avril 1861; en juin de la même année il est passé avec le même grade au 12e de Ulhans; a été nommé sous-lieutenant au mois de juillet de la même année; en 1864, a fait partie du corps expéditionnaire Austro-Mexicain comme lieutenant en premier, a été fait capitaine dans le même corps en 1866, chef d'escadrons à l'état-major impérial mexicain en 1867; il est officier de l'ordre de Guadalupe, chevalier de première classe de l'ordre de François Ier, des Deux-Siciles, Chevalier de l'ordre Teutonique, et de Charles III d'Espagne.

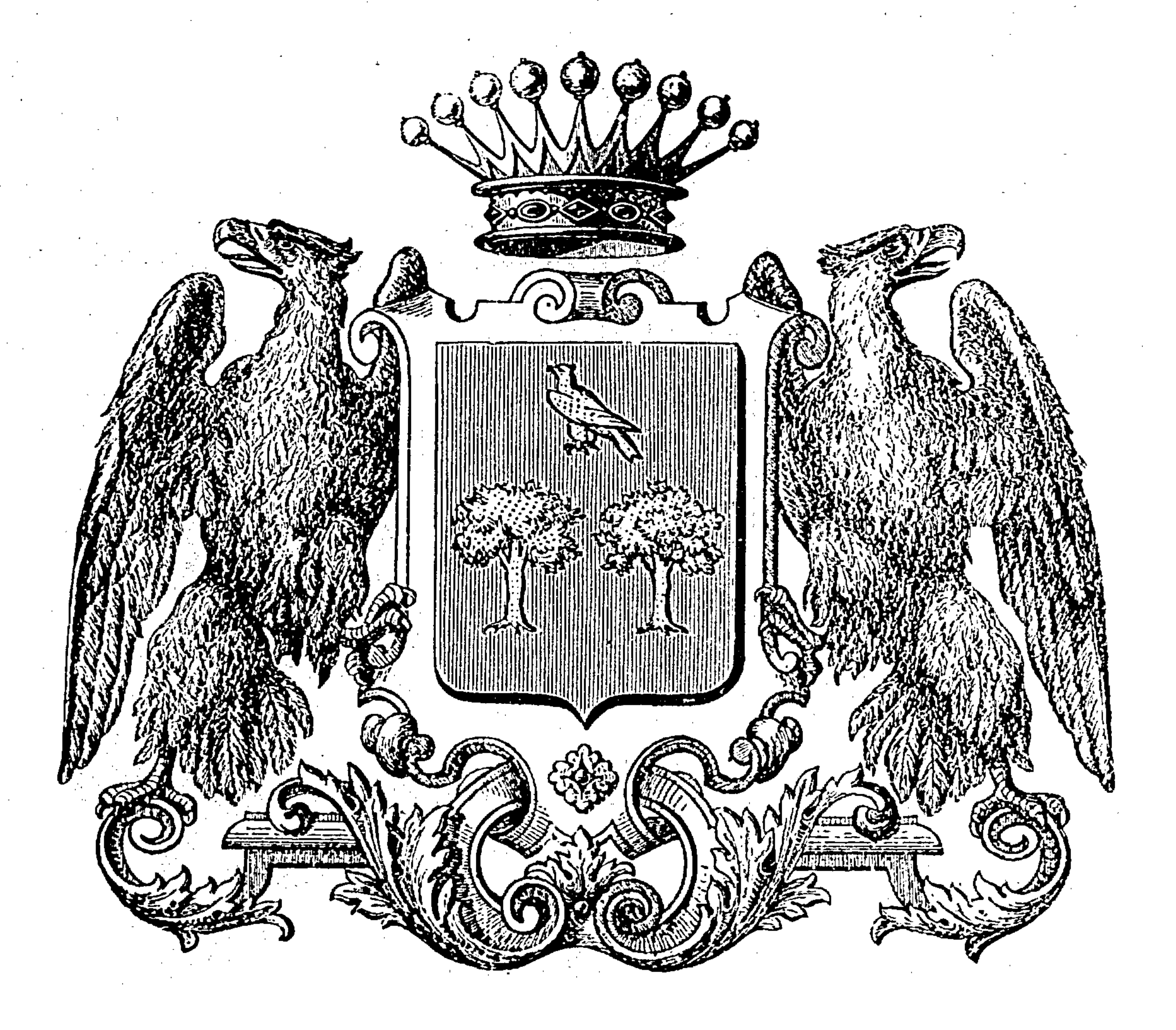


FAUQUE DE JONQUIÈRES

(FOULCO OU FAULCO)

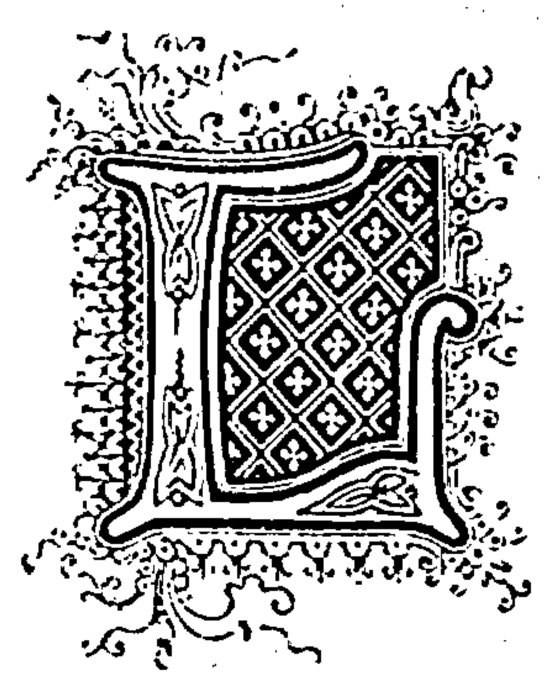
NAPLES, PROVENCE, ET PARIS

SEIGNEURS DE LA MOTHE, DE SOLEILHAS, DE SAINT-SAUVEUR, DE VAULPLANE,
DE JONQUIÈRES, DE LA GARDE,
CO-SEIGNEURS DE VENASQUE, DE SAINT-DIDIER, ETC.



ARMES : *de gueules, à deux frênes d'or rangés en fasce, surmontés d'un faucon du même.*
COURONNE : *de Comte.* — SUPPORTS : *deux Aigles* (1).

(1) Ces Armes se voyaient anciennement sur le frontispice de l'Église paroissiale du bourg de Roussillon, et dans une Chapelle de la même Église, qui a servi de sépulture à plusieurs des membres de la famille DE JONQUIÈRES.



La maison FAUQUE DE JONQUIÈRES, dont le nom italien était Foulco ou Faulco, est originaire du royaume de Naples. « Elle a sa noblesse, dit Maynier dans son « Etat de la Provence (édition de 1724), pour faits « d'armes, noblesse qui a été dans tous les siècles de « plus grande gloire; à peine prend on garde en France « à tout autre mérite. »

Cette famille a rendu des services signalés aux Rois de Naples, et a joué un rôle brillant dans cet État. L'un de ses membres, Bertrand, IIe du nom, y commandait les armées de la Reine Jeanne. Elle était cependant attachée aux Rois de France, avant que la Maison d'Anjou ne régnât à Naples, et elle a dû se transplanter en France avant le règne de Saint Louis.

On rencontre plusieurs Folco ou Foulco ou Faulco dans l'histoire des guerres soutenues par les Comtes de Provence, Bertrand et Raimond-Berenger, oncle et neveu, Marquis et Comtes de Provence, contre la princesse Etiennette des Baux, petite-fille de Gilbert, roi d'Arles, guerres qui partagèrent en deux camps la noblesse de Provence, aux XIIe et XIIIe siècles.

Parmi les alliances directes de cette famille, il faut citer en première ligne celle de l'illustre maison des Baux, puis celle de Saint-Maurice, des barons de Venasque, de Pérussis, Aillaud, de Paparin de Chaumond, d'Eyroux de Pontevès, de Peyssonnel, de Charlet, de Bruslé, de Briche, etc.

Les documents historiques et les témoignages des historiens, tels que Nostradamus, Pithon-Curt, Maynier, Artefeuille, ne permettent de remonter la filiation de la famille qu'à partir de Guillen Foulco, bien qu'un siècle auparavant, la famille Foulco fut connue parmi les nobles de Provence.

I. Guillen Foulco, Ier du nom, fut au nombre des gentilshommes qui accompagnaient Charles d'Anjou, frère de Saint-Louis, lors de son mariage avec Béatrix, Comtesse de Provence, en 1245. Il se distingua dans l'expédition de ce Prince contre le royaume de Naples en 1266. Il eut pour fils :

II. Bertrand Foulco, Ier du nom, Chevalier, armé pendant les guerres d'Italie entre les Guelfes et Gibelins, pour le Roi Robert, Comte de Provence, contre l'Empereur Louis de Bavière. Il eut pour fils :

1° Gaspard, qui suit;
2° Jehan, tige de la branche italienne des Comtes de Faulco-Pacio, qui subsistait encore en 1701.

III. Gaspard Faulco, Chevalier, vint en Provence, se signala par ses services militaires, et eut pour fils :

IV. Louis Foulco, Ecuyer, qui avait suivi son père dans une expédition en Italie, se maria à Turin, et mourut en Piémont. Il eut trois enfants, entre autres :

V. Charles Foulco, Ecuyer, qui se maria à Arles et eut pour fils :

VI. Claude-Alexandre Foulco, qui fit avec distinction les guerres de Provence et d'Italie; ruiné dans les guerres des Guelfes et des Gibelins, il se retira en Provence vers l'an 1360. Il s'était marié à Rome et eut deux fils :

1° Bertrand qui suit;
2° Joseph, qui fut ecclésiastique.

VII. Bertrand Foulco, IIe du nom, Chevalier, resté à Naples auprès d'un oncle maternel, commanda les armées de la Reine Jeanne, et après la mort de cette Princesse, celles de Louis II, Duc d'Anjou, Comte de Provence, roi de Naples, contre Charles de Duras, prétendu Comte de Provence. Rappelé auprès de son père, il vint se fixer en Provence avec sa femme, qui était Napolitaine. Il eut quatre enfants :

1° Paul Faulco, tué à la guerre, à l'âge de vingt ans;
2° Guillaume, qui suit; 3° et 4° Et deux filles.

VIII. Guillaume Foulco, IIe du nom, Ecuyer, se maria à Digne, et eut pour fils :

IX. Balthazar Foulco, Ecuyer, qui fit les guerres du règne de Charles VIII (1483-1498), et s'y distingua. Il se maria à Forcalquier, et eut pour fils :

X. Flomard Foulco, Ecuyer, Gentilhomme attaché à la maison de Lesdiguières, s'établit, vers 1550, au bourg de Roussillon, au diocèse d'Apt en Provence, dont les Lesdiguières étaient Seigneurs et Barons. De son mariage avec Demoiselle N. de Pérussis, naquirent deux enfants :

1° Honoré Foulco, Écuyer, Seigneur de la Garde, qui fit hommage, pour ce fief, devant le Parlement de Provence, le 31 mai 1560. Il servit dans les armées de François Ier. Il a épousé noble Demoiselle de la Motte, dont il a eu :

A. Joseph Foulco, Écuyer, qui, le 20 mars 1572, du vivant de son père, fit hommage, devant le Parlement de Provence, du fief de

la Motte, de celui de Vaulplane et du quart de la terre de Soleilhas; il n'eut point de postérité, et sa succession ayant été divisée, une partie fut consacrée à la fondation d'un hôpital qui subsiste encore à Roussillon.

2° Michel, qui suit.

XI. Michel FAUQUE, Ecuyer (est le premier qui modifia son nom italien DE FOULCO en celui DE FAUQUE); il hérita du quart de la terre de Soleilhas, et épousa noble Damoiselle Delphine AILLAUD, dont il eut :

XII. Gabriel FAUQUE, Ecuyer, I[er] du nom, qui fit les guerres des règnes de Henri III et Henri IV. Il épousa Anne DES BAUX, de l'illustre maison des Baux, souveraine de la principauté d'Orange, qui fit entrer dans la famille de son mari, la seigneurie DE JONQUIÈRES, sise dans la principauté d'Orange. De ce mariage naquirent :

1° François, qui suit;
2° Hierome FAUQUE, Écuyer;
3° Jean-Michel FAUQUE, Prieur de Roussillon.

XIII. François FAUQUE, Ecuyer, Seigneur de Soleilhas, entra fort jeune comme officier dans la garde du Roi Henri IV. Il échangea sa terre de Soleilhas, contre le fief de Saint-Sauveur, que son arrière petit-fils possédait encore en 1729, suivant un bail notarié du 17 septembre 1716, et une quittance par devant Ripert, notaire à Roussillon, du 14 novembre 1729. Il épousa, noble Damoiselle Marguerite DE SAINT-MAURICE, des anciens barons de Venasque, suivant acte du 21 octobre 1611, reçu par Bonhomé, notaire à Venasque.

XIV. Gabriel FAUQUE, II[e] du nom, seigneur de JONQUIÈRES, co-Seigneur de Venasque et de Saint-Didier, servit longtemps dans les armées du Roi Louis XIII. Il se maria par contrat passé le 16 juin 1638, en la ville de Sisteron, avec Damoiselle Phelippe DE PAPARIN DE CHAUMOND et de CHATEAU-GAILLARD, fille et légataire de Claude Paparin de Chaumond, Seigneur de Château-Gaillard et de Suzanne de Serres, de la ville de Sisteron. Le frère de sa femme était alors évêque de Gap.

Gabriel est le premier qui ait ajouté à son nom celui de JONQUIÈRES, d'un des arrière-fiefs qu'il possédait. Il eut trois enfants :

1° Claude-Joseph qui eut un fils et une fille. Le fils fut prieur du Roussillon, la fille fut mariée à Jacques-Philippe FAUQUE, son cousin germain;
2° Alexandre qui suit :
3° François FAUQUE, prieur du Roussillon.

XV. Alexandre FAUQUE, Ecuyer, Seigneur de JONQUIÈRES « servit sous « Louis-le-Grand, dit Maynier, en qualité d'officier dans la compagnie des « gardes du corps; il suivit le Roi dans ses conquêtes de Flandre, en 1677, « et se signala en présence de Sa Majesté, aux siéges de Valenciennes, de « Cambrai, de Gand et d'Ypres, en 1678. Il servit encore quelques années « dans la maison du Roi après la paix de Nimègue, en 1682, et enfin, il se « retira dans sa terre de Provence après la reddition de Strasbourg et de « Cazal. » Il se maria par contrat passé, le 9 novembre 1683, devant Monier, Notaire royal de Viens, près Forcalquier, avec Demoiselle Thérèse DE MONNIER, fille de Messire Jacques de Monnier, Avocat en la Cour, Juge en la Baronnie de Viens, et de Marguerite Decorio.

De son mariage il a laissé, outre trois filles, le fils qui suit :

XVI. Jacques-Philippe FAUQUE DE JONQUIÈRES, Ier du nom, Ecuyer, Seigneur de Jonquières, épousa, par contrat passé devant Gabriel Voulonne, Notaire royal à Roussillon, le 23 février 1711, demoiselle Marie DE FAUQUE, sa cousine germaine, fille de Messire Joseph DE FAUQUE, frère d'Alexandre, Avocat en la Cour, et de Dame Jeanne DE FAUQUE. Maynier fait le plus bel éloge de sa charité. « Il se sacrifia volontairement, dit-il, au service de sa « patrie pendant tout le temps de la peste, dont elle fut malheureusement « affligée. » Il vendit, par suite de ses libéralités, le fief de Saint-Sauveur et les co-seigneuries de Venasque et de Saint-Didier, qu'il tenait de ses aïeux, par succession. Il laissa de son mariage trois fils et deux filles; l'aîné :

XVII. Gaspard-Victor FAUQUE DE JONQUIÈRES, Ecuyer, servit comme officier pendant plusieurs années dans le régiment de Nice, puis fut nommé par commission donnée à Versailles, le 26 avril 1748, Conseiller du Roi et premier Consul de la Communauté de Roussillon. Il épousa en premières noces, suivant contrat passé le 25 janvier 1740, devant François Rayolle, Notaire royal à Apt, demoiselle Catherine D'ESTIENNE, fille de feu Messire Antoine D'ESTIENNE DE PEYSSONNEL, Ecuyer de la ville d'Aix, et de Dame Elisabeth DE MONNIER; et, en secondes noces, en 1741, demoiselle N. D'EYROUX DE PONTEVÈS, de la famille des Pontevès, Seigneurs de Gévaudan. De ce mariage naquirent plusieurs enfants, entre autres :

1° Gabriel-Victor FAUQUE DE JONQUIÈRES, Chevalier, qui fit plusieurs campagnes en Flandre et toutes les guerres de Corse jusqu'à la soumission entière de cette île à la France, et qui mourut, sans postérité, des suites de ses blessures;

2° Jacques-Philippe, dont l'article suit :

XVIII. Jacques-Philippe FAUQUE DE JONQUIÈRES, IIe du nom, né et baptisé le 21 novembre 1748, se consacra, toute sa vie, à l'administration

gratuite des hospices d'Avignon. Le juge du bourg de Roussillon ayant voulu lui contester sa noblesse et ses prérogatives, fut condamné par deux arrêts du Parlement d'Aix, des 4 mars 1779 et 10 janvier 1784. Il a épousé, le 9 novembre 1778, à Avignon, par contrat passé devant Jean-Jacques Poncet, Notaire apostolique et royal, à Avignon, demoiselle Marie-Anne-Françoise-Louise-Eulalie DE CHARLET, fille de Messire Joseph-Hyacinthe de Charlet de Beauregard, auditeur de rote, docteur agrégé de l'Université, et de Dame Françoise-Louise DE MAZELLY. De ce mariage sont nés cinq enfants, dont quatre fils, qui ont fourni chacun un rameau, dont la filiation va suivre, plus une fille. Ces enfants sont .

1° Louis-Victor FAUQUE DE JONQUIÈRES qui suit :
2° Elzéar-Vincent-Paul FAUQUE DE JONQUIÈRES, rapporté après son frère;
3° Philippe-Auguste FAUQUE DE JONQUIÈRES, rapporté après son frère;
4° Jean-Eugène FAUQUE DE JONQUIÈRES, rapporté après son frère;
5° Élisa FAUQUE DE JONQUIÈRES, mariée en premières noces au Comte DE BONADONA, Capitaine au service du Roi de Sardaigne, décoré sur le champ de bataille de la Croix de l'Ordre des Saints-Maurice-et-Lazare. Elle a eu de cette union un fils et une fille; et, en secondes noces, à M. DE BRICHE, dont elle n'a pas eu d'enfants.

XIX. Louis-Victor FAUQUE DE JONQUIÈRES, né en 1782, à Roussillon, embrassa fort jeune la carrière militaire, qu'il fut bientôt obligé de quitter à cause de sa santé. Entré à la Restauration dans les bureaux du Ministère de la Maison du Roi, il fut nommé chef de bureau des pensions et secours. En récompense de ses services, il fut décoré de la Légion d'honneur. Il était également décoré de l'Ordre du Phœnix de Hohenlohe, pour lequel il dut faire les mêmes preuves de noblesse que pour l'Ordre de Malte. De son mariage, en date du 17 octobre 1815, avec noble demoiselle Hortense BRUSLÉ, fille de Messire Antoine Bruslé, capitaine de cavalerie, Chevalier de Saint-Louis et Commandant du quartier de la Grande-Rivière, à l'île Saint-Domingue, avant la Révolution, et de Dame Marie-Anne RASSE, il eut deux enfants :

1° Philippe-Auguste-Victor FAUQUE DE JONQUIÈRES, né le 1er décembre 1816;
2° Eulalie FAUQUE DE JONQUIÈRES, mariée au Général D'ALGARRA, Comte de VERGARA.

XIX. Elzear-Vincent-de-Paul FAUQUE DE JONQUIÈRES, né en 1785, marié à Stéphanie DE MONNIER D'ARNAUD, fille de M. de Monnier d'Arnaud, qui poursuivi comme noble durant la Révolution, émigra et fut fait officier su-

périeur de cavalerie dans l'armée de Condé, et de Dame N. de Gaudin. De ce mariage sont nés :

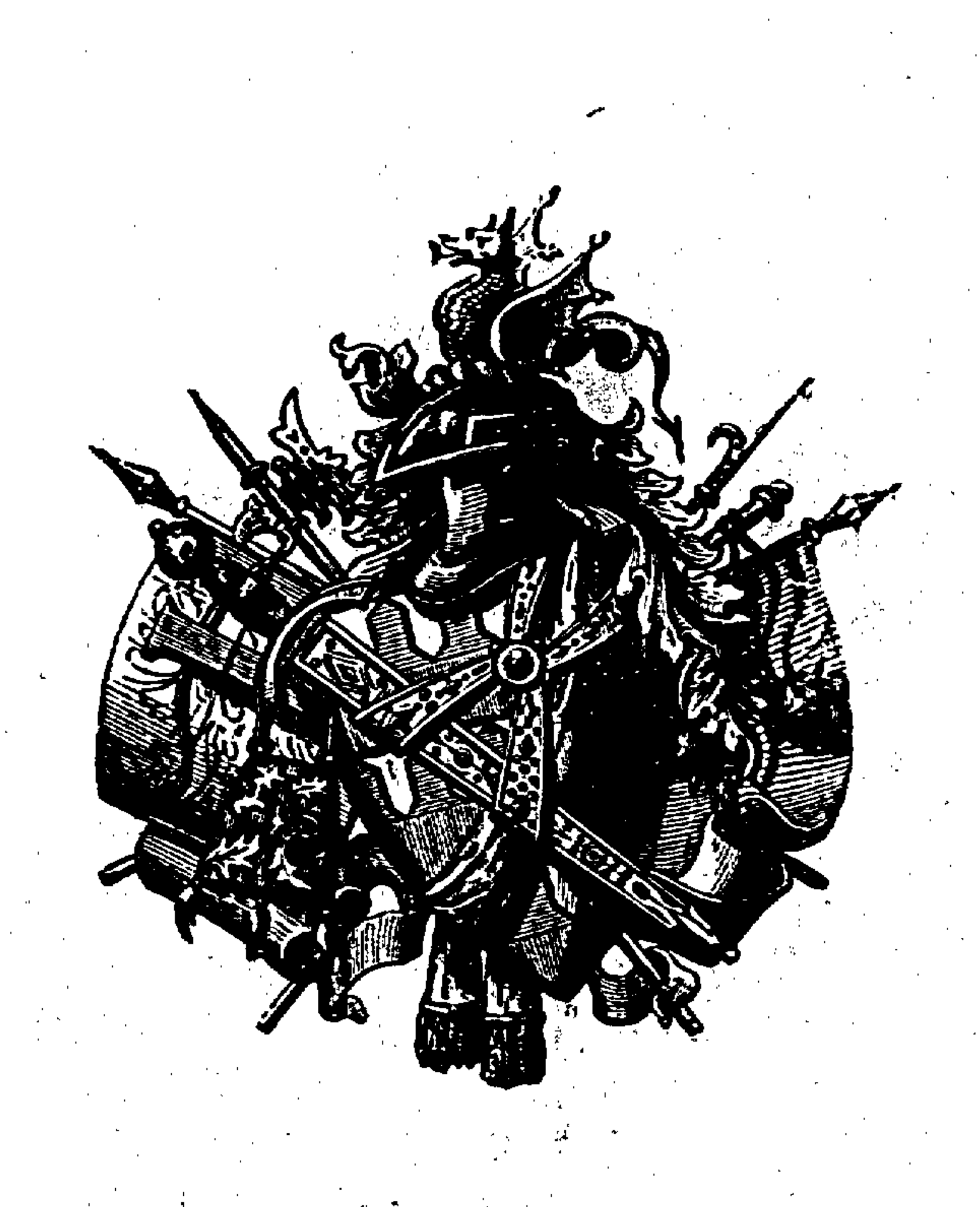
1° Auguste-Marie-Louis Fauque de Jonquières, né le 13 décembre 1845 ;
2° Marie-Joseph Jules Fauque de Jonquières, né le 21 mars 1848 ; actuellement Enseigne de vaisseau ;
3° Paul-Marie-Louis Fauque de Jonquières, né le 21 juin 1850, actuellement Enseigne de vaisseau ;

XIX. Philippe-Auguste Fauque de Jonquières, né en 1787, élève de marine, assista à la bataille de Trafalgar, y fut fait prisonnier et resta comme tel dix ans en Angleterre. A sa rentrée en France, il épousa demoiselle N. Graeb, dont il eut le fils qui suit :

Amédée Faulque de Jonquières, né le 3 septembre 1821, qui a demandé l'autorisation d'écrire son nom FAULQUE au lieu de FAUQUE, que portait son acte de naissance. Il est mort et a laissé un fils et une fille :

XIX. Jean-Baptiste-Eugène Fauque de Jonquières, né en 1789, élève de marine, assista, comme son frère, à la bataille de Trafalgar, y fut fait prisonnier, et resta comme tel dix ans en Angleterre. Rentré en France, il épousa mademoiselle Elisa de Briche, dont il eut trois fils, savoir :

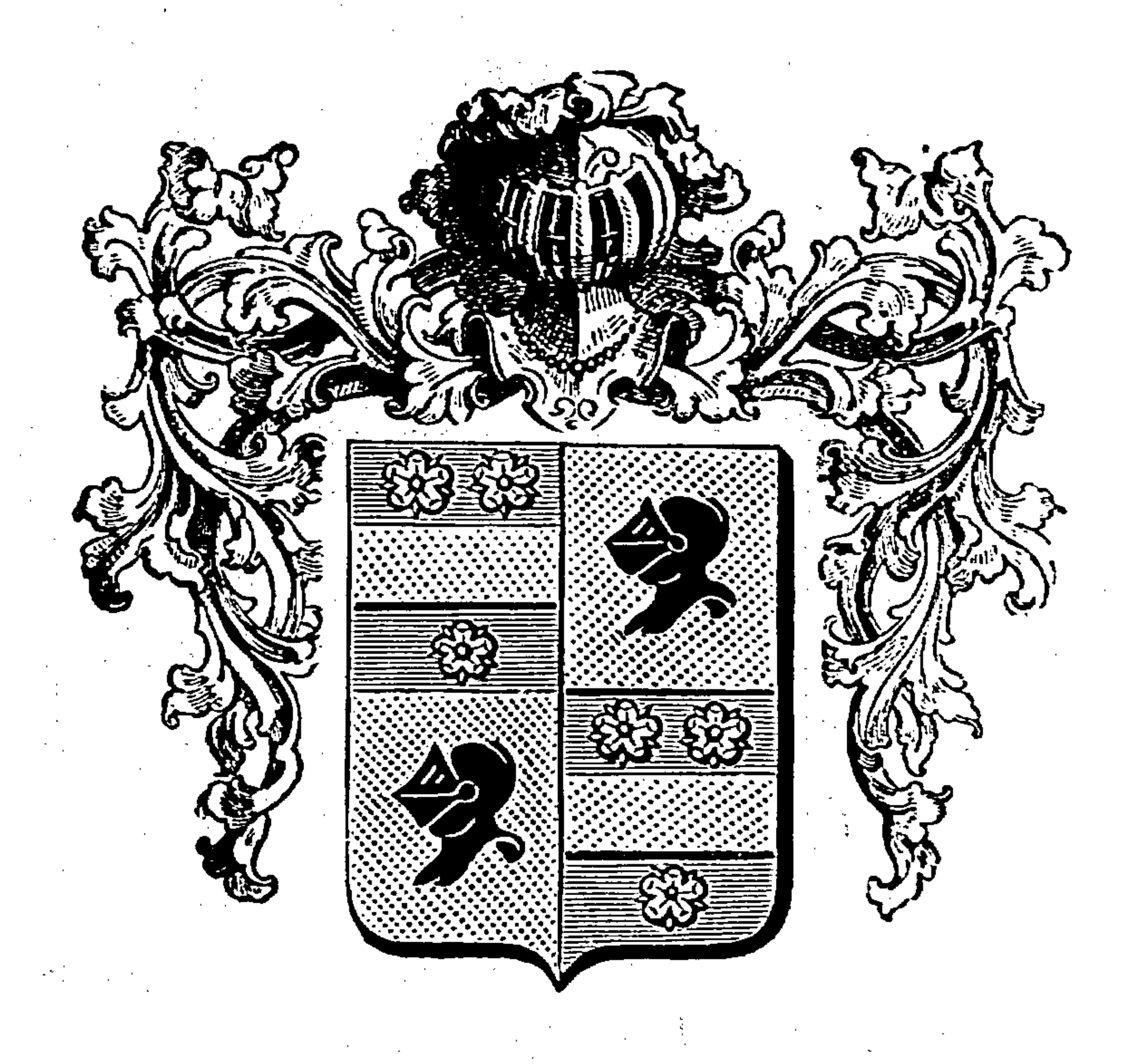
1° Jean-Philippe-Ernest de Fauque de Jonquières, né le 3 juillet 1820 ; Contre-Amiral, commandeur de la Légion d'honneur, connu par ses savants travaux de mathématiques ;
2° Amable-André de Fauque de Jonquières, né le 26 avril 1827, Capitaine de frégate, officier de la Légion d'honneur, mort à l'âge de 43 ans, laissant quatre fils et une fille ;
3° Paul-Elzéar Fauque de Jonquières, né le 17 avril 1838, Lieutenant de vaisseau, chevalier de la Légion d'honneur.



DE FLAYELLE DE XANDRIN

FLANDRE, HAINAUT, LORRAINE

Barons de Bourdonchamp, Seigneurs d'Elmotte ou de la Motte



Armes : *Ecartelé : aux 1 et 4, d'azur, à la fasce d'or, accompagnée de trois roses d'argent, qui est* de *XANDRIN ; aux 2 et 3, d'or, au casque de sable, la visière baissée, qui est* de *FLAYELLE.* (*Voyez le* Dictionnaire de la Noblesse de Courcelles, *et l'*Armorial de Riestap.) — *L'écu timbré d'un casque de chevalier, orné de ses lambrequins aux couleurs de l'écu.*


A famille DE FLAYELLE DE XANDRIN, dont on trouve le nom orthographié indistinctement dans les chartes et documents historiques FLAEL, FLAIEL, FLAYEL et même FLAIAUS, est originaire de la Flandre et du Hainaut, et connue de toute ancienneté dans ces deux provinces, ainsi que l'attestent des chartes des années 1178, 1189, 1270, 1272, 1302 et 1496, dont plusieurs qualifient Chevaliers divers de ses membres, et leur attribuent la particule.

Au nombre des alliances marquantes qu'elle a contractées, il faut citer celles de Xandrin, dont le nom et les titres de noblesse lui ont été reconnus par lettres patentes des Ducs de Lorraine de l'année 1633, ainsi qu'on le verra plus loin; puis celles de Husson, Genin, d'Oison, Cousin, de Bissardon de la Blanchonnière, de Carnes d'Embrechies, de Beaumont, Chavanne, etc.

Le plus ancien personnage connu par les Chartes et les documents historiques est :

1178. — Pierre DE FLAYEL ou FLAEL, Chevalier, lequel tenait en fief de Henri, Comte de Grandpré, la dîme de Mont-Saint-Remy. (*Voyez Cartulaire de l'abbaye de Saint-Nicaise, collection de Dom Villevieille à la Bibliothèque nationale.*)

1189. — A la même époque vivait Hugue FLAYEL ou FLAEL, du Metz, lequel fut présent avec Alard de Croisilles, Jean de Waencourt, Garnier de Bailleul, et autres gentilshommes, à une charte octroyée l'an 1189, par Hilbert, Seigneur de Carency. (*Manuscrit coté* 19,099 *de la Bibliothèque royale de Bruxelles.*)

1270. — Un siècle plus tard vivait Jean FLAYEL, ou FLAIAUS, d'Anes, Chevalier, qui conjointement avec Gilles de Neuville, Wautier de Ranssart, Willaume de Blaireville, aussi Chevaliers, ratifia la vente de quelques terres sises à Saint-Vaast, faite par Florent de Bailleul, et Dame Agnès, sa femme, par lettres du mois de mars 1270. (*Idem, folio* 206.)

Les guerres continuelles dont la Flandre fut le théâtre durant les XIVe, XVe et XVIe siècles, ne permettent d'établir la filiation de cette famille qu'à partir des premières années du XVIIe siècle, époque à laquelle vivait Jean FLAYEL, qui suit :

FILIATION

I. Jean Flayel, Lieutenant du receveur des finances du bureau des ville et prevôté de Briey, en Lorraine, né vers 1560, avait épousé noble damoiselle Jeanne de Xandrin, fille de noble Christophe de Xandrin, vivant en 1606, et dont les armes étaient : *d'azur, à la fasce d'or, accompagnée de trois roses d'argent, 2 en chef et 1 en pointe.* (*Voir le* Nobiliaire de Lorraine *de Dom Pelletier.*)

Jean Flayel laissa le fils qui suit :

II. Noble Jean Christophe Flayel, aliàs Flayelle, Ecuyer, Avocat près la Cour de Saint-Mihiel, fut le premier de la famille qui modifia l'orthographe ancienne de son nom.

Par lettres de Charles, Duc de Lorraine, datées de Nancy, le 7 février 1633, il obtint permission pour lui et ses descendants, en vertu de la coutume de Bar, de reprendre et porter *titres, rang, degré et qualité de noblesse de sa mère,* Jeanne de Xandrin (1). (*Dom Pelletier, Nobiliaire et armorial de Lorraine,* page 245.)

Nous croyons devoir donner *in extenso* la copie de ces lettres patentes si importantes pour la famille de Flayelle :

« CHARLES, par la grâce de Dieu, Duc de Lorraine, Marchis, Duc de
« Calabre, Bar, Gueldres, Marquis de Pont-à-Mousson, et de Nomeny, Comte
« de Provence, Vaudemont, Blamont, Zutphen, etc. A tous ceux qui ces pré-
« sentes verront, salut. Notre Sire et bien aimé Jean-Christophe Flayel,
« fils de Sire Jean Flayel, de Briey, vivant Lieutenant en la Recette dudit
« lieu, nous a fait très-humblement supplier lui vouloir permettre de prendre
« les titres et qualité de noblesse provenant de l'extraction et naissance de
« Damoiselle Jeanne de Xandrin, sa mère, et en force et conséquence de ce,
« lui attribuer les droits, jouissance et possession des immunités et préro-

(1) Les Ducs de Lorraine autorisèrent la noblesse *utérine*, c'est-à-dire *le droit d'hériter de la noblesse de sa mère*, à la condition que les enfants, pour reprendre la noblesse du côté de leur mère, seraient obligés de renoncer au profit du fisc, à la succession du père; encore fallait-il que le prince confirmât cette reprise par lettres patentes. Parmi les familles qui ont obtenu des lettres patentes des Ducs de Lorraine, portant la faveur de suivre la noblesse et de prendre les armes de leur mère, on remarque entre autres : celles de *Bertignon d'Audenet, Didelot, Dumont, Fabrier, Le Gouverneur, Husson, de la Haye, de Mazas, Mayart, Parent, de Rheims et Saulnier*, etc.

« gatives qui en dépendent, en vérifiant par lui préalablement ladite extrac-
« tion, et renonçant, ainsi qu'il offrait, à la succession paternelle suivant le
« bénéfice de ce à lui acquis et introduit par les coutumes de notre duché de
« Bar, dont ledit Briey dépend; offrant au surplus de rendre tous devoirs
« afférents en tel cas, tant pour la qualité de noble, qu'il se peut assumer
« intimement et réellement, que tous autres qu'il peut se trouver obligé
« comme notre très-humble et fidèle serviteur, suivant les sentiers et ves-
« tiges que ses ayeux et bisayeux du côté maternel, tous *nobles* et *gens re-*
« *levés* lorsque vivants lui ont avec honneur, los et mérites véritablement
« frayés et tracés. Ce que par nous entendu, nous envoyâmes ladite requête
« à notre très-cher et féal Conseiller d'Etat et Maréchal de Barrois, le sieur
« Baron d'Esne, pour entendre et examiner le contenu en icelle, et nous en
« faire et adresser ample et fidèle rapport par écrit qu'il nous enverrait avec
« avis. Car si vient aux fins que le tout vu et rapproché en mon Conseil être
« par après par nous ordonné, selon que verrons être bon à faire par justice
« et raison. A quoi ledit sieur Maréchal satisfaisant, il nous a averti que ledit
« sieur Flayel a produit entre les mains de notre amé et féal hérault d'armes
« Jean Callot, les pièces ci-après mentionnées et à lui envoyées par ledit
« hérault, qui serviront de rapport et au moyen de quoi il lui serait suffi-
« samment apparu de la qualité et extraction dudit Flayel, étant partant
« d'avis que nous pouvons lui accorder les fins de sa demande, et lui en
« octroyer nos lettres patentes à ce requises et nécessaires. Attendu que ledit
« hérault d'armes a remis lesdits titres pour preuves de l'extraction dudit
« Flayel, en quoi faisant il aurait donné commission au Substitut de mondit
« Procureur Général de Barrois, à Briey, aux fins d'entendre tous les témoins
« faisant preuves et vérifications de l'exposé dudit Flayel, lequel a produit
« une enquête faite à sa diligence par devant le sieur de Tichemont, Conseiller
« d'Etat, Capitaine et Prévôt dudit Briey, en date du seizième mars mil six
« cent trente-deux, ladite enquête composée de sept témoins toutes per-
« sonnes qualifiées, lesquels ont dit et affirmé par serment qu'ils ont eu bonne
« connaissance de feu Christophe Xandrin, demeurant à Sancy, père de la-
« dite Jeanne de Xandrin, qui fut mariée à Jean Flayel, commis en la Re-
« cette, dudit Briey, père et mère dudit Jean-Christophe Flayel, suppliant,
« ledit Christophe Xandrin ayant du feu Duc Charles IIIe du nom de haute et
« louable mémoire, notre très-honoré Seigneur et ayeul, qui soit en gloire,
« obtenu réhabilitation de sa noblesse. Qu'il appert par copie signée de deux
« notaires, d'un rapport que fit feu Callot, vivant hérault d'armes en l'an
« 1606, aux sieurs Maréchaux de Lorraine et Barrois touchant l'extraction
« de noblesse de Xandrin, de Sancy, où il est dit que lesdits Xandrin étaient
« issus d'ancienne noblesse, et que Christophe Xandrin était extrait d'iceux
« et était père de Jeanne de Xandrin, mère de Jean-Christophe Flayel,

« suppliant. Qu'il appert par copie de la patente de ladite réhabilitation et
« de l'entérinement d'icelle en notre Chambre des comptes de Barrois; qu'il
« appert par copie d'une patente de l'octroi d'une charge de gentilhomme
« servant à François DE XANDRIN, par le feu Duc Eric de Lorraine, Evêque
« et Comte de Verdun, Primat du saint Empire, où est ledit XANDRIN qualifié
« Ecuyer; ladite copie en date du 9 janvier 1610. Outre ce et d'abondance
« par notre décret du vingtième mars 1632, nous renvoyâmes audit Pro-
« cureur-Général de Barrois lesdits requête et rapport et pièces sus-men-
« tionnées, pour les reconnaitre et examiner, et nous en faire rapport par
« écrit avec avis qu'il nous enverrait clos et fermé aux fins qu'icelui vu en
« être après ordonné par nous ce que de raison. A quoi ledit Procureur-
« Général, satisfaisant par son rapport du quatrième d'avril 1632, il nous a
« averti que par les pièces produites de la part dudit suppliant, et de ce qu'il
« en avait pu apprendre d'ailleurs, il appert que Damoiselle DE XANDRIN, sa
« mère est issue et procréée de feu Christophe XANDRIN vivant, demeurant
« à Sancy, lequel en l'an 1606, obtint rétablissement et réhabilitation au
« degré de noblesse duquel ses ancêtres avaient joui et été décorés dès lon-
« gtemps auparavant, lesquels octroi et commission se trouvent enthérinés
« audit temps en la Cour du bailliage de Saint-Mihiel, et enregistrés au
« greffe dudit lieu, en vertu de quoi et du privilége accordé par la coutume
« du bailliage de Saint-Mihiel, à ceux qui sont issus d'une mère noble et d'un
« père roturier, de pouvoir renoncer à la succession paternelle, quarante
« jours après qu'ils ont atteint l'âge de majorité pour suivre la noblesse du
« côté maternel, ledit FLAYEL qui n'était encore parvenu à l'âge de majorité,
« nous suppliait recevoir la renonciation qu'il offrait de faire de ladite suc-
« cession paternelle de feu Jean FLAYEL, vivant, Lieutenant en la Vicomté
« de Briey, et autoriser la jouissance du privilége de noblesse du côté et
« èstoc maternel, ce que le Procureur-Général estimait lui pouvoir être
« remis, attendu le privilége que la coutume lui en donne, et qu'il est en-
« core dedans le temps de faire ladite renonciation..... Ce que par nous
« considéré et mêmement qu'au contenu desdits rapports, et par lesquelles
« pièces ledit FLAYEL a suffisamment fait paraître de sa qualité de noblesse,
« du côté de ladite Jeanne DE XANDRIN, sa mère, nous pour ces causes et
« arriver à ce que nous avons permis, et par les présentes permettons audit
« Jean-Christophe FLAYEL de prendre et porter les titres, rang, degré et
« qualité de noble dudit côté maternel, et de jouir et toute sa postérité et
« lignée, née en loyal mariage et vivant noblement, de tous droits, grades,
« honneurs, prééminences, prérogatives et immunités attribués à ladite no-
« blesse, de même qu'autres de pareil état et condition jouissant ou pouvant
« jouir en notre baillage de Saint-Mihiel, à charge de nous payer et délivrer
« actuellement, et comptant à notre très-cher et féal trésorier-général de nos

« finances, et auditeur des comptes de Lorraine Nicolas GENNETAIRE, la « somme de deux mille cinq cents francs, monnoie de notre pays, laquelle « nous avons pour obtenir considérablement, réduit et modifié le bien que « pouvions prétendre de la succession paternelle dudit suppliant pour « l'octroi de notre présente permission. Si donnons en mandement à « tous nos Maréchaux, Sénéchaux, Baillis et Présidents de notre Cour souve- « raine et de notre Chambre des comptes, Procureurs-Généraux, leurs Lieu- « tenants, et substituts et à tous autres nos ministres justiciers, officiers, « hommes et suivants qu'il appartiendra, qu'en leur apparaissant par cer- « tificat que ledit Trésorier général mettra au dos du titre de paiement à « nous fait par ledit Jean-Christophe FLAYEL, de ses deux mille cinq cents « francs, à l'effet que dit et être doux à son égard, le fassent et laissent en « toute sa dite postérité et lignée jouir et user de ladite qualité, titre, rang « et *dignité de noblesse*, ensemble des honneurs, priviléges, prééminences, « prérogatives et immunités susdits, sans leur faire mettre ou donner aucun « trouble, détourner ou empêcher, au contraire. Car, ainsi nous plait. En « témoignage de quoi nous avons signé les présentes de notre main et à icelles « fait mettre et appendre notre grand scel. Données en notre ville de Nancy, « ce septième janvier mil six cent trente-trois.

« Signé : CHARLES. »

Suit la teneur de l'entérinement des dites lettres patentes :

« A tous ceux qui ces présentes verront et orront, Jacques Vincent, Es- « cuyer, Seigneur de Gerbevile et Lieutenant particulier du Bailliage de « Saint-Mihiel, salut; savoir faisons que estant ès jugement audit lieu le « Mardi treize décembre 1633 en la cause d'entre Jean Christophe FLAYEL, « licencié, ès lois, advocat ès-cour de Saint-Mihiel, impétrant de lettres pa- « tentes de Son Altesse, par lesquelles Elle le reçoit à prendre *qualité de* « *noblesse* du coté de damoiselle Jeanne DE XANDRIN sa mère, en requérant « l'enthérinement, demandeur présent, contre le sieur Procureur-Général de « Barrois, défendeur présent, les parties venantes de leur consentement « sans adjournement, flattées de la cause, du consentement du dit sieur Pro- « cureur-Général, nous avons enthériné et enthérinons lesdites *Lettres de no-* « *blesse*, selon leur forme et teneur, et ordonné qu'elles seront enregistrées au « greffe de ce Baillage pour y avoir recours, et cependant avons permis au « sieur FLAYEL de prendre les *noms* et *titre* DE XANDRIN, si bon lui semble, et « ce conformément aux dites Lettres de noblesse.

« En témoignage de quoi nous avons scellé ces présentes de notre scel « au dit Saint-Mihiel, les jour et susdits.

(L. S.) « Signé : VINCENT. »

(*Copie notariée aux Archives de la famille, et Nobiliaire de Lorraine, de Dom Pelletier, folio* 245).

Jean-Christophe FLAYELLE avait épousé demoiselle N. HUSSON, issue de Sébastien Husson, Lieutenant en la prévôté de Demange-aux-Eaux, qui a pour armes : *d'argent, au lion de sable, chargé sur l'épaule gauche d'une croix de Jérusalem d'or, à la bordure dentelée de gueules, semée de billettes d'argent.*

Jean-Christophe FLAYELLE laissa deux fils :

1° François, qui suit;
2° Nicolas FLAYELLE, Ecuyer, établi à Valenciennes, et Juge consul de cette ville; sa femme N. VATEAUX, de Landrecies, lui donna trois fils :
  A. Albert FLAYELLE D'ELMOTTE, Ecuyer, Conseiller en la Cour des Monnaies de Paris en 1754, et encore revêtu de cet office en 1788;
  B. Charles FLAYELLE, Ecuyer;
  C. Nicolas FLAYELLE, Ecuyer.

III. Noble François FLAYELLE, Ier du nom, Écuyer, fixé à Gorze, au pays messin, fut maire de cette commune durant plus de trente ans, et y épousa Catherine GENIN, d'une ancienne famille connue depuis la fin du XVe siècle, et alliée aux Le Briseur, Bertrand de Brin, Rennel, de La Neuville, Strozzi, des Fours, Pistor, de Chastenoy, etc. Cette famille porte : *Losangé d'or et de gueules, à la fasce d'azur, à une croix fleuronnée d'argent brochant sur le tout.*

François FLAYELLE fut père de :

IV. Noble Louis FLAYELLE, Ecuyer, Ier du nom, s'unit à Jeanne-Elisabeth DE BISSARDON DE LA BLANCHONNIÈRE, d'une famille noble du Lyonnais, dont les armes étaient : *d'azur, à un caducée de Mercure d'argent mis en pal; écartelé, de gueules, à un lion d'or.*

De cette alliance naquirent :

1° François, qui suit;
2° Louis FLAYELLE, Ecuyer, auteur de la BRANCHE CADETTE rapportée ci-après.

V. Noble François FLAYELLE, Ecuyer, IIe du nom, fut marié à Marie-Philippine D'OISON ou DOISON, de Vendegies-au-Bois, d'une famille noble de Picardie, dont les armes étaient : *d'azur, à un chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles d'argent, et en pointe d'une autre étoile d'or.*

D'eux naquirent six enfants, entre autres Louis-François-Joseph, qui suit :

VI. Louis-François-Joseph FLAYELLE DE BOURDONCHAMP, Chevalier, Baron de Bourdonchamp, Maréchal-de-Camp, Chevalier de Saint-Louis, Commandeur de la Légion d'honneur, décoré de l'Ordre de Sainte-Anne de Russie, créé BARON par l'Empereur Napoléon Ier.

Il épousa Thérèse COURTIN DE FAY, d'une ancienne famille de Picardie, dont les armes sont : *d'azur, à trois croissants d'or;* de ce mariage naquit :

VII. Noble Réné-Henri FLAYELLE DE BOURDONCHAMP, Chevalier, Baron de Bourdonchamp, reçu élève de l'Ecole royale militaire de Saint-Cyr, en 1821, Officier supérieur retraité en 1830. Il a épousé Mademoiselle DE GESVES. Il est mort en 1834, laissant deux filles :

1° Thérèse FLAYELLE DE BOURDONCHAMP;
2° Caroline FLAYELLE DE BOURDONCHAMP.

BRANCHE CADETTE

EN LORRAINE

V. Noble Louis DE FLAYELLE, Ecuyer, IIe du nom, fils puiné de Louis FLAYELLE et de Jeanne-Elisabeth DE BISSARDON DE LA BLANCHONNIÈRE, fut Echevin de la ville du Cateau-Cambrésis, durant dix-huit années.

Il épousa Elisabeth COUSIN, issue de N. COUSIN, Trésorier des guerres à Condé, qui portait pour armes : *d'azur, à trois mouches d'or, posés 2 et 1.*

Elle le rendit père de :

1° Noble Louis-Auguste DE FLAYELLE, Ecuyer, Avocat au baillage du Quesnoy, qui eût un fils :
   A. Noble Jean DE FLAYELLE, émigré en 1793; après avoir servi dans l'armée des princes, il se rendit en Angleterre et fit partie de l'expédition de Quiberon : prisonnier des troupes de Hoche, et enfermé dans la prison d'Auray, il n'en sortit quelques jours après, que pour être conduit à la mort; son nom est inscrit sur le monument commémoratif de la Chartreuse d'Auray.
2° Jean-Marie, qui suit.

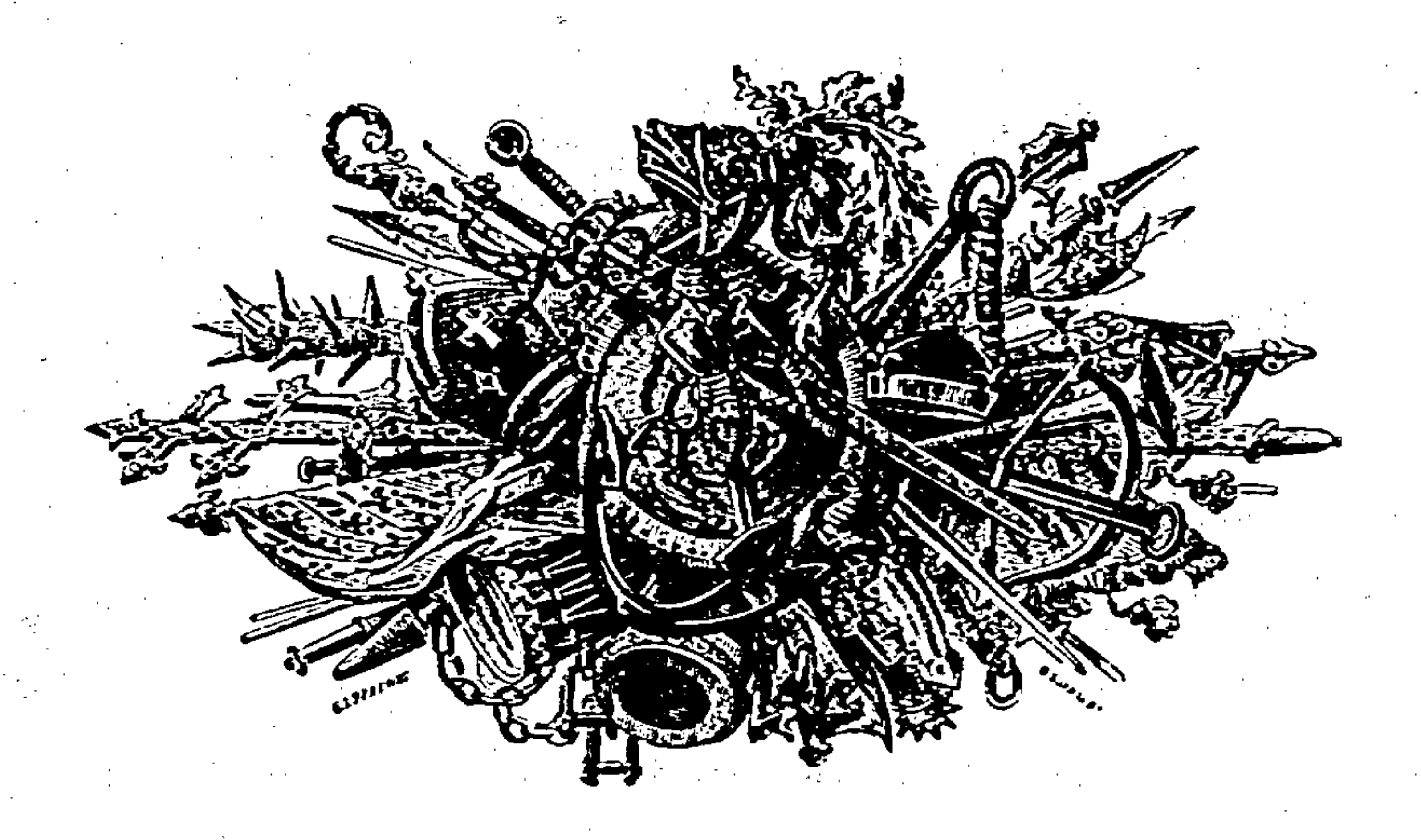
VI. Noble Jean-Marie DE FLAYELLE, Ecuyer, habitant au Cateau, fut marié à noble Demoiselle Victoire DE CARNES D'EMBRECHIES, d'une très-ancienne famille du pays de Gand, dont les armes sont : *d'or, à la tête de léopard de gueules.* De ce mariage naquirent deux fils :

1° Antoine-Louis-Joseph, qui suit;
2° Anicet DE FLAYELLE, décédé à Valladolid (Espagne).

VII. Noble Antoine-Louis-Joseph DE FLAYELLE, Ecuyer, né le 19 décembre 1781, s'est marié, en 1813, avec Antoinette DE BEAUMONT, d'une famille noble d'Artois, qui porte pour armes : *d'argent, à deux bandes de gueules*. Plusieurs enfants sont nés de ce mariage, entre autres :

VIII. Noble Auguste DE FLAYELLE DE XANDRIN, héritier direct des titre, noms et armes de la famille DE XANDRIN, né le 18 avril 1819, Avocat du barreau de Cambray, a épousé, le 23 juin 1854, mademoiselle Louise-Pauline CHAVANNE, dont la famille a reçu la noblesse en Russie; il en a eu deux fils :

1° Maurice-Emile-Marie DE FLAYELLE DE XANDRIN, né le 15 avril 1857;
2° Louis-Charles-Marie DE FLAYELLE DE XANDRIN, né le 23 septembre 1858.



DE GARAT

BASSE-NAVARRE, PAYS DE SOULE ET DE LABOURD ET GUIENNE

SEIGNEURS DE GARAT, DE HARRIETTA, DE DOMEZAIN ET AUTRES LIEUX



ARMES : *Écartelé, au 1, d'or, à deux chevrons de sinople, accompagné de trois étoiles de gueules, 2 en chef et 1 en pointe, qui est de GARAT; aux 2 et 3 écartelé aux 1 et 4 de gueules, à une pie essorante d'argent; au 3 d'or, au lion de sable, qui est de DOMEZAIN; au 4, d'argent, à trois grenades de sable allumées de gueules.* COURONNE : *de Comte.*

Originaire du Royaume de Navarre, la famille DE GARAT a fourni deux Vice-Chanceliers de ce royaume, et y a possédé, entre autres seigneuries, celle de son nom et celles de Harrieta et de Domezain.

Son existence est connue depuis le milieu du quatorzième siècle; mais on sait la pénurie de documents existant sur cette contrée éloignée, qui se divisait autrefois en six *Merindades* (Bailliages), qui sont : Pampelune, Estella, Tudela, Sanguera, Olite et Saint-Jean-Pied-de-Port. C'est de cette dernière Merindad, en Basse-Navarre, elle-même partagée en sept districts, que sort la famille DE GARAT.

Elle est, en effet, inscrite au Rôle des maisons nobles de ladite Merindad, dressé par l'ordre du Roi d'Espagne, Ferdinand le Catholique, lors de la conquête de cette contrée sur la maison d'Albret, en 1512. On la trouve également comprise dans le Catalogue des familles nobles de la Basse-Navarre, maintenues dans leur noblesse en 1621. (*Manuscrit sur parchemin, écrit en espagnol, coté* 2,921, *Bibliothèque Mazarine*.)

Successivement répandus aux pays de Soule et de Labourd et en Bordelais, les DE GARAT ne sauraient, à cause même de ces déplacements, établir une filiation rigoureuse, bien qu'il semble n'y avoir jamais eu qu'une seule famille de ce nom. On comprend ainsi la difficulté de rattacher ses diverses branches, dont l'une a joué un grand rôle dans la période de 1789 à 1815, et s'est vue, sous le premier Empire, revêtue de la Sénatorerie et des titres de Comte et de Baron.

Parmi les alliances de la famille DE GARAT, nous trouvons celles de Bastard de Vidalot, de Boucher, de Casaubon, de la Chassaigne, de Domezain, d'Irumberry de Salaberry (deux fois), Juge, Pouyat, des Plats, du Vergier Duplaá.

Raymond DE GARAT servait en Gascogne dans la Compagnie de Messire Jourdain de l'Isle, Seigneur de Clermont, qui fit monstre, à Moissac, le 28 octobre 1352. (*Monlezun, Histoire de Gascogne, tome VI, page* 138.)

Bertrand DE GARAT, avait la garde d'une des portes de la cité de Carcassonne, sous le commandement de Messire Raymond de Basilhac, Chevalier, et donna quittance des gages de son office à Mc Jean Cotereau, Trésorier du Roi, le 18 novembre 1438. (*Titre original en parchemin.*)

Sanz DE GARAT était l'un des Écuyers de la Compagnie de M. le Comte de Foix, composée de 9 Chevaliers et de 102 Écuyers, qui furent passés en revue le 14 juillet 1451. (*Monlezun, tome VI, p.* 144.)

Antoine de GARAT, Seigneur de Harietta et de Garatia, alcade perpétuel de la Cour de Cissa, en Basse-Navarre, en 1467, assista comme témoin aux

pactes de mariage accordés entre dom Juan d'Irumberry, fils aîné de dom Pedro d'Irumberry et de Gratiosa de Lacarra, d'une part, et Léonore Samper, fille de dom Léonor Samper. Ce contrat fut passé devant Miguel de Haramburru, Notaire royal à Saint-Jean-Pied-de-Port, le 19 janvier de ladite année 1467. (*Extrait en papier établi pour les preuves de Malte des Irumberry.*)

N. DE GARAT, dit le Petit Garat, enrôlé comme Archer dans la Compagnie de M. le Bâtard d'Albret, est inscrit au rôle de cette montre, passée à Pau, le 10 novembre 1515. (*Monlezun. ut suprà, page* 150.)

Dom Simon DE GARAT, Seigneur dudit lieu et de Harrietta, maria sa troisième fille, damoiselle Catherine DE GARAT, le 4 juin 1582, à dom Juan D'IRUMBERRY, Seigneur d'Irumberry, dans la terre de Cissa, veuf de Jeanne de Saint-Martin, et fils de Pierre d'Irumberry, capitaine de trois cents hommes de pied français, et d'Anne d'Arbide de Lacarra. (*Extrait d'une copie collationnée le 4 septembre* 1700, *par Me Pierre de Sainte-Marie, Notaire à Saint-Jean-Pied-de-Port, et légalisée pour des preuves de Malte, aux Archives de la noblesse.*)

Desdits Jean d'Irumberry et de Catherine DE GARAT, était issue, à la quatrième génération, Marie D'IRUMBERRY, fille de Jean, VIe du nom, Seigneur de Bustanaritz, au pays de Cissa, et de Marguerite d'Eremon de Lostal, mariée par contrat du 1er septembre 1641, avec noble Arnaud DE GARAT DE DOMEZAIN (*La Chesnaye des Bois, Dictionnaire de la Noblesse, tome VIII, p.* 266.)

Arnaud DE GARAT DE DOMEZAIN mourut le 30 août 1694 laissant pour fils :

Jean DE GARAT, propriétaire de la Maison noble de Garat, qui mourut le 14 juin 1708, laissant pour fille unique : Catherine DE GARAT, qui fut mariée à :

I. Jean-Joseph DUPLAA, de Sauveterre, Ecuyer, Avocat au Parlement, lequel ayant épousé la dernière des GARAT, hérita de ses noms, biens et titres, et fut Seigneur Adventice DE GARAT. Il est mort le 28 octobre 1747, laissant les enfants ci-après, savoir :

1° Jean DUPLAA DE GARAT, né le 30 mai 1730;
2° Pierre Ier, DUPLAA DE GARAT, né et baptisé le 30 mai 1730, Garde du Corps du Roi Louis XVI, en 1788, mort en 1794, sans avoir été marié;
3° Pierre IIe, qui suit;
4° Thomas, auteur d'un rameau, actuellement existant;
5° Isabelle DUPLAA DE GARAT, née le 14 avril 1722;
6° Gracianne DUPLAA DE GARAT, née le 30 mai 1730.

II. Pierre DUPLAA DE GARAT, IIe du nom, hérita des biens de son frère aîné. Il est mort en 1812, laissant de son mariage avec Catherine BORDES, trois fils, savoir :

1° Jean Duplaa de Garat, mort sans enfants;
2° Germain Duplaa de Garat, décédé;
3° Jean-Baptiste qui suit.

III. Jean-Baptiste Duplaa de Garat, né en 1788, a épousé en 1813 Mademoiselle Marie Cazaux d'Olorm, dont il a eu cinq enfants, entre autres :

1° Morice de Garat, né en 1815, ecclésiastique.
2° Joseph Jean-Baptiste de Garat, né en 1826, ecclésiastique du clergé de Paris.
3° Charles de Garat, né le 22 février 1828, marié à Mademoiselle Marie Saint-Jean dont il a trois enfants:
   A. Pauline-Madeleine-Anaïs, né en 1857.
   B. Jeanne-Marie, né en 1858.
   C. Joseph-Bernard, né en 1861.

SECOND RAMEAU

II. Thomas Duplaa de Garat a épousé Marie Clain, dont il a eu :

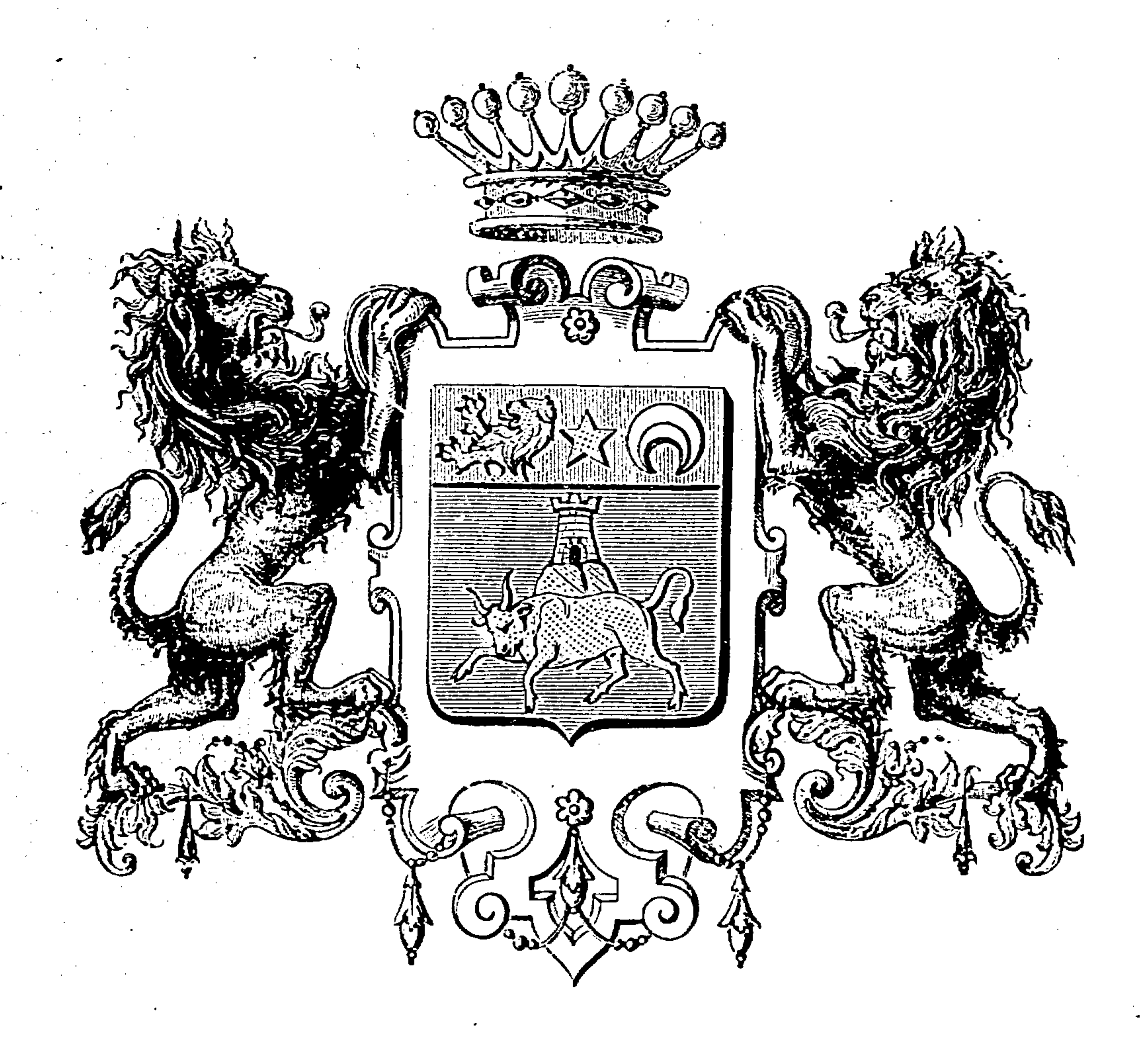
III. Jean-Baptiste Duplaa de Garat, IIe du nom, qui a épousé Jeanne Hourton, dont il eut trois enfants, savoir :

1° Catherine-Eugénie de Garat, mariée à M. de Saa, belle-sœur de M. le comte Walsh, et du baron d'Orgeval.
2° Marie-Théodora de Garat, veuve de M. Tinoroge.
3° Jean-Prosper de Garat, né le 11 mars 1819, docteur, marié à Mademoiselle Jeanne-Léontine Gorostarsou, dont :
   A. Eugénie, née en 1852.
   B. Edmond, né en 1854.
   C. Emmanuel, né en 1858.
   D. Alphonse, né en 1864.
   D. Marie-Amélie, née en 1866.

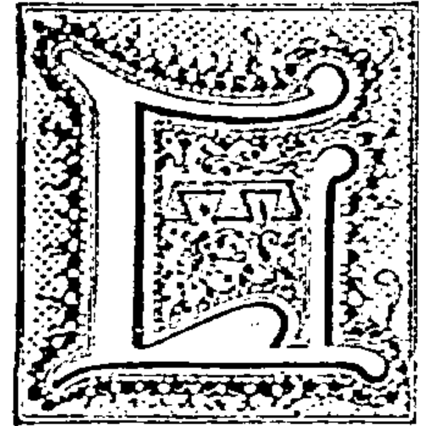
GIRARD DE SOUCANTON

LANGUEDOC, DAUPHINE, BRETAGNE ET RUSSIE

BARONS DE SOUCANTON; SEIGNEURS DE CHATEAUVIEUX, VEZENOBRE, L'OLIVIER
SERINHAC, MICLET, CASTEL-VIEIL
COSTEPLANE, DE COEHORN, LA PLANE, LA CROIX, LAURET, VALFLANNES
CONQUEIRAC, DU LAC (EN LANGUEDOC);
DE BASOGES, PASSY, D'EPINAY, DE TILLOYE, COULONDRES
MARQUIS DE VILLETANEUSE, ETC. (LANGUEDOC ET BRETAGNE)



ARMES : *d'azur, à une tour d'argent, posée sur un mont de sinople, le tout soutenu d'un taureau d'or; au chef cousu de gueules, chargé d'une étoile d'or, accostée à dextre d'un lion issant d'or, et à senestre d'un croissant renversé d'argent.* — COURONNE : *de Comte.* — SUPPORTS : *deux lions d'or.* — CIMIER : *un lion issant d'or.*



LA famille des Barons DE GIRARD DE SOUCANTON, l'une des plus anciennes de France, est originaire du Languedoc, où elle occupait un rang distingué dès le XIIIe siècle. Elle s'est divisée en un grand nombre de branches, transplantées en diverses provinces. Beaucoup de ses membres ont rempli de hauts emplois à la Cour des Rois de France, dans les armées et dans la magistrature. Sa filiation généalogique a été prouvée devant M. de Bezons, Intendant du Languedoc, depuis le XVe siècle. Mais des productions plus récentes faites par deux branches de cette famille, devant la Cour des Aides de Montpellier, en 1782, et devant la Cour héraldique des Pays-Bas, établissent une filiation authentique et suivie depuis Gautier, Renaud et Aimeri DE GIRARD, Ecuyers, vivant en 1254. Ce Renaud DE GIRARD, qui avait fait partie de la septième Croisade, en 1248, est mentionné dans une Charte comme ayant contracté, en Orient, un emprunt de 25 livres tournois, sous la garantie du Comte de Poitiers.

Les bornes de cette notice nous imposent l'obligation de ne nous occuper que de la branche des barons DE SOUCANTON, actuellement établis en Russie.

BRANCHE

DES

BARONS DE SOUCANTON

(EN RUSSIE)

VII. Aimeri V DE GIRARD, marié en 1433, à Isabeau DE PONTEVÈS, d'une des plus illustres Maisons de Provence, en eut :

1° Antoine, qui suit;
2° Pierre DE GIRARD, qui, de son alliance avec Françoise DE BRIGNON, laissa :
 A. Tannequin DE GIRARD, baron DE SOUCANTON, mari de Gillette PELET DE NARBONNE;
 B. Robert DE GIRARD DE SOUCANTON, Evêque d'Uzès, en 1571;
3° Gabrielle DE GIRARD, femme de François MENGARD, coseigneur de Vézenobre.

VIII. Antoine DE GIRARD, Ecuyer, Seigneur de Soucanton et en paréage de Vézenobre, épousa Aigline DE MANDAGOUT, dont il eut :

IX. Olivier DE GIRARD, Ecuyer, Seigneur de Vézenobre, qui épousa Bieude DE GANGES, dont il eut :

X. Bernard DE GIRARD, créé Chevalier de l'Ordre de Saint-Michel, par le roi Charles IX, en 1572 ; son fils :

XI. Pierre DE GIRARD, Chevalier, Seigneur de Soucanton, fut nommé par brevet de novembre 1635, signé par Louis XIII, Capitaine d'une compagnie au régiment d'Urfé. Il laissa pour fils :

XII. Claude DE GIRARD, Chevalier, Seigneur de Soucanton, qui commandait, en 1668, la ville de Douai. Il laissa pour fils :

XIII. Jean-Antoine DE GIRARD DE SOUCANTON, Chevalier, créé, par commission datée de Versailles, le 20 août 1688, Capitaine de cavalerie dans le régiment d'Humières; l'année suivante, il épousa Marguerite DE LA HITTE DE BURGAUD. Ayant embrassé secrètement la religion protestante, il fut contraint, pour éviter les persécutions, d'aller chercher un refuge en Allemagne. Il avait eu, entre autres enfants :

XIV. Etienne-Charles GIRARD DE SOUCANTON, Chevalier, né en la paroisse de Lanoux, le 2 novembre 1695. A l'exemple de son père, il fit profession de protestantisme, et alla s'établir à Rasted, où il épousa, le 22 septembre 1732, Anna-Erich STEINRUCHEN, de la ville de Corbuck.

Vers 1738, on lui fit des offres pour venir se fixer en Russie. Il se rendit à Moscou, où sa femme et lui moururent peu après, à huit jours de distance. Il laissa un fils :

XV. Jean-Charles GIRARD DE SOUCANTON, né le 9 décembre 1733, qui épousa Anna-Dorothée HETLING, de laquelle il eut deux enfants :

1° Jean-Charles, qui suit;
2° Charles-Nicolas GIRARD, mort jeune.

XVI. Jean-Charles GIRARD DE SOUCANTON, né à Reval (Russie), le 2 juin 1785, épousa, en 1810, Jeanne-Léonore SCHEURMAN, qui le rendit père de :

1° Charles-Edmond, qui suit;
2° Théodolphe GIRARD DE SOUCANTON, né le 14 février 1812, Colonel au service de la Russie. Il a épousé, en 1843, Julie OESTVERRECK, dont :
   A. Elisabeth GIRARD DE SOUCANTON;
   B. Alexandrine GIRARD DE SOUCANTON;
3° Arthur GIRARD DE SOUCANTON, né le 31 mars 1813, marié, en 1841, à Marie BERG, dont il eut :

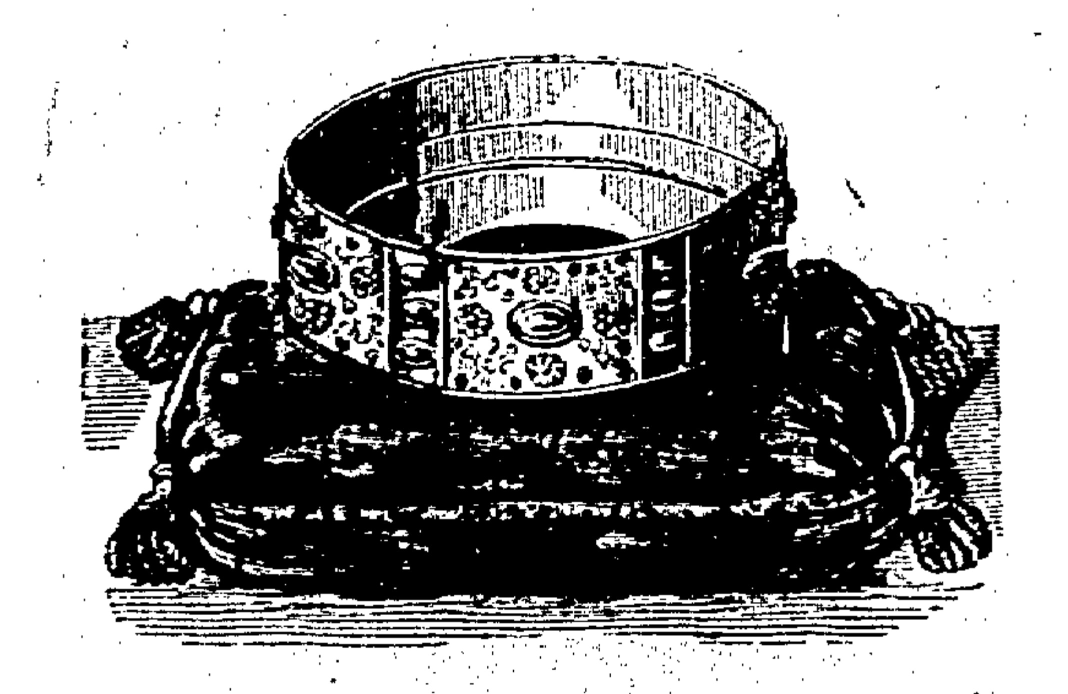
A. Jean-Charles-Etienne Girard de Soucanton, né au mois de septembre 1843;
B. Claude-Antoine-Gaston Girard de Soucanton, né en 1845;
C. Valérie Girard de Soucanton, née en 1842;
D. Gabriel Girard de Soucanton, née en 1847;

4° Jean-Charles Girard, né le 22 août 1826;
5° Lydie-Eléonore Girard de Soucanton, née le 2 mai 1814, mariée, en 1835, à Son Excellence le Conseiller d'Etat Gustave Ehrenbusch, dont deux filles;
6° Herda-Dorothée Girard de Soucanton, née le 24 novembre 1816, mariée en 1847, au docteur Gustave Iversen;
7° Anne-Charlotte Girard de Soucanton, née le 14 juillet 1818, mariée à Charles Gahlnbaeck, Consul; il en a eu deux fils;
8° Jeanne-Eléonore Girard de Soucanton, née le 4 mars 1826.

XVII. Charles-Edmond, Baron Girard de Soucanton, né le 13 décembre 1810, épousa, en 1837, Demoiselle Henriette-Pauline Gahlnbaeck, de laquelle il a eu :

XVIII. Jean-Charles-Maurice Girard de Soucanton, né le 22 janvier 1846, chef actuel de sa famille, en Russie.

Par un ukase du 22 décembre 1862, il a été admis dans la noblesse russe sous le titre de Baron Girard de Soucanton.



GRELLET

(ALIAS GRELET OU GRESLET)

MARQUIS DE GRALEUL;
CHEVALIERS, SEIGNEURS DE LA ROCHEBRETEAU, LA MOTTE-GRALEUL,
TOUSCHELAY, PLAISANCE, GUÉMENIER, THEIX, LA BUSSIÈRE, ETC.
(EN BERRY ET EN TOURAINE)

SEIGNEURS DE LA DEYTÉ, MORANGES, RONNAYE, FAYET, LE CHOMEIL,
LIOUZARGUES ET CHARDAS; COSEIGNEURS DE SAINT-GERMAIN-L'HERM,
SAINT-VERT, DORANGE, SAINT-BONNET-LE-BOURG, CHAMBAREL, ETC.
(EN AUVERGNE)



ARMES : *De sinople, au lion d'argent, armé, lampassé, et couronné d'or; accompagné de sept grelots du même en orle;* — *Parti : de gueules à trois grelots d'or 2 et 1, au chef d'argent, chargé d'un croissant accosté de deux étoiles d'azur.* — COURONNE : *de Comte* CIMIER : *Une Licorne issante d'argent.* — SUPPORTS : *Un Lion et une Lionne d'argent (la Lionne colletée de gueules).* — DEVISE : « Super emineat Caritas. »



Cette famille a une ancienneté incontestable, et l'origine de son nom se perd dans les premiers temps de la monarchie.

Aubert Greslet, compagnon de Guillaume le Conquérant, suivit ce prince lors de la conquête de l'Angleterre; son nom figure sur la pierre commémorative, dans l'église de Dives.

Les anciens Cartulaires du Berry mentionnent plusieurs personnages de ce nom dans les XIIe et XIIIe siècles. Guillaume Grellet, seigneur de la Mothe-Graleul, fut fait Chevalier pendant les guerres des Anglais; il vivait en 1395.

A la même époque vint se fixer en Auvergne Robert Greslet *aliàs* Grellet, auteur de la branche existante rapportée ci-après.

Jehan Grellet, Seigneur de Graleul et de la Rochebreteau, Chevalier, Capitaine des Francs-Archers de Touraine, Gouverneur, pour le Roi, de la ville de Buis, etc., qualifié, dans un acte en latin de 1473, « *Johannes Graleul dictus Grelet,* » fut investi de la charge de grand fruitier de France par brevet du Roi, donné à Beaugency, le 20 novembre 1483.

Son petit-fils, Méry Greslet, Seigneur de la Rochebreteau, Graleul, etc., Lieutenant d'artillerie, épousa, le 4 janvier 1536, Marguerite de Valanciennes, d'où : 1° Guillaume Grellet de Graleul, Écuyer, marié, le 11 novembre 1551, à Jeanne de Rohan, fille de Charles de Rohan, Chevalier, Seigneur de Gié, le Verger, etc., Lieutenant Général pour le Roi en Bretagne ; 2° Claude Greslet, veuve de Georges de Cigogné, Seigneur de Mauvers, remariée à Jean de Gigault de Bellefonds, Chevalier, Seigneur de Marennes, l'un des cent Gentilshommes de l'Hôtel du Roi (auteur du Marquis de Bellefonds, Maréchal de France); 3° Adrien de Greslet, Seigneur de Guéménier, marié, vers 1565, à Charlotte de la Rochefoucauld-Bayers, dame de Neully; 4° Antoine, qui continua la descendance.

Antoinette Grellet de la Rochebreteau épousa, le 16 juillet 1583, Arnould de Dorp, Seigneur de Duelfeu, Amiral de Hollande.

Jacques de Grellet, Ecuyer, Seigneur de Touschelay, fit inscrire ses armes dans l'*Armorial général* de 1696.

A la longue ces Seigneurs perdirent leur nom patronymique, pour ne retenir que celui de leur terre de Graleul. Le Marquis et le Chevalier de Graleul figurèrent à l'assemblée de la noblesse de Touraine en 1789. Cette branche s'est éteinte après avoir contracté d'illustres alliances, notamment avec les familles : de *Guénand*, de *Menou*, de *Charnay*, d'*Antraigues*, de *Rohan*, de *Cigogné*, de *la Motte*, de *Barbançois*, de *Marolles*, de *la Rochefoucauld*, de *Quinemont*, etc., etc.

BRANCHE DES SEIGNEURS DE LA DEYTE, MORANGES, CHAMBAREL ET LIOUZARGUES
(EXISTANTE)

I. Robert GRESLET, *aliàs* GRELLET s'attacha à la fortune du Duc de Berry, Comte de Poitou et d'Auvergne, et suivit Morinot de Tourzel, Baron d'Allègre, favori de ce prince. Il testa à Allègre, en 1415, laissant :

II. Pons GRESLET Ier, l'un des notables habitants de la ville d'Allègre qui obtinrent, en 1435, divers priviléges concédés par Yves Ier, Baron d'Allègre. Ses enfants furent :

1° Léonette GRELLET, mariée le 30 août 1462 à Jacques DE LA BORIE, Écuyer;
2° Blaise GRELLET, homme d'armes des ordonnances du Roi, servait sous la bannière du Baron d'Allègre, à la bataille de Ravenne;
3° Robert, qui suit.

III. Robert GRELLET IIe, sieur DE CHABANNES, docteur ès lois, transigea, en 1485, avec Jacques de Tourzel, Baron d'Allègre. Il épousa Anne DE LA VIALLEVIEILLE, dame de Chabannes, dont il eut :

IV. Pons GRELLET IIe, sieur DE CHABANNES, marié, en 1525, à Marie de MOZAC, qui lui donna pour fils :

V. Jehan GRELLET Ier, sieur de Chabannes, Garde du scel royal en la baronnie d'Allègre. Il épousa Antoinette ROUX, des Seigneurs du Claud et de Coubladour, dont il eut :

1° Jehan GRELLET Écuyer, marié à Anna de SAINT-GEORGES;
2° Pons, qui suit;
3° Pierre GRELLET, auteur de la BRANCHE des SEIGNEURS DE LA DEYTE rapportée ci-après.

VI. Pons GRELLET IIIe, Docteur ès droit, Avocat en la sénéchaussée d'Auvergne, Lieutenant Général du Marquisat d'Allègre et Gouverneur de cette ville, soutint, en 1593, un siége fameux contre le Duc de Nemours, chef des ligueurs. Il épousa Marie DE MARCLAND, et fut père de :

1° Claude, qui suit;
2° Pierre GRELLET, Chanoine de Saint-Julien de Brioude, en 1646;
3° Claude GRELLET, Religieux Bénédictin dans l'Abbaye de la Chaise-Dieu;
4° Catherine GRELLET, mariée au Capitaine Vincent ROBERT, Sieur DE LORANGE.

VII. Claude GRELLET Ier, sieur du Bessioux, Lieutenant Général du Marquisat d'Allègre, marié, en 1627, à Claire DES FILHES, laissa :

VIII. Barthélemy GRELLET Ier, Seigneur de Chardas et de Liouzargues, coseigneur de Chambarel, premier Consul d'Allègre, épousa : 1° Jeanne DE CHARDON; 2° Marguerite BIGOT, dame de Liouzargues. Il laissa du premier lit :

1° Barthélemy, qui suit;
2° Joseph GRELLET, Prieur de Saint-Jean de Ceaux;
3° Jacques GRELLET, Seigneur de la Prade, Lieutenant dans Orléans-Infanterie, fit plusieurs campagnes sous le Maréchal de Noailles, et mourut en Espagne.

IX. Barthélemy GRELLET IIe, Seigneur de Chardas, coseigneur de Chambarel, Docteur en droit, Avocat au Parlement et premier consul d'Allègre, épousa, le 26 février 1684, Catherine ROUCON, mourut le 24 décembre 1702 et « fut inhumé dans sa chapelle de Saint-Claude, au tombeau de ses aïeux. » Il laissa :

1° Jacques, qui suit;
2° Catherine GRELLET, dame de Chambarel, mariée à Jacques COUDERC DU CHAUFOUR, sieur dudit lieu;
3° Julien GRELLET, Prieur et Curé d'Allègre, Chanoine et Archiprêtre du vénérable chapitre de Saint-Georges de Saint-Paulien, etc., mort en odeur de sainteté.

X. Jacques GRELLET Ier, sieur du Bessioux, premier Consul d'Allègre en 1740, épousa Catherine BOUTAUD, des Seigneurs de Pinet et de la Clède, dont il eut :

1° Claude, qui suit;
2° Élisabeth GRELLET, mariée, le 4 août 1780, à Augustin DURIF DE LA ROCHE sieur de la Coste;
3° Joseph GRELLET.

XI. Claude GRELLET IIe, sieur du Bessioux et, en partie, de Varesne, épousa Catherine JURIE, fille de Claude, Bailli d'Auzon, Vergongheon, Rilliac, etc., et de Catherine Grellet de La Deyte, d'où :

XII. Jean-Claude Barthélemy GRELLET, qui épousa sa cousine, Marie GRELLET DE MORANGES, héritière du dernier Seigneur DE LA DEYTE, et réunit ainsi les deux branches de sa famille. Son article sera rapporté ci-après avec celui de sa femme.

BRANCHE CADETTE

VI. Pierre GRELLET Ier, sieur de Chabannes, né en 1563, épousa Marguerite DE CROTTES, d'où :

1° Jean, qui suit;
2° Pierre GRELLET, sieur des Crozes;
3° Pons GRELLET, premier Consul et Bourgeois d'Allègre, marié à Anna BONNEFOY.
4° Jean GRELLET, sieur de Châteauneuf.

VII. Jean GRELLET IIe, sieur de Chabannes, marié le 27 août 1652 à Marie ROCHETTE, dont il eut :

1° Barthélemy, qui suit ;
2° Claude GRELLET, marié, le 28 janvier 1689, à Marie DE LA VIALLEVIEILLE ;
3° Marie GRELLET, mariée, le 8 octobre 1698, à Messire François DE BONNEVAL, écuyer du Marquis d'Allègre.

VIII. Barthélemy GRELLET, Seigneur Haut-Justicier de la DEYTE-MORANGES et de la Marconnerye, Lieutenant de la ville de Saint-Germain-l'Herm, etc., épousa, en 1695, Catherine DE MONTSERVIER D'ORSONNETTE. (La Maison de MONTSERVIER appartient à la meilleure noblesse d'Auvergne et a été admise *dix fois* au chapitre des Comtes de Brioude.) Elle lui donna pour fils :

IX. François GRELLET DE LA DEYTE, Seigneur de la Baronnie de la Deyte Moranges, Ronnaye, Fayet, le Chômeil, etc., Conseiller du Roi, Président de l'Élection d'Issoire. De son mariage avec Françoise BLANCHARD il eut :

1° Barthélemy GRELLET DE LA DEYTE, Écuyer, Seigneur de la baronnie de la Deyte, Ronnaye, Fayet, le Chômeil, etc., coseigneur de Saint-Vert et de Saint-Germain-l'Herm, Conseiller du Roi, Président de l'Élection d'Issoire ; marié, en 1754, à Marguerite DES PLATS DE MONTACLIER, fille de Gabriel, et de Marie de Sirmont ; mort sans postérité.
2° Benoît GRELLET, Seigneur de la Collange, Abbé de Saint-Quentin sur Somme, Chapelain du Roi Louis XVI, Maître des Requêtes du Conseil de Monsieur, Député du Clergé aux Assemblées provinciales d'Auvergne, en 1787.
3° Catherine GRELLET, mariée à Claude JURIE, Bailli d'Auzon.
4° Françoise GRELLET, mariée à Antoine CHOUSSY, des Seigneurs du Pin et de Clavelier ;
5° Jean-Baptiste, qui suit.

X. Jean-Baptiste GRELLET DE MORANGES, Seigneur DE BEAULIEU, Conseiller du Roi, Maître des Eaux et Forêts à Ambert, épousa, en 1774, Antoinette FORISSIER DES BLANCS DE LONGEVILLE, fille de Messire Annet-Marie, l'un des cent Gendarmes de la Garde du Roi, et de Marguerite DE LA CHAISE, d'où :

1° Marie, qui suit ;
2° Marie-Joséphine GRELLET DE MORANGES, mariée à Sébastien DE LAPCHIER DU CHASSEINT.

XI. Marie GRELLET DE MORANGES a épousé son cousin Jean-Claude-Barthélemy GRELLET IIIe (rapporté précédemment au douzième degré de la branche aînée), Officier d'infanterie, Maire de la ville d'Allègre de 1815 à 1830. De ce mariage sont issus trois fils :

1° Claude-Barthélemy GRELLET, Docteur en médecine, Juge de paix du canton d'Allègre, Doyen et Président d'âge du Conseil Général de la Haute-Loire. Marié le 5 mai 1833 avec Éléonore DE ROCHEBONNE (des Marquis de Rochebonne), fille de Hyacinthe de Rochebonne, Chevalier, Seigneur du Cortial,

Officier dans la marine royale, avant 1789, et de Dame Henriette de Molette de Morangiès (des MARQUIS de Morangiès, BARONS des États du Languedoc);

2° Félix-Sébastien, qui suit;

3° Camille-Barthélemy GRELLET, Licencié en droit, ancien Président de la Chambre des Notaires de la Haute-Loire, marié, le 8 avril 1845, à Marie-Antoinette ROBERT. Elle est morte sans postérité, laissant une sœur qui a épousé M. le Baron DE VEYRAC.

XIII. Félix GRELLET, Docteur en droit, ancien Député, ancien Bâtonnier des Avocats près la Cour de Riom, etc., Conseiller Général de la Haute-Loire. Il a épousé, le 21 juillet 1846, Marie-Antoinette-Joséphine PEYRONNET DE LA RIBIÈRE (branche aînée de la famille du Comte de Peyronnet, Pair et Chancelier de France sous le Roi Charles X), fille de Laurent Peyronnet de la Ribière et de Caroline-Adèle de La Villatte, sœur du Chevalier de la Villatte, Officier supérieur de la Garde Royale, décoré de plusieurs Ordres, attaché à la personne de S. A. R. Mgr le Duc de Bordeaux. De cette alliance sont issus :

1° Emmanuel-Jean-Claude-Barthélemy GRELLET, né le 18 mars 1850, Chef de cabinet du Préfet de l'Ardèche;

2° Camille-Barthélemy GRELLET, né le 4 juin 1855, Sous-Lieutenant au 9e régiment de hussards.



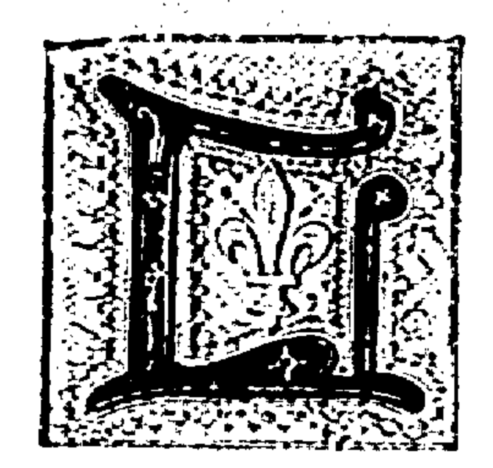
GUÉRIN DE LA HOUSSAYE

NORMANDIE ET BRETAGNE

SEIGNEURS DE CAUVICOURT, DE BRETTEVILLE, DE LA HOUBLONNIÈRE,
DE PARFOURU, DE SERMONVILLE, DE SAINT-LÉGER,
DE LA CHEVINIÈRE, DU BOSCHET, DU MESNIL, DE LA HOUSSAYE, DU CASTELET
ET AUTRES LIEUX



ARMES : *Ecartelé : aux* 1 *et* 4, *d'azur, à un dextrochère armé d'argent, mouvant du flanc senestre et tenant une épée d'argent garnie d'or ; aux* 2 *et* 3, *de sable à un Lion d'or, armé et lampassé de gueules.* L'ÉCU *timbré d'un Casque de Chevalier, orné de ses lambrequins.* DEVISE : *Fidelitate et Armis.*



E nom de GARIN ou VARIN, d'où dérive celui de GUÉRIN, est, d'après Frédéric Pluquet, « un des noms les plus anciens et les plus fameux dans l'histoire de Normandie. » (*Essai historique sur la ville de Bayeux*, in-8°.)

Nous ajouterons que la plus ancienne famille normande de ce nom paraît être originaire du diocèse de Bayeux.

La liste chronologique qui va suivre, outre qu'elle se rapporte ou se rattache particulièrement au diocèse de Bayeux, servira en même temps à prouver que les noms de VARIN, GARIN et GUÉRIN ne font qu'un.

Le plus ancien personnage de cette famille, que l'on retrouve cité dans les chartes, est Hugues GARIN, Chevalier, Seigneur de Cauvicourt, qui confirma, vers 1080, la donation faite par Bernard le Roux, de Bretteville-le-Rabel, à l'abbaye de Saint-André de Gouffern, ordre de Citeaux, au diocèse de Séez. (Léchaudé d'Anisy, *Archives du Calvados*, tome I, page 433.)

Robert GARIN, Chevalier, vendit à Raoul Tesson, la terre qu'il tenait par héritage de son père, à charge de quelques redevances, outre les services d'usage. (*Archives de l'abbaye de Barberie*, au diocèse de Bayeux, tome I, page 146.) Il confirma, en 1247, diverses fondations faites à Barberie par Onfroy Juhel et Guillaume Poncin, de Gouviz. (*Archives du Calvados*. Léchaudé d'Anisy, tome I, page 461.)

Raoul et Renard VARIN, de Bures : le premier, du consentement de THOMASSINE, sa femme, donna à l'abbaye de Troarn, ordre de Saint-Benoit, au diocèse de Bayeux, en l'année 1260, une rente en froment, et reçut cent sols tournois pour cette donation. (Id., t. II, p. 73.)

Pierre VARIN vendit, en 1271, au prieuré du Plessis-Grimault, au diocèse de Bayeux, une rente à prendre sur diverses pièces de terre, situées à Crespigny. (Id., tome II, page 73.)

Robert GUÉRIN donna à l'abbaye de Saint-André de Gouffern, en 1334, une pièce de terre située à Cauvicourt. (Id., tome I, page 480.)

Ici se rencontre une lacune de près d'un demi-siècle qui ne s'explique que trop : en 1356, Édouard III, roi d'Angleterre, ayant brûlé et rasé la ville de Bayeux.

Vigor GARIN, Écuyer, Seigneur de Bretteville-le-Rabel, au diocèse de Bayeux, passa un acte, en la vicomté de Falaise, l'an 1377, avec les religieux de Plessis-Grimoult, au diocèse de Bayeux, au sujet de divers droits seigneuriaux. (Id., tome II, page 122.)

Raoul GARIN, Écuyer, était veuf de Gilberte DES LOGES, à la date du du 1er novembre 1404, comme il résulte d'une donation à lui faite par N. Le

Roy, en qualité de « gardien de ses filles. » (Waroquier, *Tablettes généalogiques et historiques*, partie IV, page 230.)

Jean GARIN ou GUÉRIN reçut un sauf-conduit du roi d'Angleterre, de 1419 à 1420. (Id., tome I, page 319.)

Jean GARIN ou GUÉRIN DE LA HOUBLONNIÈRE, Noble de la sergenterie de Cambremer, élection de Lisieux, rappelé dans la Recherche de Monfault, en 1463, avait pour contemporains :

Henri GARIN, Vicomte d'Arques, qui reçut quittance de Jacques Raoult, Chevalier, Conseiller et Chambellan du Roi, Bailli de Caux, de la somme de 90 livres 10 sols, payée à celui-ci pour les gages de son office de Bailli, en date du 8 octobre 1464. (*Original en parchemin.*)

Jacqueline GARIN, Damoiselle, veuve de feu Pierre DE THESSOY, Écuyer, qui, par sentence du 26 avril 1520, obtint main-levée des saisies, en la Chambre des Comptes, à Paris et à Rouen, de ses fiefs, terres et seigneuries du Chastel, sis en la paroisse de la Houblonnière, de Hourteville et du Mesnil-au-Vicomte, etc. (*Original.*)

C'est vers le commencement du XVIe siècle que la famille GARIN ou GUÉRIN paraît s'être séparée en DEUX BRANCHES PRINCIPALES :

L'AINÉE, fixée à Rouen, y occupa les plus hautes charges de magistrature et s'éteignit au XVIIe siècle.

LA CADETTE, longtemps restée à Bayeux et aux environs, est connue sous les noms des GUÉRIN DU MESNIL et DE LA HOUSSAYE ; elle a formé un rameau, transplanté en Brie.

BRANCHE AINÉE

DES GUARIN, ALIAS GUÉRIN,

A ROUEN

Patrice GARIN, contemporain de Robert GARIN, exerçait l'office d'Avocat, à Rouen, quand il fut nommé député à l'Echiquier de Normandie, dont la session s'ouvrit à Rouen, en 1338. (Farin, *Histoire de la ville de Rouen,* tome I, page 144.)

Robert GARIN fut investi de l'important office de Lieutenant-Général du bailli de Rouen, en l'année 1410. (Id., tome I, page 289.)

Son fils, Pierre GUÉRIN, mari de Madeleine DES CHAMPS, fut inhumé dans le cimetière de l'église Saint-Maur, de Rouen ; son épitaphe est rapportée par *Farin.*

Jean GUÉRIN, Conseiller de la ville de Rouen, fut envoyé aux États de Normandie, qui s'ouvrirent le 14 novembre 1499. (*Farin*, tome I, page 303.)

On trouve après lui :

Jacques GUÉRIN, élu Conseiller, Échevin de la ville de Rouen en 1514. (Id., tome I, page 264.)

Jean GUÉRIN, Écuyer, Lieutenant-Général du Vicomte de Rouen, rendit une sentence le vendredi, dernier jour de juiilet 1523. (*Original en parchemin.*)

Il avait pour contemporain Toussaint VARIN, Archevêque de Thessalonique, Vicaire général d'Ambroise de Tillières, Évêque d'Évreux en 1513, qui se retira dans le couvent des religieux Augustins de Rouen, où il mourut.

Robert GARIN, Bourgeois de Rouen, marié, en 1540, à Anne PATRIS, fille d'Étienne Patris, natif de Beaucaire, Docteur ès-lois en l'université de Caen, Conseiller au Parlement de Rouen, et Garde des Sceaux de la Chancellerie de la dite ville, et de Jeanne LE FOURNIER, laquelle était fille de Jacques Le Fournier, Receveur des tailles en l'élection de Rouen, et de Marie DE VILLEBRESME, issu au troisième degré de Pierre D'ARC, frère de la célèbre héroïne d'Orléans.

On sait que plusieurs rois de France, depuis Charles VII, conférèrent aux héritiers et descendants de Jeanne d'Arc, même dans la *ligne féminine*, le droit de prendre et de porter ses armoiries. C'est ainsi que Robert GARIN substitua à ses armes, qui étaient anciennement un *lion*, celles de Jeanne d'Arc, et la branche cadette des GUÉRIN DU MESNIL et DE LA HOUSSAYE a conservé dans son écu l'épée qui constituait la pièce principale de ces armes.

Robert GARIN ne laissa de son mariage avec Anne PATRIS, qu'une fille :

Madeleine GARIN, mariée à Germain BAILLARD, Elu en l'élection de Neufchâtel, auteur des Baillard, Seigneur de la Hestrelaye et du Lys, qui, à cause de cette alliance, obtinrent, en 1603, des lettres patentes, confirmées en 1633, lesquelles leur conféraient la noblesse et le droit de porter les armes de Jeanne d'Arc.

Robert GARIN avait deux frères, savoir :

1° François GARIN ou GUÉRIN, qui fut l'auteur de la BRANCHE CADETTE de Bayeux, rapportée ci-après :

2° Et Étienne GUÉRIN, qui est au nombre de Officiers de la milice bourgeoise de Rouen, lesquels défendirent vaillamment cette cité lors du siége qu'en vint faire Henri IV, en 1591. (*Histoire de Rouen*, I, page 470.)

BRANCHE CADETTE

DE

GUÉRIN DE LA HOUSSAYE, DU MESNIL, DU CASTELET, ETC.

I. François GUÉRIN, Écuyer, Garde du scel des obligations de la ville de Bayeux, était en charge de 1536 à 1544. Le dernier septembre 1536, il garantit une transaction intervenue par-devant Clément Le Bœuf et Raoul, entre Guillaume Le Dolley et Philippe Aze. (*Original en parchemin.*) De plus, il rendit deux sentences, l'une à la date du 30 octobre, l'autre à la date du 20 novembre de l'année 1544. (*Originaux en parchemin.*) Il a laissé pour fils :

II. Jacques GUÉRIN, Écuyer, qui eut de demoiselle Anne LABBÉ un fils naturel, Claude GUÉRIN, archer de la Compagnie des ordonnances du Roi, sous la charge et conduite de M. de la Meilleraye, gouverneur des bailliages de Caux et Gisors, lequel obtint des lettres de légitimation vérifiées le 22 mars 1585 (*pièce en papier*), et deux autres fils, savoir :

1° Gilles, qui suit;
2° Maître Nicolas GUÉRIN, Garde du scel aux contrats de la prévôté de Melun, auteur du rameau des GUÉRIN DU BOSCHET et DU MESNIL, éteint en 1790.

III. Noble Gilles GUÉRIN, Écuyer, sieur de Saint-Léger, Avocat en la juridiction d'Argentan, donna quittance, le jeudi 3 juillet 1586, à maître Guillaume Le Prévost, Écuyer, sieur de la Moessonnière, grenetier pour le Roi, à Falaise, de la dot promise par feu Mathieu Le Prévost, Ecuyer, sieur de Miettes, son frère, lors du mariage de Demoiselle Marguerite LE PRÉVOST, sa fille, avec le dit Gilles GUÉRIN. (*Grosse en parchemin.*)

De cette union naquit :

IV. Noble Claude GUÉRIN, Écuyer, qui se fit adjuger, en 1623, par M. Nicolas Gassion, Contrôleur général du taillon, en Normandie, « la ferme des quatrième et anciens cinq sols des ville et élection d'Argentan. » (*Original en papier.*) Claude laissa :

V. Noble Pierre GUÉRIN, Ecuyer, sieur de la Chevinière, qui était mort dès 1659; et en faveur duquel François Rogier et ses consorts firent vente de certains héritages situés au dit lieu de la Chevinière, suivant sentence du garde du scel, des obligations de Vire et Vassy; le dit contrat enregistré au contrôle des titres établis à Argentan, le 26 avril 1660. (*Original en parchemin.*) De lui était issu, entre autres enfants :

VI. Gilles Guérin, Écuyer, Capitaine des Bourgeois de la ville de Bayeux, en 1696, ainsi qualifié dans l'*Armorial général de* 1696. (*Registre de la généralité de Caen,* folio 272.) Il eut de demoiselle Catherine Gaucher le fils qui suit :

VII. Jean Guérin, Écuyer, sieur du Mesnil, Capitaine de la ville de Bayeux, qui épousa, en 1702, Demoiselle Suzanne Bertrand, de laquelle il eut, entre autres enfants :

VIII. Philippe-Augustin Guérin, Écuyer, sieur de la Houssaye, né en 1704, Conseiller du Roi, épousa Françoise-Marie-Germaine l'Honoré de Bricqueville, de laquelle il eut plusieurs enfants, entre autres :

IX. Nicolas-Honoré-Philippe-Augustin Guérin de la Houssaye, Écuyer, Conseiller du Roi, Lieutenant-Général de police au bailliage de Bayeux, épousa Anne-Victoire Barbey, de la famille des Barbey, qui a fourni un grand nombre de Conseillers au Parlement de Normandie, dont il eut :

X. René-Germain-Philippe Guérin de la Houssaye, Écuyer, sieur du Castelet, Chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, Lieutenant à la Compagnie des Gardes de la porte du Roi, Colonel d'infanterie, qui a épousé, en 1775, noble Demoiselle Antoinette-Catherine-Jeanne de Cairon de Crocy, dont il a eu :

XI. Bernard-Germain Guérin de la Houssaye du Castelet, Chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, Sous-Lieutenant de la Compagnie des Gardes de la porte du Roi, Lieutenant-Colonel d'infanterie, né le 6 octobre 1776 et décédé le 20 décembre 1857, a épousé en premières noces, le 30 fructidor, an VIII de la République (17 septembre 1800), Demoiselle Anne Marie-Charlotte de Guitton, dont il a eu :

1° Félix-Henri-Ange-Marie, qui suit;
2° Adrien-Fulgence Guérin de la Houssaye du Castelet, Chevalier de Saint-Louis, du Lys et de la Légion d'honneur, Commandeur du Christ, de la Tour-et-l'Épée du Portugal, né en 1803 et fusillé le 5 août 1835, à Santander, étant Général de Sa Majesté Don Carlos V. Il a épousé, en 1828, Hortense Leray, dont il a eu :
   A. Henri-Marie Guérin de la Houssaye, filleul de la Duchesse de Berry et du Comte Lucchesi;
   B. Adrien Guérin de la Houssaye;
   C. Charles-Thomas Guérin de la Houssaye;
3° Auguste-Mathurin Guérin de la Houssaye du Castelet, Chevalier de Saint-Louis et du Lys, etc., né le 23 janvier 1809, mort le 8 avril 1869, et marié en premières noces, en 1835, en Angleterre, à Madame Saval-Élisa Fattnall de Résina, décédée en 1845 à Saint-Hélier, dont il n'a pas eu d'enfants;

et en secondes noces, le 12 mai 1847, à Mademoiselle Stéphanie-Marie-Anne LE VICOMTE DE LA VILLEGOURIO, des Comtes du Rumen et Coëtanfao, dont il a eu :

A. Berthe-Marie-Césarine GUÉRIN DE LA HOUSSAYE, née le 18 février 1848, et mariée le 26 juin 1871 à M. André-Louis-René DE RODELLEC DU PORZIC, Sous-Officier aux Zouaves pontificaux, décoré de la Médaille militaire de France ;

B. Charles-Henri-Marie-Eustache GUÉRIN DE LA HOUSSAYE, né le 30 juillet 1851, filleul de Son Altesse Royale la Duchesse de Berry, ex-Zouave pontifical, et marié le 6 mai 1874 à Mademoiselle Louise-Marie DE LORME, dont il a eu :

AA. Auguste-Charles-Henri-Marie-Arthur-Eustache GUÉRIN DE LA HOUSSAYE, né le 18 août 1875.

C. René-Marie-Germain GUÉRIN DE LA HOUSSAYE, né le 26 décembre 1853, Sous-Officier aux Zouaves pontificaux, volontaires de l'Ouest.

D. Remi-Anatole-Marie GUÉRIN DE LA HOUSSAYE, né le 20 décembre 1856.

E. Urbain-Marie GUÉRIN DE LA HOUSSAYE, né le 4 juillet 1863.

F. Jules-Marie GUÉRIN DE LA HOUSSAYE, né le 4 octobre 1865, décédé le 22 du même mois.

G. Étienne-Marie GUÉRIN DE LA HOUSSAYE,, né le 14 mars 1867.

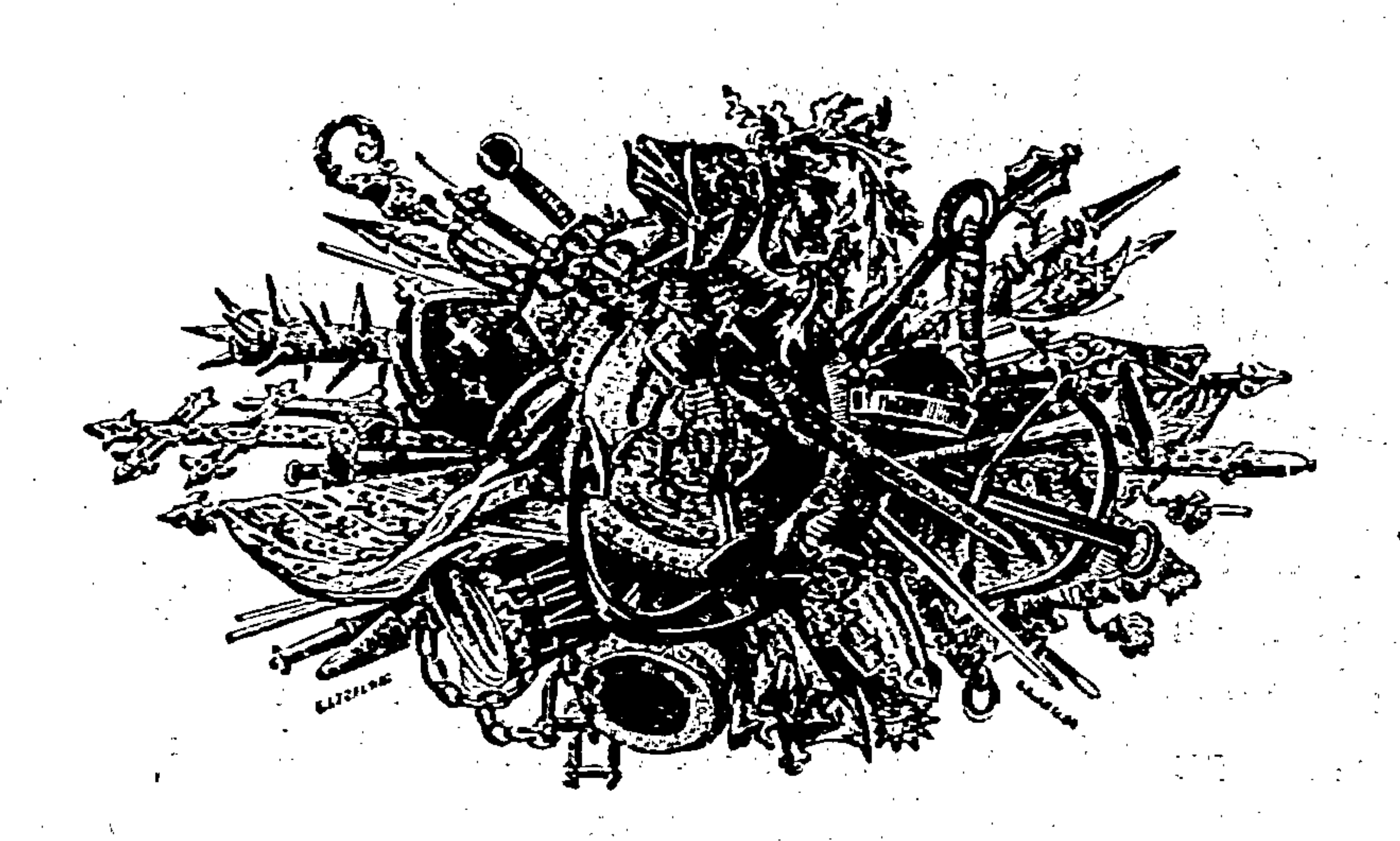
4° Thomas GUÉRIN DE LA HOUSSAYE DU CASTELET, Chevalier de Saint-Louis et du Lys, etc., né le 10 mai 1811, Religieux du Sacré-Cœur.

XII. Félix-Henri-Ange-Marie GUÉRIN DE LA HOUSSAYE DU CASTELET, Grand Écuyer d'honneur de Son Altesse Royale Mme la Duchesse de Berry, Chevalier de Saint-Louis et du Lys, né en 1801, a épousé en 1826 Mademoiselle Henriette DE BELLOUAN D'AVAUGOUR, dont il a eu un fils :

XIII. Félix-Henri-Ange-Marie-Germain GUÉRIN DE LA HOUSSAYE, né en 1827, qui a épousé, en 1861, Mademoiselle Élisa DE LA MOTTEROUGE, dont il a deux enfants :

1° Adrien-Marie GUÉRIN DE LA HOUSSAYE, né en 1863;

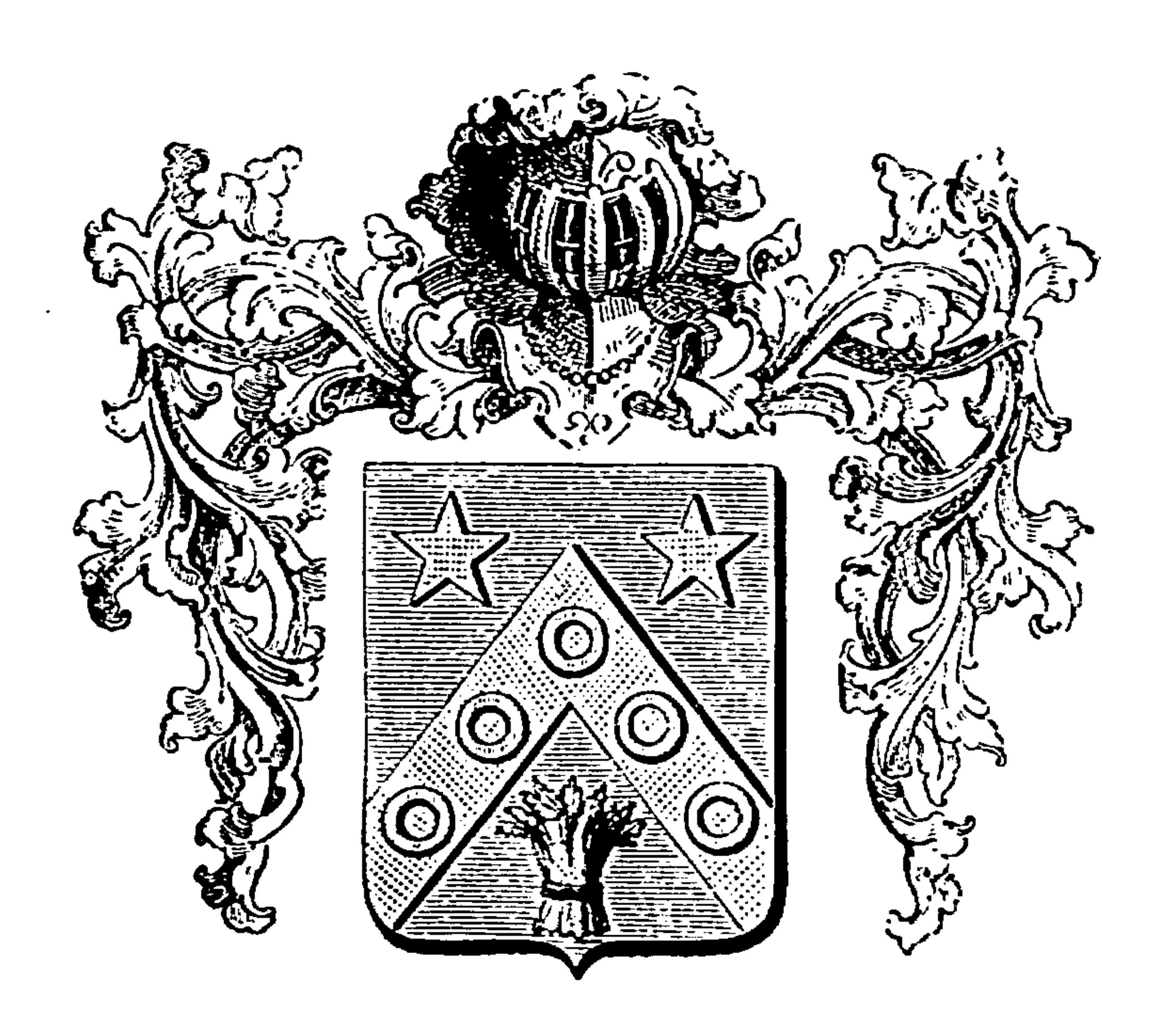
2° Claire-Marie GUÉRIN DE LA HOUSSAYE, née en 1864.



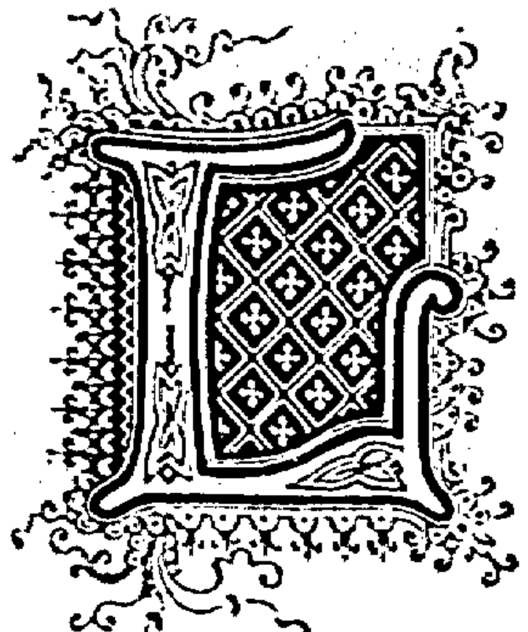
DE MANGEON

LORRAINE

SEIGNEURS DE LA BARRE, DE SUZEMONT ET DE MAIZERAY.



ARMES : *D'Azur, au chevron d'or, chargé de cinq annelets de gueules, accompagné en chef de deux étoiles d'or, et en pointe d'une gerbe de blé du même; l'écu timbré d'un casque de chevalier, orné de ses lambrequins aux couleurs de l'écu.* — CIMIER : *Un annelet de gueules.* — SUPPORTS : *Deux lions accroupis.*



La famille DE MANGEON occupe un rang très-honorable parmi la noblesse de la province de Lorraine; elle s'est distinguée particulièrement par ses services militaires. Dans l'origine, quoiqu'étant d'ancienne noblesse, son nom s'écrivait sans la particule, et ce n'est qu'au XVIe siècle qu'il s'est écrit avec la particule, ainsi que l'attestent une foule de documents et actes originaux.

Dans l'état général produit en 1787 par l'Assemblée municipale de Maizeray, figurent comme seigneurs de cette commune, Messieurs DE MANGEON ET HERBILLON.

Sa filiation, suivant l'ouvrage manuscrit du célèbre Dom Pelletier, dont l'original est conservé aux archives de la Bibliothèque de la ville de Nancy, remonte à :

I. Noble Joseph MANGEON, Homme d'armes d'une compagnie de Morte-Paye établie par le Roi, au château d'Antibes, qui vivait en 1580. Il eut pour descendants Jean qui suit, et Dominique DE MANGEON, auteur de la branche cadette rapportée ci-après ;

II. Noble Jean DE MANGEON, Ecuyer, vivant en 1620, épousa noble damoiselle Isabelle BURLURAULT, et eut d'elle le fils qui suit.

III. Georges DE MANGEON, Ecuyer, qui était, en 1666, Maréchal-des-Logis d'une compagnie de Chevaux-Légers. Il épousa demoiselle Larme LE GOUBAUT, dont il eut :

IV. Christophe DE MANGEON, Ecuyer, Officier, vivant en 1680, marié à demoiselle Anne DE HALLOIS, dont il eut :

1° Bernard, qui suit;
2° Jean-François DE MANGEON, Écuyer, Seigneur de la Barre, Lieutenant au régiment des carabiniers, qui fit enregistrer ses armoiries à l'Armorial général de 1696. (*Registre de la Généralité de Lorraine*, f° 253.)
3° Jacques DE MANGEON, Écuyer, Seigneur de la Barre et de Suzemont, qui s'allia, en 1680, à dame Jeanne PINGUET, fille de N. Pinguet, Écuyer, Seigneur de Suzemont, et de Catherine de Mageron; elle était sœur de Suzanne Pinguet de Suzemont, mariée à Joseph Humbert, Baron de Bourcier et de Villers, l'un des gentilhommes les plus marquants de la cour de Lorraine, et dont il eut une fille, mariée en 1697 à Briey, à Barthélemy LE PRIEUR, Écuyer, Seigneur de Plaisance.

V. Bernard DE MANGEON, Écuyer, Capitaine au régiment de Royal-Cra-

vate, en 1698, épousa noble demoiselle Marguerite DE LA HAYE, fille de M. de la Haye, Conseiller du Roi, dont il eut trois enfants, entre autres :

VI. Nicolas DE MANGEON, Ecuyer, Seigneur de la Barre et de Suzemont, marié, le 23 mai 1700, à noble demoiselle Anne JOUDON, dont il eut trois enfants, savoir :

1° Jean-Nicolas, qui suit;
2° Jean-Bernard DE MANGEON, Écuyer;
3° Anne-Marie DE MANGEON.

VII. Jean-Nicolas DE MANGEON, Ecuyer, Seigneur de la Barre et de Suzemont, né en 1705, Capitaine de cavalerie en 1742, épousa noble demoiselle Anne-Marguerite DE FICQUELMONT et eut d'elle le fils qui suit :

VIII. François DE MANGEON, Chevalier, Seigneur de la Barre et de Maizeray, lequel a péri victime de la Révolution de 1792.

BRANCHE CADETTE.

II. Dominique ou Demenge DE MANGEON (1), Conseiller et Secrétaire du Duc de Lorraine et Tabellion Général de son Duché, par lettres ducales du 16 décembre 1615, demeurait alors à Mirecourt, où il épousa demoiselle Jacqueline CHAUFFOUR, de laquelle naquirent plusieurs enfants, entre autres :

III. Jean DE MANGEON, qui hérita des charges de son père auprès du Duc de Lorraine, contracta une alliance en 1650, avec noble demoiselle Jeanne DE FRORRAGE. Il eut pour fils :

III. Quirin DE MANGEON, né vers l'année 1655, établi au lieu de Jussarupt, en 1686, par suite de son mariage avec Barbe ARNOULT. De cette union est issu :

IV. François DE MANGEON, né le 28 juin 1698, marié, le 18 mai 1722, à demoiselle Anne GEORGES, dont il eut :

(1) Dans l'ancienne province de Lorraine, la particule se trouvait fréquemment réunie aux noms; cette modification n'ayant pas raison d'être, les noms des membres de la famille DE MANGEON figurent tous ici comme ils doivent réellement être écrits avec la particule séparée des noms.

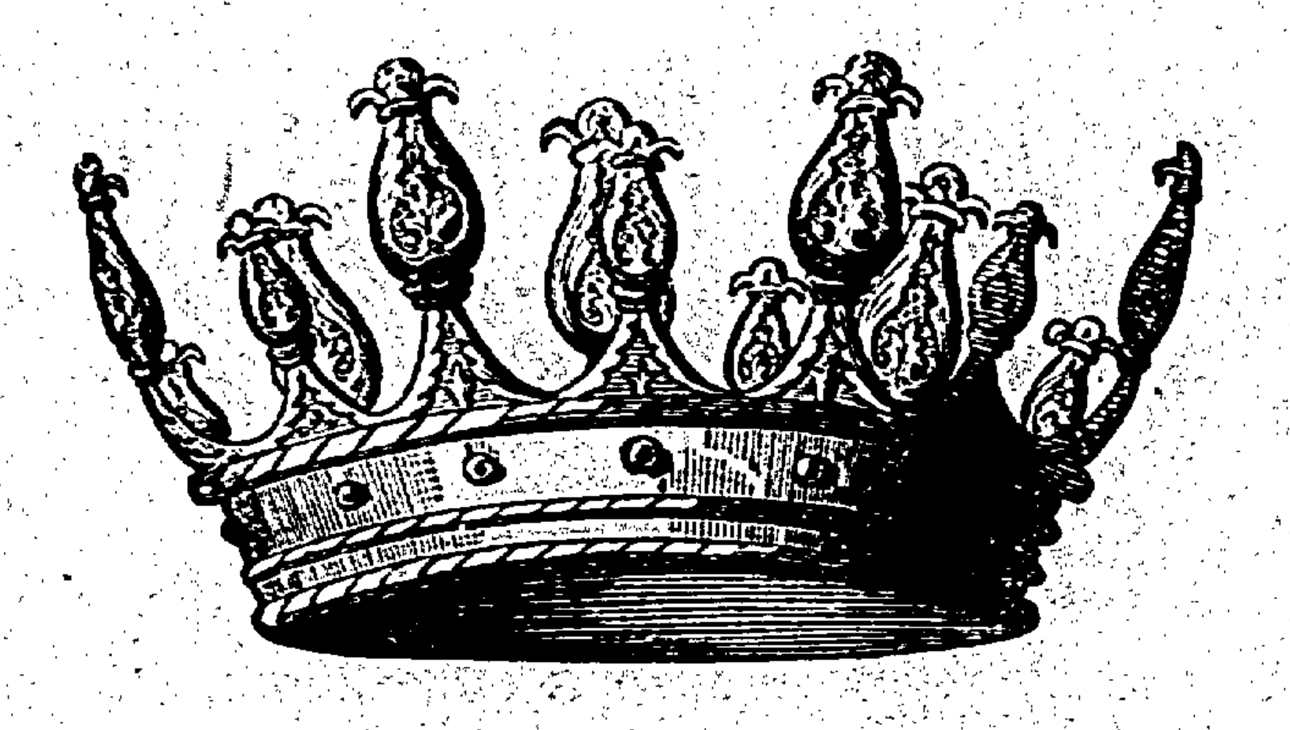
V. Romany DE MANGEON, né à Grandvilliers, près d'Epinal, en 1740, qui épousa sa cousine en 1762 et en eut, entre autres enfants :

VI. Jean-Nicolas DE MANGEON, né en 1768, qui épousa, en 1797, mademoiselle Marie-Anne NIX, dont il eut :

VII. Romany DE MANGEON, IIe du nom, né à Bruyères, le 6 juin 1800 (17 prairial an IX de la République française), a épousé à Docelles, commune de l'arrondissement d'Épinal, le 12 avril 1823, mademoiselle Antoinette-Joséphine MANSUY, appartenant par sa mère à l'ancienne famille des Bauvarth.

De ce mariage sont nés deux fils qui sont actuellement les seuls et uniques représentants de l'ancienne famille des DE MANGEON de la Barre et de Suzemont. Ces deux fils sont :

1° Charles-Édouard DE MANGEON, Chef d'escadrons au 3e régiment de Chasseurs d'Afrique, Officier de la Légion d'honneur ;
2° Gustave-Adolphe DE MANGEON, né en 1832, Percepteur à Florac (Lozère).



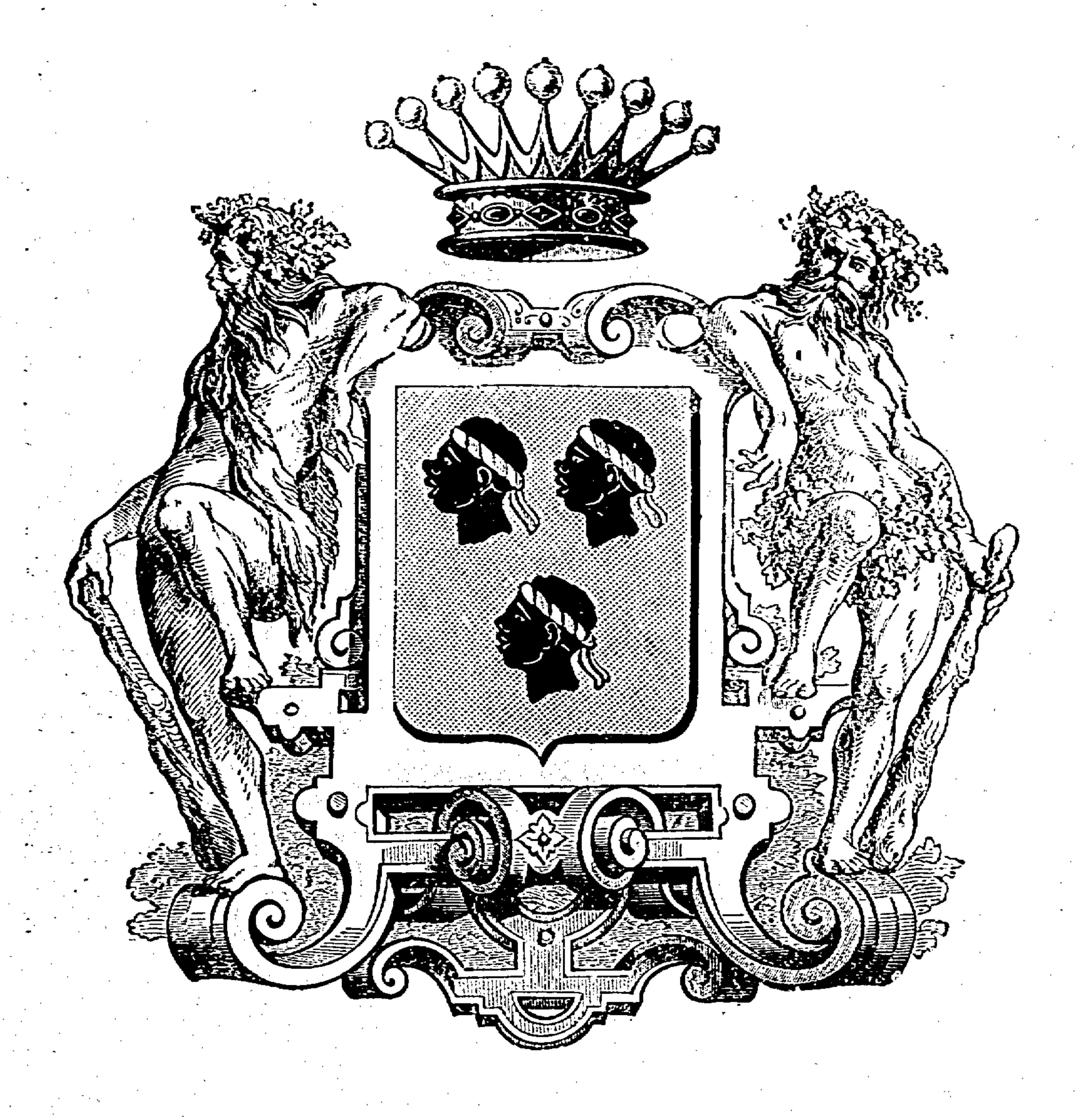
MOREAU DE FAVERNEY

ET DE VILLARS

BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTÉ

COMTES DE FAVERNEY

SEIGNEURS DE MONNET, DE VILLARS ET AUTRES LIEUX, EN FRANCHE-COMTÉ; DE MAUTOUR, D'OISILLY, DE BRAZEY, ETC., EN BOURGOGNE



ARMES : *d'or, à trois têtes de More de sable, tortillées d'argent et de gueules, posées* 2 *et* 1. COURONNE : *de Comte.* SUPPORTS : *deux Sauvages.* DEVISE : « Fidem servavi. »



n Bourgogne, comme en Franche-Comté, le nom de MOREAU se trouve dans les anciens titres antérieurs au XVIe siècle environ, communément écrit MOREL, du latin MORELLUS, MORELLI. On verra ci-après (à l'article de Guy MOREAU) que l'orthographe de MOREL, MOREAU et MOREAUL, s'appliquait indistinctement au même nom.

De toutes les familles MOREAU qui ont existé simultanément dans les deux Bourgognes transjurane et cisjurane, celle des MOREAU DE FAVERNEY et DE VILLARS, est incontestablement la plus ancienne et la plus marquante.

Elle obtint par lettres du roi d'Espagne, en date du 22 novembre 1647, le don du retrait féodal du fief de Faverney, qui avait été en 1601 réuni à la Seigneurie de Monnet. Les fiefs de Monnet et de Villars lui appartenaient antérieurement. Depuis la réunion de la Franche-Comté au Royaume de France et pour ses services militaires exceptionnels, cette famille a eu de plus la rare faveur d'être honorée du titre de Comte héréditaire par sa Majesté Louis XVI (1), en vertu de lettres patentes en date du mois d'août 1787, enregistrées au Parlement de Besançon, dont on trouvera plus loin la copie littérale.

En outre de cette haute distinction, la famille des Comtes MOREAU DE FAVERNEY a le mérite d'avoir contracté des alliances marquantes avec plusieurs illustres maisons de France, telles que celles des Marquis de BALINCOURT et DU TILLET, des Comtes DE FLAHAUT de la BILLARDERIE D'ANGIVILLIERS, et plus récemment avec celles des Comtes VIGOUREUX DU PLESSIS, des Comtes DE VALMALETTE DE MORSAN, des Marquis DE LA ROCHE-AYMON, des Comtes DE VILLENEUVE, des Comtes DE GUITAUT-COMMINGES, des Vicomtes BROUILHET DE LA CARRIÈRE DE LÉVILLE, des Marquis D'ESPINAY SAINT-LUC, des Comtes DE LABÉDOYÈRE, des Comtes DE VAUDRIMEY, des Comtes DE ROCHEGUDE, des Marquis DE MALEISSYE, des Comtes de MONTI DE REZÉ, des DUMAY DE PERRINELLE, etc.

Comme possessions seigneuriales, celles qu'elle a eues en Franche-Comté peuvent compter parmi les plus importantes. Nous citerons parmi les principales les fiefs et seigneuries de Monnet, de Villars, de Faverney.

La branche de Bourgogne en posséda également plusieurs, tels que ceux de Mautour, d'Oisilly, de Brazey, etc.

Bien que la filiation de la famille MOREAU DE FAVERNEY et DE VILLARS ne soit régulièrement établie que depuis l'an 1600 environ, son antériorité

(1) Depuis l'annexion définitive de la Franche-Comté (paix de Nimègue 1678), les rois de France n'accordèrent, en effet, qu'un petit nombre de titres français aux gentilshommes de cette province qui témoignèrent d'ailleurs pendant fort longtemps peu de sympathie pour la domination française.

n'en est pas moins constatée par la qualité de *noble* qu'elle avait dès cette époque.

Nous allons donner ici, par ordre chronologique, les prédécesseurs des derniers Seigneurs de Monnet, de Faverney et de Villars, dont il sera facile de reconnaître l'attache à la branche mère.

1296. — Hugues Moreau ou Morel, Chevalier, Seigneur de Maupertuis, fut père de Jean, Seigneur dudit lieu, qui fit hommage, en 1296, à Étienne de Châlon, Seigneur de Vignory, de ce qu'il possédait sur les territoires de Montigny et de Champagne. Cette Maison de Morel, dit Guillaume, dans son *Histoire de Salins*, était originaire de ce pays. (Tome I, page 128.) En effet, de la Seigneurie de Monnet (1), sur laquelle habitait la famille Moreau, relevaient Montigny, aussi bien que Faverney et le Villars, fiefs qui ont longtemps appartenu à la dite famille Moreau.

1315. — Hugues Moreau ou Morel du Bois, fournit au comte de Charôlais le dénombrement de ce qu'il possédait dans les paroisses de Chassenay et de Saint-Germain, près Varennes de Reuillon, au mois de janvier 1315. *(Chambre des comptes de Bourgogne; D. Villevieille, volume* 62, *folio* 16.*)*

1325. — Hugues Moreau ou Morel avait pour contemporain Jean Morel, chanoine de Saint-Anatoile de Salins, qui fut l'un des exécuteurs testamentaires de Hugues de la Beaume, chanoine dudit Chapitre, en 1325. (Guillaume, *Histoire de Salins*, I, *page* 236.) — *(Almanach de Besançon, pour* 1784.)

1360. — Guillemette Moreau ou Morel, femme d'Étienne de Beaufort, Chevalier, Seigneur de Beaulieu, fut mère de Guillemette de Beaufort, mariée trois fois. Sa première union fut avec le Seigneur de Montsaugeon, petit-fils de Jean de Monnet, Sire de Monnet, de Montsaugeon, Crotenay, de Mons et et Vicomte de Salins, vivant en 1321 et issu de Gui, Seigneur de Monnet et de Montsaugeon, vivant en 1184. (Rousset, *art. Montsaugeon*, et Guillaume, *Histoire de Salins, tome I, page* 165.)

On verra plus bas que plusieurs membres de la famille Moreau furent châtelains de Montsaugeon, à l'époque des plus grandes guerres qui désolèrent la contrée.

1378. — Josserand Moreau ou Morel, Damoiseau, fit, en 1378, échange avec Noble Jean Damas, Chevalier, de ce qui lui revenait du partage de la

(1) « La seigneurie de Monnet, dit M. Rousset, dans son *Dictionnaire géographique et historique de la Franche-Comté*, comprenait le château de Montigny, les maisons du Bois, etc. » (*Tome IV, article Monnet.*) C'est aussi à ce fief que ressortissaient, comme nous devons le rappeler, Faversier (Faverney) et le Villars qui ont servi de qualification à la famille Moreau.

maison forte de la Bazolle en Mâconnais, avec Girard de Chintrey, Chevalier, à cause de Damoiselle Béatrix MOREL, fille de Josserand MOREL, Chevalier, et de Damoiselle Marguerite Sirot (1), se réservant seulement trente livres que lui devait Messire Jean de la Guiche, Chevalier. (*Archives du château de la Bazolle. — D. Villevieille, volume* 62, *folio* 16.)

1397. — Gui MOREL, Chevalier, Seigneur de la Vallée, est indistinctement appelé MOREL, MOREAU et MOREAUL dans trois chartes des années 1397, 1399 et 1400, qui vont être citées.

Par lettres données à Conflans-lès-Paris, le 24 novembre 1397, Guy MOREL fut institué Bailli d'Autun, aux lieu et place de feu Étienne de Germigney, Écuyer d'écurie du duc de Bourgogne. (*Chambre des Comptes de Bourgogne. — D. Villevieille, folio* 14.)

1399. — Le 11 février 1399, ledit Messire Gui MOREAUL, Chevalier, comparut avec Messire Girard de Thiay, Chevalier, pour dation de tuteur à Catherine de Bourbon, fille de feu Messire Girard de Bourbon, Chevalier, en vertu d'assignation donnée aux assises de Mont-Saint-Vincent, lesdits jours et an. (*Registre desdites assises, folio* 133. — *D. Villevieille.*)

1400. — Le 23 mars de la même année 1400, noble dame Marguerite de Saligny, dame de Blot et de Rouroy, en partie, avoua tenir en fief de noble homme Messire Guy MOREAUL, Chevalier, Seigneur de la Vallée, savoir le quart des château, fossés, etc., de Rouroy, par indivis avec Hugues de la Palue et autres, y nommés. (*Archives de M. de la Rochefoucould-Cousages. — D. Villevieille.*)

Enfin, nous voyons encore Gui MOREAU, cité sous l'année 1428, dans des lettres données à Lille, le 14 octobre de ladite année, par Philippe le Bon, Duc de Bourgogne, lequel gratifia son amé et féal Chevalier, Conseiller et Chambellan, Messire Lourdin, Seigneur de Saligny, en récompense de ses services, du tiers de la moitié des terres, justice et seigneurie de la Buxière, qui lui était confisquée, attendu que Herment, Seigneur de Senetiers, à qui il était échu, à cause de sa femme, par le décès de feu Guy MOREAU, suivait le parti des ennemis du Roi et les siens. (*Chambre des Comptes de Dijon. — D. Villevieille.*)

1408. — Jean MOREAU ou MOREL, qualifié Messire, Chevalier bachelier,

(1) Il est à noter ici que parmi les principaux habitants du bourg de Monnet (comprenant les châteaux de MM. MOREAU DE FAVERNEY), on comptait à la fin du XIIe siècle Pons DE SIROT, chevalier. (ROUSSET, *tome IV*, p. 314.)

servait dans la compagnie d'hommes d'armes que M. d'Heilly, Chevalier banneret, conduisit par ordre du Duc de Bourgogne, contre les Liégeois et le Sire de Pervez, qui assiégeaient la ville d'Utrecht, le 15 septembre 1408. (*Chambre des Comptes de Bourgogne. — D. Villevieille, folio* 17.)

1460. — Messire Etienne MOREAU ou MOREL. Chevalier, Seigneur d'Escrilles et de Maison, était mort à la date du 1er septembre 1460. (*Archives de l'Abbaye de Saint-Vincent de Besançon; — D. Villevieille.*) Étienne fut père de :

1° Louis qui suit;
2° Révérend Étienne MOREL, Evêque de Maurienne, en Savoie;
3° Jean MOREL, Écuyer;
4° Charles MOREL, Écuyer, père de Françoise MOREL, mariée à Louis MOREL, son cousin germain. (*Archives de l'Abbaye de Saint-Vincent de Besançon.* — D. VILLEVIEILLE.)

Louis MOREL, Chevalier, Seigneur de Moyrnay ou Marigny, d'Escrilles et autres lieux, Conseiller et Écuyer d'écurie du Duc de Bourgogne, Capitaine et Châtelain d'Orgelet (au diocèse de Saint-Claude, en Franche-Comté), fut par lettres du Duc de Bourgogne données à Dijon, le 8 septembre 1448, établi Juge et Gouverneur de sa justice en la prévôté d'Orgelet et ses dépendances. (*Chambre des Comptes de Dijon. — D. Villevieille.*)

C'est dans le cours du XVIe siècle que les MOREAU, qui s'étaient appelés indistinctement MOREL et MOREAU, changèrent définitivement la terminaison de leur nom, comme plus tard, au XVIIIe siècle, ils devaient en changer le radical. Ainsi : MOREL, MOREAU, MOUREAU.

D'un autre côté, le XVIe siècle fut pour la Bourgogne transjurane une époque des plus désastreuses; nous ne pouvons mieux exposer les conséquences des événements politiques que dut, plus que toute autre, ressentir la famille des Comtes MOREAU DE FAVERNEY et DE VILLARS, qu'en les prenant dans l'historique des alentours des domaines particuliers des Seigneurs de Monnet, de Faverney et de Villars, tels que les présentent les Annalistes de la Franche-Comté.

FIEF DE MONNET — « Le vaste territoire qui composait la Seigneurie « de Monnet, dit M. Rousset, faisait partie des biens donnés de 517 à 523, « par Sigismond, roi de Bourgogne, à l'abbaye d'Agaune, et de l'inféodation « consentie par ce monastère, en 941, au Comte Albéric de Narbonne, c'est- « à-dire à la baronie de Salins. Il en fut démembré au XIe siècle pour servir « d'apanage à Gui de Monnet, que nous croyons fils cadet de Gaucher Ier,

« sire de Salins, et frère de Gaucher II. Les Seigneuries de Montsaugeon, « de Chastelneuf, etc., ne furent qu'un démembrement de celle de Monnet. « Cette dernière, qui avait le titre de vicomté, comprenait Monnet-le-Châ- « teau, Monnet-le-Bourg, Monnet-le-Vieux-Bourg, Monnet-la-Ville, Mon- « tigny, Mont-sur-Monnet et le Pont du Navoy. Elle formait une châtellenie « administrée par un bailli, un prévôt châtelain, un procureur, un scribe, des « sergents, un gruyer, des messiers et des forestiers. La justice haute, « moyenne et basse, y était attachée.

« Cette Seigneurie se divisa en deux parties, l'une dite de Roche, et l'autre « de Monnet, en la partie de Monsaugeon.

« La justice et la directe étaient communes, à l'exception de quelques « villages qui avaient été partagés. Douze arrière-fiefs importants relevaient « du château. De ce nombre étaient ceux de la Buchille, de Saffloz, de « Montigny, de Rognon, de Meix-Beaupré, de Canoz, de Martigna, de Ver- « tamboz, d'Autriset, de Prost, de Saint-Maurice, de *Faverney*.

« Le château de Monnet occupait le sommet d'un rocher appelé la Mon- « tagne de Lohier et des Hayers, qui s'avançait comme un promontoire dans « la Combe d'Ain. Un fossé, large de quinze mètres et de huit mètres de « profondeur, creusé à pic dans le roc, l'isolait du reste de la montagne. Sur « ce fossé était un pont-levis par lequel on entrait dans une première cour « entourée de murailles et ayant la forme d'un parallélogramme. C'est là « que les retrahants se retiraient avec leurs bestiaux et leurs meubles pré- « cieux. En sortant de cette cour, on trouvait un autre fossé encore plus large « que le précédent sur lequel était jeté un second pont-levis; il communiquait « avec la porte d'entrée, flanquée de deux grosses tours quadrangulaires. « A quelque distance de la porte était un donjon carré, ayant huit mètres de « côté, engagé dans le mur d'enceinte. Ce mur était flanqué de trois autres « tours circulaires de cinq mètres de diamètre, en maçonnerie pleine jusqu'à « une certaine hauteur. Il suivait les contours de la montagne et semblait « faire corps avec les escarpements. Dans l'intérieur de l'enceinte étaient la « maison forte, la chapelle, les étableries et les maisons de plusieurs vas- « saux.

« Il ne reste de ces constructions, qui recouvraient une large surface, « que la base des murs, les tronçons de deux tours à côté de la porte d'entrée, « la partie inférieure du donjon et les bases de trois tours circulaires qui « ont encore quatre mètres de hauteur.

« Les fossés sont bien conservés.

« Le château de Monnet fut du nombre des neuf forteresses de la Combe « d'Ain dont Louis XI ordonna la démolition, en 1480.

« Le bourg de Monnet était au pied sud-ouest du château dans la même

« direction que le Vieux-Bourg. Il était clos de murs et de portes, et administré par un châtelain (1) et un prévôt. L'emplacement des murs d'enceinte « est appelé aux Chauffaux. Ses habitants étaient au XIIe siècle, Hugues de « Monnet, Chevalier, fils de Hugues; Lambert de Bletterans, Chevalier; Pons « de Sirot, Chevalier (2) et plusieurs autres familles nobles ou bourgeoises. « Quelques gentilshommes avaient leurs maisons dans l'enceinte du château. « La ruine de ce bourg peut être attribuée aux grandes compagnies, dans le « cours du XIVe siècle, ou à Louis XI dans le siècle suivant.

« Il faut que le village de Monnet ait subi de violentes commotions, pour « être tombé dans l'état où il se trouve. Le Vieux-Bourg était un lieu considérable aux XIIIe et XIVe siècles. On y comptait alors plusieurs familles « nobles, des familles bourgeoises et des marchands. Sa population suivit dès « ce moment une progression décroissante. La guerre et la peste de 1636 (3) « achevèrent de l'anéantir. Les maisons du Bois (4), qui étaient encore au « nombre de treize en 1614, sont réduites à deux.

« Le groupe d'habitations qui était au lieu dit les *Maisons Brûlées*, n'a laissé « d'autres vestiges que des cendres. L'ancien moulin des Creuses, après « avoir été converti en forge, puis en un simple martinet, a encore changé « de destination en devenant le battoir Paillard. » (Rousset, t. IV.)

Pour en revenir à la famille Moreau de Faverney de Villars, dont la filiation régulière est établie depuis l'an 1600, elle comptait antérieurement à cette époque plusieurs châtelains des seigneuries voisines, ce qui impliquait une origine militaire, bien que quelques-uns de ses membres aient aussi occupé, par suite du malheur des temps, des offices de judicature, qui ne furent jamais, on le sait, imputés à dérogeance.

FILIATION

I. Noble N. Moreau, né vers 1550, fut père de :

1° Jean qui suit;
2° François Moreau, auteur présumé de la branche cadette des Moreau, Seigneurs de Mautour (5).

II. Noble Jean Moreau, ainsi qualifié dans un acte de 1636, contribua

(1) Plusieurs membres de la famille Moreau ont été pourvus de cette charge.
(2) On a vu une alliance de cette famille avec celle de Morel.
(3) Noble Jean Moreau y habitait à cette époque.
(4) Hugues Morel du Bois, vivant en 1315, est précédemment rappelé avec Marguerite, sa femme, dans un hommage au comte de Charôlais.
(5) Voici la filiation de cette branche, qui s'est éteinte au milieu du dernier siècle : I. François Moreau,

vaillamment à la défense du château de Montsaugeon (1) près Crotenay; il y reçut même une grave blessure : d'une alliance dont le nom est inconnu, il laissa :

III. Noble Anatole Moreau, Écuyer, Seigneur de Monnet et de Villars, qui obtint par lettres du Roi d'Espagne, en date du 22 novembre 1647, le don

Avocat au parlement, Vicomte et mayeur de Dijon, de 1675 à 1678, année de sa mort, eut de Nicole Guéland :

1° Jacques qui suit;

2° Claude Moreau, contrôleur général des finances en Bourgogne, qui épousa Suzanne Dumay, fille de Pierre Dumay, greffier en chef de la Chambre des Comptes, de laquelle il eut :

A. Nicole Moreau;

B. Dominique Moreau, Seigneur d'Oisilly, précepteur des Pages du Roi de sa grande écurie, par lettres de 1667.

C. Guillaume Moreau.

II. Jacques Moreau, pourvu d'une charge d'Auditeur en la Chambre des Comptes de Dijon, prit alliance avec Catherine de Rozerot, laquelle naquirent :

1° Philibert-Bernard, qui suit;

2° Etienne Moreau, mort Avocat général en la Chambre des Comptes de Dijon. Il avait été marié par contrat du 9 avril 1673, avec Marie Remond, fille de Joseph Remond, Écuyer, Seigneur de Tierceville, Conseiller du roi, Auditeur en la Chambre des Comptes de Bourgogne et de Bresse, et de demoiselle Marie Soirot, mariés le 24 juillet 1641. De son union avec Marie Remond il laissa :

A. Jacques Moreau, Seigneur de Brassey, Capitaine au régiment des cuirassiers espagnols de Louvigny, mort à Briançon vers 1723, sans enfants de ses deux épouses : 1° Charlotte Segaud de la Baume; 2° N. de la Vallée.

B. N. Moreau, dame de Lantes, dont la fille épousa Philippe-Benigne Bouhier, Seigneur de Chevigny et de Lantes, Conseiller au parlement;

C. et *D.* Deux autres filles non mariées.

3° Jean-Baptiste Moreau, Bachelier en Sorbonne, Prieur de Citeaux, Vicaire général de son ordre, décédé le 1er avril 1746.

4° Jacques Moreau, Religieux du même ordre, Abbé de Hauteseille, au diocèse de Toul.

5° Joseph Moreau, Seigneur de Brassey, Chevalier de Saint-Lazare, Capitaine de cuirassiers espagnols, puis pourvu d'une compagnie dans le régiment royal des Vaisseaux, blessé au combat de Steinkerque, mourut de sa blessure à Mons en Hainaut, le 10 août 1692, à l'âge de 32 ans.

III. Philibert-Bernard Moreau, Écuyer, Seigneur de Mautour, Conseiller du roi, Auditeur ordinaire en la Chambre des Comptes à Paris le 21 mars 1682, associé de l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres, mourut le 7 septembre 1737. Il avait épousé Jeanne-Françoise de Bourgogne, dame de Mautour, fille de François de Bourgogne, Seigneur de Mautour, Capitaine au régiment de la Reine; il fut père de :

1° Jean-Baptiste, qui suit;

2° Charles Moreau, Chevalier de Saint-Lazare, Page de M. le Comte de Toulouse, puis Capitaine au régiment de Toulouse, infanterie. Nous le croyons auteur des Moreau, Barons de la Rochette et d'Olibon.

3° Philibert-François Moreau de Mautour, Prieur commendataire de Marbos et de Moustiers-en-l'Ile.

IV. Jean-Baptiste-Louis Moreau, Écuyer, Seigneur de Mautour, Commissaire ordinaire de l'Artillerie, commandait une brigade au siége de Haguenau en Alsace, quand il fut atteint d'un éclat de pierre; il mourut de sa blessure à Strasbourg, le 14 mai 1706, à l'âge de vingt-quatre ans. (*Voyez le Mercure du mois de juin 1706, page 107.*)

ARMES : *d'argent, à trois têtes de more de sable, tortillées d'argent, et une étoile de gueules en cœur.*

(1) « Montsaugeon est une montagne située au sud-est du village de Crotenay. Au sommet de ce rocher s'étend un vaste plateau, à l'angle sud-ouest duquel était bâti le château, qui prit le nom de la montagne. Cette forteresse se composait d'une première enceinte, percée au sud d'une porte avec herse et flanquée de deux tours. Venait ensuite un vaste fossé, qu'on traversait à l'aide d'un pont-levis. Une seconde enceinte intérieure enveloppait un donjon à base carrée, flanqué de quatre tourelles, et les autres bâtiments qui servaient de dépendances au château. Il a pu exister d'autres constructions, mais elles ne sont plus

de retrait féodal du fief de FAVERNIER ou FAVERNEY, qui avait été vendu par décret, en 1601, et réuni à la Seigneurie de Monnet.

Le fief DE FAVERNIER ou FAVERNEY, près de Montigny-sur-l'Ain, en la prévôté de Monnet, relevait de la Seigneurie de Monnet en la paroisse de Montsaugeon et s'étendait sur une grande partie du territoire de Montigny. La justice haute, moyenne et basse, y était attachée. Ce fief fut longtemps entre les mains des Seigneurs de la maison de Monnet. Il appartenait, en 1584, par suite d'acquisition, à Sébastien FAVERNIER. (*Rousset, tome IV, page* 314.)

Ce retrait féodal, accordé à Anatole MOREAU, semble impliquer une alliance entre la famille de celui-ci et celle de Favernier (1).

Anatole MOREAU eut pour héritier :

IV. Noble Jean-Baptiste MOREAU, Chevalier, Seigneur de Villars, de Favernier et par corruption Faverney, fut nommé, le 7 juin 1669, Commandant des châteaux de Montsaugeon et de Marigny, par lettres du prince d'Aremberg, Gouverneur de la Franche-Comté pour le Roi d'Espagne ; il reçut plusieurs blessures à la défense de ces places. Il eut pour enfants :

reconnaissables. L'accès était défendu au sud-est et à l'ouest par la rapidité de la pente du rocher, et à l'est et au nord, par les rivières de l'Ain et d'Angillon. Plusieurs seigneurs du nom de MONNET et de MONTSAUGEON habitèrent ce manoir. Hugues de Villeneuve le rétablit, l'embellit et le fortifia. Gilbert Cousin le qualifie de *arx elegantissima*, et dit que Hugues de Villeneuve y fit de magnifiques restaurations. Ce château avait été démantelé par Louis XI, en 1479. Tombé au pouvoir des Français en 1639, après une vigoureuse résistance, dirigée par M. de Bauffremont, il fut repris par le baron d'Arnas et Lacuzon, le 22 juillet de la même année. « Après la conquête de la province par Louis XIV, en 1674, ce souverain en ordonna la démolition. L'emplacement du château, encore couvert de ruines, est envahi par d'épaisses broussailles. » (ROUSSET, *tome II, pages* 318-319.)

Quant à CROTENAY (bourg de l'arrondissement de Poligny, canton de Campagnolle), « où l'on remarque la maison de M. le comte MOREAU DE FAVERNEY » dit M. Rousset, c'est sans contredit un des plus anciens villages du département du Jura. La seigneurie DE CROTENAY était une dépendance de la seigneurie de Montsaugeon. Le fief de Montsaugeon n'était qu'un démembrement de celui de Monnet, terre allodiale, enclavée dans la seigneurie de Salins. Les seigneurs de Montsaugeon avaient la justice haute, moyenne et basse sur Crotenay, avec tous les droits qui y étaient attachés. Les appels des sentences du bailli de Montsaugeon et de Monnet se portaient devant le bailli de Montrevel. (ROUSSET, *tome II, page* 345.)

(1) La maison de FAVERNIER était fort ancienne.

I. Jean, dit FAVERNIER, de Poligny, Écuyer, vivait à la fin du XIV[e] siècle. On trouve après lui Rollin Favernier, Licencié ès-lois, maire de Poligny en 1533, mari de demoiselle N. CERVÉ, fille de Jean Cervé, Conseiller au parlement de Dôle, qui fut père de :

1° Jean qui suit;

2° Paris FAVERNIER, prêtre;

3° Autre Jean FAVERNIER, Chanoine de Poligny.

II. Jean FAVERNIER, Écuyer, laissa :

1° Sébastien, qui suit;

2° et 3° Francisque et Pierre FAVERNIER, Chanoines de Poligny.

III. Sébastien FAVERNIER, Écuyer, vivant en 1480, est qualifié Seigneur d'Évans en Bresse et de Monnet en partie. Il eut deux enfants.

ARMES : *parti d'argent et de sable, à la bande de gueules brochant sur le tout.* (CHEVALIER, *tome II, pages* 358-359.)

1° Charles-Louis qui suit;
2° Pierrette Moreau, femme d'Anatole Mandrillon, de Mont-sur-Monnet; tous deux, par accord du 7 avril 1732, firent vente du fief de Safflos en Montigny à Jean-Pierre-Hugues de Montigny. (*Rousset, tome IV, page* 315.)

V. Messire Charles-Louis Moreau, Chevalier, Seigneur de Faverney et de Villars (1), fut nommé Capitaine dans le régiment de Vaugrenans, par commission du mois de décembre 1690; et par brevet du 2 juin 1693, il obtint la charge de prévôt général de la maréchaussée de France en Franche-Comté; enfin il acquit plus tard l'office de Conseiller-maître à la Cour des comptes de Dôle.

Charles-Louis Moreau de Villars, fut père de trois fils :

1° Eugène Moreau, qui suit;
2° Charles Moreau de Villars, Capitaine au régiment de Ségur, infanterie. (*Lettres patentes de* 1787.)
3° François Moreau de Villars, Capitaine au régiment de Turenne, cavalerie.

VI. Messire Eugène Moreau de Villars, Chevalier, Seigneur de Villars et de Faverney, Lieutenant-Colonel du régiment de Grammont, cavalerie, servit avec distinction durant trente-neuf ans. Il se trouva, en 1733, au siége de Kehl; en 1734, à celui de Philipsbourg; en 1741, à celui de Prague. L'année suivante, il assista à l'affaire de Frambourg et de Troyes, ainsi qu'à la retraite de Prague. En 1743, il combattit à Ettingen; en 1744, à Ypres et à Menin; en 1757, à Rosbach; en 1758, à Creveld; en 1759, à Minden; enfin en 1760, à Corback et à Warbourg. La bravoure qu'il montra dans ces divers combats fut attestée par les blessures glorieuses qu'il reçut.

Il avait épousé par contrat du 2 août 1749, Marie-Marguerite du Tillet, fille de Noble Messire Charles-Claude Marquis du Tillet (2), Chevalier, Seigneur de Montramé, de Bouy, de Chalantre-la-Petite, de Soisy, etc., Vicomte de Challemaison, promu brigadier des armées du Roi, en 1747, et de mademoiselle Marie-Marguerite Cœuret de Nesle, née de Louis Cœuret, Mestre-de-Camp de cavalerie, et de dame Henriette-Jeanne-Rosalie de Bruc-Montplaisir.

(1) Le fief de Villard ou Villars était dans l'arrondissement de Lons-le-Saunier, canton de Clairvaux, paroisse de Marigny. La Seigneurie du village dépendait en toute justice de la Seigneurie de Châtillon-sur-Courtine, à l'exception d'un fief qui relevait de celle de Monnet.

(2) La famille du Tillet, originaire d'Angoumois et connue dès le XII° siècle, a donné plusieurs Chevaliers de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, des officiers-généraux, des conseillers d'État, un évêque de Saint-Brieuc, puis de Meaux; des présidents, des maîtres des requêtes, etc. Elle s'est directement alliée aux : du Prat de Barbançon, Maynard de Loyré, Cauchon de Sommièvre, de Brunefay, de Bohan, du Bellay, de Bragelongne, de Bethisy, Lefèvre de Caumartin et d'Ormesson, etc. Ses armes sont : *d'or, à la croix pattée et alésée de gueules.*

Par cette alliance, M. de Villars devint beau-frère de Monseigneur DU TILLET, élevé sur le siége épiscopal d'Orange en 1774; de Charles-Louis DU TILLET, Mestre-de Camp de cavalerie, admis de majorité dans l'Ordre de Malte, en 1750, et de Charles-Claude-François, Marquis DU TILLET, Colonel du régiment Royal-infanterie.

De son union avec mademoiselle DU TILLET DE MONTRAMÉ, Eugène MOREAU DE VILLARS eut :

1o Charles-Louis-Catherine-Emmanuel qui suit;

2o Charles MOREAU DE VILLARS, Chevalier, Capitaine d'infanterie, qui comparut parmi les nobles du bailliage de Poligny à l'assemblée des gentilshommes de Franche-Comté, convoqués pour la nomination des Députés aux Etats-généraux, le 6 avril 1789;

3o François-Xavier MOREAU DE VILLARS, Chanoine du Chapitre de Saint-Anatoile de Salins, en 1784. On sait que les canonicats de ce chapitre étaient à la nomination du Pape. Comme marque de distinction, les chanoines portaient en hiver le rochet et la cape fourrée d'hermines; et, en été, le rochet avec surplis. (*Almanach de Besançon pour* 1784.)

VII. Messire Charles-Louis-Catherine-Emmanuel, Comte MOREAU DE VILLARS, Seigneur de Faverney et de Villars, Capitaine au régiment Royal-Etranger, cavalerie, reçut en récompense de ses services militaires, et de ceux de ses ancêtres l'an 1787, des lettres patentes du titre de *Comte* héréditaire, dont voici la teneur :

EXTRAIT des minutes du greffe de la Cour d'appel de Besançon, et en particulier extrait du 30e registre des actes importants du Parlement de Franche-Comté, depuis aux archives de la Cour de Besançon.

Lettres qui accordent le titre de COMTE au sieur MOREAU DE VILLARS et DE FAVERNEY et aux aînés de ses descendants mâles.

« Louis, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre, à tous pré-
« sent et avenir, Salut. Nous nous sommes fait rendre compte des considéra-
« tions que réunit en sa faveur notre cher et bien aimé, le Sieur Charles-
« Louis-Catherine-Emmanuel MOREAU DE VILLARS, Capitaine au régiment
« Royal-Etranger, cavalerie; Jean-Baptiste MOREAU, son *bisayeul*, fut nommé
« en 1669, Commandant du château de Montsaugeon et du Vicomté de Ma-
« rigny par le Prince d'Aremberg, qui gouvernait alors la Franche-Comté
« au nom du Roi d'Espagne; son *ayeul* qui avoit été Capitaine au régiment
« de Vaugrenans fut revêtu de la place de prévôt général de la maréchaussée
« de cette province; *son père*, qui a servi pendant trente-neuf ans dans le
« régiment de cavalerie de Grammont, où il est parvenu au grade de Lieute-
« nant-Colonel, s'est trouvé, en 1733, au siége de Kehl; en 1734, à celui de

« Philipsbourg; en 1741, à celui de Prague; l'année suivante, à l'affaire de « Frambourg et de Troyes, ainsi qu'à la retraite de Prague; en 1743 à la « bataille d'Ettingue; en 1744, aux siéges d'Ypres et de Menin; en 1757, à « la bataille de Rosbach; en 1758, à l'affaire de Crevel; en 1759, à la ba- « taille de Minden; enfin en 1760, aux combats de Corbach et de Warbourg; « et la bravoure qu'il montra dans ces différentes occasions fut attestée par « différentes blessures qu'il y reçut. Un des frères de ce dernier a été Capi- « taine au régiment de Ségur, infanterie, et un autre est mort revêtu du « même grade dans celui de Turenne, cavalerie.

« Parmi les parents maternels du Sieur DE VILLARS, on distingue son « bisayeul et son ayeul, parvenus au grade de Brigadier (1); le Maréchal de « BALINCOURT, son grand-oncle (2); le Marquis et le Bailli DU TILLET, ainsi « que l'Evêque D'ORANGE, ses oncles (3); enfin ses cousins, les Sieurs de la « BILLARDERIE, Maréchaux de camp en nos armées, et le Comte D'ANGIVIL- « LIERS, Directeur et Ordonnateur général de nos bâtiments (4).

« A l'exemple de ses ancêtres, le Sieur DE VILLARS s'est consacré dès sa jeu- « nesse à notre service dans la carrière honorable des armes, et les sentiments « qu'ils lui ont transmis nous apprennent ce que nous devons attendre de « son zèle.

« A ces causes et autres à ce nous mouvant, de l'avis de notre Conseil et de « notre grâce spéciale, pleine puissance et autorité royale, Nous avons fait « et créé et par ces présentes signées de notre main, nous faisons et créons « *Comte* ledit Sieur Charles-Louis-Catherine-Emmanuel MOREAU DE VILLARS, « ensemble les *aînés* de ses enfants et descendants mâles en ligne directe, nés « et à naître en légitime mariage; leur permettons de se dire et qualifier *Comtes* « en tous actes et endroits, et de jouir des prérogatives attachées à ce titre, sans « qu'ils soient tenus de l'appliquer à aucune terre ni d'en faire ériger pour cet « effet en comté; de quoi nous les avons expressément dispensés, à la charge « que ledit titre et qualité de *Comte* relèvera de nous, et qu'ils ne feront rien « de dérogeant à icelui. Si donnons en mandement à nos amés et féaux Con- « seillers les gens tenant notre Cour de Parlement de Franche-Comté, à

(1) Louis DU TILLET, Seigneur de Montramé, et Claude François, dit le marquis DU TILLET.

(2) Le maréchal DE BALINCOURT avait pour frère consanguin François TESTU, marquis de Balincourt, lieutenant général des armées du roi, qui épousa en 1714 Rosalie Cœuret, fille du marquis de Nesle et sœur de Marguerite Cœuret, mariée en 1723 à Charles-Claude du Tillet de Montramé.

(3) 1° Charles-François Claude DU TILLET, appelé marquis du Tillet, maréchal de camp de la promotion du 1er mars 1780; 2° Charles-Victor Edouard DU TILLET, reçu de majorité dans l'ordre de Malte en 1750; 3° Guillaume-Louis DU TILLET, docteur en Sorbonne, nommé évêque d'Orange en 1774.

(4) Le marquis DE LA BILLARDERIE et le chevalier DE FLAHAUT DE LA BILLARDERIE, Maréchaux de camp des promotions des 16 avril 1767 et 1er mars 1780; — le comte DE LA BILLARDERIE d'ANGIVILLIERS, Conseiller d'Etat en ses Conseils, Mestre de camp de cavalerie, Chevalier de saint Louis, Commandeur de l'ordre de Saint-Lazare, ancien gentilhomme de la manche des Enfants de France, de l'Académie royale des Sciences, Intendant du Jardin du Roi en survivance et Directeur et Ordonnateur général des Bâtiments, Jardins, Arts, Académies et Manufactures royales. (*Almanach Royal de* 1782.)

« Besançon, ensemble aux Présidents et Trésoriers de France du Bureau de « nos finances établi en la même ville, que ces présentes ils aient à faire « registrer, et du contenu en icelles faire jouir et user ledit Sieur MOREAU DE « VILLARS, ainsi que les *aînés* de ses enfants et descendants mâles, nés et à « naître en légitime mariage, pleinement, paisiblement et perpétuellement, « cessant et faisant cesser tous troubles et nonobstant toutes choses à ce con- « traires, auxquels nous avons dérogé et dérogeons par lesdites présentes, *car « tel est notre plaisir;* et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, « nous y avons fait mettre notre Scel. Donné à Versailles, au mois d'aoust, « l'an de grâce mil sept cent quatre-vingt-sept et de notre règne le quator- « zième. (Signé) *Louis* et plus bas : Par le Roi, le Maréchal de Ségur. Visa : « de Lamoignon. »

Vu par la Cour la requête qui lui a été présentée de la part de Charles-Louis-Catherine-Emmanuel MOREAU, Ecuyer, Seigneur de Villars et de Faverney, Capitaine de cavalerie, contenant qu'ayant obtenu du Roi des Lettres patentes en date *du mois d'août dernier,* qui lui accordent le titre personnel de COMTE et aux aînés de ses descendants mâles, il souhaite en demander l'enregistrement pourquoi il requerrait à ce qu'il plût à la Cour voir lesdites lettres patentes et autres pièces jointes, ordonner en conséquence qu'elles seront enregistrées aux actes importants de la Cour pour y donner recours au besoin; l'arrêt de soit montré au Procureur général rendu sur ladite requête le vingt-deux novembre dernier, ses conclusions préparatoires tendant à ce qu'avant faire droit, il soit ordonné à ce qu'il soit procédé à sa participation par devant commissaire de la Cour, à la vérification des titres du *suppliant,* pour sur le procès-verbal qui en sera dressé et à lui communiqué, être requis ce qu'il appartiendra; l'arrêt du lendemain rendu conformément au réquisitoire, le procès-verbal dressé en conséquence, ledit jour vingt-trois novembre, les conclusions définitives dudit Procureur général, ouy le rapport de Messire Charles-Marie-François-Joseph, Marquis de Franchet, Seigneur de Ran, Conseiller, Doyen, Commissaire;

La Cour a ordonné et ordonne que les dites lettres qui accordent au suppliant le titre de *Comte et aux aînés de ses descendants mâles,* seront enregistrées aux actes importants de la Cour, y avoir recours au besoin. Fait en Parlement à Besançon, le cinq décembre mil sept cent quatre-vingt-sept. (*Suivent les légalisations.*

Le Comte MOREAU DE VILLARS DE FAVERNEY possédait des domaines considérables et plusieurs châteaux, entre autres ceux de Monnet-la-Ville, de Monnet-le-Château, de Montigny, et de Villars. Tous furent vendus nationalement, à la suite de son émigration, en 1793. (*Rousset, tome IV, pages* 249-250.)

— « Au sud-ouest de la montagne des Hayers, dit M. Rousset, et non loin « des ruines de l'ancien château, M. MOREAU DE FAVERNEY avait fait cons- « truire, au XVIIIe siècle, un élégant château, composé d'un principal corps « de bâtiment ayant la forme d'un parallélogramme, de plusieurs autres « bâtiments de dépendances, et d'un vaste parc.

« M. le Comte MOREAU DE FAVERNEY y avait fait bâtir un autre château « près de l'ancien bourg de Monnet, dans le lieu dit à *la Glacière*. Vendu, « comme l'autre, nationalement, il a été démoli par l'acquéreur. Les bâti- « ments de dépendances seuls ont été conservés, et convertis en une maison « d'habitation. M. le Comte MOREAU DE FAVERNEY résidait ordinairement « dans son manoir de Monnet-le-Château et y attirait les artistes les plus « renommés. Il en avait admirablement orné les jardins. On y voyait une « urne érigée à la mémoire de Louis XVI, de charmants bosquets, et un petit « belvédère bâti sur le plan du Panthéon.

« Le 6 novembre 1790, la garde nationale de Poligny prévint celle de « Lons-le-Saunier qu'il se formait des rassemblements contre-révolution- « naires aux châteaux de Monnet et de Châlain, et qu'il y arrivait des convois « nocturnes. Sur cet avis, un officier municipal et un détachement de cin- « quante hommes se mirent en marche sous les ordres d'un capitaine. Arrivée « au Pont-du-Navoy, cette troupe rencontra trois individus armés de fusils « qui se rendaient au château de Monnet. C'étaient M. Deschamps, ancien « officier de cavalerie, cousin de M. le Comte MOREAU DE FAVERNEY, et deux « de ses amis, tous trois à la chasse. Un peloton de douze hommes accom- « pagna aussitôt ces Messieurs au château, et procéda, à huit heures du soir, « à une perquisition qui ne produisit aucun résultat. Au château de Châlain, « où l'on se présenta à dix heures et demie, on rencontra dans les apparte- « ments MM. de Blesney, ancien Capitaine de cavalerie, de Mesnois, ancien « Lieutenant-Colonel au régiment de Bourbonnais et de Beauregard, frère de « M. de Châlain. La perquisition ne fut pas plus heureuse qu'à Monnet. — « (*Rousset, tome IV, pages* 314-315.) »

Le Comte MOREAU DE FAVERNEY ET DE VILLARS fut inscrit à l'Assemblée de la Noblesse du bailliage de Poligny en 1789, sous la dénomination de COMTE DE FAVERNEY : c'est sous ce seul nom que la famille est généralement connue aujourd'hui, bien que ses membres aient toujours conservé dans les actes publics leur nom patronymique.

Le Comte MOREAU DE FAVERNEY ET DE VILLARS émigra en Suisse en 1793.

Né en 1759, mort en 1833, il avait quitté le service avec le grade de Colonel, la croix de Chevalier de Saint-Louis, et celle d'Officier de la Légion d'Honneur. Nommé Commandant Supérieur des gardes nationales du Jura en 1814, il se fit remarquer pendant les Cent Jours par sa fidélité à la

dynastie des Bourbons. (LAMARTINE, *Histoire de la Restauration*. Vol. 3. Livre 18, page 140).

Le Comte MOREAU DE FAVERNEY ET DE VILLARS, avait épousé en 1794 Mademoiselle Louise-Julie VIGOUREUX DU PLESSIS, fille de Jean-Baptiste Vigoureux, Comte du Plessis, ancien Gouverneur de l'ile de Bourbon, Lieutenant général (1) et de Mademoiselle de Valmalette de Morsan.

De ce mariage est né le fils unique qui suit :

VIII. Paul-Emile-Charles-Emmanuel Comte MOREAU DE FAVERNEY, né au château de Crotenay, en 1796 (2), mourut en 1874, à Versailles. Il fut Garde du corps de Sa Majesté Louis XVIII, puis Capitaine aux dragons de la Garde royale. De son union contractée en 1825, avec Mademoiselle Louise-Elia BROUILHET DE LA CARRIÈRE DE LÉVILLE, il a eu les enfants ci-après :

1° Charles-René qui suit;
2 Marguerite MOREAU DE FAVERNEY, née en 1827, mariée au Comte DE MONTI DE REZÉ.
3° Thérèse MOREAU DE FAVERNEY, née en 1835, mariée à Gaston DUMAY DE PERRINELLE.

IX. Charles-René, comte MOREAU DE FAVERNEY, né le 13 janvier 1831,

(1) Jean-Baptiste VIGOUREUX, Comte DU PLESSIS, né le 6 mai 1735, à Chandernagor (Inde), appartenait à une famille noble, originaire de la Franche-Comté.

D'abord Sous-Lieutenant au bataillon de l'Ile de France, en 1752, il était Aide-Major, en 1756, et fit en cette qualité, sous le Comte de Lally et le Comte d'Estaing, la campagne de l'Inde, où il se distingua aux siéges de Gondelour, Madras et Pondichéry. Il devint successivement Major général des troupes françaises à Batavia, en 1761, puis Commissaire provincial des guerres à Arras, en 1763. Il vendit sa charge en 1771 et fut promu au grade de Lieutenant-Colonel, le 6 novembre de la dite année. Commandant en 2e de Mahé, le 1er octobre 1778, puis Commandant en chef le 15 mars 1779, il fut fait prisonnier de guerre la même année. Il exerca ensuite les fonctions de Gouverneur de l'île Saint-Vincent, de 1780 à 1783, époque à laquelle il rentra en France, où il fut nommé Brigadier d'infanterie, le 1er janvier 1784, puis Maréchal de camp, le 21 septembre 1788. Il s'embarqua pour l'Ile de France, le 23 avril 1789, et fut élevé aux fonctions de Gouverneur de l'île Bourbon, le 30 décembre 1791.

Rentré en France en exécution d'un arrêté du Comité du salut public, du 5 mai 1795, après une douloureuse captivité qui dura seize mois, et qu'il subit à l'Ile de France, il fut nommé Général de division, le 30 mai 1796, et ses talents furent employés à l'armée de l'intérieur dès le 25 juillet suivant.

Il avait été admis à la retraite depuis le 15 août 1797, lorsqu'il fut rappelé à l'activité, et le 26 juillet 1800 on lui confiait le commandement de la 10e demi-brigade de vétérans. Il fut maintenu dans ses foyers par décret du 28 juin 1810, et mourut le 9 juin 1825. Ses glorieuses campagnes et ses blessures lui avaient valu un grand nombre de distinctions honorifiques : Chevalier de Saint-Louis, depuis 1771; membre de l'Ordre de Cincinnatus d'Amérique, en 1787; Commandeur de la Légion d'honneur par décret du 14 juin 1804; Commandeur de Saint-Louis, le 27 décembre 1814; grand'Croix de cet ordre, le 30 décembre 1822. (*Archives du ministère de la guerre et de celui de la marine*).

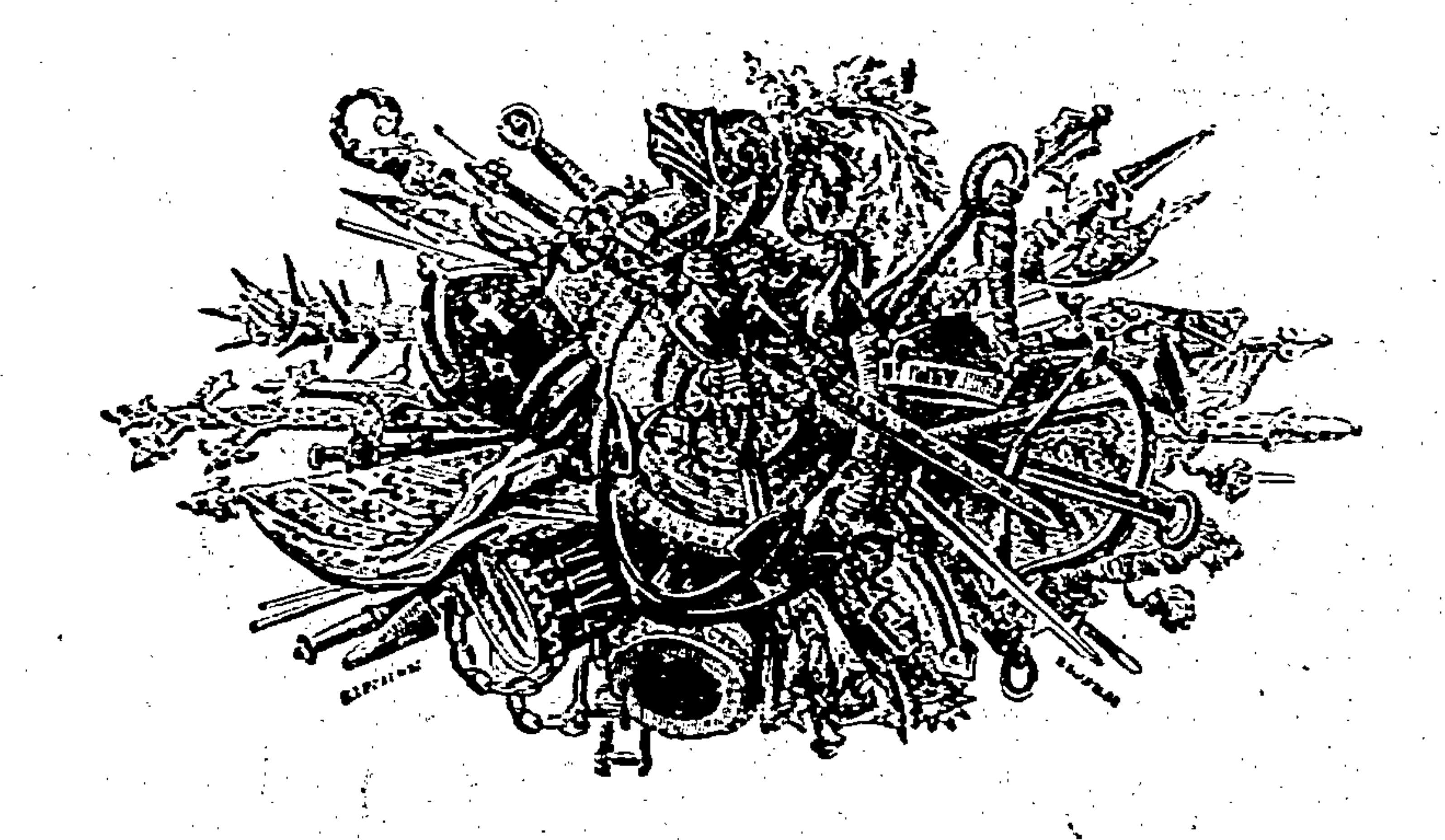
Les armes de la famille VIGOUREUX DU PLESSIS sont : *d'azur, à trois poires or feuillées d'or, les queues en haut.*

(2) C'est à cette époque que la famille cessa de prendre dans les actes publics le nom du fief DE VILLARS.

à Versailles, Ministre plénipotentiaire, Officier de la Légion d'Honneur, a épousé, le 11 novembre 1862, Mademoiselle Marthe LERAY, dont il a deux fils :

1° Emmanuel-Elie-Paul-Eugène Comte MOREAU DE FAVERNEY, né le 8 octobre 1866, au château du Bailleul (Mayenne).

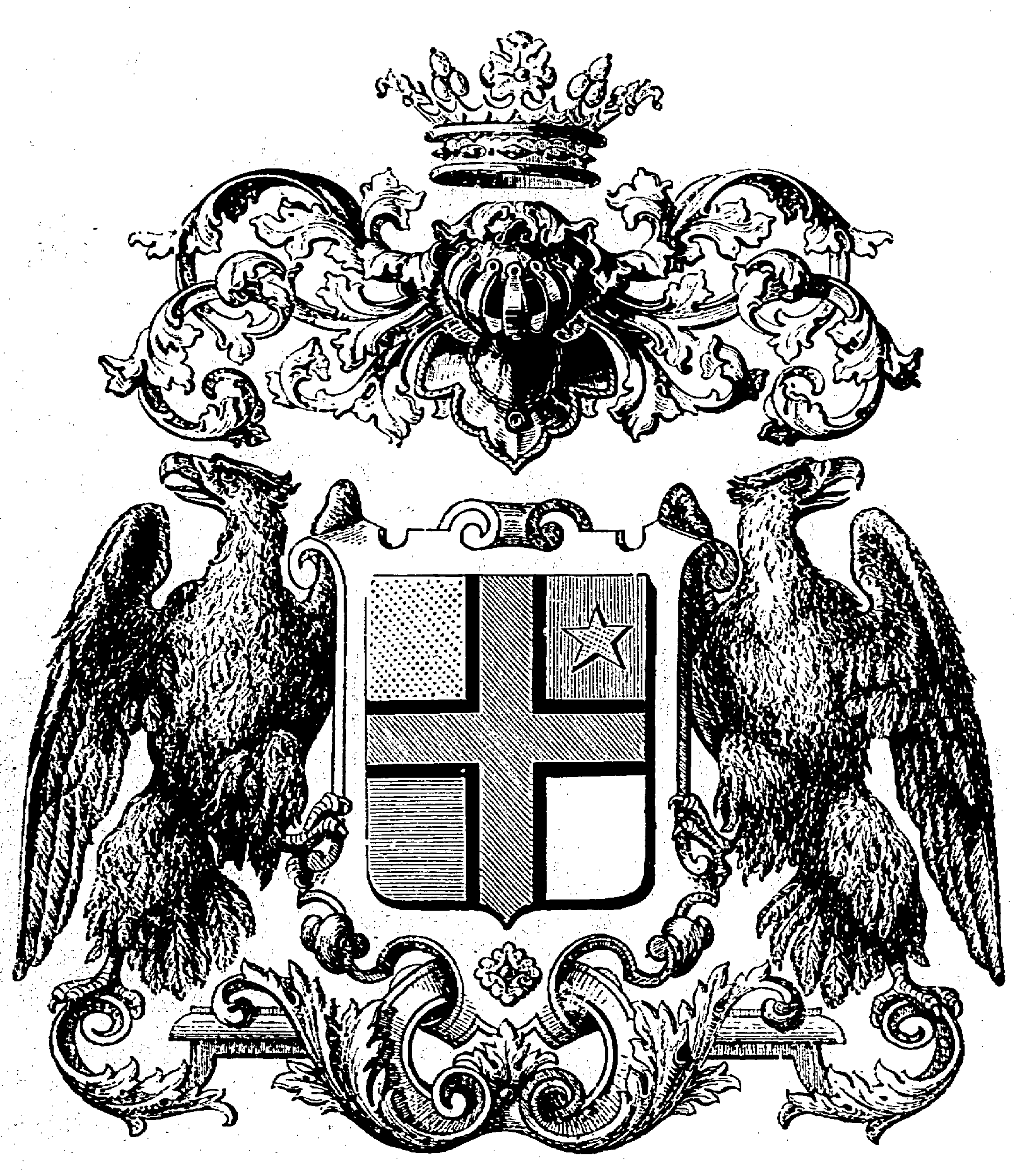
2° Gontran-Eugène-Marie-René MOREAU DE FAVERNEY, né le 17 août 1870, au château du Bailleul (Mayenne).



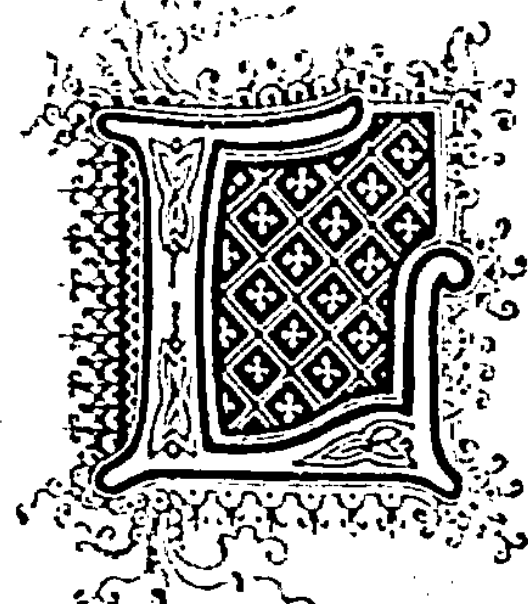
DE NAYVE

LORRAINE, CHAMPAGNE, BRETAGNE.

SEIGNEURS MARQUIS DE NAYVES-DEVANT-BAR, DE NAYVES-EN-BLOIS ET DE NONCOURT; COMTES DE JOINVILLE; CHEVALIERS DE COMBLES; SEIGNEURS DE PLICHANCOURT, DE LORGERIN, ETC.



ARMES : *Écartelé : au 1, d'or; au 2, de gueules, à une étoile d'or; au 3, d'azur; au 4, d'argent; et sur l'écartelé une croix de sinople bordée de sable.* — DEVISE : da l'ardor l'ardire. — COURONNE : *de Marquis.* — SUPPORTS : *deux aigles accolées d'une croix de Lorraine d'argent.* — *L'écu timbré d'un Casque de face d'argent sommé d'une couronne de marquis, et pour cimier une croix de Lorraine d'argent.* — CRI : Fer Fer Nayves.



a Maison DE NAYVE, originaire du Barrois, est connue et réputée d'ancienne Chevalerie depuis et avant l'an mil, d'après l'historien *Richerius :* elle prouve sa descendance suivie depuis *Berlian*, vivant l'an 1096.

Dans les vingt-huit générations que compte cette illustre et antique Maison, elle a donné plusieurs valeureux combattants aux Guerres Saintes, et leurs descendants se sont trouvés mêlés à tous les grands faits de nos annales militaires, où ils se sont distingués par leurs éminents services.

Les sires Marquis de Nayve ont comparu aux bans et arrière-bans de la Noblesse de Lorraine à toutes convocations, et ils ont été maintenus dans leur noblesse par plusieurs enquêtes, sentences, jugements ou preuves des années 1533, 1566, 1571, 1577, 1584, 1587, 1597, 1646, 1656, 1670, 1672, 1692, 1720, 1781, etc.

Ses alliances ont été prises dans les Maisons les plus considérables ; elle compte parmi ses ancêtres Jacques Cœur (par les Harlay).

Ainsi que nous l'avons dit, l'origine de cette illustre Maison se perd dans les premiers âges de la Monarchie, et sans vouloir sonder l'obscurité de ces époques presque légendaires, nous allons en donner la descendance à partir du XI[e] siècle, c'est-à-dire du siècle qui sert avec quelque certitude de point de départ aux plus anciens noms de la noblesse de Chevalerie.

FILIATION

I. Berlian, Sire de Nayves, mari de Blanche Gaudin, nous est connu par un engagement qu'il passa à Gênes, le 12 avril 1096, en compagnie du Sire de Puysaye, en Beauce, lors de son départ pour la Terre Sainte ; il se signala au siége de Nicée, à Antioche et à la prise de Jérusalem. Revenu dans sa patrie à la suite de cette glorieuse expédition, il mourut à Nayves, l'an 1131, à l'âge de quatre-vingts ans, laissant pour fils :

II. Videric, Chevalier, Sire de Nayves, qui fit en 1127, une donation au Chapitre de Remiremont ; il est qualifié *Nobilis et potens vir* dans cette charte que ratifia Renaud, Comte de Bar. (François de Rozière, Prieur de Bonneval.) Il épousa Dona Marguerite d'Aguilar, d'Aragon, qui le rendit père de :

III. Eudes, Sire de Nayves, né à Aguilar en Aragon, en 1107, commanda une compagnie de Gentilshommes français à Ourique contre les Maures en 1137, et mourut le 4 mai 1179; il fut inhumé à Saint-Maxe, de Bar-le-

Duc. Il est représenté, sur une dalle, debout, vêtu de longs habits tombant jusqu'à la cheville, les cheveux très-longs, une épée à la main, la pointe en bas. A gauche de ses pieds est figuré un aigle, les ailes à demi éployées. On sait, en effet, que les anciennes armes de la Maison DE NAYVE étaient : *De gueules, à l'aigle éployée de sable, et une croix de Lorraine pour cimier.* Eudes s'était allié à Dona Isabelle DE MONTALBAN, d'Aragon, qui le rendit père de :

IV. Videric, IIe du nom, Sire et Marchis DE NAYVES, né le 4 avril 1138, mort le 18 novembre 1214, suivant son épitaphe qui se voit dans le chœur de l'Eglise de Stenay. Il avait accompagné Philippe II en Palestine, l'an 1188, et se trouva à la prise d'Acre, en 1191. De son union avec Béatrix DE LENONCOURT, il laissa :

V. Evrard, Sire DE NAYVES, né le 5 avril 1166, qui suivit en Palestine Baudouin, Comte de Flandre, lors de l'expédition de 1202, et commandait à Bouvines une compagnie de cent Arquebusiers lorrains. Il avait pris alliance avec Marguerite DE VITRY, et fut père de :

VI. Jehan, Sire DE NAYVES, Ier du nom, né le 4 mars 1197, qui contracta deux alliances : la première, avec Jeanne DE COMMERCY, qui ne lui donna point d'enfants; la seconde, avec Marguerite DE JOINVILLE, de laquelle il eut un fils unique :

VII. Maheu Ier, Sire Marchis DE NAYVES, né le 21 mars 1227, accompagna le Roi Louis IX, lors de la septième Croisade, et se trouva à la bataille de la Massoure. Il revint en France avec son cousin, Jehan, Sire de Joinville, en 1254, et donna, sept ans plus tard, le 15 août 1261, des coutumes à ses vassaux de Nayves-devant-Bar; elles furent ratifiées, le même jour, par Thibaud II, Comte de Bar, et confirmées, le 11 septembre 1590, par le Duc Charles III. (Durival, *Mémoire sur la Lorraine et le Barrois.*)

Un sceau du temps, qu'on suppose être celui de Maheu, porte : *Maheu, Sire Marchis Nayvæ;* et au revers est figuré un cavalier avec la légende : *Fer Fer Nayvæ.*

De sa femme, Marguerite DE CHAMBLEY, Maheu laissa :

VIII. Vary DE NAYVE, Sire Marchis dudit lieu, Chevalier de Combles, né le 16 avril 1255, qui épousa Jehanne D'HARCOURT, fille de Hugues d'Harcourt, de l'illustre maison de ce nom, en Normandie, de laquelle naquit :

IX. Maheu II, Sire, Marchis DE NAYVES, né le 7 avril 1287, combattit à Cassel en 1328, et devint Grand Maitre de la Maison du comte Edouard. Il

mourut à Nayves-devant-Bar, le 11 juin 1369, comme il est marqué dans une donation du 4 avril 1370. De sa femme, dont on ignore le nom, il eut :

1° François, qui suit;
2° Claude DE NAYVE, tué à la journée de Crécy, le 26 août 1346, fut inhumé dans l'église de Beaupré avec cette épitaphe :
« Cy gist très-hault et très-puissant Claude DE NAYVE, qui trèspassé lau « mil trois cens quarante six, en la derreine semaine d'aoust. Priez pour « s'ame. »
3° Ève DE NAYVE, dame de Combles en partie, mariée à Charles DE BASSOMPIERRE Marchis de Removille.

X. François DE NAYVE, Chevalier, Sire Marchis DE NAYVES, Chevalier de Combles, né à Nayves-devant-Bar, le 4 avril 1318, mort à Joinville le 3 novembre 1408, rendit à la France, pendant la captivité du Roi Jean, de tels services, étant au camp de Bretigny, que le Dauphin Charles, Duc de Normandie et Régent du Royaume, voulut les reconnaître en le créant Comte de Joinville, par lettres du 23 juillet 1359. (Chrétien, *Histoire de la Lorraine.*) Il avait épousé Dona Maria-Olivia D'HUESCA, d'Aragon, de laquelle naquit :

XI. Louis DE NAYVES, Sire Marchis de Nayves-devant-Bar, né audit lieu le 19 avril 1350, se trouva à la bataille de Rosbecque, près Courtray, le 27 novembre 1382. De son union avec Jeanne DE LENONCOURT, Dame de Pierrefort, il eut :

XII. Jean DE NAYVE, IIe du nom, Sire Marchis de Nayves, né à Nayves-devant-Bar, le 17 avril 1381, devint Lieutenant Général et Gouverneur de Jacca en Aragon, et mourut à Barcelone, le 17 mai 1452. Sa femme Louise DE CHAVIGNY, le rendit père de :

XIII. Philippe de NAYVE, Chevalier de Combles, né le 15 avril 1408, qui est qualifié Comte de Joinville dans un acte de vente daté de Metz, le 15 juin 1449. Il se maria avec Jeanne D'HARCOURT, fille de Jean, Comte d'Harcourt, de laquelle il eut :

XIV. François DE NAYVE, IIe du nom, né à Barcelone, le 4 mai 1435, qualifié Sire Marchis DE NAYVE, Chevalier de Combles, comte de Joinville, Seigneur de Noncourt et autres lieux, Surintendant des affaires du Roi de Sicile, Gouverneur, Capitaine, Prévôt, Gruyer et Maire d'Ancerville, en 1480. Dans une enquête du 19 novembre 1566, faite à propos de l'investiture d'un fief que revendiquait Hector SIMONY, son arrière-petit-fils, il est marqué que François DE NAYVE « étoit réputé pour Gentilhomme, et possédoit en son

« vivant une partie de la Seigneurie de Nayves ; que par la faveur des Princes « et notamment de feu, de très-heureuse mémoire, René, Roy de Sicile, et « de Monseigneur de Metz, il avoit été commis au régime et gouvernement « de la terre et seigneurie d'Ancerville, étant pourvu des États de Prévost « et de Gruyer de ladite terre, charges qu'il avoit exercées jusqu'à sa mort ; « étant au surplus homme adroit aux armes, hardi et expérimenté au fait de « guerre, comme il l'a prouvé entr'autres le 5 janvier 1477 sous les murs de « Nancy, de sorte que sur l'assurance que l'on avoit de sa valeur, les enne- « mis dudit feu Roy et de sa Maison, nommés les Rodemars et les Salzars, « étans venus ravager le pays de Bar, on luy en avoit donné la garde, mais « qu'après l'avoir conservé longtemps, étant à la fin le plus foible et sans « secours, il avait été obligé de se retirer au lieu de Joinville ; s'habillant « comme les autres Gentilshommes, portant ordinairement l'épée, et ne « payant aucunes tailles, redevances ni prestation au Roy, estant tenu pour « Gentilhomme, et s'estant marié deux fois, et entr'autres, la seconde fois avec « une Demoiselle, cousine de lui déposant (Jean Barisien, l'aîné, Ecuyer), « laquelle, comme les autres Demoiselles du pays Barrois, portoit le talpet « et la coëffure. »

On trouve encore la noblesse dudit François DE NAYVE, prouvée par une enquête du 20 juillet 1571, où le même témoin précité déclare que « il étoit « réputé noble par tous les habitants d'Ancerville, vivant noblement et fai- « sant exercice de Gruyer et Prévost de la baronie d'Ancerville, sous la « puissance de l'Evesque de Metz, et qu'il avoit exercé cet office jusqu'à sa « mort. »

Suivant un pareil acte en date du 26 novembre 1577, fait à la requête de Jean Gainot, Contrôleur-Voyer du Barrois, un des témoins qui dépose, dit, en parlant du même François de NAYVE, que « il étoit comme Surintendant « de la terre d'Ancerville, réputé Gentilhomme, homme d'autorité et de « crédit; qu'il avoit mesme vû un cayer en parchemin des Coutumes localles « du Barois, lequel cayer lui avoit été communiqué à la dernière convo- « cation faite, il y avait cinq ou six ans, et qu'il avoit été l'une des neuf « personnes nommées pour réduire lesdittes Coutumes localles du Barois, « tant du Clergé que la Noblesse et de la Justice. » Ce Jean Gainot, ayant justifié par cette dernière enquête sa noblesse maternelle, comme descendant dudit François de Nayve, « Gentilhomme nay et abstrait d'ancienne « noblesse de Lorraine et d'Arragon, » obtint le 1er juillet 1578 une sentence rendue en la prévôté de Bar, par laquelle il fut rayé du Rôle des Taillables.

François DE NAYVE obtint, le 25 septembre 1504, d'Henry de Lorraine, Evêque de Metz, des provisions de l'office de Maire d'Ancerville, où il mourut le 3 mai 1508, âgé de soixante-treize ans. Il avait épousé en premières noces sa cousine, héritière d'une partie de NAYVES-EN-BLOIS, et de cette alliance

ou de celle qu'il contracta avec Marguerite Boucher, de la Maison des Barons de Flogny, il eut plusieurs enfants :

1° Jean, qui suit ;
2° Pierre de Nayve, Seigneur de Combles en partie, marié à Demoiselle Claude Huet de Salvanges, Dame d'Armange et de Malcarie ;
3° Guillaume de Nayve, Sire, Chevalier de Nayves en partie, Seigneur de Combles en partie, Prévôt de Joinville, Lieutenant général de la baronnie d'Ancerville, Surintendant et entremetteur des affaires du Duc de Calabre en France, lequel, aux termes de l'enquête de 1566, ci-devant mentionnée, « avoit toujours exercé l'état de noblesse, de mesme que son père et son frère Jean, et avoit fait service à l'Assemblée des nobles, vassaux du Duché de Barrois. » Il fut confirmé dans sa noblesse par Lettres du Duc Antoine de Lorraine, le 22 mai 1533, et mourut sans postérité, après avoir fait son testament le 15 décembre 1547.
4° Guichard de Nayve, Chevalier, Seigneur en partie de Combles et de Nayves-en-Blois, etc., auteur des branches de Champagne et de Bretagne, qui ont possédé les Seigneuries de Vaux, de Plichancourt, de Lorgerin, de Dagonville, de Tourniset, etc. Un arrêt du Parlement de Bretagne rendu à Rennes le 11 juillet 1692, en faveur de Pierre de Combles, fils de Guichard Claude de Nayve, le qualifie de Seigneur de Combles en partie, de Nayves-en-Blois en partie, de Manoncourt au Vermois, de Lesseville, de Broutière, de Germay. Ces deux branches ont donné plusieurs conseillers et Lieutenants-particuliers au Présidial de Vitry-le-François, un Aumônier ordinaire du Roi (Louis XIII), des Capitaines de cavalerie et d'infanterie, un Conseiller au Parlement de Bretagne en 1775 et une fille reçue dans la Maison royale de Saint-Louis, à Saint-Cyr, sur production de ses titres de noblesse, en 1720. Elles se sont directement alliées aux Thiérion de Menutz, Pernet, Garnot, Maillet, Gilles, l'Escuyer, de Bermondes, de Collesson, Daudenet, Le Grand, Dombasle, Aubry, Laurent de Breil, André, de la Bourdonnaye, de Kerguz de Kerstang, de Crameselle de Kerhué, de Bedouin, de Lagrené, Boucher de Crevecœur, Behic, Lecour, Halgan, de Goyon, de la Roussière, de la Roche-Saint-André, de la Grostière, de Vay, Soyer de Vaucouleurs, de Saint-Pair, etc.
5° Claude de Nayve, femme de Philippe Casset, Écuyer, Seigneur de Puttelange.

La Branche Bretonne est aujourd'hui représentée par :

I. Jacques-Marie-Louis de Combles, ancien Président au Parlement de Bretagne, décédé le 1er avril 1825 à Saint-Servan ; marié à Marie-Victoire Damien de Chandenier, décédée à Nantes le 25 avril 1829, dont :
1° Hippolyte-Marie-Jacques de Combles, décédé le 14 janvier 1864, marié à Anne-Joséphine-Clémentine Rousseau des Méloteries, décédée le 23 juillet 1834 ;
II. Antoine-Jean-Baptiste Chevalier de Combles, Chevalier de l'Ordre royal de la Légion-d'Honneur, marié le 27 juin 1821 à Athénaïs de Kerguz du Kerstang, décédé le 21 mai 1865. De ce mariage sont issus :
  A. Eugène-Antoine-François de Combles, né le 11 janvier 1828, résidant à Nantes ;
  B. Henri-Guillaume-Marie de Combles, né le 2 septembre 1833, résidant à Nantes ;
  C. Athénaïs-Aimée-Antoinette de Combles, née le 31 janvier 1829, dame Ursuline de Nantes.

XV. Jean DE NAYVE, IIIe du nom, Sire Marquis de Nayves, Chevalier de Combles, etc., né Ancerville le 17 avril 1465, Gentilhomme ordinaire et agent de la Reine de Sicile, Surintendant de sa Maison, et de celle des Ducs de Lorraine, Gruyer du Barrois, s'établit au château des Braux, près de Bar. Il se trouva avec son frère Guillaume aux convocations des Gentilshommes appelés à la défense du Barrois, et ayant accompagné en Italie le duc Antoine, il prit part à la bataille d'Agnadel. A la mort de son père, il lui succéda dans l'office de Maire d'Ancerville, et il mourut aux Braux, le 14 août 1540, laissant de son union avec Demoiselle Michelette DE LA FAUCHE :

1° Jean DE NAYVE, Seigneur de Noncourt, qualifié Conseiller d'État du Prince Charles, Duc de Calabre, de Lorraine et de Barrois, dans une vente faite à Bar, le 22 janvier 1571.
2° François DE NAYVE, Docteur en théologie, Chanoine de la paroisse de Chalon et Prieur de Richecourt;
3° Noël, qui suit;
4° Jeanne DE NAYVE, femme de noble Jacques MOURBOT, Seigneur de Remycourt.
5° Marguerite DE NAYVE, qui fut unie à noble Martin SIMONY, Seigneur des Ruelles, Chevalier de l'Ordre du Roi, Conseiller en ses conseils, Président à mortier au parlement de Metz.

XVI. Noël DE NAYVE, Sire Marquis de Nayve, Chevalier de Combles, etc., né à Bar le 16 mai 1495, qualifié très-honoré Seigneur et Marquis de Nayve, dans le contrat de mariage de François DE NAYVE, son fils, à la date du 14 mai 1555, ayant fixé son domicile à Bar, s'y fit décharger de la taille, en sa qualité de noble, et fut pourvu, le 11 septembre 1540, en survivance de son père, du gouvernement de la baronnie d'Ancerville et de l'office de Gruyer du Barrois. Il mourut au château des Braux, le 3 novembre 1563, laissant de son union avec Blanche DE GUERRE DE VILLEZARGUE, fille d'Antoine de Guerre de Villezargue et de dame Marie de Touraille :

1° François, qui suit,
2° Michelette DE NAYVE;
3° Henriette DE NAYVE, femme de Nicolas GAINOT, Seigneur de Saux, dont le fils, Jean GAINOT, fut reconnu, en 1577, descendre par sa mère d'une très-noble et très-ancienne lignée, et obtint de Charles III, duc de Lorraine, des lettres d'anoblissement.

XVII. François DE NAYVE, IIIe du nom, Sire Marquis de Nayve, Chevalier de Combles, Seigneur de Joinville, de Noncourt, de Villezargue et autres lieux, né à Nayves le 15 avril 1525, « robuste de corps, haut de taille et d'esprit, se montra habile homme de Guerre et de Conseils sous les Ducs Charles III et Henry II. Entré au service de Gustave Vasa, Roi de Suède, le 1er mars 1540, à l'âge de quinze ans, il fit toute les guerres de Danemark et de Suède contre Christian; à vingt ans (1545), il était Capitaine au régiment des Gardes à che-

val de Gustave; à l'âge de trente ans, il était Lieutenant Général, et il accompagnait François de Lorraine en cette qualité; en 1553, il se trouva à la défense de Metz, et l'année suivante à la bataille de Renty. En 1557 il quitta l'Italie à la suite du Duc de Guise et se trouva en 1558 à la prise de Calais. En 1559, il fut fait Chevalier de Saint-Michel. Le 19 décembre 1562, il se trouva à la bataille de Dreux; le 18 janvier 1563, au siége d'Orléans où François, Duc de Guise, fut assassiné d'un coup de pistolet par Poltrot de Méré, Gentilhomme huguenot; aux batailles de Saint-Denis, le 10 novembre 1567; de Jarnac-sur-Charente, le 13 mars 1569, et de Moncontour le 3 octobre suivant. Le 1er octobre 1579, il reçut le collier de l'Ordre du Saint-Esprit. En 1586, il faisait partie de l'armée de la Ligue, et il a combattu en 1587 à Vimory et à Aulneau. En 1588, il fut envoyé en mission par Henry Ier de Lorraine, Duc de Guise, auprès du roi Philippe II. Il faisait partie de l'Ordre de la Toison d'Or. Quelques jours après l'assassinat de Henry, Duc de Guise, arrivé le 23 décembre 1588, il se retira à Nayves. » (Brienne, *Mémoires et Précis sur la Lorraine et le Barrois; Bibl. Nation.)*

La famille possède une gravure ancienne du règne de Henri III, représentant ce grand capitaine avec cette légende : Marquis François DE NAYVE, Chevalier de Combles, Seigneur de Joinville, de Noncourt, etc., et le cri de guerre : *Fer, Fer.* Il est recouvert de son armure de fer, avec le *Collier de la Toison d'Or* au cou.

François DE NAYVE fut déclaré Noble et issu de très-noble extraction, par suite d'une enquête du 11 novembre 1597. Il donna son aveu et dénombrement au Duc de Lorraine, Charles III, le 11 août 1601, pour raison du fief, terre et Seigneurie de la Mothe-Tenance; il mourut à Nayves-devant-Bar, le 11 mai 1611, à l'âge de quatre-vingt-six ans; il avait été marié, par contrat passé à Paris, le 14 mai 1555 avec Dona Maria DE LUNA, d'Aragon, de la famille des Gusman de Castille, fille de Claude de Quionnes, Comte de Luna, Grand d'Espagne, Ambassadeur du Roi d'Espagne, et de Dona Eléonore d'Albe. Ses enfants furent :

1° Claude, qui suit;

2° Jean DE NAYVE, Seigneur du Hochot, fut nommé, le 20 avril 1585, Capitaine d'une compagnie de deux cents hommes à cheval et Lieutenant des gardes du Roi, suivant l'acquisition qu'il fit de cette charge, par acte du 27 mai 1587, dans lequel il est qualifié chevalier de Combles. Il fut maintenu dans sa noblesse par jugement des États de Chaumont, rendu le 1er juillet 1584. Il décéda à Combles en 1637, âgé de quatre-vingts ans. Sa descendance s'établit à Lyon et en Dauphiné;

3° Marguerite DE NAYVE, femme de Noble Louis D'ADANCOURT, Citoyen de Metz.

XVIII. Claude DE NAYVE, Chevalier de Combles, Seigneur de Joinville, de Noncourt, etc., né à Nayves le 17 février 1556, mort à Nancy le

9 juin 1632, fut d'abord Capitaine d'une Compagnie au régiment des Gardes du Roi de Pologne Maximilien (1587). Il devint Conseiller d'Etat du Duc Charles III de Lorraine en 1591. Ces charges et ces dates étaient énoncées dans son épitaphe rapportée dans une enquête de Maintenue de Noblesse du 18 juin 1646, en faveur de son fils Mathieu. Il fut marié, en 1591, avec Marie D'ALÈGRE, fille du Marquis François D'ALÈGRE et d'Elisabeth Leclerc de Morionvillier ; de cette union vinrent :

1° Mathieu, qui suit;
2° Claude DE NAYVE, Chevalier de Combles, Seigneur de Tenance-les-Moulins et de Touraille, Capitaine au régiment des Gardes de Charles IV, Duc de Lorraine. Il fut tué, en 1631, à Moyenvic, à la tête de sa compagnie.

XIX. Mathieu DE NAYVE, Sire Marquis de Nayve, etc., né à Nayves le 15 mai 1592, décédé à Bar le 8 avril 1663, fut successivement Capitaine au régiment des Gardes à cheval du Roi de Pologne Maximilien (1614), et Conseiller d'Etat du Duc des Deux-Ponts. Il épousa par contrat du 5 mai 1619, Elisabeth DE LA PLACE DE VITRY, fille de noble N. de la Place, Baron de Vitry et de Dame Marie de Melin ; il fut père de :

1° Claude DE NAYVE, Chevalier de Nayve, né à Bar le 15 mars 1623; il fut nommé Capitaine des Gardes de Charles IV, Duc de Lorraine, le 17 février 1651; il fut tué le 17 septembre 1671, en défendant la tranchée de Chatte; il n'a pas laissé de postérité ;
2° Louis, qui suit;
3° Blanche DE NAYVE, Dame de Sauzey, Religieuse au monastère de la Charité à Vannes;

XX. Louis-François DE NAYVE, Sire Marquis de Nayve, Chevalier de Combles, Seigneur de Joinville, de Noncourt et autres lieux, né à Nayves le 19 avril 1624, décédé aux Braux le 17 septembre 1705, Capitaine d'une Compagnie de Chevaux légers au service de Charles IV, Duc de Lorraine, fut maintenu dans sa noblesse par jugement des Elus de Bar, le 1er juillet 1656; par Ordonnance de M. de Gremouville, Intendant de Champagne, le 16 avril 1670 ; et par arrêt du Conseil d'Etat rendu le 8 septembre 1672 en faveur de Marie-François, son fils. Il avait pris alliance, le 14 avril 1651, avec Demoiselle Anne BUDES DE GUÉBRIANT, fille d'Yves Budes, Comte de Guébriant, et de Françoise BOUHIER. De cette union naquirent :

1° Marie-François, qui suit;
2° N. DE NAYVE, né à Nayves le 7 juin 1653, Capitaine de Mousquetaires, se trouva le 17 mars 1677, à la prise de Valenciennes ;
3° Éléonore-Louise DE NAYVE, Dame de Combles, Religieuse de la Maison royale de Noisy, en 1682.

XXI. Marie-François DE NAYVE, né à Nayves, le 14 mars 1652, qualifié Marquis de NAYVE, Enseigne des vaisseaux du Roi, par commission du 26 avril 1673, signée LOUIS, contresigné COLBERT; il était entré au corps royal de la marine au mois de février 1670 et, à cette occasion, avait fait preuve de sa noblesse. Il devint Capitaine de vaisseau. En 1696, il se retira aux Braux où il mourut le 14 avril 1732. Sa carrière fut des plus brillantes : il assista aux batailles navales des 7, 14 juin, et 22 août 1673; à la prise de Cayenne, le 20 décembre 1676; au combat de Tabago, le 23 février 1677; aux bombardements de Tripoli et d'Alger, les 22 juin 1685 et 1er juillet 1688. Il se trouva, le 5 août 1690, à la descente de Tingmouth; le 10 août 1691 au bombardement de Barcelone, et le 22 du même mois à celui d'Alicante; enfin, le 9 juin 1693 à la destruction de Roses.

Marie-François DE NAYVE avait épousé, le 10 août 1675, Marie-Eléonore D'HARCOURT, de la maison de Lorraine, fille du Marquis François d'Harcourt, de laquelle il eut :

1° François-Henry, qui suit;
2° Élisabeth-Marie DE NAYVE, mariée le 17 juin 1695 à Anatole DE GUITRY, fils du Marquis Louis-Frédéric de Guitry, Grand-Maître de la garde-robe du Roi.

XXII. François-Henry, Marquis DE NAYVE, Chevalier de Combles, Seigneur de Joinville et de Noncourt, né à Nayves le 10 mai 1676, mort audit lieu le 10 juin 1744, avait épousé Marie-Antoinette DE LA VALETTE, fille du Comte Antoine de la Valette, dont il eut :

1° René, qui suit;
2° François-Pierre DE NAYVE, Chevalier de Nayve, Capitaine au régiment de Brecy, marié le 19 avril 1739 à Blanche DE SÈVE, fille du Comte de Sève, Conseiller du Roi; Il se fixa à Florence en 1756.

XXIII. René, Marquis DE NAYVE, Chevalier de Combles, Seigneur de Joinville et de Noncourt, né à Nayves, le 4 mars 1698, fut nommé Capitaine d'une Compagnie de Chevaux légers au régiment de la Reine par commission du 18 octobre 1725. Il mourut, le 4 août 1783, et fut inhumé dans l'église paroissiale de Saint-Mihiel, laissant de l'union qu'il avait contractée, le 4 juin 1723, avec Marie ALLEAUME DE TILLOY, Dame d'Armantière, fille du Marquis Alleaume de Tilloy, les enfants ci-après :

1° François, qui suit;
2° Anatole-Marie DE NAYVE, Chevalier de Nayve, né à Bar le 19 mars 1727, qui passa en Amérique, l'an 1789;
3° Marie-Louise DE NAYVE, née à Bar, le 4 avril 1729, mariée le 7 mai 1747, au Comte Arthus DE MENUTZ;
4° Gaston-Marie DE NAYVE, Comte de Nayve, né à Bar le 3 juin 1731, mort le 4 avril 1798.

XXIV. François DE NAYVE, IVe du nom, Marquis de Nayve, né à Nayves le 19 mars 1724, Enseigne des vaisseaux du Roi par brevet du 4 mars 1740, se trouva, le 22 février 1744, au combat naval livré à la flotte anglaise par les flottes réunies de France et d'Espagne. Ayant obtenu de quitter le service, par arrêté du 1er mai 1749, il se retira à Nayves. Il est mort à Paris le 18 mars 1816. Il avait épousé, le 17 janvier 1759, Marie-Suzanne D'ADANCOURT, qui le rendit père de :

1° Auguste-Philippe DE NAYVE, marquis de Nayve, né à Paris, le 28 octobre 1759, qui fut reçu Mousquetaire en 1781 ; en 1798, il prit part à la campagne d'Egypte, et le 12 novembre 1801, il accompagna le général Le Clerc dans son expédition de Saint-Domingue, en qualité de chef d'Etat-Major. Embarqué sur la frégate *la Méduse*, il mourut, le 30 novembre 1802, en face des Canaries et fut enterré à Ténériffe.
2° N. DE NAYVE, née en 1764 à Paris, mariée à N. REYMOND, de Rives (Isère) ;
3° Louis-Marie, qui suit.

XXV. Louis-Marie DE NAYVE, Marquis de Nayve, né à Paris, le 8 mars 1768, fut d'abord destiné à l'État ecclésiastique, qu'il abandonna en 1789, pour devenir Secrétaire du Marquis de Marbois, gouverneur de Saint-Domingue. Il y devint successivement Commissaire des guerres, Administrateur de l'arrondissement de Jérémie, enfin Ordonnateur en chef de l'ile, en 1802. La famille possède sa correspondance avec Toussaint-Louverture.

Rentré en France en 1810, le marquis de NAYVE fut aussitôt nommé Commissaire de la Marine à Livourne (Italie), puis à Toulon en 1815. Il est mort à Versailles, le 12 juillet 1826. Il avait épousé, le 17 août 1805, à Saint-Thomas (Ile danoise), Élisabeth-Louise-Antoinette MARY, fille de Barthélemy Mary et de Louise-Françoise DU HARLAY, de la Maison des Comtes du Harlay, de Chanvallon et de la Courbonnaye. Par les Harlay, la famille de Nayve compte parmi ses ancêtres Jacques Cœur. La Marquise DE NAYVE était la fille de la dernière des du Harlay ; elle est décédée à Paris le 1er avril 1853, et a été inhumée dans les caveaux du tombeau de son petit-fils, Victor Pierrugues, Baron de Beaujour, qui domine le cimetière du Père-Lachaise.

De de cette union sont nés :

1° Dominique, qui suit;
2° Françoise-Augustine DE NAYVE, née à Philadelphie, le 1er août 1808, mariée à Versailles, en 1826, à Jean-François PIERRUGUES, Capitaine d'artillerie, Chevalier de la Légion d'honneur, neveu du Baron DE BEAUJOUR, Pair de France. Elle est décédée le 17 octobre 1874. Son gendre, Jules de Lafont, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, habite Poitiers.

XXVI. Dominique DE NAYVE, Marquis de Nayve, né à Santo-Domingo (Amérique), le 15 avril 1806, ancien Officier de la Marine Royale, s'est marié

à Grenoble, avec Mademoiselle Françoise-Baptistine CHAVAND DU BOISSIEU, de laquelle il a eu :

XXVII. Baptistin-Lucien-Gaston-Anatole, Comte de NAYVE, né à Grenoble, le 3 septembre 1849, ancien Contrôleur des Contributions directes. Il a épousé, le 5 octobre 1875, Blanche-Marie-Frédérique-Hélène MASSÉ DE BAUDREUILLE, née le 2 septembre 1854 à Saint-Amand, fille unique d'Hippolyte-Jacques-Henri Massé de Baudreuille, décédé le 5 décembre 1874, et de Dame Agathe-Marie-Hélène CHÉNON, et petite-fille de Benjamin CHÉNON, Conseiller honoraire, Chevalier de la Légion d'Honneur, et de Dame Agathe BONNELAT, décédée le 9 février 1875.

De cette union est né :

Lucien-Henri-Dominique-Hippolyte DE NAYVE, né à Saint-Amand, le 21 octobre 1876.

Résidences : Le château de Sidiailles (Cher); celui de Presle, commune de Cuffy (Cher); et Saint-Amand-Mont-Rond (Cher).



O'CONNELL

(COMTES)

IRLANDE ET FRANCE

ARMES : *d'azur, à un chevron d'argent, accompagné en chef de deux étoiles d'or, et en pointe d'un trèfle d'argent.* — COURONNE : *de Comte.* — SUPPORTS : *à dextre un chien-loup, accolé d'une couronne antique d'or, et à senestre un cerf colleté d'or et enchaîné.* — DEVISE : *Compositum jus fasque animi.*



Le Comte François-Michael O'CONNELL, né en 1847, fils de François O'CONNELL et de Norah née DE MONTMORENCY O'CALLAGHAN, est issu de la maison irlandaise O'CONNELL, des Princes de Thommond, dont le chef, le célèbre roi d'Irlande, Brian-Borhimbe, expulsa les Danois de l'île, en 1014.

Le Comte François-Michael O'CONNELL a été élevé à la dignité DE COMTE par bref de Sa Sainteté le Pape Pie IX, en date du 26 mars 1876, en récompense d'éminents services rendus à l'Eglise et au clergé de Paris, pendant la Commune (1871).

Un peu avant la guerre, il avait tout quitté pour venir servir la France. Il a constamment donné, sur tous les champs de bataille, les preuves du plus grand dévouement à sa patrie adoptive.

Voici la traduction littérale du Bref de Notre Saint-Père le Pape, qui lui a conféré, dans des termes tout exceptionnels, le titre héréditaire DE COMTE pour lui et ses descendants.

« PIE IX, PAPE,

« A Notre fils bien-aimé, François-Michael O'CONNELL, Salut et Notre bénédiction apostolique.

« Votre fidélité inaltérable envers le Saint-Siége apostolique, votre « charité envers les indigents, et par-dessus tout, les preuves de courage « que dans ces temps de troubles récents et effroyables, qui ont accablé la « France, vous avez données en sauvant d'une mort imminente un grand « nombre d'ecclésiastiques, Nous ont provoqué à vous récompenser en déco- « rant votre nom d'un nouveau lustre et d'un nouvel éclat en témoignage « de Notre bienveillance.

« En conséquence, Nous avons résolu, cher fils, de vous conférer, en « raison de vos mérites, le titre de COMTE, titre qui ne sera pas seulement « limité à votre vie, mais qui s'entendra aussi à vos héritiers.

« Dans ces circonstances, tous ceux qui se trouveront favorisés par ces « présentes lettres et chacun en particulier, sont déclarés absous par ce seul « fait de toutes peines d'excommunication, d'interdit et autres censures « ecclésiastiques, sentences et peines quelconques et pour quelque cause « qu'elles aient été prononcées et encourues: « Nous vous accordons et con- « férons très-cher fils, ainsi qu'à tous vos descendants dans la ligne primo- « géniturale et masculine, le titre DE COMTE, à la condition qu'issus de ma- « riage légitime, ils ne se soient jamais séparés de la religion catholique, et « que de plus, s'efforçant de suivre les traditions de leur famille et les « exemples de leurs pères, ils persévèrent dans l'obéissance qui est due au « Saint-Siége apostolique. En conséquence, en vertu de la même autorité « souveraine et par la teneur des présentes, Nous voulons que sur les re- « gistres publics et privés, actes et diplômes quelconques, et sur toutes « lettres apostoliques, vous puissiez, vous et vos descendants, être dits et

« qualifiés de ce titre d'honneur, et que vous puissiez user et jouir des pri-
« viléges, prérogatives, prééminences, indults et honneurs, dont ceux qui
« sont décorés de ces mêmes titres de noblesse usent et jouissent ou peuvent
« et pourront user et jouir.

« En vous donnant et accordant ces priviléges, Nous décrétons que ces
« présentes lettres, resteront fermes, valides et efficaces dans l'avenir
« et qu'elles auront à perpétuité, pour vous et vos descendants, leur
« plein et entier effet; interdisant, à tous juges ordinaires, ou délégués
« Auditeurs des causes du sacré Palais, Nonces du Saint-Siége, Cardinaux de
« la sainte Eglise romaine, et Légats a latere, d'interpréter autrement ces
« présentes lettres, déclarant vaine et inutile, toute atteinte qui pourrait leur
« être portée sciemment ou involontairement par quelque autorité que ce
« soit, et ce, nonobstant toutes Constitutions et Ordonnances apostoliques
« quelconques.

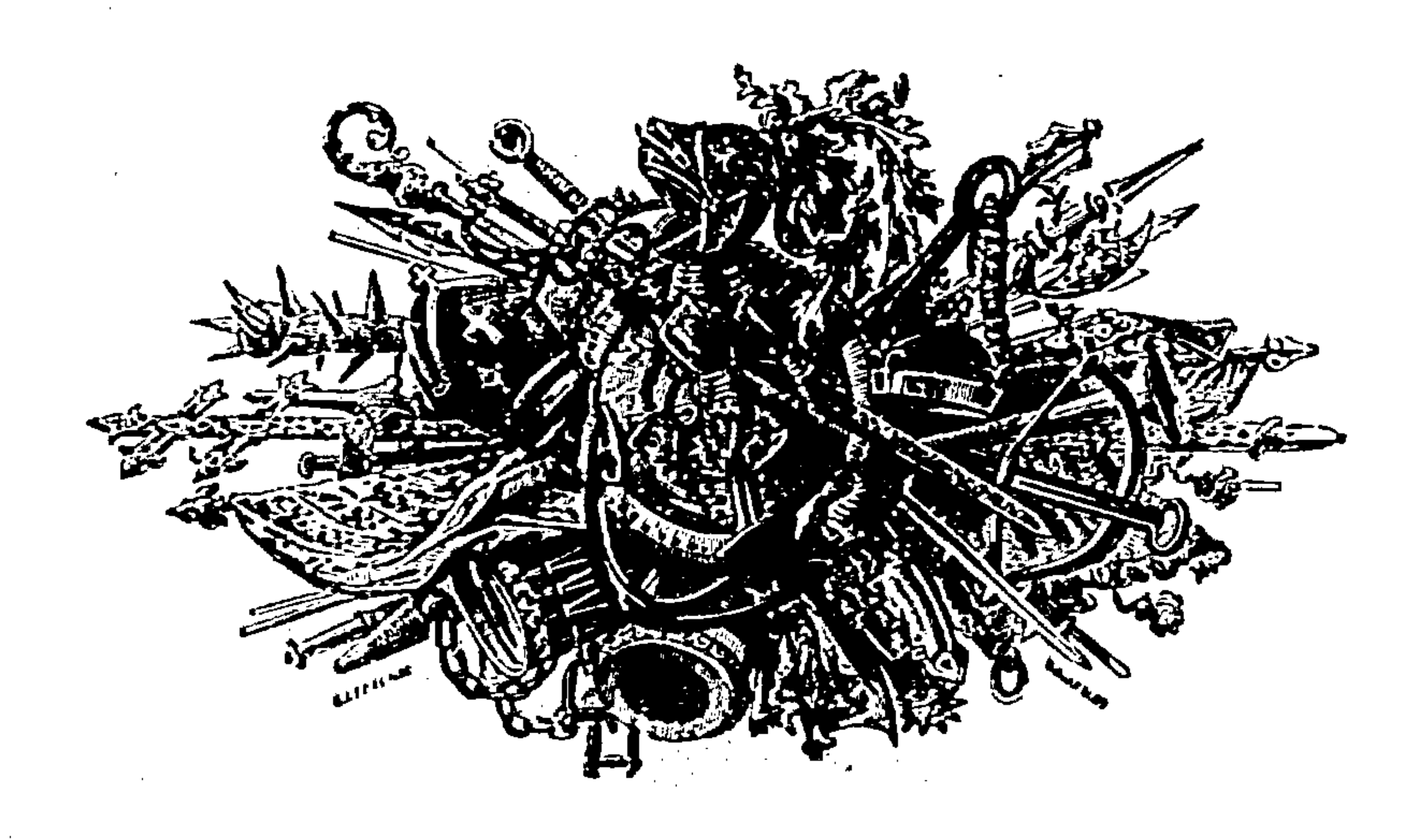
« Donné à Rome, à saint Pierre, sous l'anneau du Pêcheur, le 22e jour
« de mars 1876, et de Notre pontificat, l'année trente-et-unième.

« *Signé :* F. Cardinal ASQUINI. »

En outre de cette haute distinction, le Comte François-Michael O'CONNELL a été honoré pour ses éminents services, de plusieurs croix de commandeur de divers Ordres.

Il a épousé en 1871 la Princesse Nonia BERTONO DE PENANO, née CLARK, dont il a un fils :

François O'CONNELL, né en 1875.



OLIVER DE LORNCOURT

ANGLETERRE ET FRANCE

MARQUIS DE LEUVILLE;

BARONS DU HOMET ET DE LA RIVIÈRE; SEIGNEURS DE MIGALANT,
DE SAINT-PHILIBERT, DE BRETIGNY,
DU COUDRAY, DE VALORGES, DE VILLEMARÉCHAL,
DE PUYSIEUX, ETC.



ARMES : *Écartelé : contre-écartelé : aux 1 et 4, d'azur, à six besans d'or, au chef d'argent, chargé d'un Lion issant de sable, armé et lampassé de gueules; aux 2 et 3, d'or, à trois bandes de gueules, celle du milieu chargée de trois étoiles d'or, qui est des* MARQUIS DE LEUVILLE. — *Aux 2 et 3, de sable, au chevron d'hermines, accompagné de trois fers de moulin d'or, au chef d'argent, chargé d'un Lion de gueules, qui est des* OLIVER DE LORNCOURT. — COURONNE : *de Marquis.* — SUPPORTS : *deux Griffons.*


A maison anglaise des OLIVER (en français OLIVIER), remonte sa filiation, sur preuves authentiques, jusqu'à l'an 1040, c'est-à-dire avant la conquête.

Elle s'est divisée en deux branches principales.

Passée en France au XVe siècle, la BRANCHE AINÉE a été titrée MARQUIS DE LEUVILLE par le roi Louis XIV, et s'est éteinte en 1742, après avoir occupé les plus hautes positions dans l'État, et joui des plus grandes distinctions.

La BRANCHE CADETTE, restée en Angleterre, où elle s'est continuée jusqu'à nos jours, a hérité des titres de la branche aînée.

Les illustrations de la famille OLIVER sont aussi nombreuses que marquantes. Elle compte en Angleterre : des Gouverneurs de places fortes sous Henri IV; un Ambassadeur auprès du Roi de France en 1551; plusieurs Shérifs et Baillis; un Gentilhomme de la chambre du Roi Charles II; un Maître des œuvres de maçonnerie du Roi Jacques II; une foule d'Officiers de marine, etc.

En France, elle a produit : Un Procureur Général de la Chambre des comptes en 1454; un Chancelier de Louis XII en 1510; un Président du Parlement de Paris en 1511; un Abbé, un Évêque, et un Cardinal de 1532 à 1604; un Lieutenant Général des armées du Roi en 1650; deux Grands Baillis de Touraine, en 1693 et 1700; des Chevaliers de Malte, de l'Ordre du Roi, de Saint-Louis et de Saint-Michel, etc.

La maison OLIVER a possédé des manoirs domaniaux dans huit comtés de l'Angleterre et même en Irlande.

En France, elle a possédé le *Marquisat* de LEUVILLE, érigé par le Roi Louis XIV au mois de juin 1650 (*Voir* les lettres patentes aux Archives Nationales), et, en outre, les *Baronnies* du Homet et de la Rivière, et un grand nombre de fiefs et seigneuries.

Lorsque la branche des Marquis de Leuville s'éteignit en 1742, le représentant de la branche anglaise, Stéphen OLIVER, vint en France, en 1745, pour revendiquer l'héritage et les titres de ses cousins et soutint, à cet effet, un procès qui dura jusqu'à sa mort, survenue en 1750.

Il fit, à cette occasion, vérifier ses preuves de noblesse par le juge d'armes de France d'Hozier. (Ces preuves sont conservées aux archives de la famille.)

Il résulte de ce document que Stéphen OLIVER était bien le représentant direct de la branche cadette de sa maison, et, par conséquent, l'héritier des noms et titres de la branche aînée des MARQUIS DE LEUVILLE.

La maison OLIVER a contracté des alliances avec les meilleures familles, telles que celles de Verdon, de Betet, de Lacy, Sherwood, Hauburg, Adamson, de Uffort, de Vère, de Dacre, Fitzwalter, de Lorancourt, Comtes de

Lichfield, Comtes de Suffolk, Ducs de Norfolk, Carew, Battescombe, Fermor, Fraymon, Frayton, Fanshawe, Creswil, Coppin-Baker, Taunton, etc., en Angleterre; de Noviant, Heroust, Maigné, Valin, Rapouël, Tuleu, de Ganay, Boislève, de Persan, de Mouchy, de Sénarpont, de Sainte-Maure, de Nesles, de Chabannes de la Palisse, de Chauvigny, de Crevant, du Bois de Fontaine-Marans, de l'Aubespine, de Mornay, de Laigue, d'Effiat, etc., en France.

D'après les témoignages des historiens, les chartes anglaises et françaises conservées dans les archives publiques de ces deux pays, et de nombreux auteurs héraldiques, la filiation authentique de la maison OLIVER est irrécusablement établie à partir de *Nigel* OLIVER, qui forme le premier degré.

I. Nigel OLIVER, vivant au milieu du XIe siècle, avait pour contemporain N. OLIVER, de Malmesbury, religieux bénédictin, mort en 1060. (*Dictionnaire historique de Moreri.*) Il fut père de :

II. Richard OLIVER, qui fut père de :

III. John OLIVER, époux de Clémentine DE LORANCOURT, fille de William de Lorancourt, un des compagnons de Guillaume le Conquérant. Il eut d'elle :

IV. Nigel OLIVER, vivant en 1152, père de :

V. N. OLIVER ou OLYVER, qui eut deux fils, dont l'un :

VI. Jourdain OLIVER, mourut en 1302. Il avait épousé Emma, fille de Jean DE BELET, dont il eut :

VII. Walter OLIVER, du Comté de Surrey, qui épousa la seconde fille de Jean DE LACY, Connétable de Chester, dont il eut :

VIII. Richard OLIVER ou OLLYVER, du Comté d'York, un des Compagnons du Roi Edouard dans son expédition maritime en 1313; il épousa Catherine SHERWOOD, héritière de sa maison, dont il eut, entre autres enfants :

1° Robert, qui suit;
2° Jean, auteur d'un rameau qui s'est éteint en 1650.

IX. Robert OLIVER, acquit les droits de bourgeoisie à Colchester et à Shorchem (Sussex), et s'établit à Southwark en 1321, puis à Lynn en 1324. Il épousa Catherine HANBURG, fille de Robert, auteur des Hanburg d'Essex. Il en eut :

X. William OLIVER, possesseur de domaines dans le Surrey et le Sussex, sous le règne d'Edouard III. Il épousa Jessy ADAMSON, fille de William ADAMSON, de Londres et Newcastle, Ecuyer, dont il eut le fils qui suit.

XI. Robert OLIVER, épousa Marguerite de UFFORD, fille de Robert de Ufford, premier Comte de Suffolk, et fut père de :

XII. William OLIVER, nommé, par le roi Henri IV, Gouverneur des Manoirs de Cranham et de Croydon, qui épousa Alice DE DACRE, fille de Guillaume de Dacre, mort vers 1403, auteur des Barons de Dacre de Gillestand.

Il laissa trois enfants, entre autres :

1° Jacques OLIVER, auteur de la BRANCHE AINÉE, passée en France, titrée MARQUIS DE LEUVILLE, éteinte en 1742, dont la filiation va suivre;

2° William OLIVER, auteur de la BRANCHE CADETTE, restée en Angleterre, dont la filiation viendra après celle de son aînée ;

3° Robin OLIVER ou OLIVIER, venu en France avec son frère Jacques, se fixa en Normandie, et y posséda des biens nobles : on le trouve mentionné dans une Charte de 1431. (Titre original aux *Archives de la famille.*)

BRANCHE AINÉE

DES

MARQUIS DE LEUVILLE, BARONS DU HOMET ET DE LA RIVIÈRE, SEIGNEURS DE BRETIGNY, SAINT-PHILIBERT, VILLEMARECHAL, VALORGES, PUYSIEUX, VAUROBERT, ETC.

(EN FRANCE)

XIII. Jacques OLIVER, ou OLIVIER, fils aîné de William Olivier et d'Alice de Dacre, épousa Jeanne HAYDAY, fille de Robert Hayday, du comté d'Hereford. Il se retira, en 1440, au lieu de Bourgneuf, dans l'Aunis, et, conformément à l'usage établi par ses compatriotes émigrés en France, il francisa son nom en celui d'OLIVIER. (*Dossier Olivier*, cab. des Titres. Bibliothèque Richelieu.) On le retrouve qualifié seigneur de Bretigny, dans l'Ile-de-France, et Procureur au Parlement. Il fut père de :

XIV. Jacques OLIVIER, Ecuyer, Seigneur de Leuville et autres lieux, qui fut, comme son père, Procureur au Parlement. Il est mort avant le 5 mai 1488, jour où sa veuve fut nommée tutrice de ses enfants. Il avait épousé Jeannette DE NOVIANT, fille aînée d'Etienne de Noviant, Conseiller d'Etat et Procureur Général en la Chambre des comptes en 1451. (*Le Père Anselme*, tome VI, page 483.) Il laissa, entre autres enfants :

1° Jacques, qui suit;

2° Guillaume OLIVIER, qui épousa, en 1492, Herminie RAPOUEL, sœur de Jacques Rapouel, Seigneur de Varâtre, Lieutenant de Melun, mort le 10 décembre 1494, laissant une fille unique : Herminie OLIVIER, mariée à Philibert DE LORANCOURT, Gentilhomme anglais;

3° Étienne Olivier, abbé de Saint-Merry, à Paris, rendit hommage pour la terre de Leuville, le 5 mai 1488;

4° Jean Olivier, ayant été élu abbé de l'abbaye de Saint-Denis, se démit en faveur du Cardinal de Bourbon, et devint Évêque d'Angers en 1532; il mourut le 12 avril 1540;

5° Jean Olivier, le Jeune, Secrétaire du Roi, marié à Perrette Lopin, Dame de Mancy, en eut plusieurs enfants;

6° Claude Olivier, Écuyer, Seigneur de Balainvilliers le 9 janvier 1525. (Titre original aux *Archives de la famille.*) Il épousa Marie Maigné, de laquelle il n'eut pas d'enfants;

7° Autre Jean Olivier, dit aussi le Jeune, fixé en Nivernais.

XV. Jacques Olivier, Chevalier, Seigneur de Leuville, de Villemaréchal, etc., d'abord Président au Parlement de Paris en 1507, fut créé *Chancelier*, Chef du Conseil et du Sénat du duché de Milan, en 1511, pour le Roi Louis XII. Il fut nommé, par le Roi François Ier, *Premier Président* du Parlement de Paris le 20 mai 1517, et mourut le 20 novembre 1519.

Jacques Olivier avait eu deux femmes ; de sa première, Geneviève Tuleu, fille de Nicolas Tuleu, Seigneur de Cely en Gatinais, et de Philippe de Ganay, naquit :

XVI. Haut et puissant Seigneur François Olivier, Chevalier, Seigneur de Leuville, Avocat au Parlement, Conseiller au Grand Conseil le 15 juillet 1523 ; Maître des requêtes en 1536 ; envoyé à la Diète de Spire, en 1541, fut pourvu de la charge de *Président* au Parlement de Paris en 1543 et créé Chancelier de France en 1545. (Blanchard, *Histoire des Présidents du Parlement de Paris.*) Il donna quittance en cette qualité le 3 juillet 1547.

François Olivier avait épousé, en 1538, Antoinette de Cerisay, fille de Nicolas de Cerisay, Baron de la Rivière, Bailli de Cotentin, et d'Anne Bohier de Saint-Ciergue, et mourut à Amboise le 30 mars 1560. Sa veuve donna quittance en 1568. (Titre original aux *Archives de la famille.*)

Le Chancelier eut sept enfants, entre autres :

1° Jean, qui suit;

2° Guillaume Olivier, qui donna des quittances, en 1589, comme Trésorier de l'Union des Catholiques (Titre original aux Archives de la famille);

3° François Olivier, Chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, qui se distingua au siége de Malte en 1565 (Goussancourt, *Martyrologe des Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem*);

4° Claude Olivier, qui ratifia la cession faite à Jean de Cerisay, en 1577, des fiefs de la Roche et de la Guerinière (titre original aux *Archives de la famille*) ;

5° Et un fils naturel, Séraphin Olivier, qui obtint de Clément VII le chapeau de Cardinal en 1604, et mourut le 10 mars 1609, âgé de soixante et onze ans. (*Dictionnaire historique de Moreri.*)

XVII. Messire Jean Olivier, Chevalier, Baron du Homet et de la Rivière, Seigneur de Leuville, etc., etc., Gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi et Chevalier de l'ordre de Saint-Michel, est ainsi qualifié dans cinq quittances en date des 17 octobre 1570, 22 décembre 1575, 10 mars 1579, 18 jan-

vier et 28 mai 1584, signées J. OLIVIER. (Titres originaux aux *Archives de la famille.*)

Il mourut en 1597, ayant eu de Suzanne de CHABANNES, fille de N. de Chabannes, Seigneur de la Palisse, et de Catherine de La Rochefoucauld de Barbezieux, neuf enfants, entre autres :

1° Jean, qui suit;
2° Louis OLIVIER, reçu de minorité dans l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, en 1604 (Minute aux *Archives de la famille*);
3° François OLIVIER, Abbé de Saint-Quentin de Beauvais, Seigneur de Fontenay en Normandie et de Villemaréchal, mort en 1636, âgé de cinquante-cinq ans;
4° Françoise OLIVIER, mariée, le 6 février 1604, à Pierre DU BOIS DE FIENNES, Seigneur de Fontaine-Marans et du Plessis en Touraine, dont le petit-fils releva les noms et titres d'OLIVIER, Marquis de LEUVILLE, et forma un rameau qui s'éteignit en 1742, ainsi qu'on le verra ci-après.

XVIII. Messire Jean OLIVIER, Chevalier, Seigneur de Leuville, Baron du Homet et de la Rivière, Gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, obtint divers arrêts favorables au sujet de son différend avec Charles-Robert de la Marck, Duc de Bouillon, en date des 5 octobre 1601, 14 mai 1605 et 22 juin 1605. (Titres originaux aux *Archives de la famille.*) Il mourut en 1601. Il avait épousé, en 1598, Madeleine DE L'AUBESPINE, fille de Guillaume de l'Aubespine, Marquis de Châteauneuf, et de Marie de la Chastre, fille du Maréchal de France. Il eut d'elle, entre autres enfants :

1° Louis, qui suit;
2° Claude OLIVIER DE LEUVILLE, Chevalier de Malte;
3° Charles OLIVIER, Abbé de Fontenay et de Saint-Quentin-lès-Beauvais, mort à Compiègne, le 30 janvier 1642;
4° Pierre OLIVIER, maître des requêtes de la Reine en 1662 (titre original aux *Archives de la famille*);
5° Marie OLIVIER, mariée : 1° à André des Bordes; 2° à Louis de Pilloys, Écuyer, contre laquelle fut rendu, en 1638, un arrêt du Conseil d'État privé du Roi, au profit de la dame de Saint-Balmont. (Titre original aux *Archives de la famille.*)

XIX. Haut et puissant Seigneur Louis OLIVIER, Chevalier, premier MARQUIS DE LEUVILLE, Baron de la Rivière, Lieutenant Général des armées du Roi, obtint l'érection de la terre DE LEUVILLE en MARQUISAT, par lettres patentes du mois de juin 1650, registrées au Parlement le 9 juillet suivant. (*Voir* aux *Archives Nationales*, la minute des Lettres patentes d'érection.) Il avait épousé, le 13 octobre 1636, Anne MORAND, fille de Thomas Morand, Seigneur et Baron de Mesnil-Garnier et de Jeanne Cauchon, sœur de Thomas Morand, Marquis de Mesnil-Garnier, premier Président du Parlement de Toulouse. (*Mercure du mois de septembre* 1698, pages 259-266.)

Le Marquis DE LEUVILLE mourut le 5 août 1663, ayant eu de son union :

1° Louis, qui suit;
2° Et deux filles, mariées, mortes sans postérité.

XX. Haut et puissant Seigneur Louis OLIVIER, Marquis de Leuville, Baron de la Rivière, reçu Page du Roi dans sa grande écurie en 1667, avait épousé, le 11 novembre 1670, Marguerite DE LAIGUE, fille de François de Laigue, Baron de Chaudieu en Dauphiné, morte au mois d'avril 1719. Le Marquis de Leuville fut tué à la guerre l'année suivante. En lui s'éteignit la branche des MARQUIS DE LEUVILLE, dont les titres et noms furent relevés par son petit-cousin, lequel était :

Louis DU BOIS DE FIENNES, fils de Pierre du Bois de Fiennes et de Françoise OLIVIER (*voir* plus haut), Seigneur de Fontaine-Marans et du Plessis, Grand Bailli de Touraine et Lieutenant Général des armées du Roi, titré Marquis de Givry par lettres patentes du 27 juin 1664. Il mourut en 1699, âgé de quatre-vingt-trois ans, laissant pour fils :

Louis-Thomas DU BOIS DE FIENNES dit OLIVIER, MARQUIS DE LEUVILLE, connu d'abord sous le nom de MARQUIS DE GIVRY, Grand Bailli de Touraine en 1700. Il fut confirmé dans les noms et titres de MARQUIS DE LEUVILLE, par lettres patentes du 25 juin de ladite année. (*Archives Nationales* et *Archives de la famille.*) Il fit la campagne de Bavière en 1741, sous les ordres du Maréchal de Belle-Isle, et, le 15 août suivant, il commanda l'armée comme Lieutenant Général. Il mourut au camp devant Egra, en Bohême, le 3 avril 1742. En lui s'éteignit définitivement la branche des MARQUIS DE LEUVILLE, dont les titres ont été relevés par le Chef actuel de la BRANCHE CADETTE.

De son union, contractée le 2 juin 1725, avec Marie VOISIN, dernière fille de Daniel-François Voisin, Chancelier de France, et de Charlotte Trudaine, il n'eut qu'une fille unique :

Antoinette-Madeleine DE LEUVILLE, née en 1728, et mariée, en 1745, au marquis DE POYANE.

BRANCHE CADETTE

DES

OLIVER DE LORNCOURT, MARQUIS DE LEUVILLE

(EN ANGLETERRE)

XIII. William OLIVER, de Kingsbridge, Comté de Devon, fils puîné de Guillaume Oliver et d'Alice de Dacre, épousa Marguerite CAREW, fille de Sir John Carew, Chevalier. Il en eut trois enfants, savoir :

1° Thomas, qui suit;
2° William OLIVER, Vicaire de Croydon, sous le règne du Roi Henri VI (1440);
3° Ralph OLIVER, premier Secrétaire de la Ligue galloise sous le règne d'Édouard IV (1476).

XIV. Thomas OLIVER, de Kingsbridge, Haut Sherif d'Exeter en 1494 et 1501, mourut en 1507, à quatre-vingt-treize ans. Il avait épousé Alice BATTESCOMBE, dont il eut deux fils :

1° William, qui suit;
2° Roger OLIVER, Ambassadeur près du Roi Charles VIII, en 1495 (1).

XV. William OLIVER, de Burport, Comté de Devon, épousa Guillaine MONTFORT, fille de Guillain de Montfort, dont il eut, entre autres enfants :

XVI. Thomas OLIVER, de Seale, qui épousa, en 1560, sa cousine Alice OLIVER, de Burport, dont il eut le fils qui suit.

XVII. Thomas OLIVER, de Upcot, Comté de Devon, marié à Philiberte de LORANCOURT, fille de Philibert de Lorancourt et d'Herminie Olivier. De ce mariage naquirent huit enfants, entre autres :

1° William OLIVER, du Comté de Dorset ;
2° John, qui suit;
3° Eustache OLIVER, Bailli d'Exeter, en 1557 ;
4° Christophe OLIVER, posséda un tènement appelé le Grand-Romshed, dans le Kent. Il le laissa en héritage, avec d'autres terres, à ses neveux Thomas et John.

XVIII. John OLIVER fut envoyé en Ambassade auprès du Roi de France en 1551. Il épousa Brigitte FERMOR, fille et héritière de Guillaume Fermor et de sa troisième femme, Marguerite SQUIRE; il laissa plusieurs enfants, entre autres :

1° Thomas, qui suit;
2° John OLIVER, co-héritier de son oncle Christophe ;
3° Francis OLIVER.

XIX. Thomas OLIVER épousa Elisabeth FRAYTON, fille de Thomas Frayton, de Lewes, en Sussex, dont il eut, entre autres enfants :

1° Robert, qui suit;
2° John OLIVER, Recteur de Broughton-Ponges, en 1632 ;
3° Benjamin OLIVER, Bailli d'Exeter, en 1661.

XX. Robert OLIVER, de Piley-Court, Comté de Sommerset, épousa Jeanne GILLON, dont il eut, entre autres enfants :

XXI. John OLIVER, marié à Elisabeth PANTON, fille de Jacques Panton, de laquelle il eut :

1° John, qui suit ;
2° Richard OLIVER, Archidiacre de Surrey en 1636.

XXII. John OLIVER, Ecuyer, Intendant de la Cathédrale de Saint-Paul en 1675, mort en 1700, âgé de quatre-vingt-un ans. De son mariage avec Anne CRESWIL, fille de Jacques Creswil, Ecuyer, naquirent :

(1) C'est de cette époque que datent la fortune, l'importance et l'illustration de la branche Espagnole des OLIVERS.

1° John, qui suit;
2° Edward Oliver, mort à trente-cinq ans, le 17 juin 1697;
3° Georges Oliver, possesseur d'un franc-alleu dans le comté de Kent, où il votait en 1717.

XXIII. John Oliver, Ecuyer, épousa : 1° Catherine Fanshawe, fille de Robert, Ecuyer, de Barking, en Ecosse; 2° Elisabeth de Lorncourt, fille et co-héritière de Henri de Lorncourt, Ecuyer, de White-House; il eut entre autres enfants :

XXIV. Stephen Oliver, qui hérita successivement de ses frères Thomas et Guillaume Oliver de Lorncourt, et devint possesseur de domaines considérables dans le Suffolk. Il mourut en 1750, à l'âge de soixante-dix ans.

Stéphen Oliver vint en France, en 1745, pour revendiquer l'héritage et les titres de ses cousins les Marquis de Leuville, qui venaient de s'éteindre dans la ligne masculine. Le procès qu'il soutint à cette occasion devant le Parlement fut interrompu par sa mort, arrivée en 1750. Ses preuves de noblesse, qui ont été établies par le juge d'armes d'Hozier, en 1745, attestent d'une façon irrécusable sa descendance directe de la maison des Olivier Marquis de Leuville.

Il se maria trois fois : 1° Avec N. Lawes, fille de N. Lawes, Ecuyer, de Wickam-Saint-Paul, en Suffolk; 2° Anne Lee, fille de Sir Edward Lee, Baronnet; 3° Guillemette Turner, fille de N. Turner, Ecuyer, de Wareham, en Norfolk. — Du premier lit vint :

1° Joseph Oliver, marié avec Anne Hopkins, de Londres;
2° William, qui suit.

XXV. William Oliver, Ecuyer, de Sudbury et de Sible Heddingham, né en 1745, mourut le 12 décembre 1803, à l'âge de cinquante-huit ans. Il avait épousé Rachel Benson, de Sible Heddingham, de laquelle il eut le fils qui suit.

XXVI. William Oliver, Ecuyer, de Sible Heddingham, né en 1775, de Sudbury, mort en 1808, marié à Sarah-Martha Coppin-Baker, fille de Thomas Coppin-Baker, de Halsted, en Essex, Gentilhomme. Il eut d'elle :

1° William, qui suit;
2° Elise-Anne Oliver, née le 14 octobre 1800;
3° Sarah-Marthe Oliver, morte en bas-âge.

XXVII. William Oliver, Ecuyer, de Sudbury, né le 4 juin 1804, a épousé à Londres, le 21 septembre 1840, Emma-Sophia Eburne. Il est mort le 2 novembre 1853, laissant deux enfants, savoir :

1° William-Redivivus, qui suit;
2° Emma-Caroline, née le 16 février 1841.

XXVIII. William-Redivivus (1) Oliver de Lorncourt, Marquis de Leuville, actuellement seul chef de nom et d'armes de sa Maison, né à Londres le 2 septembre 1843. Ses titres et qualités de Marquis de Leuville, déjà établis l'an 1745, pour le royaume de France, sous le règne de Louis XV, par le juge d'armes, de la maison royale de Bourbon, en la personne de son trisaeïul, lui ont été de nouveau reconnus officiellement par la Cour d'Espagne; cette confirmation lui a été faite depuis l'avénement d'Alphonse XII de Bourbon, par son Roi d'armes.

Il a épousé, en 1869, miss Taunton.

PREUVES : Le Père Anselme : Histoire généalogique de la Maison de France. — Blanchard : Histoire des Présidents du Parlement de Paris. — La Chesnaye-des-Bois : Dictionnaire de la Noblesse. — Le Mercure de France (année 1698). — Félibien : Histoire de Paris. — Comte de Waroquier : Tableau héraldique et généalogique de la Noblesse. — D'Hozier : Recueil de tous les Membres de l'Ordre de Saint-Louis. — Dossier des Titres de la famille OLIVIER, au Cabinet des Titres de la Bibliothèque Richelieu, à Paris. — Cartulaire des Titres de la Maison OLIVER DE LORNCOURT. — Preuves de Noblesse établies par d'Hozier, en 1745. — Moreri : Dictionnaire historique. — De Goussancourt : Martyrologe des Chevaliers Saint-Jean de Jérusalem, etc., etc.



(1) Le prénom de Redivivus lui fut donné intentionnellement, dans son acte de baptême, afin d'indiquer qu'en sa personne revivaient les trois Maisons d'OLIVER, LEUVILLE et LORNCOURT.

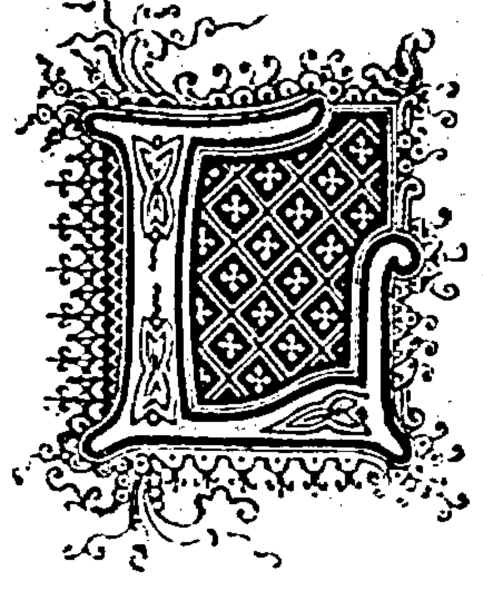
LE PAINTURIER DE GUILLERVILLE

NORMANDIE

Barons de Guillerville; Seigneurs et patrons de Guillerville
et de Ricarville, de Vieville, de Roucherolles
Seigneurs hauts justiciers de la baronnie de Hautot-Saint-Sulpice, etc.



Armes : *Écartelé : aux* 1 *et* 4, *d'or, au lion de sable; aux* 2 *et* 3, *d'argent, au chevron d'azur, accompagné de trois roses de gueules.* (Armorial général de 1696, et ancien cachet de 1692.)
Couronne : *de Comte.* — Supports : *deux lions.*



A famille LE PAINTURIER est originaire de l'Election de Caudebec, ancienne capitale du pays de Caux.

Cette Election n'ayant pas été recherchée en 1463, c'est-à-dire à la suite de la Commission du Roi adressée aux Officiers des Aides, à la poursuite de Remon de Monfault, il en résulte pour les familles du pays, au regard de leur ancienneté, un fâcheux préjudice historique. (WAROQUIER, *Tableau de la Noblesse, IVe partie, page* 65.)

Quoi qu'il en soit, l'existence noble de la famille LE PAINTURIER est certaine dès le XIIIe siècle, comme on le verra ci-après. Ajoutons que si, dans les divers actes relatifs à cette famille, le nom se trouve orthographié de différentes manières : LE PINTURIER, LE PEINTEURIER, etc., celui de LE PAINTURIER a prévalu.

Quant aux deux principaux fiefs que cette famille a possédés, et qui avaient droit de patronage, ceux de Guillerville et de Ricarville, nous trouvons le premier successivement tenu, au XVIe siècle, par les familles de Barville, Le Roy, Martel et Hattingois, d'où il est entré dans celle de LE PAINTURIER. Bien antérieurement, il exista une famille de ce nom : Jean de Guillerville est mentionné dans un rôle de l'ancienne Chambre des Comptes de l'année 1236. (DE LA ROQUE, *Traité du Ban et Arrière-Ban, page* 19.)

Noble et puissant Seigneur Ouchon de Barville est qualifié Seigneur dudit lieu et de Guillerville, en 1519. Deux ans plus tard, noble Jean Le Roy, Ecuyer, était seigneur et patron de Guillerville. Quelques années après, cette seigneurie appartenait à haut et puissant Charles Martel, Seigneur de Basqueville et autres lieux, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi; et son fils et héritier, Messire Guillaume Martel, seigneur et patron de Guillerville, par acte du 14 février 1574, fit vente à noble homme Jean Le Roy, sieur d'Amertot, des terre, seigneurie et patronage de Guillerville, circonstances et dépendances.

Ce Jean Le Roy était seigneur et patron de Guillerville en 1588. Il laissa pour héritier noble homme Pierre Hattingois, Ecuyer, Lieutenant criminel du bailliage de Caux et siége de Montivillier, en faveur duquel Pierre Caumont, de la paroisse d'Ausonville, époux de Marie Le Roy, fille de Jean qui précède, donna son acquiescement de propriété, par acte du 7 octobre 1615. Son successeur fut, en 1662, Philippe Hattingois, Conseiller du Roi, Receveur du taillon en l'Election de Caudebec.

En 1674, Pierre Hattingois fut taxé à la somme de 750 livres à cause des fiefs de Guillerville et Recusson, suivant une quittance du 14 novembre de ladite année. Enfin, en 1680, François Hattingois était Seigneur et patron de Guillerville. C'est de lui qu'en 1693, comme nous le rappellerons en leur lieu

et place, Messire Pierre Le Painturier acquit ladite seigneurie de Guillerville. La paroisse de Guillerville, dit Expilly, est de l'Election de Caudebec et de la Sergenterie de Bolbec. On y compte un feu privilégié et vingt-sept feux taillables. A trois lieues et demie N. O. de Caudebec. (*Dictionnaire des Gaules*, 1764.)

Pour ce qui est du fief de Ricarville, un Seigneur de ce lieu, Robert de Ricarville, Ecuyer, est cité dans une montre du 26 mars 1386. (Duchesne, *Histoire de la Maison d'Harcourt, tome IV, page* 1246.) A l'extinction de cette famille, comme il est arrivé pour celle de Guillerville, le fief de Ricarville passa dans diverses maisons. Jacques de Solles, Chevalier, en est dit seigneur à la fin du xive siècle. Robert de Fourneaux en était seigneur en 1450. Un siècle après, Antoine de Morainville le possédait; enfin, au xvie siècle, Jean d'Esquetot, Chevalier, mort à la journée de Pavie, le transmit à son fils, Jean d'Esquetot, Chevalier, qui, n'ayant pas d'enfant, eut pour héritière de ladite terre de Ricarville, Charlotte d'Esquetot, sa sœur, femme de Messire Charles de Cossé, Comte de Brissac, Maréchal de France, mort en 1563. (*Voyez le* P. Anselme, *tome IX*.) Ricarville, au rapport d'Expilly, est une paroisse de l'Election de Caudebec, sergenterie de Bolbec, où l'on compte deux feux privilégiés et soixante-quatre feux taillables. Cette paroisse est à trois lieues et demie N. O. de Caudebec. (*Dictionnaire des Gaules*, 1764.)

Enfin, la baronnie de Hautot, venue au nombre des propriétés de la famille Le Painturier de Guillerville, compta, jusqu'à la fin du xve siècle, des Seigneurs illustres qui portaient : *d'azur, semé de molettes d'éperon d'or, au lion du même lampassé et armé d'argent, brochant*. Pierre de Hautot était Chevalier banneret en 1214. Guillaume de Hautot, Chevalier, représenta à l'Ost de Foix, en 1271, l'abbé de Sainte-Catherine de Rouen. Pierre de Hautot, Ecuyer, assista à l'échiquier de Normandie tenu à Rouen, en 1364. Messire Jean de Hautot, Chevalier, fit le voyage militaire d'Allemagne en 1388; et, presque un siècle plus tard, en 1460, Thomas de Hautot, Ecuyer, rendit hommage au roi Louis XI, à cause de la baronnie de Saint-Vigor. (*Histoire de la Maison d'Harcourt;* La Chesnaye des Bois, *etc.*)

Le plus ancien personnage connu de la famille est :

Thomas Le Painturier, dont la fille Isabelle, veuve de Raoul Boterel, fit, en 1255, une donation en faveur des Chanoines de Châlons-sur-Marne, du consentement de Marguerite, sa mère, et d'Emeline, sa sœur, femme de Bertrand Le Clerc, son mari. (*Titre original.*)

Jehan Le Painturier servait, avec d'autres Gentilshommes normands, comme Archer noble dans la compagnie des quatre-vingt-cinq lances fournies des Ordonnances du Roi, sous la charge et conduite du Sire de Lescun, dont la montre fut reçue au mois de septembre 1469. (*Original en parchemin.*)

Cardin LE PAINTURIER occupait, soixante ans plus tard, l'office de receveur de la Seigneurie de Guillerville. Le dernier février 1529, il donna, en cette qualité, au nom de noble Damoiselle de Bacqueville, quittance de la somme de 60 sols à Marin Berre. (*Original en papier, signé :* C. LE PAINTURIER.) Il avait eu pour prédécesseur Noël Langlois, qualifié Receveur de Guillerville, en 1514, duquel était issu vraisemblablement Claude Langlois, qui épousa, en 1667, Marie LE PAINTURIER.

De Cardin LE PAINTURIER descend Nicolas, à partir duquel s'établit, sur titres originaux et actes de l'Etat civil, la filiation régulière et suivie.

FILIATION

I. Nicolas LE PAINTURIER, né vers 1590, était mort avant l'année 1659, laissant pour fils :

1° Jean LE PAINTURIER, habitant la paroisse de Rouville, eut, de son union avec Marie MAILLARD, une fille unique :

Jeanne LE PAINTURIER, qui fut mariée, par contrat, le 19 novembre 1659, à Claude LE TOURNEUR, bourgeois de la ville du Havre-de-Grâce, fils et héritier de feu Jean Le Tourneur, demeurant à Harfleur, et de Marguerite Fautrel.

Dans ce contrat, la future apporta à son mari tous ses biens, « tant de « la succession dudict défunct, son père, que de ce qui pourroit avoir « esté acquis par Nicolas LE PAINTURIER, à présent défunt, son premier « tuteur, etc., entre autres, deux cents livres de rente dus par Pierron Le « Masurier, escuier, sieur de Duredont. » Cet acte est signé : C. Le Tourneur, Jeanne LE PAINTURIER, Ferolin Le Galais, Estienne Prière, Jean de Solles, Guillaume Lange, Pierre Hautier, J. Hastingois, J. Gueroult, N. Maillard, L. LE PAINTURIER, Robert Le Prestre, Nicolas Lamy, J. Vymont, etc. (*Grosse en parchemin.*)

On trouve un Jean Le Tourneur, anobli au mois de mai 1381. Cette famille normande porte : *de gueules, à trois têtes de léopard d'or, arrachées et lampassées d'azur.* (COURCELLES, *Dictionnaire de la Noblesse, II,* 387.)

L'*Armorial général* de 1696 donne pour armes à Nicolas Fautrel, Avocat au bailliage de Rouen : *d'azur, à une tour d'argent, surmontée de trois étoiles du même rangées au chef.* (*Cabinet des Titres, Bibliothèque Nationale.*)

2° David LE PAINTURIER, dont l'article suit.

II. Honorable homme David LE PAINTURIER, vivant en 1647, et demeurant en la paroisse de Raffetot, prit alliance avec Marie DU SAULX, qui le rendit père de :

1° Pierre, qui suit ;

2° Marie Le Painturier, unie, par contrat du 24 décembre 1667, à Claude Langlois, demeurant en la paroisse de Lanquetot, en la vicomté de Caudebec, fils puîné de Jean Langlois et de Marie Bauquemare (1). Ce contrat est signé : J. Langlois, Le Painturier, C. Langlois, G. Langlois, L. Le Painturier, Philippe Le Seigneur, A. du Saulx, Annibal du Saulx, G. Le Cordier. P. Le Painturier, Le Forestier et autres. (*Grosse en parchemin.*)

3° Françoise Le Painturier, femme de Jean Le Croq, de la paroisse de Coudray, près Montivillier, en 1675.

III. Messire Pierre Le Painturier, Ecuyer, Seigneur de Guillerville, Conseiller du Roi, Contrôleur général ancien des finances, domaines et bois, en la généralité de Rouen, assista, en 1667, au contrat de mariage de Marie Le Painturier, sa sœur, avec Claude Langlois. (*Grosse en parchemin de quatre rôles.*)

Par acte du 18 mars 1693, Pierre Le Painturier fit acquisition de François Hattingois, Seigneur de Guillerville, des fiefs, seigneurie et patronage de ladite paroisse de Guillerville, en la sergenterie de Bolbec. Dans ce contrat il est dit que le fief susnommé « s'étend jusques aux paroisses de Raffetot, « Bialleville, Esquimbosc, Auzonville, Yebleroy et autres lieux, circon- « stances et dépendances de ceste vicomté de Caudebec, consistant en do- « maine fieffé et non fieffé; dont le domaine non fieffé consiste environ en « deux cents acres de terre et plusieurs masures de terres labourables sci- « tuées en ladite paroisse de Guillerville, possédées et retenues par ledit « sieur vendeur, sous la relevance dudit fief; duquel le domaine fieffé con- « siste en rentes seigneuriales de deniers, grains, œufs, oyseaux et autres « espèces avec reliefs, traiziesmes, amendes, forfaictures, avec basse justice « sur les hommes vassaux relevant dudit fief, pour les terres qu'ils en « tiennent, droiture de colombier et de moulin à vent avec toutes ses cir- « constances et dépendances qui luy peuvent competter et appartenir à cause « dudit fief; lesquels fief et seigneurie, ledit sieur vendeur a déclaré estre « tenu et mouvant de la seigneurie et chastellenie de Rames à simple foy « et hommage par un quart de fief. De plus, ledit Sieur Hattingois, ven- « deur, a cédé, quitté et délaissé audit Sieur Le Painturier, acquisiteur, « le patronage et droit de présenter au bénéfice et cure de ladite paroisse de « Guillerville, etc. » (*Original en parchemin.*)

(1) Bauquemare, famille normande, maintenue dans sa noblesse, le 3 janvier 1668, laquelle remonte à Jean de Bauquemare, Avocat au Parlement de Rouen, père de Jacques de Bauquemare, premier Président de la même Cour en 1565, mort en 1584, et qui compte parmi ses descendants Joseph de Bauquemare, maître des requêtes; Guillaume de Bauquemare, Conseiller au Parlement; Jean de Bauquemare, Chevalier, sieur de la Bourderie, Maître des requêtes, mort en 1619; Robert de Bauquemare, Maréchal-des-Logis des Gardes-du-Corps de Monsieur : Jérôme de Bauquemare, Maréchal de Camp, gouverneur de Berghes en 1697. Armes : *d'azur, à un chevron brisé d'or, accompagné de trois têtes de Léopard de même, 2 en chef et 1 en pointe, etc.*

Pierre Le Painturier avait épousé Anne Mouquet qui, étant veuve à la date du 16 février 1724, par acte passé devant les notaires « en la vicomté de Montivillier, » constitua son procureur général et spécial le sieur Pierre Boismartin, bourgeois de Rouen, « auquel elle donne pouvoir et puissance « de pour elle et en son nom requérir la publication des bans du mariage « espéré entre le sieur Alexandre Le Painturier de Guillerville, son fils « unique et présomptif héritier, et demoiselle Louise Le Duc. » (*Original.*)

On trouve dans l'*Armorial général de France,* dressé en vertu de l'Edit du du Roi de 1696, l'enregistrement suivant : « N., veuve de N. Le Painturier, Dame de Guillerville, porte : *d'argent, à trois quintefeuilles de gueules.* » (*Registre de Rouen, folio* 1121, *Cabinet des Titres, Bibliothèque Nationale.*)

Pierre Le Painturier laissa, de son union avec Dame Anne Mouquet, les enfants ci-après :

1° Alexandre, qui suit ;
2° Marie Le Painturier, mariée par contrat du 6 août 1712, passé à Rouen, avec Jacques-Étienne de la Ville, fils de Jacques de la Ville et de feue dame Marie Trabouillet, habitants de ladite ville de Rouen : — « En faveur « duquel mariage ledit sieur de la Ville, père dudit sieur futur espoux, a « promis leur donner et payer trois jours avant son mariage par forme « d'avance et en attendant sa succession, la somme de vingt mille livres « d'argent comptant ; et de la part de ladite dame Le Painturier, mère de « ladite demoiselle future espouze, elle a promis donner et payer auxdits « sieur et demoiselle futurs mariez la somme de quinze mil livres d'ar- « gent. » — « Fait à Rouen le 6 août 1712, signé Jacques-Estienne de la « Ville, Marie Le Painturier, Anne Mouquet, Painturier de Guillerville, « Louis Le Baillif, B. Vanderhulst, Depeystres, etc. » (*Grosse en parchemin.*)

IV. Noble Alexandre Le Painturier, Ecuyer, Seigneur de Guillerville, Seigneur et patron de Ricarville, devint successivement Conseiller-Secrétaire du Roi, Maison, Couronne de France, Contrôleur en la Chancellerie près la Cour du Parlement de Rouen, et Directeur de la Monnaie de cette ville. Il a fait ainsi la déclaration de ses armoiries à l'*Armorial général officiel de* 1696, *Registre de la Généralité de Rouen, folio* 1121 : *d'or, à un lion de sable.*

Seulement, quelques années plus tard il adopta d'autres armoiries que l'on retrouve sur un cachet lui ayant appartenu, et dont le blasonnement est celui-ci : *d'argent, au chevron d'azur, accompagné de trois roses de gueules.*

Alexandre Le Painturier de Guillerville fit acquisition, le 16 décembre 1727, des terre et domaine de Ricarville, à lui vendus par M. Daniel Boüette, Ecuyer, Négociant à Rouen. Le prix en fut de soixante-seize mille livres. (*Original en parchemin.*)

Par acte du 11 septembre 1729, il acheta, des sieurs Dejort frères, l'office de Conseiller-Secrétaire du Roi, Maison et Couronne de France, moyennant la somme de trente-neuf mille livres. (*Original en parchemin.*)

Le 30 septembre suivant, M. DE GUILLERVILLE reçut des lettres de provision de l'office de Secrétaire du Roi, et fut reçu le 3 octobre de la même année 1729. Ayant rempli cet office jusqu'au 11 octobre 1749, il obtint, en cédant sa charge au sieur Richard Le Sueur, des *lettres d'honneur*. Ces lettres, signées « Louis, » et, par le Roi, « Phelippeaux, » furent enregistrées au grand Conseil du Roi, le 26 novembre 1749, et à la Cour des Comptes de Normandie, le 14 janvier 1750. (*Originaux en parchemin.*)

Le 20 novembre de la même année 1749, M. DE GUILLERVILLE obtint un arrêt du Parlement de Rouen portant enregistrement « des Lettres d'honneur « à lui accordées par le Roi, à Fontainebleau, le 15 novembre précédent, « par lesquelles Sa Majesté lui permet et accorde que, nonobstant la rési- « gnation qu'il a faite de son office, il puisse se dire et qualifier en tous actes « de : son Conseiller-Secrétaire, Maison, Couronne de France, Contrôleur en la Chancellerie, près le Parlement de Rouen. » (*Extrait sur parchemin.*)

Le Seigneur de Guillerville, dont l'habitation était très-éloignée de l'église paroissiale, avait fait construire, en 1735, une chapelle dans le château de Roncherolles; et, dès 1736, il obtenait de l'Archevêque de Rouen la permission d'y faire dire la messe pour lui et sa famille à certains jours de l'année. Cette faveur fut renouvelée par le Chapitre de Rouen, en 1759; et Monseigneur de la Rochefoucauld, par lettre du 8 avril 1762, autorisa qu'on célébrât la fête de Pâques dans ladite chapelle de Roncherolles. (*Trois pièces en papier.*)

Par contrat du 13 février 1724, passé devant Mes Jacques-Michel Le Moine et Léonor-Agnès Huimon, notaires à Rouen, Alexandre LE PAINTURIER avait épousé Demoiselle Louise LE DUC (1), fille et cohéritière de « Me Jacques-Michel Le Duc, en son vivant Conseiller du Roy, Receveur et Payeur « des rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, et de Dame Denise-Catherine « Bourdois, à présent épouse de Messire Pierre Duval, Escuyer, Seigneur de « Maudetour et autres lieux, Conseiller-Secrétaire du Roy, Maison, Cou- « ronne de France. »

On lit dans ledit contrat que le sieur Duval, « désirant procurer audit « sieur futur époux un établissement convenable par rapport audit espéré « mariage, a, par ces présentes, vendu et résigné, sous le bon plaisir du

(1) Louise LE DUC, Dame de Guillerville, avait pour aïeul et aïeule paternels Robert Le Duc, demeurant à Fontenay, près Paris, mari de Nicole de Lien, et pour aïeul et aïeule maternels Louis Bourdois et Catherine Morin. Au contrat de mariage desdits Jacques Le Duc et Denise-Catherine Bourdois, passé à Paris, le 13 novembre 1695, assistèrent « haut et puissant seigneur Messire Léon Potier, duc de Gesvres, « gouverneur de Paris; « Léon Potier, duc de Gesvres, pair de France, marquis d'Annebaut, de Gaudelus et de Fontenay-Moreuil, premier gentilhomme de la chambre du Roi, gouverneur de Paris, et Capitaine des chasses du château royal de Monceaux et de la Varenne de Meaux, avait épousé en premières noces, en 1651, Marie-Françoise Angélique Duval, fille de François Duval, marquis de Mareuil, et en secondes noces Marie-Renée de Romilly, fille de Louis, marquis de la Chesnelaye.

« Roy, audit sieur Le Painturier de Guillerville, l'estat et office de « Conseiller du Roy, Directeur et Trésorier de la Monnoye de Rouen, dont « il est pourvu, à la charge par luy d'en obtenir lettres de provisions et de « s'y faire recevoir à ses frais et dépens, dans dix-huit mois, à compter du « premier janvier dernier; pour, par ledit sieur acquéreur, en jouir du jour « de sa réception et à l'avenir aux honneurs, exemptions, prérogatives, « gages, droits et priviléges attribués audit office. Cette vente et résigna- « tion ainsi faite aux charges et conditions susdites, outre et moyennant le « prix et somme de quatre-vingt mil livres francs deniers venans aux mains « dudit sieur vendeur, etc. » (*Cahier en parchemin.*)

Alexandre Le Painturier de Guillerville fut père de :

1° Alexandre-Dominique, qui suivra;

2° Jean-Baptiste-Michel-Sébastien Le Painturier de Ricarville, Ecuyer, Seigneur de Ricarville, qui servit plus de vingt-cinq ans dans le régiment de Saintonge, infanterie, et se retira en 1778 étant Capitaine-Commandant et Chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis. (*États militaires.*)

Par contrat du 7 mai 1778, passé à Rouen, le chevalier de Ricarville épousa noble demoiselle Marie-Thérèse L'Allemant, fille aînée de Messire Richard-Gontran L'Allemant, Ecuyer, ancien échevin de la ville de Rouen, et de noble dame Marie-Thérèse-Joseph Coomans.

Le futur est dit : « Fils premier puisné de Messire Alexandre Le Painturier, écuyer, Seigneur de Guillerville, Seigneur et Patron de Ricarville « et autres lieux, et de feue noble dame Louise Le Duc, assisté de Messire « Alexandre-Dominique Le Painturier, Ecuyer, Seigneur desdits lieux de « Guillerville et de Ricarville, son frère aîné. La future est dite assistée de « ses père et mère, de Messire Richard-Philippe-Nicolas L'Allemant, « Ecuyer, Seigneur de Vranville, et de noble et vénérable personne Messire « Richard-Xavier-Félix L'Allemant, prêtre du diocèse de Rouen et Vicaire- « Général du diocèse d'Avranche. » La dot fut de *soixante-douze mille livres*, savoir : du chef du sieur L'Allemant père et sur ses biens, celle de 48,000 livres; du chef de ladite dame L'Allemant mère, la somme de 12,000 livres, et du chef de ses deux oncles chacun 6,000 livres. — Témoins Le Painturier de Ricarville, Marie-Thérèse L'Allemant, Le Painturier de Guillerville; Alexandre Hellot, Coltot de Fresquienne, Marie-Victoire L'Allemant, d'Angerval de Cortot, Le Page du Perrou, Midy de La Grainerais, Taillet de Montcroix, Durand de Montcroix, etc. (*Grosse en parchemin.*)

3° Jean-Nicolas Le Painturier de Viéville, Ecuyer, compris avec ses frères et sœurs dans une procuration du 22 octobre 1754, donnée à Me Pierre Nottret, procureur en la cour des Monnaies de Rouen, au sujet d'une instance entre le procureur général du Roi et Me Pierre-Joseph Barbot, Bourgeois de Paris, curateur desdits enfants Le Painturier, à propos de la vente au sieur Jean-Vincent Le Monnier, de la charge de Directeur de la Monnaie de Rouen et successeur de feu Alexandre Le Painturier. (*Extrait en parchemin.*)

4° Marie-Thérèse Le Painturier de Guillerville, religieuse à l'abbaye d'Arques.

5° Anne-Louise-Thérèse Le Painturier de Guillerville, mariée à Rouen, par

contrat du 9 septembre 1746, à M. Georges-Eustache PONTREVÉ, fils aîné de M. Claude-Alexis Pontrevé, Seigneur de Pierrepont et Seigneur haut justicier de Mortemer, et de dame Catherine Godeheu. Ce contrat fut passé en présence de dame Anne Mouquet, veuve de M. Pierre LE PAINTURIER, Seigneur de Guillerville, son aïeule paternelle, et dame Denise-Catherine Bourdois, veuve en secondes noces de Monsieur Duval, Écuyer, Seigneur de Maudetour et autres lieux, son aïeule maternelle :

— « En faveur duquel mariage lesdits sieur et dame Pontrevé ont par « le présent déclaré donner et céder pour forme d'avancement de suc- « cession audit sieur futur époux, leur fils, ce acceptant, la terre noble « et seigneurie de Pierrepont, domaine fieffé et non fieffé d'icelle, haute « justice de Mortemer et sergenterie dudit lieu, en circonstances et dépen- « dances, le tout de valeur de *cinquante-cinq mille livres*; plus deux pièces « de terre situées en la paroisse de Vassonville, de valeur en capital de « cinq mille livres; et enfin la terre et ferme de Pitre, située en ladite pa- « roisse, de valeur en capital de quatorze mille livres; devenue veuve, « Anne-Louise-Thérèse de Guillerville s'unit en secondes noces à Messire « SIGUARD DU HAMEAU, Conseiller en la Grand'Chambre du Parlement de « Rouen. »

6° Anne-Adélaïde LE PAINTURIER, épouse de Messire Jean-Louis-Jacques HESCAMP DE COLTOT, Conseiller du Roi, Président, Lieutenant-Général au bailliage et siége présidial de Caudebec; elle contracta une seconde alliance avec Jean-François DE ROMÉ.

V. Noble Messire Alexandre-Dominique LE PAINTURIER DE GUILLERVILLE, Ecuyer, Seigneur de Guillerville, Seigneur et patron de Ricarville, et Seigneur haut justicier de la baronnie de Hautot-Saint-Sulpice, naquit au mois d'avril 1726. Il transigea, le 9 juillet 1769, au sujet du moulin de Roncherolles, avec les prieur et religieux de l'Abbaye royale de Saint-Ouen, de Rouen. (*Titre en parchemin.*)

Le 30 mars 1773, M. DE GUILLERVILLE reçut, avec ses deux frères, quittance du Trésorier des revenus casuels de la somme de six mille livres par eux versée, en vertu des lettres d'honneur expédiées à leur père, le 15 novembre 1749, « pour par eux et leurs enfants et descendants en ligne directe « et de légitime mariage, être et demeurer confirmés dans tous les droits et « privilèges de noblesse; jouir en conséquence de tous les titres et préroga- « tives des autres Nobles du Royaume, être inscrits comme tels dans le « *Catalogue des Nobles;* le tout ainsi qu'il est plus au long porté par l'Edit « d'avril 1771. » (*Original en parchemin.*)

Par sentence du bailliage de Rouen, en date du 19 août 1771, M. DE GUILLERVILLE fut envoyé en possession des fief, baronnie et haute justice de Hautot-Saint-Sulpice en Caux, et de divers autres biens, tant nobles que roturiers, provenant de la succession de feu Jean-Baptiste-Ezechiel Pontrevé, Conseiller du Roi, Garde-Scel en la Monnaie de cette ville. On y lit que ladite baronnie de Hautot relève du Roi sous sa vicomté de Caudebec, et res-

sortit au Parlement de Rouen, « avec tous les droits seigneuriaux, rentes « seigneuriales et foncières, honneurs et prérogatives audit fief appartenant, « qui s'extend dans ladite paroisse de Hautot-Saint-Sulpice. » *Cahier en parchemin.*)

Alexandre-Dominique LE PAINTURIER DE GUILLERVILLE épousa, par acte du 11 janvier 1779, Demoiselle Marie-Jeanne-Elisabeth BONNEMAINS, fille de Jean-François Bonnemains, de la paroisse de Flamanville, et de feue Dame Marie Le Barbançon. (*Grosse en parchemin.*)

M. DE GUILLERVILLE mourut en 1790, et sa veuve au mois de décembre 1793. Ils avaient eu de leur union :

1° Alexandre-Dominique, qui suit;
2° Frédéric-Marie LE PAINTURIER DE GUILLERVILLE, décédé en bas âge;
3° Flore LE PAINTURIER DE GUILLERVILLE, née le 22 octobre 1788, mariée à M. DE LA BUNODIÈRE.

VI. Alexandre-Dominique LE PAINTURIER, Baron DE GUILLERVILLE, IIe du nom, né le 23 octobre 1779, reçut le même jour les cérémonies du baptême en l'église paroissiale de Sainte-Croix-Saint-Ouen de Rouen.

Entré au 20e régiment de chasseurs, le 8 brumaire de l'an XI; Capitaine dans la 2e division d'Etat-Major de 1799 à 1801; Membre du Collége électoral du département de la Seine-Inférieure, M. DE GUILLERVILLE présida le canton de Bolbec durant neuf années consécutives (1807-1816).

Par Lettres patentes datées de Fontainebleau le 30 octobre 1810, M. DE GUILLERVILLE fut créé *Baron de l'Empire.* Les biens destinés à la formation du majorat et situés dans la commune de Guillerville, arrondissement du Havre, consistaient en : « une grande ferme et une maison de maître avec « jardins, remise, pépinière, maison de fermier et autres bâtiments d'ex- « ploitation et des terres de labour; le tout contenant 79 hectares 39 ares « 25 centiares, non compris les plantations en hêtres répandues sur le « domaine. Cet immeuble était d'un revenu net de six mille francs.

« A ces causes, disent les Lettres, nous avons, par ces présentes, « signées de notre main, conféré et conférons à notre cher et aimé le Sieur « LE PAINTURIER DE GUILLERVILLE, le titre de *Baron de notre Empire;* lequel « titre nous attachons à toujours aux biens susdésignés;

« Permettons audit sieur LE PAINTURIER DE GUILLERVILLE de se dire et « qualifier *Baron de notre Empire* en tous actes et contrats tant en jugement

« que dehors, voulons qu'il soit reconnu partout en ladite qualité et jouisse « des honneurs attachés à ce titre....., lui permettant de porter en tous lieux « les armoiries et écusson tels qu'ils sont figurés et coloriés aux présentes « et qui sont : *d'azur, au chevron d'or, chargé de trois roses de gueules, et accom-* « *pagné de trois étoiles d'argent, au franc quartier des barons* (1), et pour livrées « les couleurs de l'écu. (Signé : NAPOLÉON.) »

M. le baron DE GUILLERVILLE fut nommé Maire de Roncherolles en 1811, et Lieutenant de louveterie dans le département de la Seine-Inférieure, le 23 décembre 1814. Il avait servi dans les gardes d'honneur à cheval de la ville de Rouen, et fut décoré de l'ordre du Lis, le 22 août de la même année. Il reçut, au mois de février 1815, une commission de Capitaine, étant alors chevau-léger de la Garde du Roi. Lors de la suppression de cette compagnie, en 1816, Sa Majesté lui accorda le brevet de Chef d'Escadron honoraire et il fut autorisé à porter la décoration créée pour la Garde nationale de Paris par l'Ordonnance du 5 février 1816. Enfin, il fut nommé Chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis au mois de mars 1817.

VII. Alexandre LE PAINTURIER, baron DE GUILLERVILLE, fils du précédent et de Henriette-Aimée THUILLIER, naquit à Rouen le 2 juin 1820. Après avoir perdu son père en 1836, et sa mère en 1838, il fut reçu Bachelier ès lettres en 1839.

En 1854, il fut nommé Membre de l'Association normande pour le progrès de l'agriculture, de l'industrie et des arts.

Fixé dans son château de Roncherolles, près Darnetal (Seine-Inférieure), M. DE GUILLERVILLE a été nommé plusieurs fois Maire de Roncherolles, par arrêtés préfectoraux des 26 avril 1853, 16 juin 1855, 14 juillet 1860, 19 août 1865; et, depuis cette dernière date jusqu'à ce jour, il n'a cessé d'être à la tête de l'administration communale de Roncherolles.

Aux élections pour le Conseil général du 7 août 1867, M. DE GUILLERVILLE réunit, sur 2996 votants, 2006 voix; et, par arrêté en date du 9 novembre suivant, M. le Préfet de la Seine-Inférieure le nomma Membre de la Chambre consultative d'agriculture de l'arrondissement de Rouen, en remplacement du colonel de Booz, décédé. Enfin, il fut réélu Conseiller général du canton de Darnetal, aux élections de juin 1870.

M. DE GUILLERVILLE a épousé en premières noces, en janvier 1842,

(1) Ces armoiries diffèrent quelque peu des anciennes armes de la famille.

Mademoiselle GEOFFROY; et en secondes noces, le 4 février 1862, Léocadie COTTU. Il a eu du premier lit :

1° Louis-Alexandre LE PAINTURIER DE GUILLERVILLE, décédé en 1866;
2° Alexandrine LE PAINTURIER DE GUILLERVILLE, mariée, en 1863, à M. Edmond ABOUT;

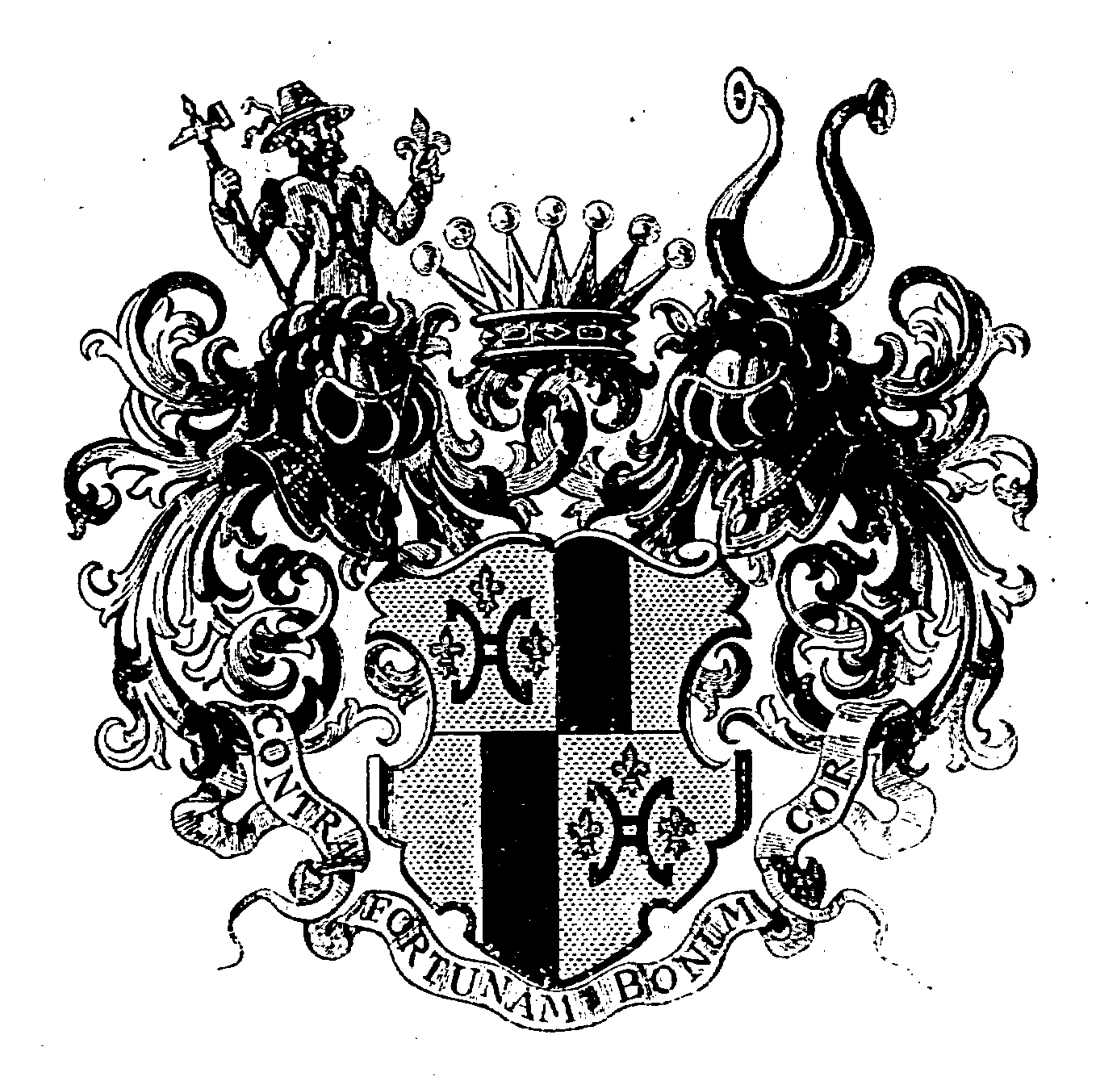
Et du deuxième lit :

3° Charles-Alexandre LE PAINTURIER DE GUILLERVILLE, né le 16 novembre 1862;
4° Marie-Thérèse-Charlotte-Josèphe LE PAINTURIER DE GUILLERVILLE, née le 20 juillet 1868.



DE PFYFFER

SEIGNEURS D'ALTISHOFEN, DE WYHER, DE HEYDEGG, ETC.



ARMES : *Ecartelé: aux 1 et 2, d'or, au fer de moulin de sable, accompagné de trois fleurs de lis d'azur posées 1 et 2 ; aux 2 et 3, parti de sable et d'or. — L'écu sommé de la couronne à sept perles des barons allemands, et timbré de deux casques de deux chevaliers ornés de leurs lambrequins, celui de dextre ayant pour cimier un héraut d'armes vêtu d'or tenant dans la main dextre un marteau de sable, et de la main senestre une fleur de lis d'azur, et le casque de senestre ayant pour cimier deux proboscides coupées et alternées de sable et d'or* — DEVISE. Contra fortunam bonum cor.

E nom DE PFYFFER est celui d'une ancienne et illustre maison, qui, par sa descendance prouvée d'anciens officiers et feudataires des barons et comtes D'ARBOURG, et par les grands hommes qu'elle a produits, occupe un rang très-distingué dans l'histoire de la Suisse et de la France.

Reconnus anciens gentilshommes, d'après le diplôme de l'empereur d'Allemagne, Maximilien II, en 1566. les DE PFYFFER possèdent, en outre, des lettres de noblesse de trois rois de France : François II, Charles IX et Henri III, et jouissent de tous les priviléges attachés à cette qualité. Ils comptent, parmi les membres de leur famille, des Chevaliers de Saint Louis, de l'Eperon-d'Or et de l'Ordre de Malte, dont un Commandeur de la Commanderie de Würtzbourg, chevalier-Grand'Croix et bailli du prieuré de Brandebourg; un chevalier de l'Ordre de Saint-Michel, un grand nombre de capitaines et de colonels de régiments suisses en France, des brigadiers, des maréchaux de camp au service du même pays, un lieutenant-général des armées du roi sous Louis XV; plusieurs colonels-commandants des Gardes suisses du Saint-Siége, un colonel des Gardes suisses sous Marie-Thérèse, un prince-abbé de l'ancienne abbaye de Saint-Urbain, en Suisse. et des chanoines dans des chapitres d'Allemagne, où l'on ne reçoit que des gentilshommes.

Un DE PFYFFER, capitaine d'un régiment suisse sous Louis XVI, s'est signalé lors de la défense du château des Tuileries, le 10 août 1792. Le nom de ce PFYFFER figure sur le monument érigé à Lucerne en souvenir de cette triste et mémorable journée.

Les DE PFYFFER ont occupé, dans leur patrie, les plus hautes charges du gouvernement, et comptent aussi, parmi les membres de leur famille, de nombreux conseillers, députés, sénateurs et avoyers; ils ont contracté de fréquentes alliances avec les familles praticiennes de la Suisse et d'autres pays.

Les DE PFYFFER ont possédé les baronies et seigneuries d'Altishofen, de Wyher et de Heydegg; de là les trois branches de la famille ont pris les noms de ces seigneuries.

La branche aînée des DE PFYFFER est en possession actuelle de la baronie et seigneurie DE HEYDEGG, existante déjà du temps de la domination autrichienne, et à laquelle étaient attachés tous les droits et privilèges féodaux.

La famille DE PFYFFER florissait, comme famille noble, avant la Confédération suisse; lors des guerres entre l'Autriche et la Suisse, la noblesse fut ruinée et persécutée, et le dernier des PFYFFER, forcé

d'abandonner la majeure partie de ses biens, vint se fixer à Lucerne, au commencement du quinzième siècle, et y fonda la famille actuelle.

La principale illustration de la famille DE PFYFFER est celle de Louis DE PFYFFER, vainqueur de Meaux.

Il s'était tellement distingué à la bataille de Dreux (1561), que les capitaines s'étant rassemblés pour remplacer leur colonel, tué dans cette journée, Louis DE PFYFFER fut élu à l'unanimité, et le choix des régiments suisse confirmé par le roi.

Charles IX et Catherine de Médicis venaient de se retirer dans la ville de Meaux. La reine-mère, apprenant que les Suisses étaient peu éloignés, envoya des messagers au colonel DE PFYFFER, et lui fit savoir qu'elle avait grand besoin de ses troupes pour la dégager, elle et son fils, des mains des rebelles qui les entouraient, car le roi n'avait auprès de lui, pour toute défense, que six cents hommes, n'ayant d'autres armes que la cape et l'épée. On tint un conseil de guerre.

Les uns voulaient attendre l'ennemi dans Meaux, les autres voulaient qu'on se retirât, en prenant toutes les précautions pour dérober la retraite aux Huguenots.

Le colonel DE PFYFFER fit comprendre que de ces deux expédients aucun n'était compatible avec la dignité d'un roi de France, et adressa au jeune monarque les paroles suivantes :

« Qu'il plaise à Votre Majesté de confier sa personne sacrée et celle de « la reine-mère à la fidélité des Suisses, nous sommes six mille hommes, « et nous vous ouvrirons, à la pointe de nos piques, un chemin à travers « l'armée de vos ennemis ! »

L'offre de PFYFFER fut acceptée avec enthousiasme Celui-ci rangea ses troupes en bataillon carré, au milieu duquel se placèrent Charles IX, Catherine de Médicis et toute sa Cour.

PFYFFER fit alors agenouiller ses soldats, pour appeler sur eux, par la prière, la protection divine (29 septembre 1567). Les Huguenots, commandés par D'ANDELOT-COLIGNY et LA ROCHEFOUCAULD, assaillirent en vain les Suisses de tous côtés ; ils formèrent entre eux et le roi une barrière impénétrable.

Cette fameuse retraite de Meaux a été comparée, dans l'histoire, à la retraite des Dix-Mille, sous Xénophon.

Quand l'ennemi fut entièrement repoussé, le Roi, après s'être reposé à Bourges, arriva à Paris par des routes détournées. Les Suisses y entrèrent le lendemain, 30 septembre 1567.

Charles IX alla au-devant d'eux et les reçut à la Porte Saint-Martin, et, de sa propre main, revêtit du Collier de son Ordre de Saint-Michel le colonel DE PFYFFER, à qui il devait sa liberté et le salut de son royaume.

En récompense de ses nombreux services, Charles IX l'arma *chevalier, confirma sa noblesse*, et lui accorda, ainsi qu'à ses descendants, le droit de porter *trois fleurs de lis* dans ses armes. Louis DE PFYFFER se fit aussi remarquer sur les champs de bataille de Jarnac et de Moncontour.

Il fut mis à la tête d'une ambassade, envoyée par les cantons catholiques, au duc de Savoie, qui le reçut avec les plus grands honneurs. Plus tard, il conduisit l'ambassade envoyée à l'empereur d'Allemagne, Maximilien II. Ce monarque lui donna lui-même l'investiture de Chevalier, et lui accorda des lettres-patentes en confirmation de son ancienne noblesse.

En 1582, Louis DE PFYFFER renouvela l'alliance avec la France, au nom de son canton ; il fut le chef de l'ambassade qui se rendit à Paris pour la jurer.

Il fut un zélé défenseur de l'Eglise catholique, qu'il soutint de son influence et enrichit de ses dons.

Il fut le premier à appeler les Jésuites à Lucerne et leur donna une très-grande somme d'argent pour y fonder un collège et une église.

Un autre membre de la famille DE PFYFFER avait été le fondateur et bienfaiteur du couvent des Capucins, qui se trouve près de Lucerne. Louis DE PFYFFER fit aussi assembler, de concert avec le nonce du Pape, une diète, composée des députés des cantons catholiques, et y proposa une ligue, dont l'unique but serait la défense de la religion catholique.

Cette ligue fut signée le 5 octobre 1582, et eut pour nom « l'*Alliance d'or* » Louis DE PFYFFER fut, pendant vingt-quatre ans, avoyer du canton de Lucerne, charge qui était, à l'époque de la république aristocratique, la première et plus haute du gouvernement. Les souverains contemporains le traitaient en allié et en ami, et lui envoyaient des ambassades pour s'assurer son appui. Son immense influence, son génie, sa renommée militaire, ses richesses, ses vertus, ses mérites, sa générosité presque royale lui valurent, dans son propre pays et de la part de ses biographes, le glorieux surnom de *Roi des Suisses*.

Louis DE PFYFFER mourut en 1594 ; son fils aîné, Léodegar, lui succéda dans la seigneurie et baronie d'Altishofen. et le 10 avril 1619, il la vendit à ses deux plus jeunes frères, Christophe et Louis. La branche aînée des DE PFYFFER continua à s'appeler PFYFFER D'ALTISHOFEN, jusqu'à ce que la baronie et seigneurie et château DE HEYDEGG soit entrée par alliance dans leur famille ; elle ajouta alors le nom et les armes DE HEYDEGG aux noms et aux armes des DE PFYFFER.

La filiation authentique de la branche aînée des DE PFYFFER commence à:

I. Jean DE PFYFFER, 1er du nom, noble Helvétien, qui était en 1440 officier feudataire des barons et comtes d'Arburg. Il eut pour fils :

II. Jean DE PFYFFER, reçu bourgeois de Lucerne en 1479, qui se distingua dans les guerres de Souabe, devint en 1499, conseiller intime, bailli de Malters etc. Il épousa en premières noces : 1° Dorothée DE KUNDIG; 2° Anne VON DER TANN; 3° Marguerite DE KIEL. Jean DE PFYFFER fut père de :

1° Léodégar qui suit :
2° Jost DE PFYFFER, Avoyer de la ville et république de Lucerne, qui reçut du roi Charles IX de France, un diplôme de noblesse en 1563 ; il fut marié : 1° à Marie Dorothée DE SONNENBERG ; 2° avec Anne-Marie DE CLOOS.
3° Christophe DE PFYFFER ;
4° Gaspard DE PFYFFER, conseiller intime, seigneur de Mauensée, ambassadeur auprès du roi de France, marié à Marie-Catherine DE FLECKENSTEIN.
5° Beatus DE PFYFFER, conseiller, marié : 1° à N. DE HUNENBERG ; 2° à N. BLETZ DE ROTTENSTEIN.
6° Marie-Barbara DE PFYFFER, femme de Henri BIRCHER.

III. Léodégar DE PFYFFER, 1er du nom, conseiller intime, bailli de plusieurs bailliages de la République de Lucerne, servit comme capitaine à la bataille de Kappel en 1531, et eut de son union avec Elisabeth DE KIEHL :

1° Louis qui suit :
2° Jean DE PFYFFER, capitaine au service de France, conseiller, etc., marié à Clara ZIÉGLER.
3° Jost DE PFYFFER, chevalier, Avoyer de la Ville et république de Lucerne, colonel au service de France, épousa : 1° Anne DE FLECKENSTEIN ; 2° Elisabeth DE BODMER.
4° Théodoric DE PFYFFER, marié à Cléophée HOLDERMAYER.
5° Rodolphe DE PFYFFER, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, breveté colonel, capitaine de la garde du duc de Lorraine, conseiller intime et banneret, ambassadeur auprès de plusieurs souverains. Il s'allia : 1° à Maria-Marguerite FEER DE CASTELEN, 2° à Barbara DE HERTENSTEIN.

IV. Louis DE PFYFFER, 1er du nom, né en 1523, seigneur d'Altishofen et de Wyher, chevalier des ordres de Saint-Michel, de l'Eperon d'or, etc., colonel au service de France, *le vainqueur de Meaux*, devint Chambellan du roi Charles IX, et fut ambassadeur auprès de l'Empereur Maximilien II, qui lui accorda des lettres de relief de noblesse en 1566 ; il fut ensuite envoyé extraordinaire près des cours de France, d'Espagne et de Savoie. Il mourut en 1594, Avoyer et Banneret de Lucerne et avait mérité le surnom de *Roi des Suisses*. Il eut trois femmes : 1° Anna DE WYL ; 2° Jacqueline

Segesser de Brunegg; 3e Marie-Salomée de Bodmer. Louis de Pfyffer laissa huit enfants:

1° Léodégar II qui va suivre;
2° Gaspard de Pfyffer, conseiller, époux d'Anne de Meggen;
3° Pierre de Pfyffer, mari d'Anne Tamann de Heydegg;
3° Henry de Pfyffer, chevalier de l'ordre des Saints Maurice et Lazare, capitaine au service du duc de Savoie, qui s'unit à Marie-Elisabeth Buntiner de Brunberg;
5° Louis de Pfyffer, seigneur de Wyher, marié à Maria-Elisabeth de Sonnenberg
6° Christophe de Pfyffer, seigneur d'Altishofen, avoyer et banneret, marié: 1° à Marie Meyenberg; 2° à Jacqueline de Cloos;
7° Jean-Louis de Pfyffer, seigneur de Mauensée, époux de Marie de Sonnenberg;
8° Marie de Pfyffer, qui donna sa main à Gaspard Kundig, seigneur de Heydegg.

V. Léodégar de Pfyffer, IIe du nom, chevalier, seigneur d'Altishofen, Banneret, Bailli de plusieurs bailliages, ambassadeur auprès du duc de Savoie, conseiller impérial. Il céda en 1619 la seigneurie d'Altishofen à son frère Christophe de Pfyffer Il fut marié quatre fois: 1° avec Marie-Anne Faaber de Randegg; 2° avec Marie-Anne de Fleckenstein; 3° à Judith de Hertenstein; 4° à Barbara Foegelin de Seedorf. Il fut père de:

1° Henri qui suit:
2° Louis de Pfyffer, conseiller intime, marié à Dorothée de Cloos;
3° Marie-Jacqueline de Pfyffer, femme de Walther Am Rhyn;
4° Marie de Pfyffer, qui s'unit à Nicolas Holdermayr de Beinweil; étant veuve elle se remaria avec N. de Wyl;
5° Elisabeth de Pfyffer, alliée à Louis Gysatt;
6° Maria-Marguerite de Pfyffer, mariée en premières noces à Jean Lussi, chevalier Landamman; et en secondes noces à N. Zélger, Landamman.

VI. Henri de Pfyffer, Ier du nom, chevalier et conseiller, bailli de Weggis, Baden et Büron, marié: 1° à Marguerite Foegelin de Seedorf; 2° à Marie-Anne Bittung; 3° Marie-Anne de Cloos. Il fut père de:

1° Henri IIe qui suit:
2° Walther de Pfyffer, bailli, conseiller, qui épousa Anne-Marie de Sonnenberg;
3° Maurice de Pfyffer;
4° Marie-Dorothée de Pfyffer, femme de Charles Ander Allmend.

VII. Henri de Pfyffer, IIe du nom, colonel dans l'Etat de Milan en 1643, conseiller intime, épousa Marie-Marguerite de Cloos, de laquelle il eut:

1° Henry-François qui suit:
2° Alphonse de Pfyffer, conseiller intime, qui prit alliance avec Marie-Anne de Meggen.

VIII. Henri-François de Pfyffer, seigneur de Heydegg, conseiller intime, bailli de Mendris et de Rusweil, allié en 1654 à Marie-Elisabeth de Zurgilgen, petite-fille et héritière du chevalier Henri de Fleckenstein, seigneur de Heydegg; 2° à Marie-Marguerite Goeldlin de Tieffenau. Il fut père de :

1° Alphonse-Antoine qui suit :
2° Jacques-Louis de Pfyffer, chevalier, officier dans la garde du Saint-Père, à Rome; conseiller intime.
3° Henri-Maurice de Pfyffer, chevalier, conseiller intime, époux de Marie-Anne de Balthasar ;
4° Anne-Marie de Pfyffer, femme de Louis de Dulliker ;
5° Marie-Madeleine de Pfyffer, marié à Benoît Reding de Biberegg ;
6° Marie-Dorothée, qui s'unit à Edouard de Pfyffer d'Altishofen ;
7° Jacqueline de Pfyffer, femme de U. Bircher.

IX. Alphonse-Antoine de Pfyffer, chevalier, seigneur de Heydegg, conseiller intime, contracta alliance avec Marie-Rose Gilly de laquelle il eut :

1° François-Xavier qui suit :
2° Marie-Josèphe de Pfyffer-Heydegg, mariée à Joseph-Antoine de Fleckenstein, officier au service de la principauté de Lucques.

X. François-Xavier de Pfyffer de Heydegg, fut élu en 1782 Avoyer de la ville et état de Lucerne; il eut de son union avec Jacqueline de Balthasar trois fils :

1° Joseph-Alphonse qui suit :
2° François-Ursule de Pfyffer-Heydegg, conseiller, marié à Marie-Anne de Sonnenberg.
3° Joseph-Antoine de Pfyffer-Heydeg, conseiller intime.

XI. Joseph-Alphonse de Pfyffer Heydegg, né en 1753, lieutenant aux gardes Suisses au service de la France, chancelier d'Etat, sénateur et directeur de la République helvétique, jusqu'en 1798, avait épousé Elisabeth Dula, qui le rendit père de:

1° François-Xavier qui suit ;
2° Louis de Pfyffer-Heydegg, capitaine au service du roi des Deux-Siciles, marié à Elisabeth de Mohr, dont :
A Julie de Pfyffer-Heydegg, qui s'est unie à Charles de Boeck ;
3° Edouard de Pfyffer-Heydegg, né en 1800 ;
4° Elisabeth de Pfyffer-Heycegg, femme de Charles de Hutzelmann.

XII. François-Xavier de Pfyffer-Heydegg, né en 1790, chancelier de l'Etat de Lucerne, major grand-juge au service de sa Majesté le roi des Deux-Siciles. Il a eu de Caroline-Louise de Traxler :

1° Joseph-Alphonse-Georges, qui suit :
2° Louis DE PFYFFER-HEYDEGG, né en 1838, officier au service du roi des Deux-Siciles marié à Caroline SLIDELL, fille de John SLIDELL, Sénateur de la Louisiane et ministre des États confédérés d'Amérique à Paris, dont :
A. Mathilde-Carola DE PFYFFER-HEYDEGG, née en 1873.
3° Elisabeth DE PFYFFER-HEYDEGG.

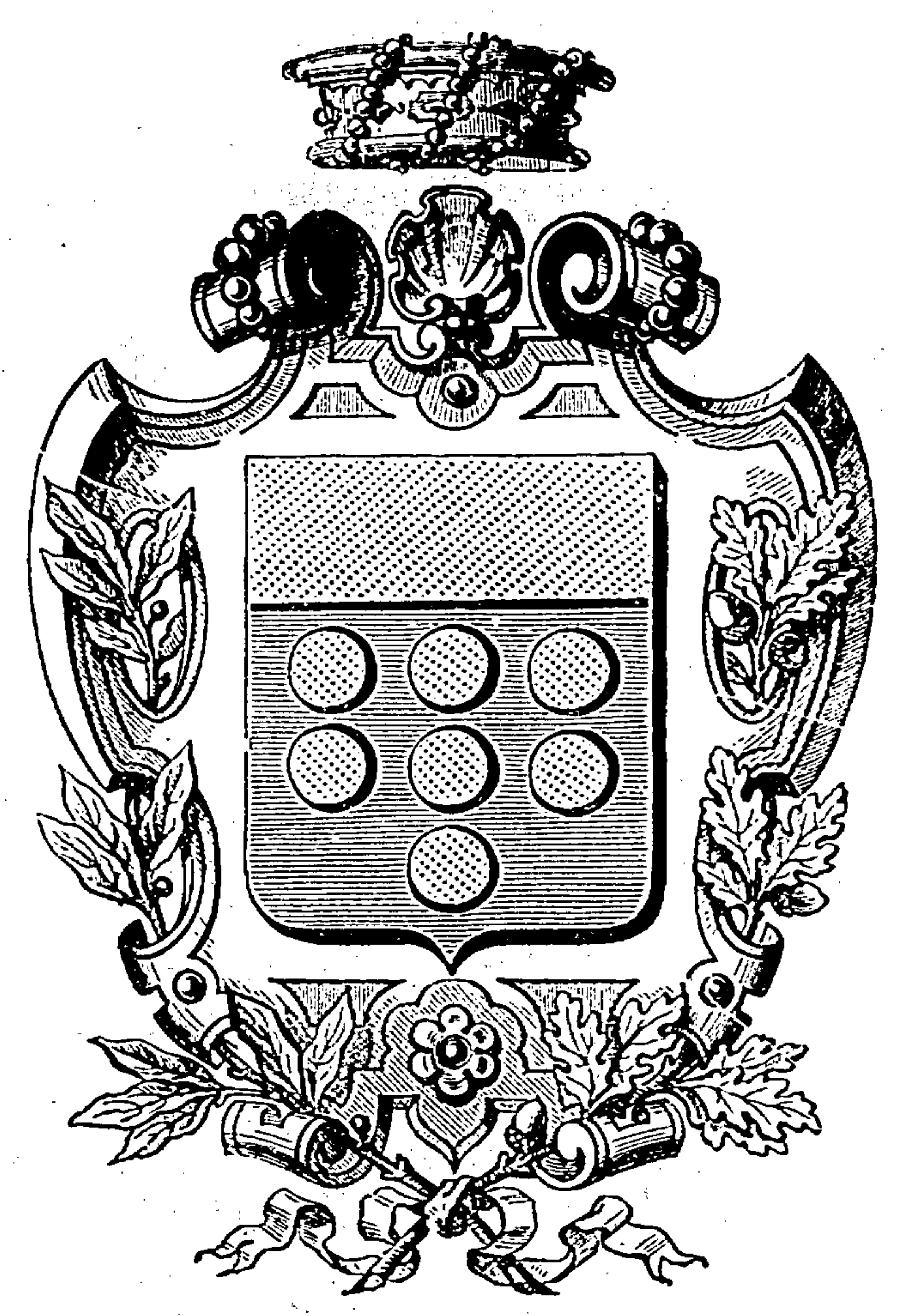
XIII. Joseph-Alphonse-Georges DE PFYFFER-HEYDEGG, né en 1831, capitaine au service du royaume de Naples jusqu'en 1861, a eu de son alliance avec Joséphine, DES COMTES CRIVELLI :

1° Georges DE PFYFFER-HEYDEGG, né en 1868;
2° Marie-Louise DE PFYFFER-HEYDEGG, née en 1867;
3° Mathide DE PFYFFER-HEYDEGG, née en 1870.
4° Stéphanie DE PFYFFER-HEYDEGG, née en 1871 ;



PHILIPON DE LA MADELAINE

CHAMPAGNE, ILE-DE-FRANCE, BERRY ET LYONNAIS.



ARMES : *d'azur, à sept besants d'or, posés 3, 3 et 1, au chef du même.* (Armorial général, officiel créé en vertu de l'Édit du Roi du 20 novembre 1696, Registre de Paris, tome II page 383.) — COURONNE : *de Baron.*



LA famille PHILIPON DE LA MADELAINE, dont le nom est écrit quelquefois dans les vieux titres PHELIPPON et PHILIPPON, est connue dès le XIVe siècle ; mais il serait difficile d'en établir la filiation régulière au delà de l'an 1600, en raison des déplacements successifs qu'elle a subis. Nous allons donc nous borner à faire succéder chronologiquement les différents membres de cette famille que nous avons pu retrouver et qui se rattachent certainement au premier auteur commun.

Parmi les membres de cette famille figurent, un premier Échevin de la ville de Toul, des Officiers de la Cour des Monnaies de Paris et de Lyon, un Intendant des Finances du comte d'Artois, et, dans ces derniers temps, un Officier supérieur de la Gendarmerie royale, décoré des Ordres de Saint-Louis et de la Légion d'Honneur, deux Littérateurs renommés, et un Conseiller à la Cour d'Appel d'Aix.

Le premier auteur connu de la famille est :

Lambert PHILIPPON, né à Château-Raoult, près Vitry-le-Français, en Champagne, fils de Jean PHILIPPON et d'Isabelle FLASTREY, née DE JOUVENET-FLASTREY, des Vignets-sur-Marne, qui reçut, au mois de mai 1363, des *Lettres de Noblesse* de Charles V, lequel, n'étant encore que Duc de Normandie et Dauphin de Viennois, gouvernait la France pendant la captivité du roi Jean, son père, qui mourut, comme on sait, à Londres, le 8 avril 1364. Ces lettres furent délivrées à Lambert PHILIPPON, tant en considération de ses mérites personnels qu'en reconnaissance des services que rendait à l'État Messire Hugues DE LA ROCHE, Conseiller et Chambellan du Roi, lequel était *proche parent* dudit Lambert :

— « Nous entendons, disent lesdites lettres, que l'honneur que nous « accordons à notre cher et amé Lambert PHILIPPON s'étende à ses enfants « nés et à naître en légitime mariage, tant mâles que femelles ; nous voulons « qu'ils jouissent de tous les priviléges, avantages et immunités dont béné« ficient les autres Nobles du royaume ; qu'ils puissent porter la ceinture « militaire, *en signe de Chevalerie ;* que cette qualité leur soit reconnue dans « tous actes et dans tous jugements ; qu'ils aient le droit d'acquérir des fiefs « et de les revendre à leur gré et sans être astreints à payer aucune finance, « etc., etc. Et pour que ces présentes lettres aient toute valeur et toute au« thenticité, nous y avons fait apposer notre sceau. Donné à Paris, en notre « hôtel Saint-Paul, au mois de mai 1363. Par le Roi, (signé) N. DE VEIRES. » (*Charte* 216e *du Registre du Trésor des Chartes, coté J. J.* 92, *folio* 53, *aux Archives nationales, à Paris*).

Pierre PHILIPPON petit-fils du précédent, est qualifié « Maistre Echevin de la cité de Toul, » dans une information du 10 août 1457, relative à l'abbaye de Saint-Gengoul. (*Titre original en parchemin.*) Il eut pour fils :

Philippe PHILIPPON, également cité dans la Charte dont il vient d'être question, lequel remplissait, à la même date, l'office de Secrétaire de l'Hôtel de Ville de ladite cité de Toul.

Guillaume PHILIPON servait comme « *harquebuzier morionné* » dans la compagnie des deux cents hommes de guerre à pied français, tous nobles, en garnison pour le service du Roi dans la ville de Saintes, sous la charge et conduite de Jacques Barrau, capitaine, dont la revue fut passée à Saintes, le 1er juillet 1588. (*Titre original en parchemin.*)

C'est à partir de cette époque que nous pouvons suivre la filiation d'une façon régulière; elle s'établit de la manière suivante :

FILIATION

I. Jean PHILIPON « paroissien de Neufglize, » fit une reconnaissance féodale, le 9 octobre 1604, au profit de Dame Marguerite de Doyat, femme de Jacques de Montassigier, Écuyer, alors absent. (*Rôle original de reconnaissances.*) Il laissa pour fils :

1° Léonard, qui suit;

2°, 3°, 4° Jean, Pierre et Marie PHILIPON et consorts, lesquels comparaissent dans une requête de l'année 1685, de dame ANNE FAURE, veuve de Messire Thomas LE LIÈVRE Chevalier, Marquis de Fourilles et de la Grange, Baron d'Huriel, Président au Grand-Conseil, au sujet du paiement d'une rente assise sur la baronnie d'Huriel, et dont les arrérages étaient dûs depuis l'an 1655 par les dits Jean, Pierre et Marie PHILIPON et consorts. (*Pièce originale en papier.*)

II. Messire Léonard PHILIPON, Écuyer, Propriétaire du Fief de la Cour, sis à Issoudun, rendit foi et hommage au Roi, les 16 février 1669 et et 28 avril 1684, par devant les Président et Trésorier général de France, en la Généralité de Moulins. (*Voir aux Archives nationales, Registre des aveux, coté* 1474, *folio* 126.) Il a laissé pour fils :

III. Marc-Antoine PHILIPPON, Écuyer, Conseiller, Secrétaire du Roi, pourvu de l'office de Commissaire aux Montres dans la Compagnie du Lieutenant-Criminel de Robe longue et Prévôt des Marchands de Lyon, par lettres de 1693, suivant quittance de Monsieur Millierre, Trésorier des revenus casuels de Sa Majesté, en date du 4 mars de ladite année, puis Conseiller du Roi, Affineur et Départeur d'or et d'argent des villes de Paris et de Lyon, fit enregistrer officiellement les armoiries de sa famille, à savoir : *d'azur, à sept besants d'or, posés* 3, 3 *et* 1, *au chef du même,* à l'*Armorial général,* créé par l'édit du Roi du 20 novembre 1696, au Registre de la Généralité de Paris, tome II, folio 583; — Manuscrit conservé à la Bibliothèque nationale, section des Manuscrits.) Il fit son testament, reçu par Jean-Baptiste Thève, Notaire à Lyon, le 18 janvier 1716, instituant son héritier universel son fils qui suit, et qu'il avait eu de son mariage avec Françoise BAVANCY.

IV. Charles PHILIPON, Écuyer, lequel demeurait à Paris, rue de Grenelle, paroisse Saint-Eustache, selon la déclaration qu'il fit, le 1er septembre 1720, comme ayant renoncé à tous ses droits sur la somme de 1.333 liv. due à

son père pour la finance de sa charge de Commissaire aux Montres dans la Compagnie du Lieutenant-Criminel de la ville de Lyon. (*Expédition collationnée sur papier.*) Il fut père de :

V. Messire N. Philipon, Ecuyer, qui était Prévôt de la Cour des Monnaies de Lyon, en 1752. A la suite d'une querelle assez futile, il se vit obligé de quitter cette ville pour se soustraire aux recherches ordonnées par le Commandant de la Maréchaussée de ladite ville, comme il résulte d'une procédure de ladite année 1752. (*Deux pièces en papier*). Il a laissé deux enfants, savoir :

1° Louis qui suit ;
2° Jean-Marie Philipon de la Madelaine, auteur de la branche cadette, rapportée ci-après :

VI. Louis Philipon de la Madelaine, Ecuyer, né à Lyon, le 9 octobre 1734, étudia d'abord le Droit à Besançon, et fut nommé Avocat du Roi près l'ancienne Chambre des Comptes de Dôle, transférée à Besançon sous le nom de Bureau des Finances. Il en remplit les fonctions jusqu'en 1786, et obtint à cette époque l'Intendance des Finances du Comte d'Artois. En 1795, il fut nommé à la place de Bibliothécaire au Ministère de l'Intérieur ; enfin, en 1814, le comte d'Artois lui accorda une pension avec le titre d'Intendant honoraire de ses finances. Il a laissé de nombreux écrits, n'ayant cessé de cultiver avec succès les lettres jusqu'à sa mort arrivée, à Paris, le 9 avril 1818. Ses enfants furent :

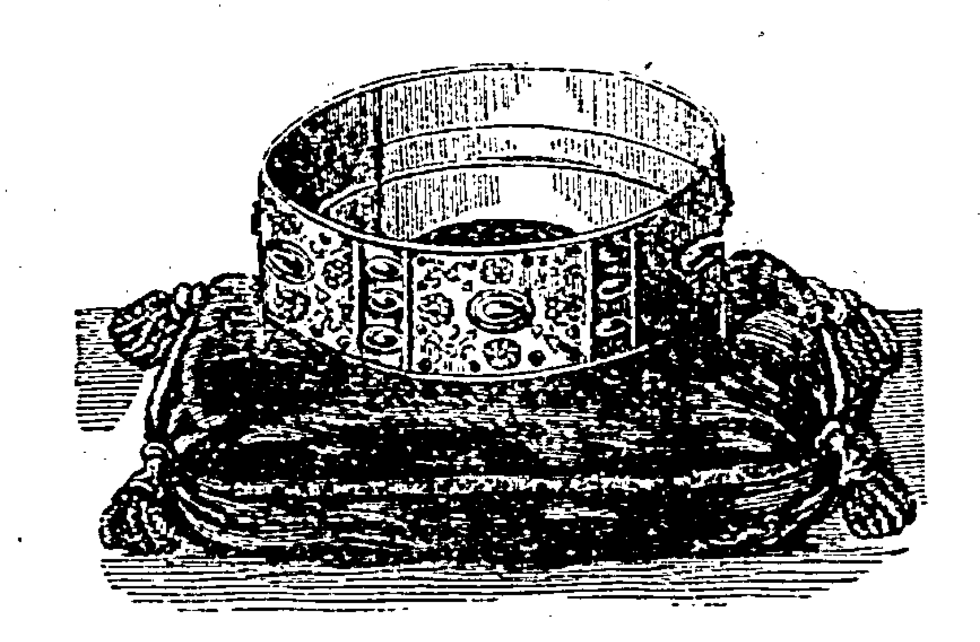
1° Guillaume Philipon de la Madelaine décédé sans postérité ;
2° Adrien-Sophie Philipon de la Madelaine qui n'a pas non plus laissé de postérité ; il est mort à Paris.

BRANCHE CADETTE

VII. Jean-Marie Philipon de la Madelaine, né à Lyon, le 10 décembre 1745, embrassa la carrière des armes et entra, le 3 novembre 1765, dans le Régiment de Mestre-de-Camp-Cavalerie ; il fut nommé capitaine le 30 décembre 1793 ; Chevalier de la Légion d'Honneur le 13 octobre 1811 ; décoré de la Croix de Saint-Louis, le 10 juillet 1816 ; promu Chef d'Escadron de Gendarmerie, et Attaché au département de la Sarthe le 18 mars 1818. Il est décédé au Mans, le 19 juillet 1819, laissant de son union avec Mademoiselle Rousseau, le fils unique qui suit :

VIII. Jean-Marie-René-Victor PHILIPON DE LA MADELAINE, né au Mans, le 14 février 1810; littérateur distingué comme son oncle, il a écrit *l'Orléanais*, au château de Villemarceau, où il charmait ses loisirs par la littérature, et il a traduit *l'Arioste*, *la Jérusalem*, etc. D'abord Avocat au Barreau de Paris, il entra ensuite dans la Magistrature et est mort Conseiller à la Cour d'Appel d'Aix, le 20 février 1864, laissant une mémoire vénérée. Son corps a été transporté à Paris, et inhumé au cimetière Montmartre. Il avait épousé, le 22 juillet 1841, Mademoiselle Juliette Aglaé DE RIPPERT-BEAUREGARD, d'une ancienne famille noble de Provence, fille de Jules de Rippert-Beauregard et de Dame Aglaé REVESCHE DU PERRON, celle-ci petite-fille de M. le Comte Jullien, Procureur général des Eaux et Forêts de France et Intendant de la Généralité d'Alençon jusqu'en 1789. De ce mariage sont nés quatre enfants, savoir :

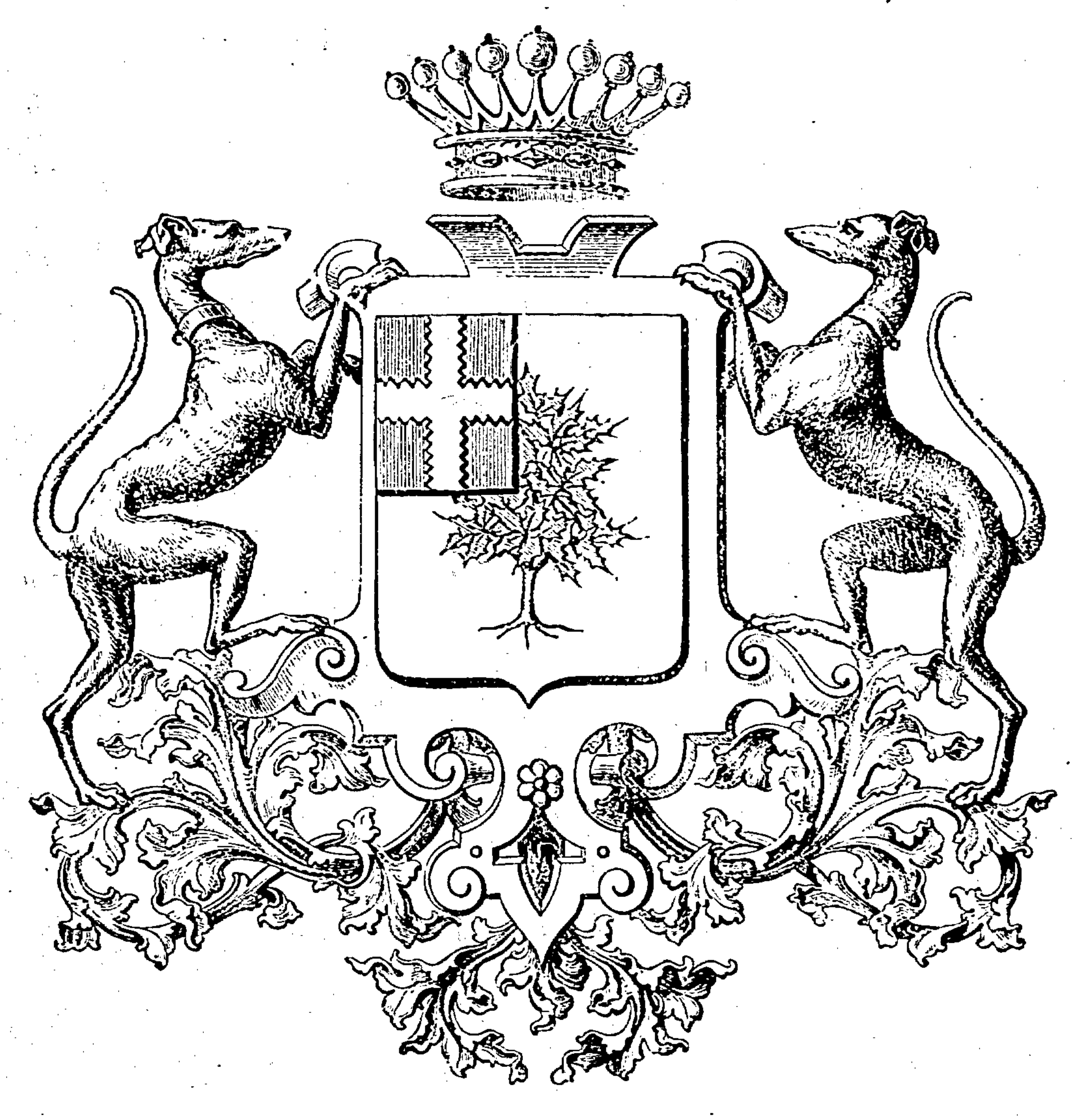
1° Richard PHILIPON DE LA MADELAINE né au château de Villemarceau près Beaugency, en 1843;
2° Raoul PHILIPON DE LA MADELAINE né en 1847, Capitaine d'État-Major;
3° Marie PHILIPON DE LA MADELAINE, mariée au Vicomte DE JAYAC DE LAGARDE, Officier de cavalerie.
4° Lucy PHILIPON DE LA MADELAINE.



POULLAIN DE SAINT-FOIX

BRETAGNE

COMTES DE MAUNY, DE TRAMAIN ET DE SAINT-FOIX; SEIGNEURS DE LA VILLE-SALMON, DU VAL, DU PONTLO, DE QUÉFÉRON, DE GAUTREL, DU VAL-MARTEL, DE TRÉMAUDAN, DE LA NOË, DE L'ISLE, DU TERTRE, DE LA VILLE-CARO, DE LA BAGOTTAIS, DE KERBRIANT, DE BEAUMANOIR, DE SAINT-PÈRE, DU CHESNAY, DE LA VILLEGONAN, DES DINVÉES, DE KEROLAIN, DE LA MAIGNERIE, DE BOISGOURD, DE LA TOUCHE, DE BELAIR, DU PARC, ETC.



ARMES : *D'argent, au houx de sinople; au franc-canton de gueules chargé d'une croix dentelée d'argent* (1). — COURONNE *de Comte.* — SUPPORTS : *deux Lévriers.*

(1) Le savant GUY LE BORGNE blasonne ainsi les armes de la famille : « POULLAIN, Ville-Salmon, la Cour, d'Andel et autres en Saint-Brieuc : *Escartelé aux 1 et 4 d'azur, à un croissant d'argent, contre-escartelé d'argent, à un houx de sinople, au franc-cartier de gueulle chargé d'une croix engreslée d'argent.* » (*Armorial breton, page 237.*)



A famille POULLAIN, dont le nom se trouve orthographié POULAIN, POLEIN, POLEYN et PULLEIN, est authentiquement connue en Bretagne depuis le XIVe siècle; mais elle pourrait revendiquer une origine beaucoup plus ancienne. En effet, parmi les compagnons d'armes et de fortune de Guillaume le Bâtard, duc de Normandie, qui, l'an 1066, allèrent conquérir l'Angleterre, se trouvait un gentilhomme du nom de POULLAIN. Celui-ci ayant eu sa part territoriale de victoire, donna son nom au fief de POULLINGTON, que ses descendants ont possédé pendant plusieurs générations. Ce gentilhomme est, suivant M. de Courcelles, l'auteur de la famille POULLAIN, de laquelle sont sortis les Seigneurs DE LA NOE, en Normandie, et les Seigneurs DE TREMONS, en Guienne. Les premiers ont été reconnus nobles d'ancienne extraction, par sentence de M. de Chamillart, Intendant de Normandie, du 1er janvier 1667, et leurs armes sont : *d'argent, à deux lions léopardés de gueules.* Les seconds ont obtenu de M. Pellot, Intendant en Guienne, un jugement de maintenue de noblesse en date des 23 septembre 1666 et 7 février 1667. (*Voyez le Dictionnaire universel de la Noblesse, tome II, pages* 203, 204.) Il est à remarquer, par rapport à ces derniers, qu'ils ont dans le second parti de leurs armoiries : *d'argent, au chêne de sinople; au franc-canton d'azur, chargé d'une croix denchée d'argent; et un soleil d'or mouvant de l'angle senestre du canton.* Ce parti, qui diffère si peu de l'écu plein des POULLAIN de Bretagne, semble rattacher les POULLAIN de Guienne, venus de Normandie, à l'ancienne Maison DE POULLAIN DE MAUNY, dont la filiation va suivre.

Quoi qu'il en soit, la famille bretonne des POULLAIN a donné jusqu'à ce jour une longue série d'Officiers distingués à nos armées de terre et de mer; elle compte notamment un Capitaine des Ordonnances de la Reine Anne, en 1500; un Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi Louis XIII, et Chevalier de son Ordre, en 1620; un Chevalier de l'Ordre de Saint-Michel, en 1642; un Commandant du second escadron des Gentilshommes du diocèse de Saint-Brieuc, en 1700; un Major garde-côtes de la Compagnie de Matignon, au combat de Saint-Cast, en 1758; un Lieutenant des Maréchaux de France, au département de Lamballe, en 1780, et un Maréchal de camp, en 1791.

FILIATION

I. Jean POULLAIN servait comme Archer dans la Compagnie de Thibault, sire de Rochefort, près Vannes, qui fit montre à Vitré, le 20 décembre 1356. (COURCELLES, *Dictionnaire de la Noblesse, tome II, page* 203.) Il eut pour fils :

II. Jean Poullain, II[e] du nom, qui figure parmi les vassaux nobles du Vicomte de Rohan qui lui rendirent aveu, l'an 1396. (*Fonds français, manuscrit coté* 22,339, *folios* 195-209, *Cabinet des Titres, Bibliothèque nationale.*) Il fut père de :

1° Guillaume, qui suit;
2° Perrot ou Pierre Poullain, auteur de la première branche, rapportée au § I[er].

III. Guillaume Poullain, Chevalier, était mort dès l'année 1443. (*Réformation de Bretagne, Bibliothèque nationale.*) Il laissa pour fils et héritier :

IV. Jean Poullain, III[e] du nom, Ecuyer, Seigneur de la Ville-Salmon, qui fut rangé au nombre des nobles habitant la paroisse de Coëtmieux, près Lamballe, évêché de Dol. Son fils :

V. Roland Poullain, Ecuyer, Seigneur de la Ville-Salmon, testa en 1449. C'est à lui que remonte le jugement de maintenue du 28 janvier 1669. (*Fonds français, manuscrit coté* 8316, *Cabinet des Titres, Bibliothèque nationale.*) Il est compris au nombre des nobles de Lamballe qui prêtèrent serment de fidélité à Jean V, Duc de Bretagne, en 1437. (D. Lobineau, *Histoire de Bretagne, tome II, Preuves, page* 1051.) Roland Poullain avait épousé Denise Hus; de cette union naquirent trois enfants :

1° Jean, qui suit;
2° Roland Poullain, mentionné dans l'acte de partage des biens paternels passé l'an 1460; il reçut à cette occasion, de son aîné, 207 livres de rente;
3° Autre Jean Poullain, Ecuyer, Seigneur de la Guenière, auteur de la branche des seigneurs de Quéféron, la Noe, Vilemorvan, éteinte vers 1730.

VI. Jean Poullain, IV[e] du nom, Ecuyer, Seigneur de la Ville-Salmon, partagea avec ses deux frères, comme il est dit, au mois de juillet 1460, et leur donna à chacun d'eux 207 livres de rente sur la succession de leur père, Roland Poullain, lequel est déclaré dans cet acte : « Noble et puissant, riche en biens et Chevalier. » (La Chesnaye des Bois, *Dictionnaire de la Noblesse.*)

Jean Poullain et ses frères reçurent du pape Paul II (1) une bulle par laquelle le Souverain Pontife leur accordait à eux et à leurs descendants plusieurs grâces, et, notamment, le privilége de se servir d'autels portatifs. Dans

(1) Le mémoire domestique qui relate cette bulle l'attribue au pape Jules II; mais celui-ci ne ceignit la tiare que de 1503 à 1513, c'est-à-dire près d'un demi-siècle après la mort de Jean, Roland et autre Jean Poullain, spécialement mentionnés dans la bulle en question. Il nous paraît donc évident qu'il faut la rapporter au pape Paul II.

cette bulle, les Seigneurs de la Ville-Salmon sont dits : « *Nobili et militari genere ex utroque parente procreati.* »

Marié à Perrine DE CREHEN, Jean POULLAIN fut père de :

VII. Jean POULLAIN, V^e^ du nom, Ecuyer, Seigneur de la Ville-Salmon, qui s'unit à Jeanne OURY, de laquelle vinrent :

1° Guillaume, qui suit;
2° Jean POULLAIN, auteur de la DEUXIÈME BRANCHE, qui sera rapportée au § II.

VIII. Guillaume POULLAIN, IIe du nom, Chevalier, Seigneur de la Ville-Salmon et de la Villeneuve, Capitaine de Moncontour, fit un échange de biens avec Jean de Bréhant, par accord du 4 janvier 1485. (*Généalogie de la maison de Bréhant, page* 173 *du Supplément.*) Par lettres de Charles VIII, Roi de France, en date du 9 mai 1491, il reçut mandement de « loger à Moncontour deux cents Espagnols. » (D. LOBINEAU, *tome II, page* 1524.)

En 1489, Guillaume POULLAIN obtint une pension « pour luy aider à porter la charge du voyage qu'il fit ès mois de février et mars 1489, ez parties de Lantrégnier, en la compaignie du Chancelier allant en Angleterre, pour devoir mettre les gens du pays en la bonne et vraye obéissance de ladite dame (la Duchesse de Bretagne). » (D. LOBINEAU, *tome II, page* 1526.) Enfin, il obtint plus tard, de la Duchesse Anne, veuve de Charles VIII, le commandement d'une compagnie de vingt hommes d'armes des ordonnances de ladite Duchesse. (*Mémoire domestique.*)

Guillaume POULLAIN contracta deux alliances : la première, avec Françoise MADEUC, morte sans enfants; la seconde, avec Jeanne DE TIERCENT. Cette dernière fut mère de :

1° Jean POULLAIN, Ecuyer, Seigneur de la Ville-Salmon. — « En 1500, dit Ogée, on connaissoit, à Coëtmieux, la Maison noble de la Ville-Salmon, à Jean POULLAIN. » (*Dictionnaire historique et géographique de Bretagne, tome I, page* 191.) — Jean POULLAIN partagea, en 1513, avec Guillaume POULLAIN, son frère juveigneur, auquel il donna la somme de 80 livres de rente en viager, tant pour ses droits en la succession de ses père et mère, qu'en celle de ses aïeul et aïeule. De Françoise DE LA MOTTE, sa femme, il eut deux enfants :

IX. Guillaume POULLAIN, IIIe du nom, Ecuyer, Seigneur de Licantoües et de Mauny, épousa Jeanne BOURDON, dame de Mauny, en la paroisse de Landehen, évêché de Dol, près Lamballe, fille et héritière d'Olivier Bourdon, Ecuyer, Seigneur dudit lieu de Mauny, et de Louise DE LANGOURLA.

On voit dans les Archives de l'ancien duché de Penthièvre un hommage

rendu par ladite Jeanne BOURDON, pour les maisons et domaines de Mauny et de la Lande-Moüet. (*Série E, liasse* 278.)

De Guillaume POULLAIN et Jeanne BOURDON, Seigneur et Dame de Mauny, naquirent :

1° Jacques, qui suit;
2° Renée POULLAIN, mariée à Olivier MAUPETIT, Sieur de la Croix;
3° Françoise POULLAIN, Dame de Villebiot et de la Ville-Salmon, mariée à Thibault GUÉGUEN, Sieur de la Motte; elle rendit aveu pour lesdites maisons et métairies de la Villebiot, en la paroisse de Morieux, etc., en 1583. (*Archives des Côtes-du-Nord, série E, liasse* 300.)

X. Jacques POULLAIN, Ecuyer, Seigneur de Mauny, prit alliance avec Jeanne PASSEDOUET, de laquelle naquirent :

1° François POULLAIN, Ecuyer, Seigneur de Mauny, fit, en 1560, avec ses frère et sœur, le partage noble de la succession de leurs père et mère, et de celle de Jeanne Bourdon, leur aïeule. Il était Sergent féodé de Lamballe, en la paroisse de Landehen, et rendit en cette qualité le compte des rentes, taux et amendes par lui recueillis de 1566 à 1586. (*Archives des Côtes-du-Nord, série E, liasse* 278.)
François POULLAIN mourut sans enfants de ses deux unions avec Suzanne DE LA RIVIÈRE DE SAINT-QUIHOUET et Jeanne RICHARD;
2° Jacques, qui suit;
3° Marie POULLAIN.

XI. Jacques POULLAIN, IIe du nom, Ecuyer, Seigneur de Mauny, né posthume, fut mis sous la tutelle de sa mère par acte du 23 juin 1529. Il épousa Marie LE MARCHAND, de laquelle il eut :

1° Alain, qui suit;
2° Guillaume POULLAIN, Ecuyer, Sieur de la Lande;
3° Françoise POULLAIN; 4° Adélice POULLAIN.

XII. Alain POULLAIN, Ecuyer, Seigneur de Mauny, partagea noblement avec ses frère et sœurs, par acte passé en la cour du duché de Penthièvre, le 26 septembre 1598. Il s'unit à Gillette LE BOUTEILLER, fille de Guy Le Bouteiller, Ecuyer, Seigneur de la Roche et de la Villeneuve. Leurs enfants furent :

1° Thébault, qui suit;
2° Guy POULLAIN, Ecuyer, Sieur de la Vallée, épousa Hélène DE LA BOISSIÈRE;
3° Guillaume POULLAIN, Ecuyer, Seigneur de la Maignerie, auteur de la BRANCHE des seigneurs de la MAIGNERIE, de l'ISLE et de SAINT-PÈRE qui est encore représentée de nos jours.
4° Jacques POULLAIN, Seigneur de Launay, qui ne vivait plus lors de la Recherche de 1668.

XIII. Thébault POULLAIN, Ecuyer, Seigneur de Mauny et de la Noë, partagea noblement avec ses puînés, le 30 avril 1640. (*Mémoire domestique.*) Il épousa Perronnelle BERTHO, Dame de la Rivière, fille de René Bertho, Ecuyer, Seigneur de la Villejosse, d'une ancienne famille des environs de Lamballe. Lui et Joseph POULLAIN, son fils, furent déclarés nobles d'ancienne extraction et maintenus en la qualité de Chevalier, par arrêt rendu en la Chambre de la Réformation du 28 janvier 1669. (*Fonds français, manuscrit coté* 8316.)

De Thébault POULLAIN et Perronnelle BERTHO naquirent :

1° Joseph, qui suit;
2° René POULLAIN, Ecuyer, Sieur de Mauny, rendit hommage, en 1702, pour plusieurs maisons à Lamballe, pour la maison et métairie noble de la Roche en Maroué, et pour des terres à Andel et Hillion. (*Archives des Côtes-du-Nord, série E, liasse* 448.) Il fit enregistrer ses armoiries dans *l'Armorial général* de 1696, à savoir : *d'argent, à un houx arraché de sinople et un franc-canton de gueules chargé d'une croix dentelée d'argent.* (*Volume VIII, coté Bretagne, II, folio* 586, *Cabinet des Titres, Bibliothèque nationale.*);
3° Guy POULLAIN, Recteur de Landehen, rendit hommage, en 1684, à Louis-Joseph de Vendôme, Duc de Penthièvre, en qualité de Gouverneur de Jean Boscher, pour des maisons, rentes et pièces de terre à Lamballe, Maroué, Pléneuf, Hillion et Landehen. (*Archives des Côtes-du-Nord, série E, liasse* 426.);
4° Elisabeth POULLAIN, mariée à Messire Jean VISDELOU, Ecuyer, Seigneur des Mésues;
5° Jacqueline POULLAIN, femme de Jacques SCOT, Ecuyer, Seigneur de la Touche.

XIV. Messire Joseph POULLAIN, Chevalier, Seigneur de Mauny, de la Noë et autres lieux, obtint, avec son père susnommé, un arrêt de la Chambre établie par le Roi pour la réformation de la noblesse du pays et duché de Bretagne, rendu à Rennes le 28 janvier 1669, par lequel tous deux furent « déclarés nobles et issus d'ancienne extraction noble; il fit enregistrer ses armoiries dans l'*Armorial général de France,* dressé en vertu de l'Edit de 1696. (*Registre VIII, Bretagne, tome Ier, folio* 253, *Bibliothèque nationale.*) En 1699, il rendit hommage à Louis-Alexandre de Bourbon, Comte de Toulouse et Duc de Penthièvre, pour les métairies nobles de la Porte, de la Noë, des Perrières, et pour plusieurs dîmes et la sergenterie féodée de Lamballe, le tout en Landehen. (*Archives des Côtes-du-Nord, série E, liasse* 431.) Il rendit un nouvel hommage, en 1704, pour le manoir de Mauny, la Chapelle, le Colombier, les Garennes, et pour des terres et rentes en Landehen, Meslin et Lamballe. (*Idem, liasse* 454.)

Par contrat passé à Rennes devant Me Du Chemin, notaire royal, le 30 janvier de l'année 1681, Joseph POULLAIN avait épousé demoiselle Marie-Françoise DE CASTELLAN, dame du Bois, fille aînée de Messire Jean de Castellan et de dame Renée DE CLAY, sa femme, Seigneur et dame du Bois, la

Foye, la Guignardays, etc., demeurant en leur manoir de la Foye, paroisse de Syon, au diocèse de Nantes. (D'Hozier de Serigny.)

D'eux naquit, entre autres enfants :

XV. Messire Julien-Jean Poullain de Mauny, Chevalier, Seigneur de Mauny, et y demeurant, né à Landehen le 9 mai 1686. Il se maria, le 23 juillet 1711, par contrat passé en la maison noble de la Moissonnière, paroisse de Morieuc, devant Me Boullaire, notaire royal à Lamballe, avec noble demoiselle Mathurine de Follenay, dame de la Moissonnière, fille de Messire Jacques de Follenay, Seigneur de Cremeur, et de feue dame Mathurine Rouxel, demeurant à Lamballe.

De cette union vinrent :

1° Joseph-Thomas-François-René, qui suit;
2° Mathurin Poullain, Chevalier de Mauny, Chevalier de l'Ordre militaire de Saint-Louis, s'unit à Julie Bonnin, fille de Messire Charles Bonnin, Seigneur de la Villebouquais, Conseiller au Parlement de Bretagne;
3° Guillaume Poullain, Sieur de Mauny, retraité en 1755, en qualité de Capitaine au Régiment de Penthièvre, infanterie. (*Etat des pensions sur le Trésor royal.*)

XVI. Messire Joseph-Thomas-François-René Poullain de Mauny, Chevalier, Seigneur de Mauny, de Kerlegude et autres lieux, né et baptisé à Landehen le 22 juin 1712.

En 1746, les Anglais menaçant le port de Lorient, Louis XV fit convoquer l'arrière-ban de Bretagne, et Joseph Poullain fut élu cornette de la Compagnie des Gentilshommes de l'évêché de Saint-Brieuc.

Le 3 novembre 1773, il fit dresser un acte de notoriété, en raison de l'omission faite, dans son acte de mariage et dans les actes de baptême de ses enfants, de trois de ses prénoms. (*Preuves pour le collège royal de la Flèche.*)

Il avait épousé, en premières noces, Marie de la Boissière, de laquelle naquit :

Pétronille Poullain, mariée, par contrat de l'année 1751, à Messire François de Trégouet, Chevalier, Seigneur de l'Abbaye.

Joseph Poullain de Mauny prit une seconde alliance, le 31 mai 1740, avec demoiselle Françoise Milon, Dame de Boissy.

De ce second lit vinrent dix enfants, cinq garçons et cinq filles, entre autres :

1° René-Marie-Joseph, qui suivra;
2° François-Marie-Joseph Poullain de Mauny, reçu Garde-Marine au département de Brest; promu Lieutenant des vaisseaux du Roi le 9 mai 1781, puis Chevalier de Saint-Louis. (*Etat de la Marine pour* 1790.);

3° Louis-Charles POULLAIN DE MAUNY, Officier dans les chevau-légers de la garde du Roi, émigra en 1792. Il fut père de :

A. Alexandrine-Françoise POULLAIN DE MAUNY, épouse de M. Auguste PERRIGAUD, inscrite sur les Etats de répartition de l'indemnité des Emigrés.

4° Joseph POULLAIN DE MAUNY, prêtre;

5° César-Auguste POULLAIN DE MAUNY, né à Landehen, le 6 mars 1764, fit ses preuves de noblesse pour être admis au nombre des Gentilshommes que Sa Majesté faisait élever dans le collége royal de la Flèche. Ces preuves furent dressées et certifiées par Antoine-Marie d'Hozier de Serigny, juge d'armes de la Noblesse de France, le 10 septembre 1773. (*Cabinet des Titres, Registre 257, Bibliothèque nationale.*)

XVII. René-Marie-Joseph POULLAIN, Chevalier, Seigneur Comte DE MAUNY, né à Landehen, le 30 avril 1741, fut baptisé le lendemain en l'église paroissiale dudit lieu. Les parrain et marraine furent Messire René-Pierre Milon, Seigneur de Boissy, Capitaine de cavalerie au régiment de Penthièvre, et demoiselle Marie POULLAIN, Dame des Perrières. (*Extrait légalisé.*)

En 1778, ledit Seigneur de Mauny obtint une attestation ainsi conçue : « Nous, soussignés, Gentilshommes de la province de Bretagne, certifions « que René-Marie-Joseph POULLAIN de Mauny est Noble d'ancienne extrac- « tion, et reconnu pour tel aux Etats de cette province. Fait à Lamballe, le « 24 janvier 1778. Signé :

« Le Marquis de Gouyon, Maréchal de camp; le Comte de la Moussaye, Député de la Noblesse des Etats de Bretagne; le Chevalier de Penguilly, Lieutenant des vaisseaux du Roi, Chevalier de Saint-Louis; des Coquetz de l'Hopital, Chevalier de Saint-Louis. »

Le Comte DE MAUNY fut nommé Lieutenant des Maréchaux de France en la principauté de Lamballe, en 1780. (*Etats militaires.*) Il avait épousé, en 1768, Marie-Victoire ARNAULD, fille de Noble Jean-Baptiste Arnauld et de dame Félicité de la Fontaine. De cette union naquirent six enfants vivant en 1776, entre autres :

XVIII. François-Joseph-Ferdinand POULLAIN, Comte DE MAUNY, compris sur les Etats de la liquidation de l'indemnité des Emigrés, mort sans alliance.

§ I. PREMIÈRE BRANCHE

DES

SEIGNEURS DE PONTLO, DE LA VILLE-CARO, DE BEAUMANOIR, DE LA BAGOTTAIS, DE KERBRIANT, DE KEROLAIN, ETC.

III. Perrot ou Pierre POULLAIN, Ecuyer, se présenta, en 1420, en arbalétrier, à la montre passée le 18 mai de ladite année des troupes levées par le Sire de Rieux, « pour le recouvrement de la personne du Duc, et qui se composoient de cinq chevaliers, onze-vingt et dix hommes d'armes, saeze arbalestriers et saeze archers. » (D. LOBINEAU, *Histoire de Bretagne, tome II, Preuves, page* 938.) C'est à ce Pierre POULLAIN que remontent les justifications de noblesse produites par ses descendants, en 1670. De Françoise BEDEL, sa femme, il laissa :

IV. Salmon POULLAIN, Ecuyer, mari de Françoise LE MINTIER, père de :

V. Olivier POULLAIN, Ecuyer, qui s'unit à Françoise DOLLO, dont il eut :

VI. Guillaume POULLAIN, Ecuyer, marié à Jeanne NAU, père de :

1° Guillaume, qui suit;
2° Bertrand POULLAIN, Ecuyer, époux de Guionne LE VOYER.

VII. Guillaume POULLAIN, Ecuyer, Seigneur de Pontlo, épousa Jeanne LEZENNEC, de laquelle naquirent :

1° Guillaume, qui suit;
2° Jean POULLAIN, Ecuyer, Seigneur du Tertre, mari de Jacquemine LE NOIR.

VIII. Guillaume POULLAIN, Ecuyer, Seigneur de Kerolain et de Pontlo, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi et Chevalier de l'Ordre de Saint-Michel en 1620, s'unit à Françoise JEGADO, qui lui donna neuf enfants :

1° Pierre, qui suit;
2° Guillaume POULLAIN, Ecuyer, Seigneur du Tertre-Pontlo, époux de Catherine HOMMONET;
3° Gilles POULLAIN, Ecuyer, Seigneur de la Ville-Caro;
4° René POULLAIN, Ecuyer, Seigneur de la Bagottais;

5° François POULLAIN, Ecuyer, Seigneur de Kerbriant, mari de Catherine MORICE;
6° Jean-Baptiste POULLAIN, Ecuyer;
7° Charles POULLAIN, Ecuyer; 8° Julien POULLAIN, Ecuyer; 9° Claude POULLAIN, Ecuyer.

IX. Pierre POULLAIN, Ecuyer, Seigneur de Kerolain et de Pontlo, maintenu dans sa noblesse d'extraction, sur le rapport de M. de Bréhant, le 4 septembre 1669, eut de Jeanne DE FORGES, sa femme :

1° Gilles POULLAIN, Ecuyer, Seigneur de Beaumanoir, de la Ville-Caro et de Pontlo, maintenu dans sa noblesse, le 4 septembre 1669. Il épousa Marie GOURES;
2° René POULLAIN, Ecuyer, Seigneur de la Bagottais et de Boisgourd, également mentionné dans l'arrêt de maintenue précité et encore vivant en 1725;
3° Robert-René POULLAIN, Ecuyer, Sieur de Pontlo, mort en 1741;
4° Guillaume POULLAIN, Sieur du Val-Pontlo, Recteur de Ploubannalec, aussi mentionné dans l'arrêt de 1669;
5°, 6° et 7° Marie, Françoise et Anne POULLAIN.

---

§ II. DEUXIÈME BRANCHE

DES

COMTES DE TRAMAIN; SEIGNEURS DU VAL, DE TRÉMAUDAN, DE LA HAZAYE, DE GAUTREL, DU CHESNAY, DE LA VILLEGONAN, DES DINVÉES, DE LA CHAUSSIERE, ETC.

VIII. Jean POULLAIN, Ecuyer, fils puîné de Jean Poullain, Seigneur de la Ville-Salmon, et de Jeanne OURY, reçut de ses père et mère, par acte du 6 mai 1482, en avance de droit successif, la terre du Val, sise en Plestan. Il comparut aux montres générales de la noblesse passées en 1483 et 1497, avec cinq chevaux et armure de chevalier. De sa femme Perrine LE NOIR, qu'il avait épousée en 1485, il laissa :

1° François, qui suit;
2° Alain POULLAIN, Ecuyer; 3° Françoise POULLAIN; 4° Anne POULLAIN.

IX. François POULLAIN, Ecuyer, Seigneur du Val, s'unit à Isabeau DE LA FONTAINE, qui le rendit père de :

1° Pierre, qui suit;
2° Louise Poullain, femme de Pierre de la Motte, Seigneur des Ecotays.

X. Pierre Poullain, Ecuyer, Seigneur du Val, se maria vers 1535 avec Catherine Sauvaget, fille de noble Christophe Sauvaget, dont il eut :

1° Thomas, qui suit;
2° Vincent Poullain, Ecuyer;
3° Charles Poullain, Ecuyer, Seigneur de la Hazaye, mari d'Olive du Bouilly;
4° Jeanne Poullain, femme de Jean Rouxel, Seigneur de Brerond;
5° Jacquemine Poullain, mariée à Jean de la Moussaye, Seigneur de Carcoüet;
6° Charlotte Poullain, mariée à Jacques Glé, Seigneur de Launay; ils vivaient en 1569.

XI. Thomas Poullain, Ecuyer, Seigneur du Val, épousa : 1° Guionne de Lorgeril, Dame de Tramain. (D'Hozier, *Armorial de France, registre V, art. Lorgeril, page* 6); 2° Gillette de Vaunoise, Dame de Trémaudan. Il fut père de :

1° Pierre, qui suit;
2° Charles Poullain, Ecuyer, Seigneur de Trémaudan, épousa Hélène de Lys;
3° Jacques Poullain, Ecuyer, Seigneur de la Hazaye, eut de sa femme Jeanne du Fay quatre filles;
4° Jean Poullain, Ecuyer, mari de Jeanne Lezot;
5° Cyprienne Poullain, mariée à Nicolas Le Provost;
6° Julienne Poullain s'unit à Suvenet de Forsans, Sieur de Basse-Lande;
7° Françoise Poullain, mariée à Gilles Romelin, Seigneur des Loges, Conseiller au Parlement de Bretagne;
8° Autre Françoise Poullain, mariée à François Ruellan, Seigneur de la Ville-Hervé;
9° Renée Poullain, Dame du Coudray;
10° Louise Poullain, Dame de Tramain, en 1663.

XII. Pierre Poullain, Ecuyer, Seigneur de Tramain et du Val, rendit aveu, en 1652, pour les manoirs et métairies du Val, avec moyenne justice pour ceux du Bas-Val, de la Rocheblot, de Houstumière, de la Chesnaye du Liex; il fut maintenu dans sa noblesse d'ancienne extraction par arrêt du 28 janvier 1669. (Guérin de la Grasserie, *Armorial de Bretagne, tome II, page* 425.) Il épousa Françoise Le Denais, de laquelle naquirent :

1° Louis, qui suivra;
2° Charles Poullain, Ecuyer, Seigneur de Trémaudan, maintenu dans son ancienne noblesse par arrêt du 28 janvier 1669;
3° Jean Poullain, Ecuyer, Sieur de la Chaussière, marié à Bertranne de Lesquen, fut père de :
A. François Poullain, Ecuyer, Seigneur du Val-Martel, marié, en 1663, à Catherine Cadet. Il fut maintenu dans sa noblesse d'ancienne

extraction le 28 janvier 1669, et ne vivait plus en 1678. (*Terrier de Bretagne, Archives nationales.*) Son fils :

A. Charles-Pierre POULLAIN, Ecuyer, Seigneur du Val-Martel, fit enregistrer ses armes dans l'*Armorial général de* 1696. (*Registre VIII, Bretagne, I, page* 569.);

4° Hyacinthe-Etienne POULLAIN, Ecuyer, auteur de la TROISIÈME BRANCHE des Comtes de Saint-Foix, dont l'article viendra ci-après;

5° Joseph POULLAIN, Ecuyer; 6° Olivier POULLAIN, Ecuyer.

XIII. Louis POULLAIN, Ecuyer, Seigneur de Tramain, né et baptisé le 7 novembre 1608, reçut le collier de l'Ordre du Roi en 1642. (P. DE COURCY, *Nobiliaire de Bretagne, tome III, page* 126.) Il avait pris alliance avec Marguerite DE LA PALLUELLE, et mourut jeune, laissant les enfants ci-après :

1° Pierre, qui suit;

2° Jacques POULLAIN, Ecuyer, Seigneur de Gautrel et la Ville-Kermarquer, maintenu dans sa noblesse d'ancienne extraction par arrêt du 28 janvier 1669. (GUÉRIN DE LA GRASSERIE.) Sa veuve, Françoise GUEHENEUC, fit enregistrer ses armoiries dans l'*Armorial général* de 1696;

3° Louis POULLAIN, Sieur du Chesnay, également déclaré noble d'ancienne extraction par arrêt du 28 janvier 1669. (GUÉRIN DE LA GRASSERIE.);

4° René POULLAIN, Ecuyer, Seigneur de la Villegonan et de la Chaussière, est cité dans l'arrêt de maintenue du 28 janvier 1669. Il fit aussi enregistrer ses armoiries dans l'*Armorial général* de 1696. (*Bretagne, I, folio* 825.);

5° Claude POULLAIN, Ecuyer, Sieur des Dinvées, déclaré noble de race par le jugement précité de 1669;

6° Thomas-René POULLAIN, Ecuyer, Seigneur des Tertres et de la Villemoysan, rendit aveu en 1701, et épousa Marguerite DE FONTLEBON, dont une fille.

XIV. Pierre POULLAIN, Chevalier, Seigneur de Tramain, de Gautrel et du Val, commandait le second escadron des Gentilshommes de l'évêché de Saint-Brieuc, lorsqu'il fit enregistrer ses armoiries. (*Armorial de* 1696, *Bretagne, I, folio* 826.) Il épousa Anne DE LANJAMET, de laquelle vinrent :

1° Olivier, qui suit;

2° Messire Jacques POULLAIN, lequel fit vente, en 1741, à Messire Olivier POULLAIN, de la terre de la Roche-au-Lion en Maroué;

3° Charlotte POULLAIN, qui, étant veuve de René DU BOUILLY-TURQUANT, fit vente, en 1740, à Gillette POULLAIN, veuve de Jean-Baptiste DE KERGU, de la maison et métairie des Tertres, en la paroisse de Maroué;

4° Gillette POULLAIN, femme de Messire Jean-Baptiste DE KERGU.

XV. Messire Olivier POULLAIN, Chevalier, Seigneur de Tramain et autres lieux, marié, en 1738, à Jeanne-Rosalie MAUDUIT, fille d'Antoine Mauduit et de dame Jeanne Huot, fut père de :

1° Jean-Pierre-Olivier, qui suit;

2° Ange POULLAIN, qui, du consentement de sa femme Jeanne LE FRANC, fit vente à René Auffray de la maison de la Saudrais en Maroué, par acte de l'année 1764. (*Archives des Côtes-du-Nord, série E, liasse* 224.)

XVI. Jean-Pierre-Olivier POULLAIN, Chevalier, Comte DE TRAMAIN, Seigneur de Gautrel et du Val, fut successivement Capitaine en second au régiment du Roi, infanterie, en 1768, Capitaine en premier avec rang de Colonel et Chevalier de Saint-Louis, en 1780; Mestre de camp en second du régiment de la Marine, de 1781 à 1787; Colonel du régiment provincial de Paris, de 1788 à 1790; et promu Maréchal de camp le 1er mai 1791. (*États militaires*) Il a épousé demoiselle N., dont il n'a pas eu d'enfants.

---

§ III. TROISIÈME BRANCHE

DES

COMTES DE SAINT-FOIX, SEIGNEURS DE LA TOUCHE, DE BELAIR ET DU PARC

ACTUELLEMENT EXISTANTE

XIII. Hyacinthe-Etienne POULLAIN, Ecuyer, Seigneur de la Touche et de Belair près Moncontour, fils de Pierre Poullain et de Françoise Le Denais (de la branche des Comtes de Tramain), né à Moncontour en 1661, fut Avocat au Parlement de Rennes, où il s'acquit la réputation d'un des premiers jurisconsultes de son époque. Il a laissé une traduction des *Commentaires de d'Argentré* sur l'ancienne Coutume de Bretagne. Il avait épousé Catherine THÉBAULT et mourut en 1740, laissant trois fils :

1° Alain-Jacques POULLAIN DE BELAIR, Officier, tué en duel;

2° Germain-François POULLAIN DE SAINT-FOIX, Ecuyer, Seigneur de Saint-Foix, né à Rennes, le 25 février 1699, fut nommé historiographe des Ordres du Roi par brevet du 18 septembre 1758. (*Voyez le Catalogue des Chevaliers du Saint-Esprit imprimé en 1760, page 539.*)

L'espace nous manque pour parler au long, comme il le mériterait, du célèbre auteur des *Essais historiques sur Paris*. Assez de biographes, d'ailleurs, se sont occupés de lui. Voici comment s'exprime l'un d'eux :

« Germain-François POULLAIN DE SAINT-FOIX, dit le Chevalier du Coudray, naquit à Rennes en Bretagne d'une famille noble; il avoit été quatre ans inscrit surnuméraire dans la seconde compagnie des Mousquetaires du Roi; ensuite, il fut Lieutenant de cavalerie au régiment de la Cornette-Blanche, puis Aide-de-Camp de M. le Maréchal de Broglie, père du Maréchal actuel (1776); fit plusieurs campagnes avec ce Général, qui com-

mandait en Italie. Il se trouva à la bataille de Guastalla : il demanda une compagnie de cavalerie; le Ministre lui refusa. On fit la paix : plusieurs régiments furent réformés; M. DE SAINT-FOIX se trouva du nombre et quitta le service; il mourut le 25 août 1776. M. DE SAINT-FOIX passa comme une lumière qui s'éteint. » (*Eloge historique de M. de Saint-Foix, Londres*, 1776, *in*-12.)

Située à deux kilomètres de Rennes, la terre de Saint-Foix est « devenue historique, dit M. Levot, depuis le passage d'Henri IV, qui s'y assit à l'ombre d'un chêne que l'on montre encore aujourd'hui avec une certaine vénération. » (*Biographies bretonnes.*)

3° Augustin-Marie, dont l'article suit.

XIV. Augustin-Marie POULLAIN DU PARC, Seigneur dudit lieu, né le 7 septembre 1703, devint successivement bâtonnier de l'Ordre des Avocats à Rennes et professeur de droit français à la Faculté de cette ville. Il fut nommé Chevalier de l'Ordre de Saint-Michel en 1765. (*Almanach royal pour l'année* 1782, *page* 200; — *Fastes militaires, tome I, page* 68.)

« Il marcha sur les traces de son père, qui passe pour un des plus savants jurisconsultes du royaume, étudia dès sa jeunesse nos coutumes et nos lois. Ses mœurs, ses connaissances, son mérite, lui acquirent de bonne heure l'estime de ses concitoyens. Il a donné au public un ouvrage immense, fruit d'un travail assidu pendant plus de vingt ans, sur la coutume, les ordonnances et le droit public. La reconnaissance publique a payé son zèle, la gloire a couronné ses talents, et le Roi récompensa ses travaux en lui accordant, en 1763, des lettres de noblesse. » (*Dictionnaire historique et géographique de Bretagne, tome II, pages* 499 *et* 500.)

Nous ne ferons qu'une simple observation à propos des lettres de noblesse que les divers biographes prétendent avoir été données à Augustin-Marie POULLAIN ; c'est que ces mêmes biographes s'accordent à dire que SAINT-FOIX, frère aîné de POULLAIN DU PARC, sortait d'une *famille noble*. Cette discordance ne saurait s'expliquer qu'en admettant une largesse royale *proprio motu*, dont le savant jurisconsulte n'avait nul besoin, mais qu'il dût accepter.

Il mourut le 14 octobre 1782, laissant les enfants ci-après savoir :

1° Auguste POULLAIN DE SAINT-FOIX, auteur des *Nouveaux Essais historiques sur Paris*, publiés en 1805. (*Nouvelle Biographie.*)

2° Pierre-Claude POULLAIN DU PARC DE SAINT-FOIX, né en 1750, qui servit dans le génie, et s'unit à Jeanne-Emilie GERBIER, Dame de Vaulogé, née à Paris en 1760, morte à Rennes en 1846, et fille de M. Gerbier de la Massilaye, reçu Avocat au Parlement de Paris en 1745. Il est décédé en 1808, laissant :

A. Emile-Hyacinthe POULLAIN DE SAINT-FOIX, né à Paris en 1793, Chef d'escadrons d'artillerie, mort à Rennes en 1846, sans alliance;

B. Jean-Yves-Claude-Louis-Agathon-Cécilius, qui suit.

XV. Jean-Yves-Claude-Louis-Agathon-Cécilius Poullain, Comte de Saint-Foix, né à Paris le 1er juillet 1797, entra dans les gardes du corps de Louis XVIII, et servit comme Lieutenant au 5e régiment d'infanterie de la garde royale de Charles X. Il donna sa démission à la suite des événements de juillet 1830, et mourut le 10 mars 1876, au château de Boisdenemets (Eure).

Il avait épousé, en 1832, Françoise-Elisabeth Daniel de Boisdenemets, fille du Marquis de Boisdenemets, Chanoinesse du chapitre de Sainte-Anne de Bavière, décédée le 11 octobre 1874.

De cette union sont nés :

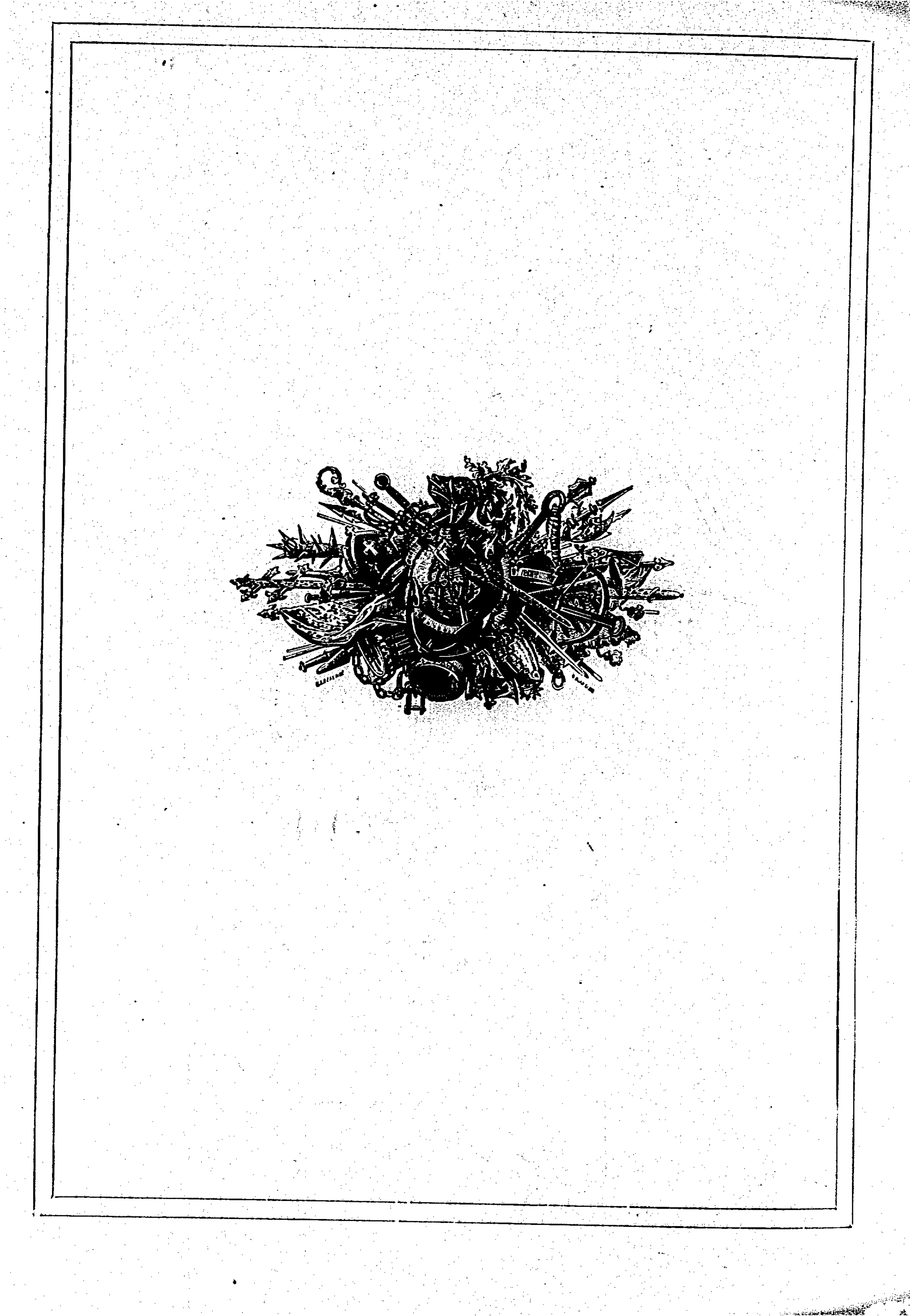
1o Claude-Augustin-Olivier, qui suit;

2o Charles-Germain-René Poullain, Vicomte de Saint-Foix, né à Paris le 6 février 1834, ancien Officier au 8e chasseurs à cheval, puis Chef de bataillon aux gardes mobiles des Bouches-du-Rhône, Membre de la Légion d'honneur. Il a épousé, le 16 mai 1866, Marie-Rose Albertine Pascal, de laquelle il a eu :

A. Claude-Marie-Albert Poullain de Saint-Foix, né à Marseille le 22 juillet 1867.

XVI. Claude-Augustin-Olivier Poullain, Comte de Saint-Foix, né à Fribourg, le 15 octobre 1832, premier Secrétaire d'ambassade, Officier de la Légion d'honneur, Membre du Conseil général de l'Eure, ancien Capitaine des mobiles des cantons de Gisors et d'Etrepagny, s'est marié, le 3 octobre 1872, à Victoire-Angélique-Anna Picquet, née à Mons (Belgique), de laquelle il a un fils :

Marie-Olivier-Georges Poullain de Saint-Foix, né à Paris le 2 mars 1874.



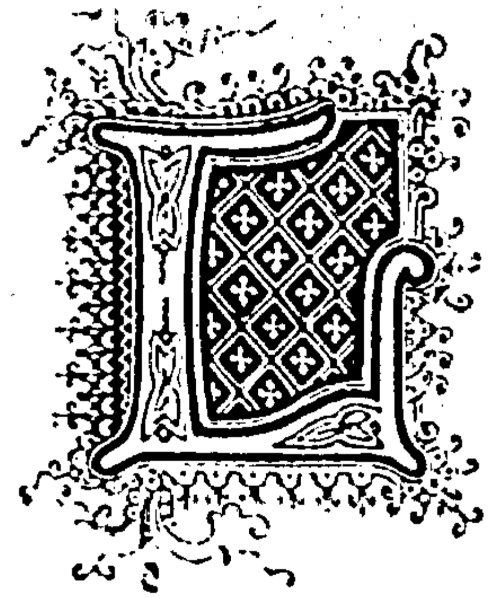
DE RAMBOURG

PICARDIE, SOISSONNAIS, CHAMPAGNE ET BOURBONNAIS

SEIGNEURS DU BIEZ, DE GERCY, DE CAMBRON,
DE SAINTE-GENEVIÈVE, DE LA CAPELLE OU LA CHAPELLE, DE VIRÉE, ETC.



ARMES : *Mi-parti : au 1, d'argent, à trois fasces d'azur; au 2, parti : au 1, d'argent, à un lion de sable; coupé de sinople, à trois escarcelles d'or; au 2, de sinople, à une source d'eau d'argent enceinte d'un demi-mur du même, maçonné de sable, et un chef d'or, chargé de trois étoiles d'azur.* (Armorial général officiel de 1696.) — COURONNE : *de Comte.* — SUPPORTS : *deux lions.*



La famille DE RAMBOURG, dont le nom se trouve orthographié, dans les anciens titres et les actes de l'état civil, RAMBOUR, RAMBOURC, RAMBOURS et RAMBOURT, tire son origine de la Picardie, d'où elle s'est répandue successivement dans le Soissonnais, la Champagne et le Bourbonnais.

Quant à ses armes primordiales, qui sont, comme nous venons de le dire : *d'argent, à trois fasces d'azur*, il est à remarquer, tout d'abord, sans prétendre en induire une communauté d'origine, que l'ancienne et illustre maison des sires DE RAMBURES, en Picardie, dont on fait remonter l'origine à Jean Ier, seigneur de Rambures, gouverneur de Guise, en 1326, porte : *d'or, à trois fasces de gueules*. Remarquons encore que de cette vieille race plusieurs branches professèrent, comme les RAMBOURG, la religion réformée, entre autres celle de Hulieux, à laquelle appartenait Philippe DE RAMBURES, qui prit pour femme, en 1611, Madeleine Lallemant, dont il eut David DE RAMBURES, mort en 1653, qui avait épousé Sara BUGNET, fille de Jean-Baptiste Bugnet, Ministre à Calais. (Voyez *la France Protestante*.)

Des diverses branches qu'a formées la famille DE RAMBOURG, nous devons nous borner à rappeler seulement dans ce travail les principales, d'abord la BRANCHE AINÉE des Seigneurs châtelains de Gercy, près Vervins, les BRANCHES CADETTES de Sedan, de Francheval et de Givonne en Sedanais.

En effet, il serait trop long d'énumérer ici en détail les très-nombreux rameaux qu'elle a formés, et qui, en raison même de leur multiplicité, jointe aux vicissitudes des temps, ont jeté dans une obscure médiocrité une grande partie des siens.

Quoi qu'il en soit, les quatre principales branches dont nous parlerons comptent chacune des hommes éminents, qui ont occupé dans l'armée, l'Église et la magistrature, des emplois élevés. Ainsi, les Seigneurs de Gercy ont donné, outre le célèbre Abraham DE RAMBOURG, Pasteur de Sedan, un Capitaine au régiment de Hocquincourt, sous Louis XIV, deux Lieutenants-Colonels du régiment Dauphin, cavalerie, Chevaliers de Saint-Louis, et plusieurs Officiers de marque. Les alliances de cette branche, qui n'ont pas moins contribué à son éclat, ont été prises dans les meilleures familles du Soissonnais, telles que celles de Bernetz, de Bucy, de Genart, de Laloue, de Maulde, de Timbrune de Valence, etc., etc.

La branche de Sedan s'honore d'un Conseiller au siége présidial de cette ville à la création de cette cour en 1662, et qui, devenu Procureur du Roi, fit preuve d'un grand zèle et d'une grande fermeté, lors de la mise à exécution de l'Édit de révocation de 1685.

Enfin, les branches de Givonne et de Virée ont produit un Capitaine de la milice de Francheval, au xviie siècle, un Secrétaire de la Maîtrise des Eaux et Forêts de Sedan, un Conseiller du Roi, Garde-Marteau de la même Maîtrise, un Capitaine tué à Marengo, un Directeur des Forges royales d'Indret, sous Louis XVI, et de nos jours un Député, Commandeur de la Légion d'honneur, un Officier et un Chevalier du même ordre, etc.

Ces branches ont des alliances avec les familles Aubertin, L'Ecuy (dont un général de l'Ordre de Prémontré), de Holly, de Mécifle, de Pingard de Penart, l'une des plus considérées de Sedan, etc.

Le premier connu du nom de Rambourg est :

Henry Rambourg, qui possédait, en 1340, un tènement en la rue Saint-Jacques, à Abbeville. (*Cœuilloir du Prieuré de Saint-Pierre d'Abbeville.*)

Jean Rambourg, probablement fils du précédent, est rappelé dans des lettres de rémission à lui accordées par le Roi Charles VI, à l'occasion « du joyeux advènement de sa fille Isabelle, femme de Richard II, Roi d'Angleterre, en la ville de *Thérouanne.* » Jean Rambourg était alors détenu dans la prison de cette ville, par suite d'homicide. En effet, Hannequin de Vandenave, ayant à diverses fois réclamé à Jean Rambourg une modique somme que celui-ci lui devait, il s'ensuivit un jour, entre eux, une rixe des plus violentes, des suites de laquelle mourut Hennequin. Jean Rambourg était dans le cas de légitime défense; mais le jugement n'avait pas encore eu lieu. S'étant fait rendre compte des faits, Sa Majesté, par ses lettres du mois de décembre 1396, données à Thérouanne, « restitua Jean Rambourg à sa *bonne renommée*, le fit *mettre en pleine liberté* et ordonna la *restitution de ses biens.* » (*Archives Nationales, Registre du Trésor des Chartes coté n*° 150, *folio* 118.)

Après ceux-ci, nous ne trouvons plus trace de la famille de Rambourg qu'à partir du commencement du xvie siècle. Les de Rambourg s'étaient dès lors transplantés dans le Soissonnais, d'où ils ne devaient pas tarder à former des établissements dans le pays Ardennais.

FILIATION

I. N. Rambourg, Ecuyer (qui eut pour arrière-petit-fils Abraham de Rambourg, lequel justifia des quatre degrés de noblesse exigés devant M. Dorieu, Intendant de la Picardie, et en obtint, en 1667, un jugement de maintenue dont il a été impossible de retrouver la trace, l'original de la recherche de la

Noblesse du Soissonnais ayant été détruit lors de la Révolution), vivait encore en 1541. Il laissa deux fils :

1° Philippe, qui suit;
2° Jean Rambourg, qui s'établit à Sedan, et forma la première branche rapportée au § Ier.

II. Philippe Rambourg, Ecuyer (D'Hozier, *Armorial de France, Reg. VI, art. Vimeur*), embrassa la Religion réformée.

En effet, dès le milieu du xvie siècle, les doctrines de Luther s'étaient répandues dans une grande partie de l'Allemagne. Jean Calvin, Chanoine de Noyon, avait, de son côté, prêché en France la Réforme du Culte, de la discipline et de la morale, et en Picardie, comme partout ailleurs, s'étaient levés des milliers de sectaires. — « Vers 1560, dit M. Piette, Vervins renfermait déjà un grand nombre de Calvinistes. » (*Essais sur Vervins, page* 283.)

Philippe Rambourg avait épousé Etiennette Sergent ou le Sergent, fille ou sœur d'Antoine Le Sergent d'Espourdon en Laonnais, compris au rang des nobles dans le procès-verbal du 31 octobre 1556, de la rédaction des Coutumes du bailliage de Vermandois, lequel comprenait alors Laon, Châlons, Reims, Noyon, Saint-Quentin, Ribemont et Coucy. (Bourdot de Richebourg, *Nouveau Coutumier général, t. II, page* 546.)

Philippe Rambourg fut père de :

1° Philippe, qui suit;
2° Jacob Rambourg, qualifié praticien (avocat), mort en 1661, laissant d'Isabeau Philippe :
 A. Pierre Rambourg, célèbre peintre, mort le 18 mai 1653, à l'âge de vingt-six ans;
 B. Jacques Rambourg, baptisé le 2 septembre 1632;
 C. Jacob Rambourg, peintre, présenté au baptême dans la chapelle de l'Ambassade hollandaise, le 14 décembre 1663, par Moïse Carré, médecin du Roi. Il épousa, au mois de mai 1660, Marguerite Phelippeaux, fille de Joachim Phelippeaux et de Judith Cugnet. De leur union naquirent :
  aa. Mathieu Rambourg, mort jeune;
  bb. Isaac Rambourg, baptisé le 13 avril 1664, et dont on ignore la destinée.
  Isaac avait pour contemporains N. Rambourg, fameux architecte qui s'était retiré en Angleterre et y vivait encore en 1721; et Jacob Rambourg, qualifié *peintre du Roi*, et dit fils d'autre Jacob Rambourg et de Marie Grognet, laquelle mourut à Paris, le 27 janvier 1681. (Voyez *la France Protestante.*)
3° Abraham Rambourg, célèbre ministre protestant, l'un des plus illustres dans les annales protestantes du Sedanais. Bien que tous ses biographes, le

Long, Peyran, Pranard, Preignon, Bouillot, les frères Harag, le père Norbert et autres, qui se sont tous copiés les uns les autres, avec la servilité habituelle aux écrivains du genre, bien que tous, disons-nous, s'accordent à dire Abraham Rambourg, né à Sedan, parce qu'il y fit ses études et y passa sa vie, rien ne nous paraît moins prouvé. Il est certain qu'une branche de sa famille était fixée dans cette ville antérieurement à sa naissance ; mais, seul de ceux de son nom établis tant à Sedan qu'à Francheval, à Givonne, à Villers-Cernay, il professa la religion réformée. Du moins en peut-on juger ainsi, d'après les états civils de ces paroisses tenus par les curés catholiques ; car des registres des ministres protestants il ne reste que quelques-uns de la fin du xviie siècle. Abraham Rambourg appartenait donc à la *branche de Gercy*, la seule qui ait fait profession de Calvinisme.

Ici nous devons entrer dans quelques considérations historiques :

Henri Robert de la Mark, Souverain de Sedan, désireux d'augmenter la population de Sedan et de ses entours, recueillit dans ses Etats les partisans de la Religion nouvelle avec un empressement qui contrastait avec les mauvais traitements qu'ils subissaient ailleurs. Lui-même, après avoir étudié les dogmes du protestantisme, les adopta (1560), et cet acte fut le signal d'une affluence considérable de coreligionnaires dans le pays de Sedan. Bientôt ce prince songea à la création d'un collége où seraient enseignées non-seulement les langues, mais aussi la théologie, la jurisprudence et la philosophie. A cet effet, il fit appel aux plus habiles professeurs en renom. La prospérité de Sedan était dès lors un fait accompli. Du nouveau faubourg du Rivage, devenu un centre important, les réfugiés se répandirent dans les villages circonvoisins : Douzy, Francheval, La Chapelle, Givonne eurent leur temple.

L'Académie de Sedan date de 1602. Elle était pour Turenne l'objet d'une prédilection particulière. Cette célèbre institution avait pour professeurs les hommes les plus savants de l'Europe ; la théologie, le droit, la philosophie, les mathématiques et plusieurs langues mortes et vivantes y étaient enseignées. (*Sedan pittoresque*, page 111).

Ainsi s'explique doublement la présence du jeune Rambourg à Sedan : raison de famille et raison d'études. Abraham Rambourg s'y fit remarquer parmi les plus brillants sujets. Fn 1608, il prononça sa thèse de théologie, qu'il dédia à Arthur Jonston (1), son professeur de mathématiques et de logique. Cette thèse a été imprimée sous ce titre : *De potestate Ecclesiæ in constituenda politia externa. resp. Abrah. Ramburtio.*

« Son cours académique fini, écrit l'abbé Bouillot, on lui donna la conduite de l'*Église de Francheval*, le 9 juillet 1610. Il la gouvernait encore le 12 juillet 1615 avec le ministre Erondelle. Celle de Sedan l'ayant mis peu après au nombre de ses pasteurs, il ne tarda pas à mériter la considération publique et à fixer l'attention des amis des lettres. Une éloquence vive et animée, étincelante de beautés neuves, à laquelle son action extérieure prêtait de nouveaux charmes, fit présager qu'il aurait les succès les plus brillants dans la carrière de la prédication : il les obtint, en effet.

« Nommé à une chaire de théologie et d'hébreu à l'Académie de Sedan, il soutint sa thèse inaugurale le 2 mai 1620. Bientôt la réputation qu'il s'acquit

(1) Arthur Jonston, professeur à l'Académie de Sedan, médecin et poëte latin, était né en 1587, à quelques lieues d'Aberdeen, en Écosse, où ses ancêtres tenaient un rang élevé.

comme professeur parut effacer celle qu'il s'était faite dans le ministère pastoral. Ses thèses sur la nature de Dieu, la Création, l'Ecriture Sainte, les Pères, l'Autorité de la Vulgate, etc., sont un monument de sa vaste érudition dans tout ce qui a rapport à l'antiquité sacrée. Les recherches immenses dont elles sont remplies, l'esprit de critique qui les assaisonne, les font estimer des théologiens protestants et même de ceux de la communion romaine qui sont assez éclairés et assez judicieux pour en extraire tout ce qui peut tourner au profit de leur cause.

« Doué d'un génie heureux, aussi propre aux affaires qu'aux lettres, les Princes de Sedan lui accordèrent des marques publiques de confiance, en le chargeant de diverses négociations; ils n'eurent qu'à s'applaudir d'avoir utilisé ses talents, car il sut répandre sur les matières civiles et politiques cet esprit de justesse qu'il avait acquis par une grande habitude de la controverse.

« En 1628, il accompagna Elisabeth DE NASSAU, duchesse de Bouillon, aux Eaux de Spa, et s'y lia avec le docte André RIVET.

« Lorsque Mazarin fut chargé d'aller prendre possession, au nom du Roi, des principautés de Raucourt et de Sedan, à son entrée dans cette ville, le 29 septembre 1642, il fut harangué, en ces termes, par Abraham RAMBOURG :

« — Monseigneur, lui dit-il, tous ceux de nostre Communion présentent « avec nous à Vostre Eminence ce que véritablement nous avons, les « cœurs et les affections toutes françoises, nous les avons telles d'origine et « de naissance; nous les avons accreües par nos habitudes, et nous les cultivons avec soin. Nostre langage ne nous donne pas seulement à cognoistre; « nos services ont parlé pour nous. Ceste ville porte depuis longtemps « ceste belle couronne d'avoir fidellement et utilement servy celle qu'on ne « peut assez révérer.

« Nous nous estimons heureux d'estre en une protection si haute et si « puissante (celle du Cardinal-Duc), espérons d'estre maintenus en toutes « les partyes, avantages et lieux de nos dévotions et de nos estudes, dont « nous jouissons depuis longtemps. » (*Opuscule de 7 pages, coté L 7 K 9256, à la Bibliothèque nationale.*)

Enfin, dans le procès-verbal de la réception du serment de fidélité prêté au monarque français par les habitants de Sedan, en 1644, on lit :

« ..... Et ledit jour, heure de trois heures, 23 avril, se seroient présentés « devant nous les Ministres et Anciens de la Religion prétendue Réformée, « professeurs de l'Académie, principal et régent du Collège, à sçavoir : « Me Pierre du Moulin, Ministre et Professeur en ladite Religion; *Abraham* « RAMBOUR, *aussi ministre et Professeur*, Gédéon Chéron, Louis Le Blanc, « Ecuyer, sieur de Beaulieu, Pierre Ferry, Jacques Gantois, Jean Sacretaire, « Jean Benoît et Jean Brazy, aussi Ministres, tous vêtus de leurs longues « robes; lesquels étant à genoux devant nous, les mains sur les saints « Evangiles de Dieu, ont tous fait et prêté à Sa Majesté le serment de fidélité et sujétion, et ont, tous les susnommés, signé aux Originaux des pré- « sentes. » (*Privilèges de la Souveraineté de Sedan*, 1724, in-4°, page 45.)

« La ville de Sedan reçut son dernier soupir en 1651. Il y mourut universellement regretté, après avoir donné, jusqu'à la fin de ses jours, l'exemple d'un dévouement entier à tous les devoirs de la vie publique et privée. Il avait été nommé, le 19 novembre 1724, Conseiller des Modérateurs (de l'Académie), à la place de Jacques CAPPEL, sieur du Tilloy. L'Aca-

démie sedanaise lui décerna quatre fois les honneurs du rectorat. On fixe les époques de sa promotion à cette dignité aux 28 décembre 1624, 30 juin 1626, 28 avril 1629, et au mois de janvier 1635. Jacques DE VAUX, l'un de ses disciples, a fait son éloge dans son *Thesaurus theologiæ Sedanensis.* » (*Biographies ardennaises.*)

Voici la liste des écrivains qui ont parlé d'Abraham RAMBOURG : aucun ne précise au juste sa naissance et aucun ne donne le moindre détail sur sa famille; chacun s'est borné à citer le millésime de sa mort.

J. DE VAUX, *Thesaurus theologiæ Sedanensis;* — L'abbé BOUILLOT, *Biographies ardennaises;* — CHARLES PRANARD, *Sedan pittoresque,* page 144; — PRENON, *Histoire du pays et de la ville de Sedan,* tome III, page 321 et suiv.; — Nicolas DE LONG, *Histoire ecclésiastique et civile de Laon,* p. 486; — J. PERRAN, *Histoire de l'ancienne principauté de Sedan;* — Les frères HAAG, *La France protestante; la Nouvelle Biographie;* — Le Père NORBERT (Claude COLIN), *Chronologie des faits concernant Sedan* (manuscrit in-4° de 729 pages, conservé à la Bibliothèque de Sedan).

4° Marie RAMBOURG, mariée, le 6 septembre 1617, à Roland de VIMEUR, Seigneur de Monthubert, qui fut déclaré noble de lignée par sentence du 6 juillet 1631. (*D'Hozier, Armorial de France, art. Vimeur.*)

Ce Roland DE VIMEUR était issu de la famille des marquis de Rochambeau en Vendômois, connue depuis l'époque des Croisades et qui a produit des gouverneurs de places, des capitaines d'hommes d'armes, des gentilshommes ordinaires de la chambre de nos rois, un chef d'escadre et un maréchal de France. Les armes de cette famille sont : *d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois molettes d'éperon du même.*

III. Philippe DE RAMBOURG, IIe du nom, Ecuyer, Lieutenant d'une compagnie de gens de pied au Régiment de Rebec, reçut, en 1638, en don du Roi, les biens confisqués sur le sieur des Marestz, et sa charge de Commissaire des guerres dont celui-ci fut privé pour s'être battu en duel. (*Titre original en papier.*) Il prit alliance avec Suzanne DE BUCY, d'une illustre maison de l'Ile-de-France, transplantée en Picardie, et dont les armes étaient : *d'argent, à dix billettes de gueules, posées* 4, 3, 2 *et* 1. (COURCELLES, *Dictionnaire universel de la Noblesse, t. I, pages* 85-89; — *Nobiliaire de Picardie, manuscrit coté* 767, *Bibliothèque de l'Arsenal.*) — Suzanne DE BUCY mourut dans un âge très-avancé.

Philippe DE RAMBOURG avait pour contemporain Firmin DE RAMBOURG, Curé de Notre-Dame-en-Darnetal à Montreuil (Picardie), et Notaire apostolique, en 1586. (*Cartulaire de Saint-André-au-Bois;* — DE LA GORGUE DE ROSNY, *Recherches sur le Ponthieu, tome III, page* 1216.)

On peut en induire que des membres de la souche mère étaient restés aux lieux d'origine.

De son union avec Mademoiselle DE BUCY, Philippe DE RAMBOURG eut le fils qui suit :

IV. Abraham DE RAMBOURG, Chevalier, Seigneur du Biez (1) et de la Capelle, coseigneur et Capitaine héréditaire des château et bourg DE GERCY, Capitaine au régiment d'Hocquincourt (2), fut maintenu dans sa noblesse sur production de titres de quatre degrés remontant à l'année 1540, par jugement de M. Dorieu, Intendant de la Généralité de Soissons, en 1667. (*Bulletin de la Société académique de Laon, tome VI, page* 182.)

En 1670, Abraham DE RAMBOURG contre-signa le Registre des baptêmes et mariages tenu au château de Gercy par François Mutel, Ministre du Saint Evangile, lequel Registre devait être déposé au greffe du bailliage de Marle. Signé : A. DE RAMBOUR. (*Double à Gercy.*)

Abraham DE RAMBOURG s'unit à Demoiselle Antoinette DE BERNETZ, sœur de Chrétienne, Judith et Esther de Bernetz, et fille de messire Pierre de Bernetz et d'Esther de GENART. Cette dernière était sœur de Pierre de Genart, Seigneur de Gercy, mort lors de la Recherche de 1667. Sa veuve, Judith de Bernetz, et Chrétienne de Bernetz, sa sœur, obtinrent à cette époque de M. Dorieu, Intendant du Soissonnais, un jugement de maintenue de noblesse. (*Enquête sur la Noblesse de la Généralité de Soissons, publiée dans le Bulletin Académique de Laon, tome VI, page* 142.)

Antoinette DE BERNETZ, femme d'Abraham DE RAMBOURG, avait pour aïeul maternel François DE GENART, Seigneur de Gercy, Gouverneur de Vervins sous Louis XIII, et pour bisaïeul Pierre DE GENART, Capitaine de gens de pied sous Henri IV. Ce fut ce Prince, comme on va le voir à l'article monographique de Gercy, qui, par acte de l'année 1590, passé devant Jacques de Convers et Sébastien Princèpre, notaires à Saint-Quentin, aliéna la terre DE GERCY au profit dudit Pierre DE GENART, en récompense de ses services militaires.

Nous croyons devoir établir ici les filiations des familles de Genart et de Bernetz :

(1) Il est à noter ici, à propos de la qualification de Seigneur du Biez donnée à Abraham DE RAMBOURG, qu'un peu auparavant vivait Oudart, Seigneur du Biez, Maréchal de France, mort en 1553. A la suite de son commandement de l'armée de Picardie, il était tombé en disgrâce, sous le roi Henri II : — « Son malheur, dit M. de Thou, n'arriva pas tant de sa faute que de celle de son gendre, Jacques DE COUCY, Seigneur de Vervins, qui eut la tête tranchée, au mois de juin 1549, pour avoir rendu Boulogne aux Anglais. » Oudart du Biez descendait, au rapport de Moréri, d'Arnoul, Seigneur du Biez en Artois, qui vivait en 1300. Ajoutons que ce même Jacques DE COUCY, Seigneur de Vervins, était également alors Seigneur de Gercy.

(2) C'était sans doute Georges DE MONCHY, marquis d'Hocquincourt, fils du maréchal d'Hocquincourt, et petit-neveu de Jacques DE MONCHY, gouverneur de la ville de Laon et du Laonnais en 1570.

I. Pierre DE GENART, Capitaine, devenu Seigneur de Gercy, en 1590.

II. François DE GENART, Seigneur de Gercy, Gouverneur de Vervins. 2° Charlotte.

III. Pierre DE GENART, Seigneur de Gercy, Capitaine de chevau-légers, mort avant 1667. Épousa Judith DE BERNETZ, morte à Gercy, le 15 septembre 1698.

III. Esther DE GENART, femme de Messire Pierre DE BERNETZ (1).

IV. Esther DE GENART, dame de Gercy, mariée à Messire Pierre DE JOUVANCE, Seigneur de Broussy, Lieutenant de cavalerie.

IV. Antoinette, Chrétienne, Judith, DE BERNETZ, femme d'Abraham DE RAMBOURG.

Esther, femme de Pierre DE GENART.

V. Adrien-Joseph DE JOUVANCE, né à Gercy, le 19 avril 1677. Il eut pour parrain et marraine Adrien de Sains, Écuyer, et Demoiselle Suzanne DE RAMBOURG DE LA CAPELLE.

V. Louis DE RAMBOURG, né en 1655, mort en 1739, rendit hommage pour Gercy en totalité en 1717.

L'importance féodale des Seigneuries de Gercy, de Cambron, de Sainte-Geneviève et de la Capelle, possédées pendant plus d'un siècle par la famille DE RAMBOURG, nous oblige à retracer ici le plus succinctement possible l'historique de ces localités.

GERCY, aujourd'hui commune de 800 habitants environ, ressortissant à l'arrondissement de Vervins, dépendait autrefois du pays appelé la Thiérache, évêché de Laon et généralité de Soissons. Elle est à 36 kilomètres nord de Laon et à 4 sud de Vervins. (EXPILLY, *Grand Dictionnaire des Gaules;* BESCHERELLE, *Dictionnaire géographique.*)

La Seigneurie DE GERCY faisait partie, au XIIIe siècle, des domaines des sires de Coucy. En 1219, Enguerrand DE COUCY, IIIe du nom, Châtelain de Gercy, qui paraît avoir affectionné particulièrement ce séjour, y fonda une Châtellenie. Il y mourut en 1247. (DU CHESNE, *Histoire de la Maison de Coucy, page* 384.)

En 1347, Catherine d'Autriche, veuve d'Enguerrand VI DE COUCY, fit obliger Isabeau de Saint-Pol, sa belle-mère, veuve de Guillaume de Coucy, de lui donner des lettres par lesquelles elle se reconnaissait « contente d'avoir reçu en douaire la terre et le chasteau DE GERCY. » (A. PIETTE, *Recueil de documents sur la Thiérache.*)

En 1412, Simon DE CLERMONT, Capitaine du parti des d'Armagnacs,

(1) Les DE BERNETZ tirent leur origine de la terre de Bernetz, sur les bords du lac Leman, près Genève, et ont donné leur nom à la petite ville de Bernessa, en Piémont. De la branche piémontaise sort celle fixée en France. Aloph DE BERNETZ, qui eut part à la levée du siége de Compiègne, fut tué au service de Louis XI, après 1461. De lui sont descendus les marquis de Bernetz, Seigneurs du Bout-du-Bois. Armes : *d'or, à trois chevrons de gueules. (Dictionnaire de la Noblesse de* La Chesnaye-des-Bois.)

s'empara d'assaut du château DE GERCY, alors très-fortifié. (*Voyez* MELLEVILLE, *Dictionnaire historique de l'Aisne, page* 287, *tome Ier*.)

En 1423, Jean de Luxembourg se rendit maître du château DE GERCY.

Et un demi-siècle plus tard, dans le traité de paix conclu à Vervins (1475), il fut stipulé que le château de Gercy serait démoli. (A. PIETTE.)

En 1556, Raoul DE COUCY, Ecuyer, était Seigneur de Vervins, de Gercy, de Voulpaix, de Fontaine, de Landouzy, etc. (*Voyez* BOURDOT DE RICHEBOURG, *Nouveau Coutumier général, tome II, page* 847.)

Dès cette époque, la Réforme comptait dans la contrée de nombreux adeptes; et GERCY fut bientôt un des points de réunion les plus importants pour les protestants.

Devenu Seigneur DE GERCY, du chef de sa femme, Antoine DE BOURBON, Duc de Vendôme, y commit pour Capitaine Regnault DE FRESNE, Ecuyer.

Les Ligueurs de Vervins s'emparèrent DE GERCY en 1580. (*Archives de l'Aisne, série B, liasse* 567.)

Dix ans plus tard, la Seigneurie DE GERCY, dont Henri IV avait hérité d'Antoine de Bourbon, son père, fut aliénée par ce Prince, en 1590, au profit de Pierre DE GENART, Capitaine d'une compagnie de gens de pied à son service. L'acte fut passé devant Jacques de Convers et Sébastien Princèpre, notaires à Saint-Quentin, le 9 décembre de ladite année, moyennant 1366 écus deux tiers d'écu d'or, qui représentaient 4000 livres tournois. Le Roi avait mis, entre autres conditions, que le fief DE GERCY serait tenu de lui en foi et hommage; qu'il ne pourrait être aliéné, et qu'il passerait aux aînés mâles seulement de l'acquéreur, qui prendraient le titre de Châtelains DE GERCY. A défaut de descendance mâle, la terre DE GERCY devait faire retour au Domaine de Marle. (*Manuscrit de Saint-Germain-des-Prés, n° 380, folio 43 recto, Bibliothèque nationale.*)

Le capitaine Pierre DE GENART, qui vivait encore en 1603, avait épousé Claude DEY, veuve de Me Claude de Flavigny, Avocat du Roi. La famille Dey portait : *d'azur, à trois chevrons d'or.* (LAINÉ, *Dictionnaire véridique des Maisons nobles, tome I, page* 307.) Pierre DE GENART fut père de :

François DE GENART, Seigneur de Gercy, Gouverneur de Vervins sous Louis XIII.

En 1612, les protestants des alentours, qui n'avaient jamais été inquiétés depuis plus d'un demi-siècle, sollicitèrent sous divers prétextes la liberté de s'assembler à GERCY, ce qui leur fut accordé « par grâce spéciale et sans tirer à conséquence ni exemple. » En effet, au synode de Vitry de 1649, le Temple de GERCY était représenté par Isaac Chantefort, Ministre, et J. Mara, ancien.

D'autre part, le château de GERCY présentait alors une certaine défensive. Les enquêtes du bailli de Marle établissent que le Seigneur permettait aux

habitants de Gercy de resserrer dans le château leurs meubles et bestiaux, pour les préserver des ennemis et même, en cas d'alarme, « de se réfugier en iceluy. »

Le 22 septembre 1664, — Abraham DE RAMBOURG était alors coseigneur de Gercy, — Louis XIV crut devoir révoquer le privilége accordé, en 1612, par Louis XIII, aux Religionnaires du Comté de Marle, et fit « très-expresses « inhibitions et défenses aux habitants de la R. P. R. du lieu de Gercy d'y « faire doresnavant aucun exercice de ladite Religion P. R., sous quelque « prétexte que ce soit; Ordonne Sa Majesté que les habitants de Gercy « démoliront leur temple jusques aux fondements dans un mois après la « signification du présent arrest, moyennant quoy ils prendront les maté- « riaux pour en disposer comme bon leur semblera; sauf au Seigneur « dudit lieu de Gercy, de faire l'exercice d'icelle (la R. P. R.) dans son chas- « teau pour sa famille et le nombre de trente personnes seulement, confor- « mément au huitiesme article de l'Edit de Nantes. Donné à Vincennes le « 22e jour de septembre 1664. (Signé : PHELIPPEAUX.) »

Cet arrêt reçut son exécution immédiate.

Le 18 octobre 1685 survint la révocation de l'Edit de Nantes. Cette Charte des Eglises réformées avait été signée, on le sait, le 13 avril 1598. Alors les Temples furent partout fermés, le culte domestique défendu sous peine de confiscation de biens, et les Ministres dispersés. Les enfants devaient être présentés au baptême des Curés, sous peine d'une amende de cinq cents livres.

Louis DE RAMBOURG, fils d'Abraham, s'empressa d'abjurer les doctrines de Calvin, et, en qualité de Capitaine du château de Gercy, il fit défendre l'exercice de la Religion réformée dans tous ses domaines, contre le gré de son vieux père et malgré les droits collectifs des coseigneurs de Gercy, qui étaient M. de Jouvance de Broussy, comme mari d'Esther de Genart, et Chrétienne de Bernetz. (*Voyez la France Protestante.*)

Ruinée par le temps, en partie dépeuplée, l'antique habitation de plaisance des sires de Coucy avait dès lors perdu tout rôle militaire et social. Les idées d'industrie germaient. Des débris du vieux castel, M. DE RAMBOURG fit construire une papeterie au bord du Vulpion.

A cette heure, le touriste cherche en vain la trace du château et même de la papeterie, et le nom des derniers Seigneurs DE GERCY est oublié. GERCY n'est plus qu'un humble village plein d'ombre et de verdure.

A peu de distance de Gercy s'élevait le château DE CAMBRON, qui fut la résidence préférée de Raoul III, sire de Coucy, Seigneur de Vervins, de Voulpaix, etc., Gouverneur de Marle. Par contrat du 2 mars 1556, Raoul donna Cambron à Charlotte de Coucy, sa fille d'adoption, comme il la désigne

dans cet acte. En 1561, il faisait restaurer ce château et y mourait au mois de mars de la même année. (*Voyez* MELLEVILLE, *tome I, page* 124.)

Le fief DE CAMBRON consistait en château, chapelle, colombier, bâtiments fermés de murailles et de fossés.

Le Seigneur DE CAMBRON était, en 1606, Jacques DE MOUY, Ecuyer; en 1620, Pierre Poullet; en 1651, Adrien de Monjot, y demeurant; en 1719, Louis-Joseph-Dieudonné de Montjot, Capitaine de dragons; enfin, en 1739, Louis DE RAMBOURG est dit, dans son acte de décès, Seigneur de Gercy, Cambron, Sainte-Geneviève et autres lieux. (*Registres de Gercy.*)

SAINTE-GENEVIÈVE est un village de l'ancienne Thiérache, aujourd'hui canton de Rozoy, arrondissement de Laon, diocèse de Soissons. Vers 1530, Robert de Bossut, sieur de Lierval, était Seigneur de ce lieu; vers 1630, Madelaine de Hédouville, Dame de Sainte-Geneviève, épousa Charles de Garges, sieur de Hartennes; un siècle plus tard, comme nous venons de le dire, Messire Louis DE RAMBOURG en était Seigneur.

Quant à LA CAPELLE ou CHAPELLE, autre fief de MM. DE RAMBOURG, c'est un bourg de l'ancienne Thiérache, de la généralité de Soissons, des bailliage et élection de Guise, diocèse de Laon, aujourd'hui chef-lieu de canton, à 16 kilomètres de Vervins. Ce lieu, dit Melleville, ne prit de l'importance qu'au commencement du XVIe siècle, quand François Ier, dans le but de défendre cette partie des frontières du Royaume, eut fait entourer LA CAPELLE de fortifications.

Les fortifications de La Capelle furent rasées en 1689, comme rendues inutiles par les victoires de Louis XIV.

Au XVe siècle, la terre de La Capelle était à Jean, sire d'Estinoit. Jean, sire de Proisy, l'acquit en 1437. — Abraham DE RAMBOURG, Seigneur de Gercy, la possédait à la fin du XVIIe siècle. (*Voyez* MELLEVILLE, *tome I, page* 128.)

Abraham DE RAMBOURG laissa de son union avec Antoinette DE BERNETZ, dame de Gercy en partie, les enfants ci-après :

1° Louis, qui suit;
2° Suzanne DE RAMBOURG DE LA CAPELLE, qui tint sur les fonts avec Adrien de Sains, Ecuyer, Adrien-Joseph de Jouvance, né au château de Gercy et baptisé dans la chapelle du lieu, le 19 août 1677. Il était fils de messire Pierre de Jouvance, sieur de Broussy, et d'Esther de Genart, qualifiés « Seigneurs de Gercy. » (*Registres de Gercy au greffe de Vervins.*)

V. Louis DE RAMBOURG, né au château de Gercy, en 1655, est qualifié Chevalier, Seigneur et Capitaine héréditaire des châtel et bourg dudit lieu, Seigneur de Cambron, de Sainte-Geneviève, de la Capelle et autres places, Chevalier de l'Ordre militaire de Saint-Louis, Lieutenant-Colonel au régiment de cavalerie Dauphin.

Ce Seigneur faisait, comme ses pères, profession de la Religion réformée : mais, quand parut l'Édit de 1685 révoquant celui de Nantes, non-seulement il s'empressa d'abjurer, mais il s'opposa à tout exercice du culte prohibé dans toutes ses Seigneuries et en particulier à Gercy, bien qu'il ne fût encore que Seigneur en partie de ce lieu. (Voyez *la France Protestante.*)

Le 8 juillet 1717, Louis DE RAMBOURG fut appelé à rendre hommage au Roi pour la Seigneurie DE GERCY, dont il était devenu seul Seigneur. Voici la teneur de cet acte :

« Dénombrement de la Seigneurie de Gercy que je, messire Louis DE RAMBOURG, Chevalier, Seigneur de Gercy et Capitaine héréditaire des châtel et bourg dudit lieu, Chevalier de l'Ordre militaire de Saint-Louis, Lieutenant-Colonel au régiment de cavalerie Dauphin français, donne au Roi, notre Sire :

« Ladite Seigneurie à moy venue et échüe par le décès de Messire Abraham DE RAMBOURG, mon père, pour un cinquième, iceluy vivant Chevalier, Seigneur et Capitaine héréditaire dudit lieu; et les quatre autres cinquièmes par le décès de feu demoiselle Chrestienne DE BERNETZ, ma tante, qui en avoit hérité deux cinquièmes de feue demoiselle Esther DE GENART, sa nièce, fille de défunte demoiselle Judith de Bernetz, sa sœur.

« Ensemble dénombrement de la Capitainerie dudit Gercy, à moy venue et échüe par le décès de mondit père, comme descendant en ligne directe de feu Messire DE GENART, son trisaïeul, à qui le roy Henry IV, d'heureuse mémoire, l'avait donnée par contrat de l'année 1590 à luy et aux siens à perpétuité en ligne directe, pour récompense des services rendus à Sa Majesté au fait des guerres. »

Suit la désignation des dépendances du fief de Gercy. (A. PIETTE, *Documents historiques sur la Thiérache.*)

Louis DE RAMBOURG avait épousé Anne DE LALOUE, qui mourut à Vervins, le 13 février 1690, à l'âge de trente-cinq ans. Dans son acte de décès, elle est dite « femme de Messire Louis DE RAMBOURG, Seigneur de Gercy; après avoir reçu les sacrements de l'Extrême-Onction et avoir été inhumée le lendemain, par M. Nicolas Fromage, doyen-curé de l'Église paroissiale de Notre-Dame de Vervins. (*Signé*) Louis DE RAMBOURG-GERCY, N. Lefebure, A. Caby et Fromage. » (*Registres de l'État civil de Vervins.*)

L'acte de décès du Seigneur de Gercy, inscrit sur les registres de l'État civil de la paroisse de Gercy, est ainsi conçu : « Le dix-septième janvier 1739 a été par moy, Me René Bourgeois, prêtre et vicaire de Vervins et Gercy soussigné, inhumé dans l'église de Saint-Michel de Gercy, Messire Louis DE RAMBOURG, âgé de quatre-vingt-quatre ans, Chevalier, Seigneur de Gercy, Sainte-Geneviève, Cambron et autres lieux, Chevalier de l'Ordre militaire de

Saint-Louis, ancien Lieutenant-Colonel de cavalerie au régiment Dauphin, décédé le quatorzième du même mois; sur la réquisition d'Etienne Dupuis, chirurgien, demeurant à Voulpaix, et de Jean-Louis Bour, domestique dudit Seigneur, qui ont asseuré et signé le procès-verbal envoyé à Monseigneur l'évêque dudit Laon, par lequel ledit Seigneur avant de mourir avoit demandé ledit vicaire pour les fonctions de son ministère; mais à son arrivée le trouva mort, laquelle inhumation s'est faite en présence de M. DE RAMBOURG, son fils, Capitaine au régiment Dauphin, et des témoins soussignés, les jour et an susdits. (*Signé :* RAMBOUR DE GERCY, DUPEUTY, CARON et BOURGEOIS. (*Mairie de Gercy.*) »

Louis DE RAMBOURG avait eu de dame Anne de LALOUE.

1° Louis, qui suit;

2° Jean-Emmanuel DE RAMBOURG DE GERCY, Capitaine de cavalerie au régiment Dauphin-Etranger. Il tint sur les fonts avec demoiselle Anne-Françoise Fromage, le 23 juillet 1710, Jean-Emmanuel DE RAMBOURG, fils de Louis et de dame Marie-Renée DE TIMBRUNE DE VALENCE; ledit enfant né à Guise, le 22 dudit mois. (*Extrait légalisé.*) — Le 12 février 1721, ledit Seigneur DE RAMBOURG DE GERCY, alors capitaine au régiment Dauphin-Etranger, cavalerie, fut également parrain de Jean-Emmanuel Roport, fils de Jean Roport, Capitaine au même régiment Dauphin-Etranger, et de demoiselle Marie Royer. La marraine de l'enfant fut Marguerite Pigneau. (*Registre de la paroisse de Vervins.*)

VI. Louis DE RAMBOURG, IIe du nom, Chevalier, Seigneur de Gercy et autres lieux, était Capitaine de cavalerie au régiment de Courlandon (1) quand, pour se conformer aux prescriptions de l'Edit de 1696, il fit déclaration au bureau de Soissons, pour être enregistrées dans l'*Armorial général de France*, des armoiries suivantes : *D'argent, à trois fasces d'azur; écartelé d'or, à dix billettes de gueules, posées* 4, 3, 2 *et* 1 (qui est : DE BUCY). (*Cabinet des Titres*, manuscrit coté 32, Soissons, folio 197). Il est dit Capitaine de cavalerie au régiment de Château-Morand (2) dans l'acte baptistère de son fils, de l'année 1710. (*Extrait légalisé.*) Il avait épousé demoiselle Marie-Renée DE TIMBRUNE DE VALENCE (1), que nous croyons fille de Jean-Emmanuel de Timbrune, marquis de Valence, et de Renée-Charlotte de la Roche-Fontenilles.

Louis II DE RAMBOURG fut père des enfants ci-après :

(1) Charles DE VERGEUR de la Granche de Courlandon, Lieutenant-Colonel du Régiment Dauphin-Etranger en février 1686, Mestre-de-Camp d'un régiment de cavalerie de son nom en novembre 1691, Maréchal-de-Camp en 1701. (D'HOZIER, *Recueil de tous les membres de l'ordre de Saint-Louis*, page 103.)

(2) Jean-François JOUBERT DE LA BASTIDE, marquis de Château-Morand, Mestre-de-Camp d'un régiment de cavalerie de son nom en janvier 1696, Lieutenant-Général des armées du roi en 1720. (*Idem*, page 302.)

1° Jean-Emmanuel, qui suit;

2° Philippe-Auguste de Rambourg, né au château de Gercy, le 25 juillet 1711, fut baptisé le même jour et eut pour parrain et marraine Philippe-Auguste d'Anglebermer, Chevalier, Seigneur de Laigny et de Beaurepaire, et dame Louise-Gabrielle de Flahaut. Il mourut le 28 du même mois. (*Registre de l'état civil de Gercy au greffe de Vervins.*)

3° Marie-Anne de Rambourg, née au château de Gercy, le 10 septembre 1712, fut tenue sur les fonts baptismaux par messire Edouard de Laval, Chevalier, Seigneur de Bercan, et par dame Anne-Françoise de Vaulchier de Saint-Martin. (*Idem.*) Elle décéda le 4 septembre 1714. (*Idem*)

4° Louis-Emmanuel de Rambourg, né au château de Gercy, le 15 octobre 1713, mort le 1er mai suivant. (*Idem.*)

5° Anonyme de Rambourg, né le 16 septembre 1716, mort le même jour. (*Idem.*)

VII. Jean-Emmanuel de Rambourg, Chevalier, Seigneur de Gercy et de Sainte-Geneviève, né à Guise le 22 juillet 1710, et baptisé le lendemain dans l'église paroissiale de cette ville, eut, comme on l'a vu, pour parrain et marraine Messire Jean-Emmanuel de Rambourg et demoiselle Anne-Françoise Fromage. (*Extrait légalisé.*)

Chevalier de l'Ordre royal de Saint-Louis et retiré Lieutenant-Colonel au régiment Dauphin cavalerie, Jean-Emmanuel de Rambourg épousa par contrat du 19 novembre 1751 Marie-Cécile-Agnès-Josèphe de Maulde (2), sœur de madame de Berghes-Saint-Winoch et fille de Jean-Baptiste-Joseph de Maulde, Ecuyer, Seigneur de Ladeuze, Bois-Sauvage, la Tour, etc., mort le 29 avril 1745, et de Thérèse-Aldegonde de Haynin, dame et héritière de Cerfontaine, du Cornet et de Frémicourt, mariés en 1714.

Ils n'ont pas eu d'enfants.

(1) La maison le Timbrune de Valence, est une des plus anciennes et des plus distinguées de la province de Picardie et du Boulonnois; elle s'est alliée aux anciens comtes de Guines et d'Ardres, et aux Bournel, de Ligardes, du Bouzet, de Balzac, de Castelbajac, de Rambures, de Gontaut-Biron, etc. Elle porte : *d'azur, à la bande d'or, accostée de deux fleurs de lis d'or, 1 en chef et 1 en pointe.*

(2) La famille de Maulde, originaire de Hainaut, est connue dès le XIIe siècle. Wattier, Seigneur de Maulde, suivit en 1201 au voyage de la Terre-Sainte Baudouin, comte de Hainaut. — Renaud de Maulde fut fait gouverneur de Guise en 1250. Cette famille s'est alliée aux d'Alsace-Henin-Liétard, de Barbançon, de Clèves, de Conflans, de Ghistelles, d'Isques, de Lur-Saluces, de Mouchy, de Courteville, Prud'homme de Haillies, d'Auxy de Monceaux, de Montmorency, de Calonne, de Cossé, etc. Ses armes sont : *d'Or, à la bande de sable.* (Voyez *La Chesnaye-des-Bois,* etc.)

§ I. PREMIÈRE BRANCHE

DE SEDAN

II. Noble Jean RAMBOURG, frère puîné de Noble Philippe RAMBOURG, Ier du nom, mari d'Etiennette SERGENT, vint se fixer à Sedan. Les dévastations qui ont désolé le pays tour à tour par le fait des protestants et, en représailles, par le fait des catholiques, ne nous ont pas permis de connaître le nom de la femme de Jean RAMBOURG; mais il est certain qu'il laissa un très-grand nombre d'enfants qui se trouvèrent dès lors singulièrement amoindris d'héritage, ce qui provoqua la dispersion de plusieurs d'entre eux.

C'est ainsi que, par suite de migration nouvelle, se formèrent les branches de la famille RAMBOURG que nous allons retrouver à Francheval, à Givonne et à Virée, dont nous parlerons en leur lieu et place.

Jean RAMBOURG fut père de :

1° Jean RAMBOURG, qualifié bourgeois de Sedan, dit l'*aîné*. Il fut marié deux fois : 1° avec Alizon BOURIN; 2° avec Jeanne FRANÇOIS. Sa descendance directe, établie par un scrupuleux relevé des Etats civils de Sedan, jusqu'au commencement du XVIIIe siècle, lui assigne vingt-cinq fils, petits-fils et arrière-petits-fils.

2° Jean RAMBOURG, dit le *jeune*, marié à Poncette ROZOY (1) dont la postérité au commencement du XVIIIe siècle comptait plus de trente descendants.

3° Autre Jean RAMBOURG, mari de Françoise LAMBERT, mort le 29 septembre 1651, à l'âge de soixante-dix ans, et qui nombrait, toujours au commencement du XVIIIe siècle, environ quarante fils, petits-fils ou arrière-petits-fils.

4° François RAMBOURG, qui suit;

5° Nicolas RAMBOURG, auteur de la DEUXIÈME BRANCHE qui sera rapportée au § II.

6° Autre Nicolas RAMBOURG, auteur d'une branche fixée à Villiers-Cernay, près Sedan.

7° Marguerite RAMBOURG, vivante en 1615.

8° Jeanne RAMBOURG, mariée avant 1610 à Nicolas PAYON.

9° Perrette RAMBOURG, femme de Guillaume BEGUINE, et mère de Jean Beguine, baptisé à Sedan, le 7 avril 1610.

(1) En dehors de l'ancienne maison de Rozoy, qui a donné un évêque de Laon en 1185, et deux chevaliers croisés dont l'un, dernier mâle de son nom, fut tué à la Massoure, nous trouvons un Jean de Rozoy, Seigneur de Messemy en Vermandois, diocèse de Soissons, qui vivait en 1393. (Voyez MELLEVILLE, *Dictionnaire historique de l'Aisne, tome I, page* 3.)

III. François RAMBOURG, qualifié « bourgeois de Sedan, » s'unit à Marie DE MECIFFE. Nous le trouvons avec sa femme tenant au baptême, dans l'église de Saint-Laurent de Sedan, le 29 juin 1614, Marie Payon, fille de Nicolas Payon et de Jeanne RAMBOURG. (*Registres de l'Etat civil de Sedan.*) Tous deux furent également parrain et marraine, le 1er janvier 1615, de Marie RAMBOURG, née de Jean et de Françoise Lambert. (*Ibid.*) — Le 27 août 1628, ils tinrent encore sur les fonts François de Meciffe (1), fils de Nicolas de Meciffe et de Louise Franquels. (*Ibid.*)

Les registres de Sedan assignent à la mort de François RAMBOURG la date du 4 septembre 1646. Il fut père de :

1° Pierre RAMBOURG, né le 20 avril 1615, fut tenu au baptême par Jean RAMBOURG et Françoise LAMBERT, sa femme. (*Registres de Sedan.*)
2° François, qui suit.
3° Autre François RAMBOURG, né le 19 avril 1632.
4° Jacques RAMBOURG, baptisé le 14 février 1639.
5° Sophie RAMBOURG, baptisée le 25 septembre 1613, fut tenue sur les fonts par Jean de Meciffe et Sophie Berthe, sa femme. (*Ibid.*) Elle fut mariée à Jacques PINGARD (2) et mourut le 9 mars 1670, ayant eu de son union :
   A. Jacques PINGARD, baptisé le 24 août 1635. (*Ibid.*)
6° Élisabeth RAMBOURG, baptisée le 1er mai 1628, eut pour parrain et marraine Gilles Paul et Élisabeth de Meciffe, sa femme. (*Registres de Sedan.*)

IV. François RAMBOURG, IIe du nom, baptisé le XVIe jour de février 1631, eut pour parrain Jean Paul et pour marraine Marie de Meciffe. (*Ibid.*)

Le conseil souverain et le bailliage de Sedan ayant été supprimés et remplacés par un siége présidial, par édit du Roi Louis XIV, donné à Fontainebleau au mois de novembre 1662, François RAMBOURG fut nommé conseiller audit siége présidial lors de l'installation de ce tribunal, le 18 décembre suivant. Il était *Procureur du Roi* près le même siége en 1685, et *Maître des eaux et forêts*

(1) La famille DE MECIFFE était représentée à Sedan, au commencement du XVIIe siècle, par : A Me Pierre de Meciffe, prêtre et curé de Sedan, qui tint au baptême avec Perrette Baudye, le 20 avril 1615, Pierre RAMBOURG, fils de François et de Marie de Meciffe; B Jean de Meciffe, mari de Sophie Berthe, desquels naquit le 11 octobre 1616 Catherine de Meciffe; C Nicolas de Meciffe, marié à Louise Franquels, mère de François de Meciffe, né le 27 août 1628; D et Élisabeth de Meciffe, femme de Gilles Paul.

(2) Nous trouvons dans le Soissonnais une famille PINGARD, de laquelle étaient Roch Pingard, Ecuyer, sieur de Fontaine, et Jacques Pingard, Ecuyer, sieur d'Auffret, décédés avant 1700, dont les armoiries, par les soins de leurs veuves, dame Anne Arnoul et dame Claude de Ronty, furent enregistrées dans l'*Armorial général de France*, dressé en exécution de l'édit de 1696, savoir : *D'Azur, à un lion d'or, tenant de sa patte droite un croissant d'argent, accompagné de trois étoiles d'or, 2 en chef et 1 en pointe.* (*Volume 32, Soissons, folio 74, cabinet des titres*). — L'année suivante (1697), Charles Pingard, curé de Montigny-les-Condé, fut maintenu dans sa noblesse avec mention du même bénéfice en faveur desdits feus Roch et Jacques Pingard. — Jean-Baptiste Pingard avait précédemment été déclaré noble et Ecuyer par jugement de M. de Machault du 9 juillet 1670. (*Nobiliaire de la Généralité de Soissons, manuscrit coté 771, Bibliothèque de l'Arsenal.*)

au département de Sedan : — « Il fit, dit Bouillot, exécuter avec rigueur tous les édits relatifs à la révocation de celui de Nantes. » (*Biographies ardennaises.*)

C'est lui qui requit l'enregistrement des armoiries de sa branche à l'*Armorial officiel* de 1696, registre de *Champagne*, f° 277.

François Rambourg, qui avait épousé Anne Raillard, mourut en 1715. Son acte de décès est ainsi conçu : « L'an mil sept cent quinze, le onzième « jour du mois de décembre, est décédé Maistre François Rambour, « *Conseiller du Roy* et son *Procureur au siège royal et présidial de Sedan* et « *Maistre des eaux et forêts au département de Sedan;* veuf de défunte Anne « Raillard, estant âgé de quatre-vingt-sept ans (c'est quatre-vingt-cinq) a « esté inhumé dans le cimetière de Saint-Laurent. » (*Registres de Sedan.*)

François Rambourg ne parait avoir eu qu'une fille :

Marie-Anne Rambourg, « damoiselle, » femme de « Maître François Laurent, » décédée à Sedan, à l'âge de trente-deux ans, le 23 mai 1704. (*Ibid.*)

---

§ II. DEUXIÈME BRANCHE

DE FRANCHEVAL (1) ET DE LA VIRÉE (2)

III. Nicolas Rambourg, frère puîné de François Rambourg, époux de Marie de Meciffe, prit alliance avec Nicolle Bertrand. Il mourut à Francheval, comme le porte son acte de décès, ainsi conçu :

« Le 28e janvier 1692, a esté inhumé solennellement, dans le cimetière « de Francheval, Nicolas Rambourg, veuf, âgé d'environ *cent* ans. Cette « inhumation a été faite en présence de ses enfants et autres parents, et ay « signé : Pierlot, curé. (*Registres de l'Etat civil de Francheval, aux Archives du Greffe de Sedan.*)

De son union, Nicolas Rambourg eut :

(1) Francheval, composé de 1050 habitants, était autrefois une des plus importantes communes de la principauté de Sedan. Il s'y tint en 1529 un congrès pour régler les différends qui existaient entre l'archevêque de Reims et l'évêque de Liége. — Francheval est éminemment militaire, peu industrieux et nullement commerçant. (Ch. Pranard, *Sedan pittoresque, page* 57.)

(2) La Virée, devenue seigneurie, est un hameau dépendant de la commune de Givonne.

1° Jean RAMBOURG, né à Sedan le 10 novembre 1615, mort dans cette ville le 18 février 1690, laissant de son alliance avec Chenette DESTREMONT (voir les *Registres de l'Etat civil de Sedan*) plusieurs enfants, entre autres Jacques RAMBOURG, mort en 1705, qui avait épousé Marie AUBERTIN, qui paraît être petite-fille de Barthélemy AUBERTIN, conseiller au Conseil souverain de Sedan et lieutenant général au bailliage du même lieu. Seul avec Henry Dauber, conseiller au même bailliage, Barthélemy Aubertin refusa de prêter serment au roi de France, lorsque Fabert, en 1642, prit possession au nom de Louis XIII de cette place. Ils préférèrent l'un et l'autre se démettre de leurs emplois. (Voyez *la France Protestante.*)

2° Autre Jean, qui suit;

3° Autre Jean RAMBOURG, né le 18 mars 1635. (*Reg. de Sedan.*)

4° Nicolle RAMBOURG, baptisée à Sedan le 7 octobre 1618. (*Ibid.*)

5° Jeanne RAMBOUR, née à Sedan le 4 avril 1613. (*Ibid.*)

6° Poncette RAMBOURG, baptisée le 10 juillet 1624, eut pour parrain et marraine : Jean RAMBOURG le jeune, et Poncette ROZOY, sa femme. (*Ibid.*)

7° Perrette RAMBOURG, tenue sur les fonts, le 24 août 1627, par Nicolas Malfait et Perrette RAMBOURG, sa femme. Elle fut mariée à Simon DELTOUR.

8° Françoise RAMBOURG, née et baptisée à Sedan, le 25 juillet 1630. Ses parrain et marraine furent Poncelet Rubé et Françoise RAMBOURG, sa femme. (*Ibid.*)

IV. Jean RAMBOURG, né à Sedan le 16 juin 1621, fut tenu sur les fonts baptismaux par Jean RAMBOURG, le jeune, et Alizon Bourin, sa femme. (*Ibid.*) Il s'établit à Francheval, fut élu *Capitaine des milices* dudit lieu, et y mourut en 1695. — « Le douziesme de may a esté inhumé solennellement Jehan « RAMBOURG, Capitaine de Francheval, âgé d'environ soixante-dix ans, « en présence de ses enfants. » (*Registres de l'Etat civil de Francheval, aux Archives du Greffe de Sedan.*)

« Il y avoit, en 1649, à Sedan, dit le père Norbert, six compagnies bourgeoises. » (*Histoire chronologique de la ville et principauté de Sedan, etc., manuscrit conservé à la Bibliothèque de Sedan, page* 515.)

De sa femme, dont le nom est ignoré, Jean RAMBOURG laissa, entre autres enfants :

1° Nicolas, qui suit;

2° Jean RAMBOURG, auteur de la TROISIÈME BRANCHE de Givonne, actuellement existante, laquelle est rapportée au § III.

V. Nicolas RAMBOURG, II[e] du nom, prit alliance avec Nicole PARPETTE (1), décédée à Francheval, étant veuve, le 9 janvier 1730, à l'âge de cinquante-huit ans. De ce mariage sont issus les sept enfants ci-après :

(1) La famille PARPETTE, de Givonne, qui professait la religion réformée, était alliée dans le pays aux Armand, Bihour, Compas, du Titre, Vestry, etc.

1° Jean Rambourg, né le 7 septembre 1692, eut pour parrain et marraine Jean et Jeanne Rambourg. Il fut marié le 21 avril 1722 avec Jeanne Herbette, fille de Nicolas Herbette et de Jeanne L'huire, dont huit enfants;
2° Jacques Rambourg, né le 27 mars 1696;
3° Autre Jean, qui suit;
4° François Rambourg, né le 18 septembre 1701, marié en 1727 à Marguerite Jullion, de laquelle naquirent sept enfants dont postérité;
5°, 6° et 7° Jeanne, Anne et Poncette Rambourg.

VI. Jean Rambourg, III[e] du nom, né le 22 juillet 1698, s'unit le 1[er] mai 1724, à Jeanne Tiphine, fille de Pierre Tiphine et de Marie Evrard. Elle décéda à Francheval, le 20 février 1760, à l'âge de cinquante-huit ans, et fut inhumée en présence de son mari et de son fils. Signé : Rambourg, Roger et Brion, curé. — Jean Rambourg mourut le 11 février 1763, laissant treize enfants, entre autres :

1° Jean-Baptiste, qui suit;
2° Anne Rambourg, qui fut mariée à Francheval, le 21 novembre 1763, à Nicolas Rambourg, fils d'autre Nicolas et de Catherine Dasne.

VII. Jean-Baptiste Rambourg, Notaire royal puis Greffier de la Maîtrise des eaux et forêts de Sedan, ainsi qualifié dans l'acte baptistère du 26 juillet 1766, de Jean-Marie Rambourg, né de Nicolas et de Marie-Anne Rambourg. (*Registres de Francheval, etc.*) Il eut de sa femme, dont nous ignorons le nom :

1° Étienne, qui suit;
2° Marie-Anne Rambourg, vivant en 1754.

VIII. Etienne Rambourg, Avocat en Parlement, Conseiller du Roi, Garde-Marteau au siége de la Maîtrise particulière des eaux et forêts de Sedan, demeurant à la Virée, en la paroisse de Givonne, épousa Demoiselle Jeanne-Marie-Félicité Penart (1), d'une des familles les plus considérables de Sedan.

(1) La famille Penart, si honorablement connue à Sedan depuis la fin du XVI[e] siècle, paraît être originaire du Ponthieu. — Jean Penart était auditeur à Abbeville ès-années 1411-1416. — Jacques Penart, seigneur d'un fief noble à Yvreuch, y demeurait en 1474. (*Documents sur le Ponthieu.*)

Charles Penart, demeurant à Vervins en 1573. (Piette, *Essais sur Vervins.*) Enfin, maître Jacques Penart, de Sedan, qui avait rendu de grands services durant quarante-cinq ans à M. de Joyeuse, Seigneur de Grandpré, et à sa famille, fut père de :

M[e] Jacques Penart, Lieutenant de la justice souveraine de Mouzon, qui fut installé dans cette charge par Claude de Joyeuse, comte de Grandpré, gouverneur de Sedan, en 1625. S'étant démis de son office, l'année suivante, Jacques Penart y fut de nouveau appelé, en 1632, en considération des longs services de son père aux seigneurs de Grandpré. De lui était issu :

M[e] Jean Penart, Conseiller du roi et président au présidial de Sedan, marié à demoiselle Marie Galopin, de laquelle il eut :

Nicolas Penart, qualifié « Conseiller du Roy en ses Conseils, Lieutenant-Général civil et criminel au bailliage et siége présidial de Sedan, » marié le 27 novembre 1703 avec demoiselle Marie Hennes, fille de M. Jacques Hennes, Conseiller du roi et maire perpétuel de Sedan, et de demoiselle Marie Olivier. (*Registres de Sedan.*)

En 1752, Charles-Félix Penart de Mairy, était Directeur de la marque des fers au département de Sedan. (*Carton Q, section domaniale, aux Archives nationales à Paris.*)

Il eut de ce mariage les enfants ci-après :

1° Charles-Félix RAMBOURG DE VIRÉE, dit le Chevalier, était en 1820 Directeur d'octroi et Commissaire à la statistique de Paris. (*Voir aux Archives du Ministère de la marine.*)
2° Jean-Baptiste-Augustin RAMBOURG, Capitaine d'infanterie, tué à Marengo;
3° Jean-Baptiste RAMBOURG, né à la Virée, paroisse de Givonne, le 31 janvier 1783, eut pour parrain et marraine Jean-Baptiste Bouillard, bourgeois de Sedan, et demoiselle Marie-Nicole-Victoire Penart, ses oncle et tante maternels. (*Registres de Givonne au greffe de Sedan.*)
4° Marie-Louise-Augustine RAMBOURG, née à la Virée, le 10 mars 1784. Elle fut tenue sur les fonts par Jean-Baptiste-Augustin RAMBOURG, son frère, et demoiselle Marie-Louise Galon. (*Ibid.*)
5° Charlotte RAMBOURG, née à la Virée le 13 août 1785, eut pour parrain Charles-Félix RAMBOURG, son frère; la marraine fut demoiselle Charlotte Raulin, sa parente, de la paroisse de Sedan. (*Ibid.*)

---

§ III. TROISIÈME BRANCHE

DE GIVONNE ET DE COMMENTRY (1)

V. Jean RAMBOURG, fils puiné d'autre Jean RAMBOURG, Capitaine de Francheval, s'établit à Givonne par suite de son mariage avec Jeanne PARPETTE, qui le rendit père d'un grand nombre d'enfants ci-après. Le 30 août 1708, ils tinrent au baptême, dans l'église de Francheval, Jean RAMBOURG, fils d'autre Jean et de Marie GONEL, sa femme. (*Registres de Francheval.*) Son acte de décès est ainsi conçu :

« Le 24e may 1740, est décédé à Givonne Jean RAMBOURG, âgé de « soixante-dix-sept ans environ. Son corps a été inhumé le lendemain dans « le cimetière de cette paroisse, en présence de Nicolas RAMBOURG, son fils, « et de Pierre RAMBOURG, qui ont signé : Nicolas RAMBOUR, Pierre RAM-« BOUR et J. Cordier, Curé de Givonne. » (*Registres au greffe de Sedan.*)

Il laissa pour enfants :

1° Nicolas RAMBOURG, qualifié « Monsieur » lors du mariage de son frère avec Jeanne Bellomet, en 1740; mourut à Givonne, le 11 février 1741, à l'âge de quarante-huit ans, laissant de son union, contractée le 12 février 1720 avec

(1) Le village de GIVONNE, dont la population comprend 1233 habitants, souffrit beaucoup des expatriations qui eurent lieu lors de la révocation de l'Edit de Nantes. (CH. PRANARD, *page* 65.)

Jeanne Genot, fille d'Isaac Genot et de Rose Rogissart, cinq enfants qui ont eu postérité.

2° Pierre, qui suit;

3° Autre Pierre Rambourg, dit le jeune;

4° Autre Nicolas qui a laissé postérité;

5° Robert Rambourg, marié;

6° Elisabeth Rambourg, née le 18 juillet 1701, mariée le 10 février 1734, avec Jean de Maline, fils de feu Jean de Maline et d'Anne L'Ecuy, de Sedan;

7°, 8°, 9° Marie, Jeanne et autre Jeanne Rambourg.

VI. Pierre Rambourg, dit l'aîné, né à Givonne le 20 avril 1708, eut pour parrain et marraine Pierre Roger et Rose Blavier, sa femme. (*Registres de Givonne au greffe de Sedan.*) Il fut marié le 21 novembre 1740, « en présence de Monsieur Nicolas Rambourg, son frère, et de Paul Bourguignon, l'aîné, » avec Jeanne Bellomet (1), fille d'Isaac Bellomet et d'Anne Haine. Il décéda le 29 octobre 1757, et sa veuve, Jeanne Bellomet, mourut le 23 mai 1770, âgée de 53 ans environ, et fut inhumée dans le cimetière de Givonne, en présence de ses fils.

Les enfants procréés de ce mariage furent :

1° Paul Rambourg, né et baptisé à Givonne le 3 avril 1743, mort le 19 juillet 1746;

2° Jean Rambourg, né le 24 avril 1745, mort le 5 août 1746;

3° Pierre-Paul Rambourg, né le 6 août 1749, eut pour parrain et marraine Paul Bourguignon, son oncle, et Jeanne Rambourg, sa sœur;

4° Nicolas, qui suit;

5° Pierre-Paul Rambourg, né le 1er mai 1757, eut pour parrain et marraine Pierre-Paul et Jeanne Rambourg, ses frère et sœur;

6° Jeanne Rambourg, née et baptisée le 13 octobre 1741;

7° Anne Rambourg, née le 27 mai 1747, morte le 1er janvier 1766;

8° Marie-Elisabeth Rambourg, née le 4 octobre 1754, morte le 9 novembre 1758;

9° Autre Marie-Elisabeth Rambourg, née le 8 juin 1759.

VII. Nicolas Rambourg, né à Givonne le 10 août 1751, ancien Officier de marine, fut nommé, par Monge, Directeur de la Manufacture d'armes de Charleville, et ensuite Directeur des Forges royales d'Indret. Il vint, en 1782, sur les instances réitérées des Ministres de Louis XVI, camper avec une colonie de 500 ouvriers, et fonder les importantes forges et fonderies de Tronçais (Sologne et Morat), à travers les orages d'une révolution qui éclata quelques années plus tard, et mit bien des fois sa vie en péril ; il fut le créateur de l'industrie métallurgique dans l'Allier.

Il épousa à Isle, près Mars-sur-Allier, le 26 floréal an VI (15 mai 1798), Noble demoiselle Jeanne-Thérèse-Adélaïde Richard de l'Isle, fille de Noble Louis-Richard de L'Isle, Ecuyer, Conseiller du Roi, Lieutenant en l'Election

(1) La famille Bellomet, qui faisait profession de la religion réformée, était directement alliée à Givonne à celles de : Bonconseil, Bourguignon, La Croix, Le Duc, Franchimont, Gaine, Malizy, Bonnet, etc.

de Nevers, et d'Elisabeth Boizeau de Ville; de ce mariage sont nés trois fils, savoir :

1° Jean-François-Paul, dont l'article viendra ci-après;
2° Louis RAMBOURG, né en 1801; Officier de la Légion d'honneur et Commandeur de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, ancien Conseiller général de l'Allier, célibataire;
3° Charles RAMBOURG, né en 1804, Chevalier de la Légion d'honneur, Maire et Conseiller général de la Nièvre, a épousé Mademoiselle Antoinette PEIGNON, d'une ancienne famille du Nivernais.

Ils ont suivi la même carrière que leur père, et, à ce titre, ils dirigèrent, de 1820 à 1841, les mines de houille de Commentry, dont ils étaient seuls concessionnaires.

En 1822, ils furent les fondateurs et plus tard les Administrateurs d'une grande fabrique de glaces à Commentry que la Révolution de juillet vit disparaître.

Quelques années plus tard, cette industrie se transforma, avec leur coopération et sur le même emplacement, en une industrie beaucoup plus sûre et moins fragile, celle de la fonte et du fer.

En 1843, MM. RAMBOURG intervinrent puissamment dans l'adjonction de cette société à celle de Châtillon-sur-Seine et de plusieurs mines de la Bourgogne. L'ouverture du canal du Berry, la construction d'un chemin de fer local entre Commentry et Montluçon, exécutés par les trois frères, de leurs propres deniers, imprimèrent un puissant essor aux houillères de Commentry.

Vers la fin de 1853, l'esprit d'association devenu une nécessité de l'époque, détermina les trois concessionnaires de ces mines à les annexer aux forges et fonderies de Fourchambault, Montluçon, Imphy et La Pique, sous la raison sociale de BOIGNES, RAMBOURG et Ce, unissant par un lien commun les noms des deux créateurs de la métallurgie dans les départements de la Nièvre et de l'Allier.

MM. RAMBOURG restèrent gérants de cette importante association.

Tel est le résumé de leur carrière industrielle.

VIII. Jean-François-Paul RAMBOURG DE COMMENTRY, né à Saint-Bonnet-le-Désert, en 1799, élève de l'Ecole des Mines de Paris, Ingénieur civil, Maire de Commentry et Conseiller général de l'Allier pendant quarante années, Officier de la Légion d'honneur, ancien Député, mort à Paris le 28 mars 1873.

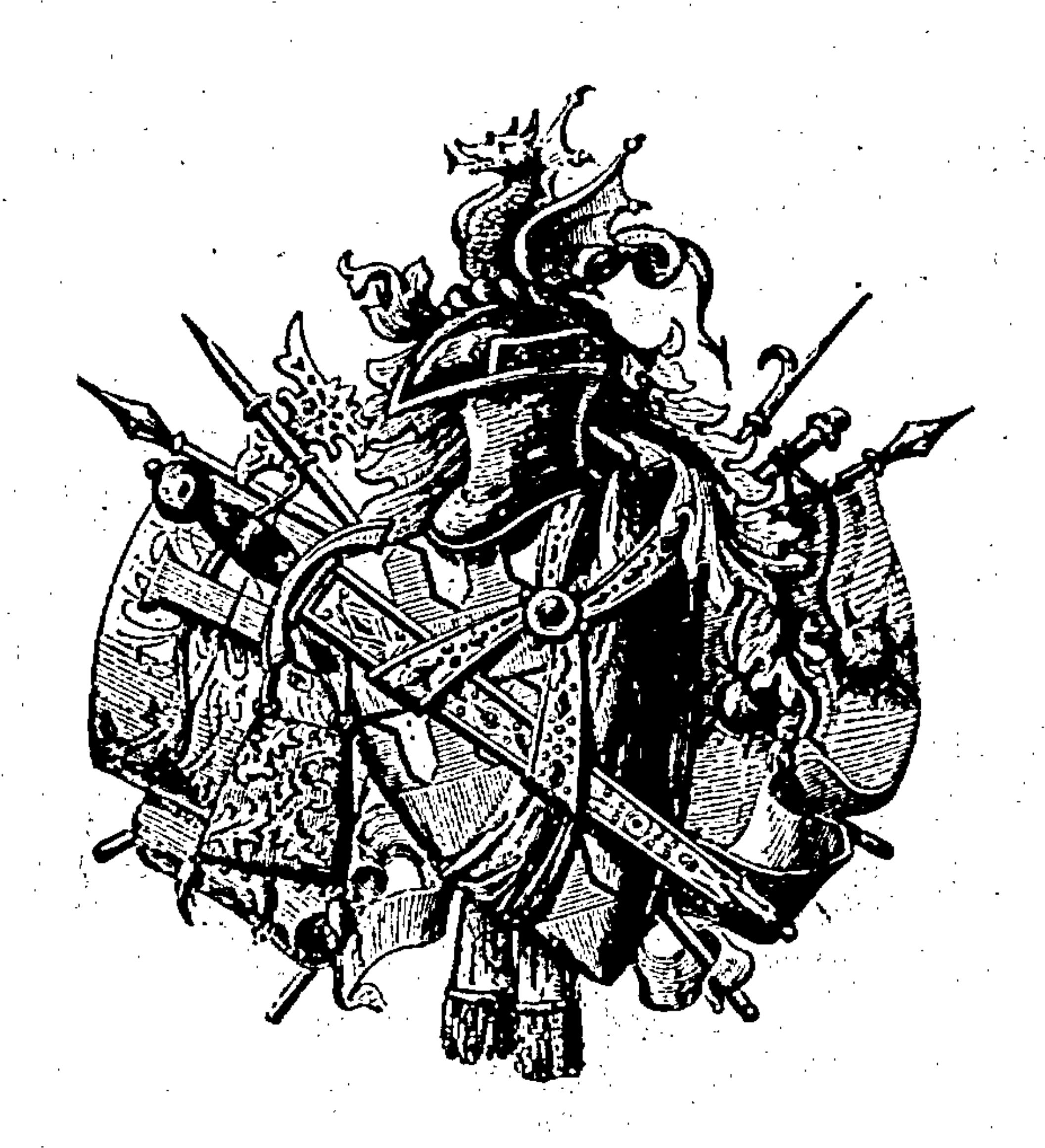
Il avait épousé, en 1823, Mademoiselle Louise-Laure DE MONICAULT, décédée en 1851, dont il eut deux enfants :

1° Aline-Félicie, née en 1825, mariée à M. Anatole LEBRUN DE SESSEVALLE en 1850;
2° Edmond-Charles-Frédéric, dont l'article va suivre :

IX. Edmond-Charles-Frédéric de Rambourg, chef actuel de nom et d'armes de sa famille, et héritier des titres de la branche des de Rambourg de Gercy, est né le 16 novembre 1833; ancien engagé volontaire au 2e régiment de lanciers, il fut nommé, en 1869, Capitaine dans la Garde mobile de l'Yonne par le Maréchal Niel, Ministre de la guerre, et a fait les campagnes de la Côte-d'Or et de l'Est, sous les ordres du général Bourbaki.

Il a épousé, le 20 février 1855, Mademoiselle Désirée-Eléonore-Valentine Le Duc, dont il a deux fils :

1° Edmond de Rambourg, né à Paris le 27 novembre 1855;
2° Paul-Maxime de Rambourg, né à Paris le 17 mars 1858.



REBOULH DE VEYRAC

LANGUEDOC, AUVERGNE, LYONNAIS ET ARTOIS

Seigneurs de Villars, d'Opme, du Chariol, du Chancel, de Sauzet, de Lavée, de Servissas, de la Borie, de Veyrac, d'Uffieu, de Rocherouge, de la Chassalie, etc.



Armes : *Écartelé aux 1 et 4 d'azur, au chevron d'or accompagné en pointe d'une écrevisse d'argent, qui est de* Reboulh de Veyrac ; *aux 2 et 3, d'azur, à deux chevrons d'argent, accompagnés en pointe d'une étoile du même, qui est de* Blin de Grincourt. — Couronne *de Comte*. — Supports : *deux lions*. — Devise : Fidem serva.



Le nom de Reboulh, qui s'est orthographié anciennement Reboul et Rebol (en latin *Reboli* et *Rebulli*), appartient à plusieurs familles méridionales qui, bien qu'ayant des armes différentes, paraissent avoir une origine commune.

La famille Reboulh de Veyrac, qui fait l'objet de cette notice, est originaire du Languedoc, d'où elle a projeté une branche importante en Auvergne et un rameau dans le Lyonnais; la branche directe est maintenant fixée en Artois.

Les principales alliances sont avec les maisons de Daurier de Piassac, de La Roche de Vaunac, de La Rochenégly, de Lagarde, de Chabron de Solilhac, de Lagrevol, de Bayle, de Bonneville, de Saulnier, Blin de Grincourt, Vallet de Lubriat, etc.

Rostang de Reboulh, Bachelier ès lois, fut présent au traité de paix et de commerce passé entre les Seigneurs d'Hyères et la commune de Montpellier, le 22 septembre 1225. (A. Germain, *Histoire de la commune de Montpellier, tome II, pages* 450-453.)

G. Reboulh (*le Senher G. Rebol*) fut élu l'un des Consuls de Montpellier, en 1351. Il avait pour collègues : B. de Roya, Johan Azemar et P. de Salvinhac. (*Idem, tome I, page* 415.)

Pierre Reboulh, syndic des habitants du Pont-Saint-Esprit, transigea avec Guillaume Allard, hospitalier de l'abbaye de Saint-Cernin dudit lieu, en 1351, au sujet d'un différend. (*Gallia Christiana, tome VI, page* 662.)

Messire Pierre Reboulh, Bachelier et Licencié en lois, était juge de la baillie de Montpellier, ès années 1406, 1409, 1412, 1415 et 1419. (*Idem, tome I.*)

Messire Guillaume Reboul (Rebol), Licencié en lois, Avocat au bailliage de Montferrand, en Auvergne, est mentionné dans un mandement du 5 novembre 1437, de Guillaume Tolosan, Lieutenant du bailli de Montferrand, au sujet des Lettres du Roi portant don de deux cents livres tournois à Louis de La Rochette, son Chambellan, à prendre sur le revenu de frère Jean de Bauze, Chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, Commandeur de Tortebesse. (*Titre original en parchemin, scellé du sceau royal.*)

Pierre Reboulh, sans doute fils du précédent, « Bachelier ès droits canon et civil, et Lieutenant-Général de M. le bailly de Montferrand, » attesta, le 25 septembre 1478, que le Receveur ordinaire du Roi à Montferrand avait payé des deniers de sa recette la dépense de certains ouvrages faits aux prisons royales de ladite ville. (*Titre original.*)

Pierre Reboulh (*Petrus Rebulli*) fut présent à une vente faite par Gilles de La Font (*de Fonte*), habitant le lieu de Marguerittes, au diocèse de Nîmes,

de quelques pièces de terre situées sur ledit territoire, le 29 juillet 1512. (*Titre original.*)

Antoine Reboulh (*Antonius Reboli*) fut investi des fonctions de prieur de l'église de Nîmes, lors de la sécularisation du monastère de Saint-Gilles, l'an 1538. (*Gallia Christiana, tome VI, page* 223 *des Preuves.*)

Jehan Reboulh (*sic*), de Neffiez, au diocèse de Beziers, fut présent à la montre faite à Pézenas, le vendredi 5 avril 1577, « des cinquante archers « ordonnez par le Roy, pour le faict de sa justice en ce pays et gouverne- « ment de Languedoc, soubz la charge et conduicte de Pierre de la Gasse, « Seigneur de Soumatre, Prévost général en la connestablie et maréchaussée « de France à Beziers. » (*Original en parchemin.*)

Jacques Reboulh avait épousé Marie Fay; celle-ci reçut procuration de Jean de Maisonneuve, Ecuyer d'écurie de M. de Belin, Gouverneur de Paris, pour toucher en son nom, de Me Bernard de Nerane, Archiprêtre de Toulouse, la somme de 400 écus d'or sol. (*Original en parchemin.*)

La filiation suivie et non interrompue s'établit de la manière suivante :

FILIATION

I. N. Reboulh, Ecuyer, fut père de :

1° Annet Reboul, qui suit ;
2° Pierre Reboul, auteur de la branche des Reboulh de Lavée et de Veyrac, rapportée ci-après ;
3° Anne Reboul, femme de N. Lolier de Châteaurouge, Conseiller du Roi en la Cour des Aides de Clermont-Ferrand; elle était veuve en 1700, lorsqu'elle fit la déclaration des armoiries de son mari : « *d'Azur, à un chevron d'or chargé sur la pointe d'une écrevisse de sable.* » Il y a erreur dans la position de l'écrevisse, qui doit être placée en pointe. (*Armorial général de France, Bibliothèque Nationale.*)

II. Annet Reboul, Ecuyer, Conseiller du Roi, Greffier en chef à la Cour des Aides de Clermont-Ferrand, fit enregistrer ses armoiries dans l'*Armorial général* dressé en vertu de l'Edit du Roi de 1696, à savoir : « *d'azur, à un chevron d'or chargé d'une écrevisse de sable sur la pointe.* » (*Cabinet des Titres, Bibliothèque nationale.*) Il laissa :

1° Hugues, qui suit ;
2° Imbert, rappelé après son neveu.

III. Hugues Reboul succéda à son père dans son office de Greffier en chef de la Cour des Aides de Clermont-Ferrand, et eut un fils :

IV. Louis-Anne Reboul, qualifié Chevalier, Conseiller du Roi en ses conseils, Lieutenant-Général en la sénéchaussée et siége présidial de Clermont-Ferrand, en 1768. (*Titre original en papier scellé du sceau de ses armes.*) Maire de Clermont, il assista à l'Assemblée provinciale de 1787, en qualité de Syndic des Etats. (Bouillet, *Nobiliaire d'Auvergne, tome V, page* 239.)

III. Imbert Reboul, Ecuyer, Seigneur du Chancel, Avocat en Parlement, épousa, le 30 avril 1700, Catherine Courtin, fille de Geneix Courtin, Ecuyer, Conseiller du Roi, Greffier en chef au bureau de la Généralité de Riom. Il eut pour fils :

IV. Louis-Amable Reboul, Ecuyer, Seigneur du Chariol, marié le 13 avril 1742, avec Anne de Fontfreyde, dont il eut :

1° Antoine, qui suit ;
2° Amable-Gabriel Reboul de Fontfreyde, Chevalier, Seigneur de Sauzet, Noyer, etc., qui fut convoqué à l'Assemblée des nobles de la Sénéchaussée de Riom, en 1789.

V. Antoine Reboul du Chariol signa l'acte de coalition de 1791, émigra en 1792, fit les campagnes de l'armée du Rhin (Condé), et reçut la croix de Saint-Louis, le 22 novembre 1815. Il a laissé pour fils :

VI. N. Reboul de Fontfreyde, ancien Officier, qui porte le nom de Fontfreyde, suivant les désirs exprimés dans le testament de M. François de Fontfreyde, son bisaïeul maternel, du 5 septembre 1764.

BRANCHE

DES

REBOULH DE LAVÉE ET DE VEYRAC

II. Pierre Reboulh, Ecuyer, Seigneur de Lavée, épousa Ysabeau Cortial de Villeneuve, et eut pour fils :

1° Antoine, qui suit;
2° N. Reboulh de Lavée, entra dans les Ordres monastiques et mourut à l'âge de 107 ans.

III. Noble Antoine Reboulh, Ecuyer, Seigneur de Lavée, né en 1664, épousa demoiselle Magdeleine de Soubeyran, et mourut en 1760, laissant :

1° Jacques-Antoine, qui suit;
2° N. Reboulh, mort sans alliance;
3° N. Reboulh de Combes, père de :
A N., mariée à N. de La Garde, dont :
AA Madeleine-Émilie-Euphrasie de La Garde, née le 29 janvier 1801 et femme de Marcelin de Chabron de Solilhac, commandant à Verdun;
4° N. Reboulh d'Allez, Directeur de l'Enregistrement à Yssengeaux, qui, de N. Roche de Nisas, a eu un fils, marié à demoiselle de Saulnier, en Provence.

IV. Noble Jacques-Antoine Reboulh de Lavée, a épousé Demoiselle Marie de Faure, du Puy-en-Velay, dont il a eu onze enfants, entre autres :

1° Pierre, qui suit;
2° N. Reboulh, bénédictin;
3° Antoine Reboulh de Lacour, présent au mariage de Jean-Marcelin Reboulh de Lavée, son neveu, contracté, le 18 septembre 1775, avec demoiselle N. de La Roche de Vaunac, une fille :
Augustine Reboulh de La Cour, mariée au chevalier de La Roche-Negly, Officier;
4° Catherine Reboulh de Lachau;
5° Marianne Reboulh, religieuse à Yssengeaux.

V. Noble Pierre Reboulh de Lavée, Ecuyer, Seigneur de Lavée, de Servissas, d'Uffieu, de Rocherouge, de la Chassalie et autres lieux, Avocat au Parlement, Maire et premier Consul de la ville du Puy, demeurant au château de Lavée, acquit, en 1764, la terre de Servissas, près cette ville. (Arnaud, *Histoire du Puy*.) Le 20 août 1771, la Cour du Sénéchal et Siége présidial du Puy eut à enregistrer les provisions de Lieutenant de juge de la terre de

Servissas, accordée par ledit noble Pierre REBOULH DE LAVÉE au sieur Jacques-André Brun, Procureur. (*Idem*)

Pierre REBOULH DE LAVÉE, épousa Demoiselle Françoise-Pélagie TALAGROS, qui le rendit père de dix enfants, entre autres :

1° Jean-Marcelin REBOULH DE LAVÉE, marié, par contrat du 18 septembre 1775, à demoiselle Marie-Madelaine DAURIER DE PIASSAC, fille de noble Claude Daurier, Seigneur de Piassac, et de feue dame Anne BASTION, demeurant à Craponne. Elle est morte sans enfants;

2° Joseph-Louis-Marcelin REBOULH DE LA BORIE, époux de Marie GAUTHIER, également morte sans enfants;

3° Pierre-Jean-Antoine, qui suit;

4° Claude-Joseph REBOULH, Capitaine-Commandant à la 121e brigade, à Condé (Nord).

5° Et plusieurs filles, entre autres :

Henriette REBOULH DE SERVISSAS, religieuse.

VI. Pierre-Jean-Antoine REBOULH DE VEYRAC (1), né au Puy le 15 septembre 1751, fut tenu au baptême dans l'église paroissiale de Saint-Jean de ladite ville, par Antoine REBOULH, Seigneur de Lacour, et Catherine REBOULH de Lachau. (*Extrait légalisé.*) Il fut marié, le 29 février 1796, à noble demoiselle Christine-Joseph BLIN DE GRINCOURT (2), demeurant au château d'Hendecourt-les-Cagnicourt (Pas-de-Calais), fille de Joseph-François Blin de Grincourt, Ecuyer, Officier de marine, Seigneur d'Hendecourt en partie et autres lieux, et de Marie-Thérèse-Joseph VIARD (3), Dame de La Mairie.

Pierre-Jean-Antoine REBOULH DE VEYRAC eut de son union avec Mademoiselle DE GRINCOURT, trois enfants :

1° Paul, qui suit ;

2° Victor REBOULH DE VEYRAC, marié à Louise VALLET DE LUBRIAT, décédé en 1874, dont :

A. Fernand REBOULH DE VEYRAC, qui a épousé Lucie TEYSSIER DE FARGES ;

(1) Jean-Jacques REBOULH DE LA BORIE DE VEYRAC figure sur la liste des gentilshommes de la Sénéchaussée du Puy-en-Velay, convoqués pour l'élection des Députés aux Etats généraux, en 1789.

(2) La famille BLIN DE GRINCOURT, originaire de Bretagne, qui porte : *d'azur, à deux chevrons d'argent accompagnés d'une étoile de même en pointe,* est établie depuis deux siècles en Artois, où elle a contracté des alliances avec les d'Aix de Remy, de Beauvains de Vieilfort, de Geneviève de Concoff, Viard de La Mairie, Hensart de Mouy, de Gourdin, de Brotonne de Richemont, de Hauteclocque de Quatrevaux, de La Batut de Lingrosse, de Laleux de Sainte-Preuve, de Vilard, du Carrieul de Fontaine, de Mengin Fondragon, Dambrines de Ramecourt, Le Roux du Châtelet, etc. Les BLIN DE GRINCOURT sont presque tous Chevaliers de Saint-Louis; un de leurs ancêtres figure à la Croisade, en 1249. Vindicéen, Antoine Blin de Rullecompte périt par l'échafaud à Arras, victime de la tourmente révolutionnaire.

(3) Les VIARD ont été anoblis en 1388, comme le témoignent les Lettres concédées par Philippe, fils de France, Duc de Bourgogne, etc., à Jean VIARD, d'Auxonne-sur-Saône, et à ses descendants légitimes, tant hommes que femmes. Lesdites Lettres furent données à Dijon, au mois de février 1388. L'écu de la famille VIARD est : *d'or, au phénix au naturel, sur une immortalité de gueules; au chef d'azur, chargé de trois coquilles d'argent.*

B Berthe Reboulh de Veyrac, femme d'Eugène du Liége ;
C Clotilde Reboulh de Veyrac, épouse d'Albert Pillons.
3° Virginie Reboulh de Veyrac, morte sans alliance en 1872.

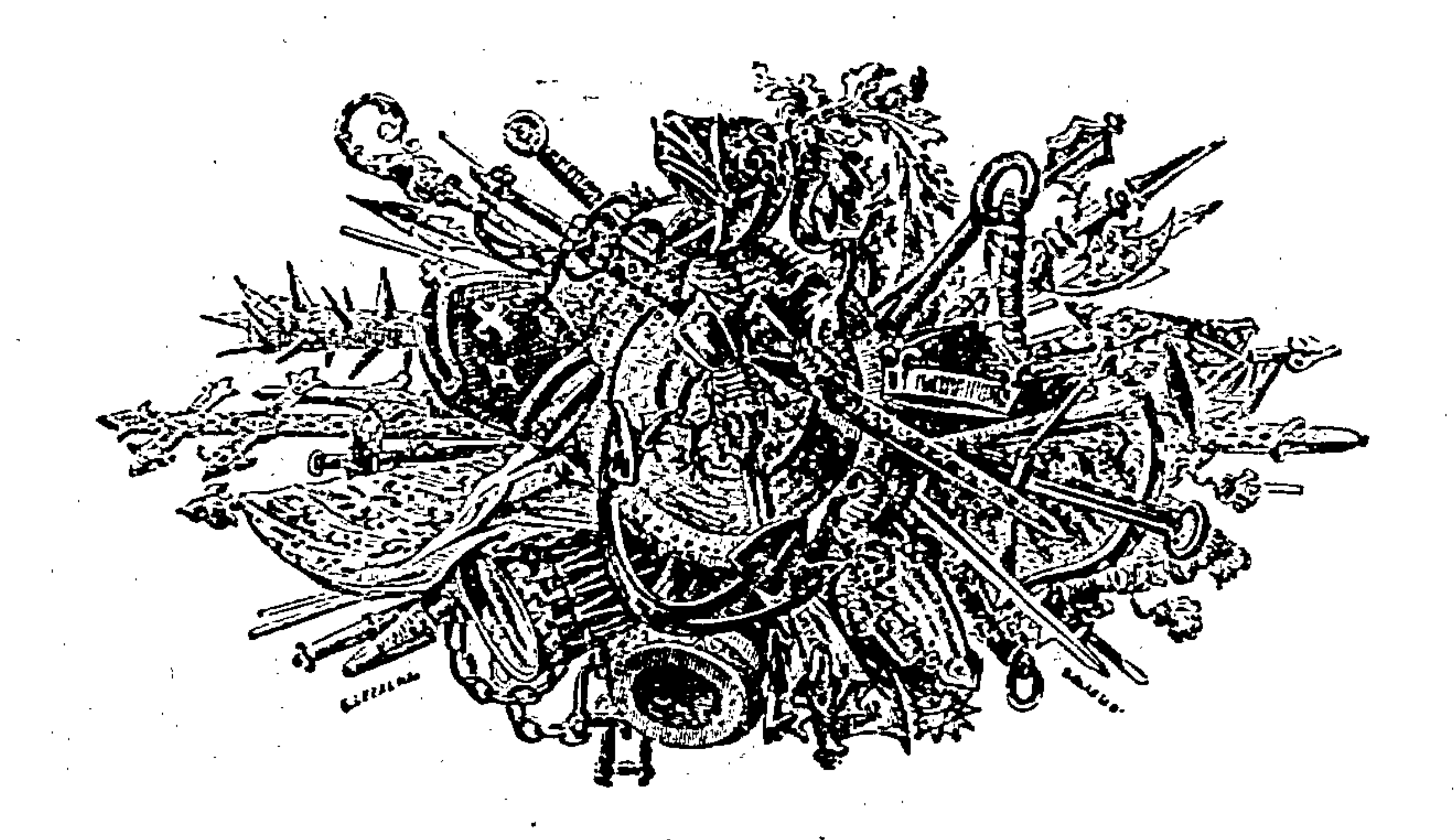
VII. Paul Reboulh de Veyrac, ancien Magistrat, démissionnaire en 1830, a pris alliance, en 1838, avec Mademoiselle Claire Vallet de Lubriat, d'une ancienne famille du pays Chartrain, dont les armes sont : *d'or, à cinq fusées de gueules accolées en fasce.*

Paul Reboulh de Veyrac a eu de ce mariage :

1° Camille-Édouard, qui suit ;
2° Louis-Georges Reboulh de Veyrac, marié à Camille Rooman ;
3° Claire-Marie Reboulh de Veyrac, épouse du baron de Bordeneuve.

VIII. Camille-Edouard Reboulh de Veyrac, né le 6 avril 1840, a épousé, en 1867, Joséphine Pillons, fille de Jean-Baptiste Pillons et de dame Agathe Du Mortier (1).

(1) Du Mortier, famille noble de Belgique, porte : *Échiquet d'argenté et d'azur.*



DE SUZOR-PERSIN

GASCOGNE, TOURAINE, MARTINIQUE ET RUSSIE

MARQUIS DE PERSIN, DE MONTGAILLARD ET DE LA VALETTE;
COMTES DE SUZOR;
SEIGNEURS DE LA BARTHE, DE BOLOYS, DE CAUMONT,
DE CAZAUX, DE LA GRUE, DE LAURET, DE LA ROQUE, DE LILLANGE,
DE MAUMUSSON, DE LA MOTHE, DE NOGIRES, DE POMPIAC,
DE SAINT-BRÈS, DE SEILH, DE SÉRAN,
DES TRICHERIES, DU BOIS, ETC.



ARMES : *Ecartelé en sautoir; aux 1 et 4, d'or, à quarte pals de gueules; aux 2 et 3, échiqueté d'or et de sable, qui est des COMTES D'URGEL; et sur le tout, écartelé : aux 1 et 4, d'azur, au cygne d'argent surmonté de trois molettes d'or, rangées en chef, qui est DE PERSIN; et aux 2 et 3 d'argent, à la croix de gueules, qui est DE SUZOR. L'écu timbré d'un casque de Chevalier, sommé de la couronne de Marquis.* — SUPPORTS : *deux griffons d'or, armés, lampassés et couronnés de gueules.* — CIMIER : *un griffon tenant une bannière d'argent à la croix de gueules.* — DEVISE : Exsurgam.

Cette illustre et ancienne maison, dont le nom s'est écrit indistinctement dans les Chartes PERSIN ou PERCIN, est connue en Gascogne dès le milieu du XIII[e] siècle, et réputée sortie de celle de Percy, venue du Danemark en Normandie lors de l'expédition de Rollon (876-911) et dont les auteurs accompagnèrent Guillaume-le-Bâtard à la conquête d'Angleterre, en 1066, et y donnèrent naissance aux illustres Comtes de Northumberland.

Elle a produit un grand nombre de personnages de marque, entre autres un Evêque de Saint-Pons de Thomières, un Abbé d'Orval, l'un des plus fameux prédicateurs de son siècle, quatre Mestres de camp ou Colonels d'infanterie, un Capitaine des vaisseaux du Roi, un Maréchal de camp en 1792, plusieurs conseillers au Parlement de Toulouse, et, de nos jours, un Conseiller d'Etat au service de S. M. l'Empereur de Russie, et deux Officiers de l'ex-garde impériale de France.

Ses principales alliances ont été prises dans les maisons les plus connues du midi de la France, savoir : celles de Barrau, de Bassabat, de Baylies, de Bonnefond, de Bourran, du Bouzet, de Brueys, Carrère du Higuès, de Castelbajac, de Comère, de Cazaux, le Clerc de Juigné, de Foix, de Grossolles, de Gontaut-Biron, de Guilhem de Clermont-Lodève, de Lapeyrie, de Lautrec, de Ploëuc, de Preissac, de Genibrouze, de Murviel, de Suzor, dont elle a hérité des titres et nom, Loliot de Bougainville, de Livio en Bavière, de Condom, de Brulloff, Lamperti, etc., etc.

Les Persin de Gascogne, sont connus dans cette contrée dès le XIII siècle. On voit dans Andréa de Chesul, dit Moreri, qu'en 1369, Thomas de Percy Northumberland, fut Sénéchal de la Rochelle et du Poitou; mais ce n'est point à celui-ci qu'on doit l'origine de la tige des Persin qui s'est établie dans la Gascogne, depuis l'an 1250, et où elle a possédé de mâle en mâle et sans interruption, un grand nombre de fiefs et de seigneuries; il faut remonter plus haut.

Dès l'an 1272, Arnaud de Persin était déjà puissamment établi dans le Fizensac, en Gascogne. On connait par l'original des coutumes de Séran, qu'elles furent données la même année aux habitants de ce lieu par Arnaud de Persin, qui en était co-seigneur avec Arnaud d'Orsan. Ces coutumes furent approuvées plus de cent ans après par le comte d'Armagnac, dans le même temps qu'il en donna encore d'autres aux mêmes habitants, le 10 mars 1395. L'original est dans les archives de Lectoure et Arnaud de Persin y est qualifié damoiseau. Il est encore compris comme vivant dans un acte du 9 avril 1295, par lequel le comte d'Armagnac accorde des priviléges à la noblesse de Fezensac. (Moreri, Tome VIII — page 150 et suivantes.

La filiation régulière et suivie de la famille DE PERSIN est établie sur titres originaux depuis Guicharnaud, qui suit :

I. Guicharnaud DE PERCIN, Ecuyer, Seigneur de Montgaillard, d'Esparsac, de Séran, de la Grue et autres lieux, qui testa le 23 février 1470, et laissa entre autres enfants :

II. Jean DE PERCIN, Ier du nom, Ecuyer, Seigneur de Montgaillard, etc., marié par contrat du 20 juillet 1489, avec Marie DE THOMAS, qui le rendit père de :

1° Bertrand qui suit;
2° Jean DE PERCIN, auteur de la PREMIÈRE BRANCHE rapportée ci-après.

III. Bertrand DE PERCIN, Ecuyer, Seigneur de Montgaillard, de Séran, de Maumusson et de la Barthe, disposa de ses biens, par acte du 10 juillet 1571, au profit de ses deux fils :

1° Jean, qui suit;
2° Bernard DE PERCIN DE MONTGAILLARD, l'un des grands Prédicateurs de son siècle, qui de l'Ordre des Feuillants passa dans celui de Citeaux, fut pourvu de l'abbaye d'Orval, par l'Archiduc Albert, y introduisit la réforme et mourut le 8 juin 1628, à l'âge de soixante-cinq ans.

IV. Jean DE PERCIN, IIe du nom, Chevalier, Seigneur de Montgaillard, de Maumusson, de la Barthe et autres places, Gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi Henri IV, épousa le 11 novembre 1584, Marthe DE BARRAU D'ESPARRON, et fit son testament le 8 mars 1615, en faveur de son fils.

V. Noble Pierre-Pol DE PERCIN, Chevalier, Baron de Montgaillard, Mestre de camp d'un régiment d'infanterie en 1635, et Gouverneur de Bremme dans le Milanais. Forcé de rendre cette place, faute de munitions, il fut mis en jugement et eut la tête tranchée; mais sa mémoire fut peu après réhabilitée. De son union avec Françoise DE MURVIEL, il avait eu trois fils :

1° Claude, qui suit;
2° Pierre-Jean-François DE PERCIN, créé Evêque de Saint-Pons-de-Thomières en Languedoc, au mois d'avril 1664, et mort le 13 mars 1713, à l'âge de quatre-vingts ans.
3° Charles-Maurice DE PERCIN, Marquis de Montgaillard, Colonel du régiment de Champagne, assassiné à Carhaix, en Basse-Bretagne, le 12 septembre 1675, pendant les troubles de cette province. Il avait épousé Renée-Mauricette DE PLŒUC, Dame et Marquise du Timeur, veuve du Marquis de Carman, de laquelle il laissa un fils :
A Joseph-Marie DE PERCIN, Chevalier, Marquis de Montgaillard, Colonel du régiment de Lorraine et brigadier des armées du roi, mort en 1704.

VI. Claude DE PERCIN, Chevalier, Seigneur de la Barthe, de Maumusson, de Séran, etc., prit alliance, par contrat du 19 janvier 1655 avec Marguerite DE BASSABAT DE PORDÉAC, et mourut en 1701, ayant eu pour fils aîné :

VII. Noble Alexandre DE PERCIN, Chevalier, Marquis de Montgaillard, Seigneur de Séran et autres lieux, substitué aux nom et armes DE NOGARET DE LA VALLETTE. De sa femme, Jacquette DE GUILHEM DE CLERMONT, il eut :

VIII. Alexandre DE PERCIN, II[e] du nom, Marquis de Montgaillard et de la Valette, Seigneur de Caumont, de Cazaux, de Pompiac, de Jarnac, etc., qui épousa, par contrat du 22 juin 1714, Catherine-Henriette DE PREISSAC DE MARESTANG, dont il eut :

IX. Charles-Bernard-Joseph DE PERCIN DE LA VALETTE, Marquis de Montgaillard, Chevalier de Saint-Louis et Maréchal de camp de la promotion du 5 février 1792. Il avait épousé, le 29 octobre 1766, Madeleine-Antoinette-Charlotte DE GONTAUT-BIRON, dont :

X. Jean-Baptiste-Augustin-Madeleine DE PERCIN, Marquis de la Valette et de Montgaillard, marié en 1817 à Gabrielle-Josephine DE CHASTELLUX, sœur du Duc de Rauzan, dont une fille unique :

Charlotte, mariée en 1844 à Ernest LE CLERC, marquis DE JUIGNÉ.

PREMIÈRE BRANCHE (1)

DES

SEIGNEURS DE SAINT-BRÈS, DE LAURET, ETC., MARQUIS DE PERSIN.

III. Jean DE PERSIN, fils puîné d'autre Jean et de Marie DE THOMAS, fut élu premier Consul de la ville de Fleurance en 1572. D'Etiennette DU MIRAT, sa femme, il laissa deux enfants :

1° Valentin, qui suit;
2° N. DE PERSIN, auteur de la SECONDE BRANCHE rapportée ci-après.

IV. Valentin DE PERSIN, Docteur ès droits, reçu Conseiller au Parlement

(1) On voit dans cette branche le nom de famille écrit indistinctement PERCIN ou PERSIN.

de Toulouse, par résignation de son père, le 2 juillet 1582. De son union avec Jacquette DE BAYLIES, il laissa plusieurs enfants, dont l'aîné :

V. Noble François DE PERSIN, Ecuyer, Seigneur de Saint-Brès, de Lauret et autres lieux, contracta mariage avec demoiselle Louise DE LAUTREC, qui le rendit père de :

VI. Noble François DE PERSIN, II[e] du nom, Ecuyer, qui s'unit, par contrat du 28 nombre 1657, avec demoiselle Claude DU COS, qui fit son testament le 27 novembre 1680, dans lequel elle déclare avoir eu pour fils :

VII. Noble François DE PERSIN, III[e] du nom, Ecuyer, Seigneur de Lauret, maintenu dans sa noblesse par jugement de M. de la Houssaye, rendu à Montauban, le 12 juillet 1698. Son fils :

VIII. Noble Jean DE PERSIN, Ecuyer, Conseiller du Roi, subdélégué de l'Intendance d'Auch, en 1714, laissa :

IX. Louis DE PERSIN, Chevalier, Marquis DE PERSIN, Seigneur de Lillange, de la Mothe et autres lieux, Capitaine de dragons, qui prit alliance avec Marguerite-Louise DE CAZAUX, de laquelle il eut :

1° Françoise-Madeleine DE PERSIN, femme de Joseph-Marie DE LAPEYRIE, baron de Saussignac;
2° Marie-Louise DE PERSIN, mariée à Charles-Maurice-Denis, Marquis DU BOUZET;
3° Françoise DE PERSIN, qui s'allia à Paul-Louis DE FOIX, Sieur de Fabas.

SECONDE BRANCHE[1]

DES

SEIGNEURS DE LA ROQUE, DE SEILH, DES TRICHERIES, DU BOIS, ETC. COMTES DE SUZOR.

IV. N. DE PERSIN, Ecuyer, fils puîné de Jean DE PERSIN et d'Etiennette DU MIRAT, vivait en 1603. On ignore le nom de son alliance, mais on sait qu'il eut pour fils :

(1) Cette branche adopta de préférence l'orthographe du nom par un S : PERSIN.

V. Noble N. DE PERSIN, Ecuyer, Avocat au Parlement de Toulouse, qui épousa Mademoiselle DE CHASTENET, dont il eut :

1° François, qui suit;
2° Jean DE PERSIN, Chevalier, Seigneur de la Roque, Chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, vivait à La Rochelle en 1700. Il avait épousé Jeanne DE BÉON, de l'illustre maison des Comtes de Béon, dont les aînés allèrent s'éteindre à Saint-Domingue;
3° Marie DE PERSIN, femme de M. DE CANTEUR;
4° Louise DE PERSIN, épouse de M. VINCENT DU FOURNIER;
5° Marie-Anne-Marguerite DE PERSIN, mariée à M. DE BAYE.

VI. Noble François DE PERSIN, Sieur de Seilh et des Tricheries, « Conseiller du Roi et Greffier criminel en chef du Parlement de Toulouse, » épousa Marie DE LASSUS, qui, étant veuve, dénombra ses fiefs nobles devant les Capitouls, le 7 avril 1689. Il laissa :

1° Claude, qui suit;
2° François DE PERSIN, Capitaine au régiment de Lorraine, en 1700.

VII. Claude DE PERSIN, Chevalier, Seigneur de Seilh et des Tricheries, Lieutenant des vaisseaux du Roi, puis Capitaine d'une Compagnie franche de la marine en 1710, épousa Marie-Thérèse DE COMÈRE, dont il eut :

1° Louis DE PERSIN, Ecuyer, Seigneur de Seilh et des Tricheries, marié, par contrat du 6 août 1722, à Marguerite DE BRUEYS, dont il n'eut pas d'enfants;
2° N. DE PERSIN, qui suit.

VIII. Noble N. DE PERSIN, Ecuyer, Garde de la marine, puis Enseigne dans les Compagnies entretenues à la Louisiane, en 1714, *reconnu dans sa noblesse* par le Conseil souverain de la Martinique en 1728, laissa pour fils :

IX. Noble Bernard-Melchior DE PERSIN, Ecuyer, né en 1712, qui se maria en 1740 avec Colombe CORNETTE, fille de Nicolas Cornette, Chevalier de Saint-Louis, Capitaine de milice à la Martinique, et de Louise RAGUIENNE, dont il eut :

1° Jean-Baptiste, qui suit:
2° Claude-Joseph DE PERSIN, Chevalier de Saint-Louis, chef de bataillon de milice à la Martinique;
3° N. DE PERSIN, qui était premier président de la cour de la Martinique en 1810, et ne s'est pas marié.

X. Jean-Baptiste DE PERSIN DU BOIS, né en 1745, revint en France, et épousa à Orléans, le 22 juin 1778, noble demoiselle Elisabeth DE SUZOR, fille unique et héritière de François, Comte DE SUZOR, Maréchal des camps et armées du Roi et dernier rejeton des Comtes DE SUZOR (1).

(1) La maison DE SUZOR est issue d'un cadet nommé SUZORIUS, des anciens Comtes souverains de Barcelone et d'Urgel, desquels sont sortis les Rois d'Aragon.
Le Chef de la Branche française, BORELLO SUZOR, ayant été dépouillé de ses biens, s'en vint en France

De ce mariage est issu :

XI. Jean-Baptiste-Etienne DE PERSIN Comte DE SUZOR, né à Orléans, le 24 octobre 1779, lequel se trouvant, à défaut de succession mâle, héritier du nom et du titre de sa mère, ne reçut point dans son acte de naissance, le surnom de DU BOIS, ses parents s'étant réservé de faire passer sur sa tête, avec l'agrément du Roi, le nom DE SUZOR et le titre de Comte qui y était attaché.

Jean-Baptiste-Etienne DE PERSIN, Comte DE SUZOR, épousa au mois de juin 1800, noble demoiselle Marie-Perpétue BONNIN, des BONNIN DE MONTREVAUX, de laquelle il eut deux enfants :

1° Jean-Baptiste-Jules, qui suit;
2° Marie-Jenny-Stéphanie DE PERSIN, mariée à M. Anselme GRIFFON DE PLEINEVILLE.

XII. Jean-Baptiste-Jules DE PERSIN, Comte DE SUZOR, né le 30 mai 1801, Chef actuel de nom et d'armes de la maison des Marquis DE PERSIN, est Conseiller d'Etat au service de Sa Majesté l'Empereur de Russie, Commandeur de Ire classe de l'Ordre de Saint-Stanislas, Commandeur des Ordres d'Albrecht et d'Anhalt, avec l'Etoile, et du Lion de Perse avec l'Etoile; Commandeur de l'ordre du Lion et du Soleil de Perse, avec l'étoile; Chevalier de l'Ordre de Sainte-Anne de Russie et du Sauveur de Grèce, etc.

Il a épousé, en premières noces, Clémentine LOLIOT DE BOUGAINVILLE, dont il a eu deux enfants :

1° Jules-Ludovic PERSIN DE SUZOR, Capitaine au IIe Régiment de Grenadiers de l'ex Garde Impériale de France, Chevalier de la Légion d'Honneur, lequel a épousé Cécile, Marquise DE CONDOM;
2° Marie-Léon PERSIN DE SUZOR, propriétaire;

Et en secondes noces, Marie-Laurence-Stéphanie DE LIVIO, Baronne en Bavière, dont il a eu trois enfants :

3° Georges-Etienne PERSIN DE SUZOR, Lieutenant au 2e Régiment de l'ex-Garde Impériale, mort devant l'ennemi, le 16 août 1870;
4° Paul-Jules PERSIN DE SUZOR, Architecte, Commandeur de l'Ordre de Saint-Stanislas de Russie, marié en 1869, à Sophie DE BRULLOFF;
5° Juliette-Stéphanie PERSIN DE SUZOR, mariée au Chevalier LAMPERTI.

demander du service au Roi Philippe-Auguste, en 1198. Son fils, Pierre DE SUZOR, accompagna le roi Saint-Louis à la sixième croisade, en 1248, et prit une part glorieuse à la prise de Damiette. Les descendants de Pierre DE SUZOR ont constamment occupé des fonctions importantes près des rois de France. — Claude DE SUZOR combattit au siége d'Orléans; un autre Jacques DE SUZOR, commandait une compagnie de Cavalerie, à la bataille d'Ivry, en 1590. — En 1784, mourait François, comte DE SUZOR, maréchal des corps et armées du roi, laissant seulement trois filles dont une seule, la comtesse Elisabeth DE SUZOR, s'est mariée; elle a épousé, ainsi qu'il a été dit, le 22 juin 1778, noble Jean-Baptiste PERSIN DU BOIS. (*Mémoire* rédigé en 1842, par M. Richebourg, chef de bureau des Archives historiques de France.)



TOMBESI

ITALIE

COMTES DEL POGGIO



Armes : *Mi-parti, au 1, d'azur, à une tour de gueules ouverte et ajourée, posée sur une terrasse de sinople, et accostée de deux cyprès du même, et un tigre d'or passant devant la porte de la tour; au 2, coupé, au 1, d'argent, à une montagne de sinople, et au 2, burelé de 10 pièces d'argent et de sable.* Couronne : *de Comte.* Supports : *deux lions.* Devise : *Deus honor patria.*



La famille TOMBESI est originaire de Ravenne, où elle vivait en l'an 1300; son nom, qui était anciennement TOMBUSI, lui vient d'un village des environs de Ferrare qui se nommait *les Tombes*, duquel font mention *Les Mémoires pour l'histoire de Ferrare,* d'Antoine Frizzi, vol. Ier, page 272.

Les Tombesi en étaient seigneurs, et dans les temps malheureux des

guerres avec les Guelfes et les Gibelins, ils se sont installés dans les environs de Ferrare, où, dans les phases différentes du gouvernement, ils eurent une part active.

En examinant l'écu de la famille TOMBESI, on remarque qu'il s'y trouve une tombe placée entre deux sapins, arbre dont une grande partie du pays est couverte, et où s'élevait une forteresse appartenant aux TOMBESI, ce qui prouve que cette famille avait la domination sur le pays. Elle possédait, en outre, deux fiefs situés près de Porto-Maggiore, près de Ferrare, appelés LA TOMBESA et LA TOMBESINA.

Jacques TOMBESI, père de Bartolomée et de Giurlino TOMBESI, était, en 1430, l'un des quatre Sénateurs nobles patriciens de Ravenne. Il se retira à Ferrare avec son fils Bartholomée. (Rubens, *Historiarum Ravennarum*, libri X. — Venetiis, 1584.)

La filiation de la famille TOMBESI est suivie, depuis 1300, par des anciens testaments de famille, arbres généalogiques, actes, extraits de naissance, de mariage, de décès, etc., jusqu'à nos jours.

De BARTOLOMÉE, fils de Jacques, il est sorti deux BRANCHES, l'une de Danese, l'autre de Jacques, tous deux fils de Bartolomée TOMBESI.

La PREMIÈRE s'éteignit à Ferrare, en 1741, en la personne d'Ursule, mariée à Don François ROBERTI; la SECONDE s'est transportée dans les Marches, où elle existe encore.

Dans l'église de Saint-François des Mineurs Conventuels, on lit :

SEPOLTURA DEGLI SPECTABILI
TOMBESI ANNO 1433.
IN OGGI DEL R[do]. D. RUBERTO ET
ALTRI DE ROBERTI, MEDIANTE L'ORSOLA
LORO MADRE, ULTIMA DI QUEL
RAMO DEL CASATO TOMBESI
L'ANNO 1741.

De tous temps, il y eut beaucoup de religieux, religieuses, chanoines, moines, et abbés dans la famille TOMBESI.

Les TOMBESI étaient très-bien vus à la cour de la maison d'Este, et furent comblés par elle de faveurs, de priviléges et de dignités.

François TOMBESI, vivant en 1530, était un des Gouverneurs Généraux et Châtelain du château ducal de Ferrare, qui appartenait au Duc Hercule II, marié à Renée, fille de Louis XII, Roi de France, et au Duc Alfonso II; il fut comblé par eux de grâces et de faveurs, à un tel point qu'il prenait part à tous les conseils privés du Duc, lequel eut de nombreux différends avec le Saint-Siége pour obtenir l'investiture de son Duché; de plus, en 1435, quand le Duc alla à Venise avec une escorte de gentilshommes de son Duché, François TOMBESI

l'accompagnait. La famille TOMBESI, possède le testament autographe de François TOMBESI, splendide document sur parchemin daté du 14 septembre 1573, où il est qualifié par acte du notaire Paolo GENTINI, de : *Multum magnificus, et honoratissimus vir*. Contemporainement à François TOMBESI, on remarque Hercule TOMBESI, fils de Romano, qui a laissé de grands souvenirs. Entré dans l'ordre des Bénédictins du Mont-Cassin, il devint GÉNÉRAL de son ordre; il habitait Rome, où il fut fort en faveur auprès du Cardinal Hippolyte d'Este, frère d'Alphonse I[er], Archevêque de Milan, et protecteur de l'Arioste, et auprès du Pape Jules III, qui le nomma Évêque de Ravelle, dans le royaume de Naples, le 18 septembre 1555. Il influença beaucoup le Pape pour le maintenir en bonne harmonie avec le Duc Hercule II, son Seigneur, qui ne fut pas ingrat envers lui, et combla sa famille de biens, d'honneurs et de privilèges. Il est enterré dans l'église de Saint-François, à Ferrare, sous le maître-autel, avec cette inscription :

ERCOLE TOMBESE VESCOVO

M. D. L. X. X.

La famille TOMBESI était en grande considération à Ferrare, et était inscrite dans le Livre d'or des nobles de cette ville.

En effet, dans un des registres du Notaire Rinaldo Ettori, Ferrarais, du 20 juillet 1571, on remarque que Fabrice TOMBESI, fils de Jacques, y est qualifié *Magnificus Dominus.*

Par un acte d'investiture du 14 janvier 1572, rédigé et signé par Ludovic Sinibaldi, il est signifié que Jacques TOMBESI, fils de François, et honoré du titre de : « *Magnificus Dominus filius magnifici Domini Francisci Tombesi nobilis Ferrariæ.* » On sait que le nom de *Magnifique* ne se donnait qu'aux plus puissants seigneurs.

Fabrice et Jean-Baptiste TOMBESI, d'après un registre du 20 novembre 1510, du palais ducal, firent à leurs propres frais, dans l'église de Saint-Benoît, à Ferrare, la chapelle de la Circoncision, où se trouvait la sépulture de leur famille, comme en fait mention l'inscription suivante en marbre :

D. O. M.

FRANC. TOMBESI PRINCIPU ATEST.
HERC. ET ALF. UTRIUSQUE II PROCUR. GNALIS
JO. BAPT. FABRICIUSQUE JACOBI VIVI OLIM
SUMMÆ FIDEI AC PROBITATIS E. SIBI
POSTERISQUE SUIS LEGIT[s] NECNON ET
UXO. V. F. C. MORI ET MORTIS ERGO
Anno salutis MDLXI.

Giurlino Tombesi, Capitaine Général de l'armée pisane et Commandant la flotte vénitienne, mourut à la suite de graves blessures reçues en 1501.

Beatrix Tombesi, mariée au Comte Octave Sacrati en 1509.

César Tombesi, Capitaine d'arquebusiers à cheval, puis de cuirassiers en 1521.

Jérôme Tombesi, Homme d'armes du Duc Alfonse I[er], de Ferrare, mari de la fameuse Lucrezia Borgia, devint Capitaine de cavalerie à Vienne, en Autriche, où il mourut des suites de ses blessures reçues à la guerre.

Sulpice Tombesi fut Grand-Maître de la Chapelle musicale de Ferdinand I[er], frère de Charles-Quint, Empereur d'Allemagne, 1556. (Ferrara d'Oro, part. III, p. 199. Suite de l'histoire, Ferr. gimnasii, p. II, p. 474, de Borsetti.) Il eut un superbe sarcophage en marbre blanc avec sa femme, Donna Laura, dans l'église de Saint-Sylvestre, à Ferrare.

Élisabeth Tombesi, mariée au Comte Louis Ariosti le 12 novembre 1571.

Sigismond Tombesi, Porte-Étendard en Flandre, était né le 12 avril 1576.

Charles Tombesi, Page du Duc Charles Cibo, en 1580.

Éléonore Tombesi, mariée au Comte Jules Bojardi Susenna, le 20 janvier 1584.

Luigi Tombesi, fils d'Alphonse, grand écrivain, vivant en 1600, publia des ouvrages latins.

Maria Tombesi, née en 1600, mariée au Marquis Borso Costabile, de Ferrare.

Hippolyte Tombesi obtint un diplôme de reconnaissance de noblesse pour lui et tous ses descendants, du Duc François-Marie II d'Urbin. (*Montefeltre della Rovere.*)

Charles Tombesi, Capitaine d'infanterie sous Urbain VIII, en 1639.

Hercule Tombesi, Capitaine d'infanterie en 1669.

Dans l'église de Saint-Benoit, on lit ceci, sur une grande pierre tombale :

D. O. M.

Qui giace Ippolito E. Costanza Pasetti

Sua Consorte. 1688.

Michel-Ange Tombesi, vivant en 1687, obtint un diplôme de Comte palatin d'Innocent XII.

Monseigneur Don Antoine Tombesi, dont la tombe est à Ferrare dans l'église des Stigmates avec cette inscription :

D. O. M.

DON ANTONIO TOMBESE

Sacerdote Ferrarese.

1693.

François-Joseph Tombesi, né en 1730, Général de l'ordre des Camaldules, sous le nom de *Père Venanzo*, jusqu'en 1810, époque à laquelle il mourut en son couvent de Frascati, près Rome, où il est enterré.

Louis Tombesi, né en 1786, mort en 1874, Officier d'État-Major, décoré, Commandant Militaire à Lorette, Pesaro, Narni, Macerata, a épousé Donna Maria Suppa de Sarnano, morte en 1873, dont il a eu :

Joseph-Hilaire-Eugène-Napoléon Tombesi, créé Comte del Poggio par lettres patentes du 17 novembre 1873, Commandeur du Nicham-Iftikar de Tunis, Chevalier des Ordres de Malte, de la Couronne d'Italie, du Christ de Portugal, etc., Membre de l'Académie Héraldique italienne, etc., a épousé le 7 avril 1866 Donna Isabelle Comtesse Gutman.

Frères et sœurs :

I. Émile Tombesi, Officier d'État-Major, marié à Donna Iginia Cinelli.

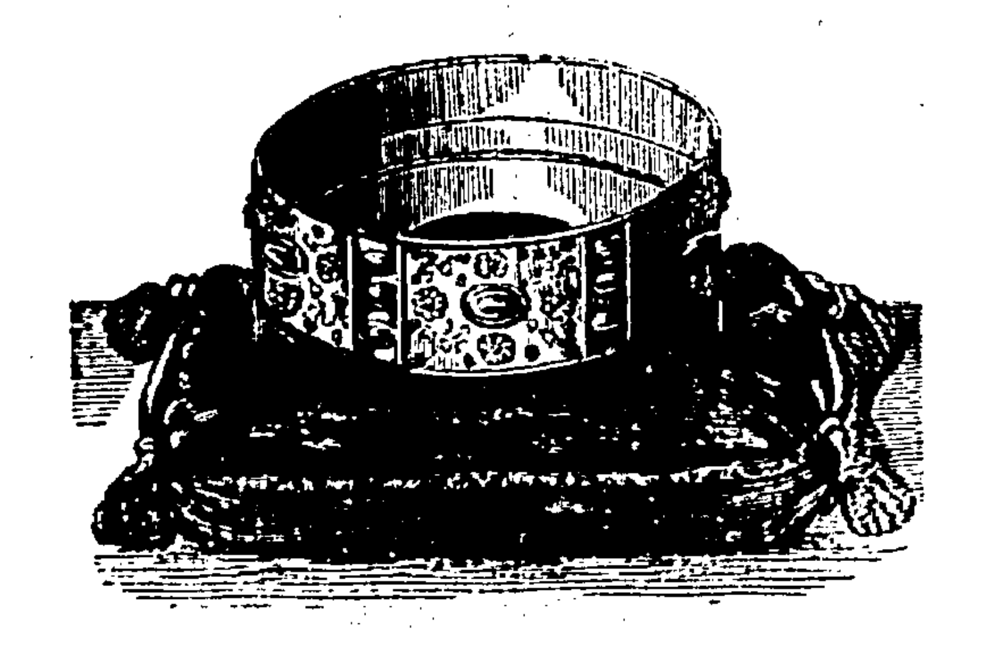
II. Jean-Baptiste Tombesi, Officier d'État-Major dans l'armée pontificale, mort.

III. Donna Francesca Tombesi, mariée à Ferdinand de Lavieleuse, Capitaine d'artillerie au service du Saint-Siége, décédée.

IV. Victoire Tombesi, mariée à Don Victor Penelli, décédé.

V. Modeste Tombesi, marié à Donna Anna Montanari di Sant'Angelo.

VI. Henri Tombesi, marié à Donna Julie de Sallustri.



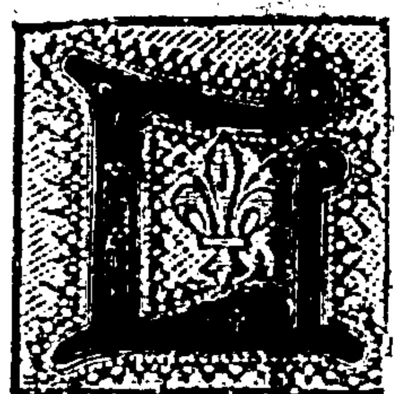
DE VASSELOT

(MARQUET)

POITOU



ARMES : *Écartelé : aux 1 et 4, d'azur, au sautoir d'or, accompagné de quatre besants du même, qui est de* ***MARQUET****; aux 2 et 3, d'azur, à trois guidons d'argent, bordés de sable, fûtés d'or, qui est* ***DE VASSELOT****.* — COURONNE : *de Marquis.* — SUPPORTS : *deux griffons.*


LA famille MARQUET DE VASSELOT, est originaire du Poitou, et apparaît dans cette province dès le XV[e] siècle, époque à laquelle vivait Michel MARQUET, Seigneur de Bédouaire, qui fut Secrétaire du Roi Louis XI; mais sa filiation ne peut être établie régulièrement qu'à partir de Jean MARQUET, Ecuyer, Seigneur de Badard, dont le petit-fils, Pierre MARQUET, Procureur du Roi au Présidial de Poitiers, a épousé, le 23 octobre 1668, Demoiselle Louise BARBIER.

François MARQUET, Ecuyer, Sieur de la Bournerie (paroisse d'Archigny-Poitiers), est aussi mentionné dans la liste des nobles de la généralité de Poitiers, imprimée en 1667. (*Dictionnaire des familles nobles du Poitou, par Beauchet-Filleau.*)

Louis MARQUET, Ecuyer, Avocat en Parlement et au siége présidial de Poitiers, auteur d'un ouvrage sur la coutume du Poitou, imprimé à Poitiers en 1764, est le bisaïeul du chef actuel de la famille.

Deux membre de cette famille ont émigré lors de la Révolution, en 1792; l'un servit comme Gendarme, l'autre était volontaire au régiment de la Reine (cavalerie).

Louis-Augustin MARQUET, Chevalier de la Légion d'honneur, ancien Inspecteur des domaines de la Légion d'honneur, Membre de plusieurs sociétés savantes, etc., a épousé, le 6 août 1801, Demoiselle Catherine-Agnès DE VASSELOT, fille aînée et dernière héritière de Simon DE VASSELOT, Chevalier, Seigneur du Fort, d'Ouzilly et autres lieux.

Pour se conformer aux volontés de son beau-père, il joignit à son nom patronymique celui de sa femme, et un décret impérial, en date du 4 mars 1864, est venu confirmer, pour lui et ses descendants, la propriété du nom de VASSELOT, l'un des plus anciens et des plus considérés de la noblesse poitevine.

La maison DE VASSELOT, a pour premier auteur :

René VASSELOT, Chevalier, Seigneur du Breuil-Vasselot, qui épousa, en 1290, Damoiselle Sybille DE MONTMORENCY, fille de Mathieu, sire de Montmorency et de Jeanne de Brienne. Elle a formé trois branches principales, savoir :

I. L'aînée, celle des Seigneurs DU QUERRAU, DU FORT, D'OUZILLY, etc., éteinte en la personne de Catherine-Agnès DE VASSELOT, fille de Simon-Louis DE VASSELOT, et femme de Louis-Augustin MARQUET. (Voir *Dictionnaire des familles de l'ancien Poitou, par Beauchet-Filleau.*)

II. Celle des Seigneurs et Marquis D'ANNEMARIE, éteinte en la personne de Jacques DE VASSELOT, dernier Marquis d'Annemarie, Lieutenant de vaisseau, l'un des Chefs de l'armée vendéenne, fusillé en 1793.

III. Enfin celle des Seigneurs de Regné, qui est encore représentée dans le département de la Charente.

Parmi les alliances de cette ancienne maison de chevalerie, on remarque les noms les plus illustres de la noblesse poitevine, tels que ceux de Lusignan, de Rochefort d'Ailly, d'Orfeuille, de Beauvais, de Maugas, Petit de la Guierche, de Montberon, Payen de Chauray, etc., etc.

Du mariage de M. Louis-Augustin MARQUET avec Mademoiselle DE VASSELOT, sont issus plusieurs enfants, entre autres :

Hyacinthe-Alphonse MARQUET DE VASSELOT, né à Poitiers le 15 août 1805, Chevalier de la Légion d'honneur, Administrateur des prisons de l'Etat, qui a épousé Mademoiselle Louise-Colette-Delphine Van BOSTERHOUT, dont il a eu deux fils :

1° Louis-Marie-Léon MARQUET DE VASSELOT, né le 13 septembre 1836, qui a épousé, le 16 août 1865, Évelina Huillard dont il a eu un fils :
Alphonse-Jean-Joseph;
2° Jean-Joseph-Marie-Anatole, rapporté ci-après.

Jean-Joseph-Marie-Anatole MARQUET DE VASSELOT, né le 16 juin 1840, Statuaire, Officier d'Académie, décoré de la Médaille militaire pour faits de courage pendant la guerre franco-allemande, Commandeur de l'Ordre Equestre de Saint-Marin, Chevalier de plusieurs Ordres, a épousé le 1er juillet 1869, Jeanne DE VILLELUME DE SOMBREUIL, fille du Comte DE SOMBREUIL et petite-fille de l'héroïne de 1793, qui but un verre de sang pour sauver son père le marquis DE SOMBREUIL, gouverneur des Invalides.

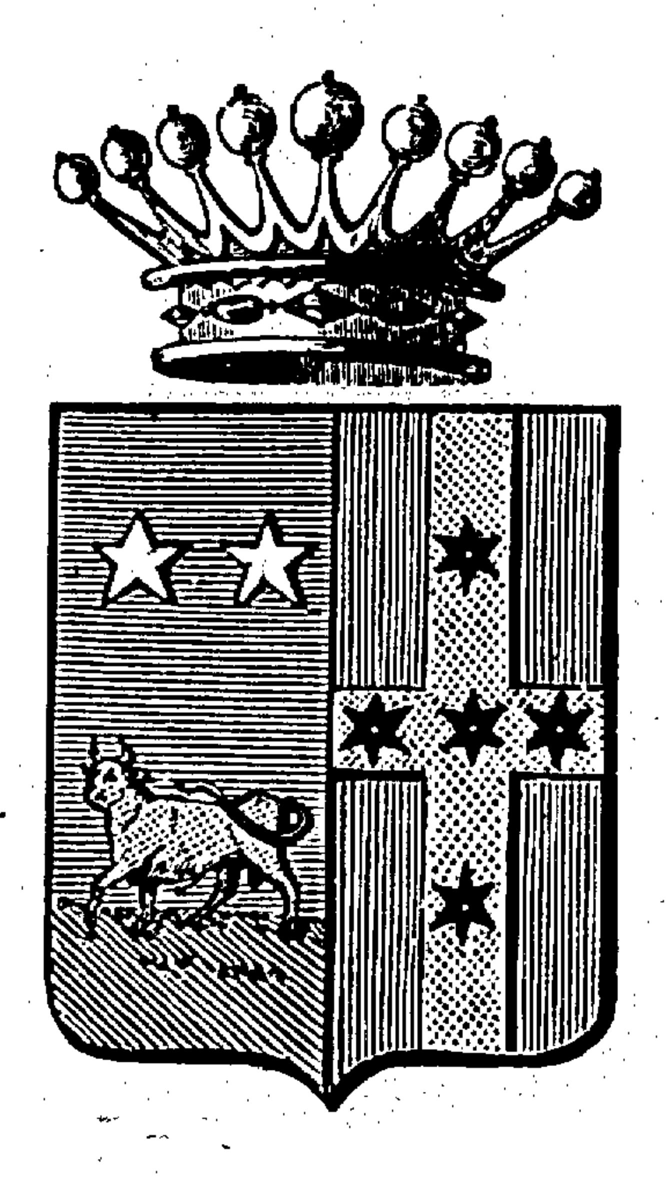
De ce mariage, sont nés trois enfants, savoir :

1° Jean, né le 18 décembre 1870, mort en bas âge;
2° Jean-Marie-Gaspard, né le 20 juin 1872 ;
3° Robert-Marie-Jacques, né le 11 août 1874;
4° Réné-Marie-Hélion, né le 25 septembre 1876.

DE VAUDRIMEY D'AVOUT

ESPAGNE ET FRANCHE-COMTÉ

SEIGNEURS DE LA MAISON DU BOIS



ARMES : *mi-parti : au* 1, *d'azur, à un taureau d'or passant sur un terrain de sinople, et surmonté de deux étoiles d'argent, qui est* DE VAUDRIMEY ; *au* 2, *de gueules, à la croix d'or, chargée de* 5 *molettes de sable, qui est de* D'AVOUT. — COURONNE : *de comte.*

LA famille DE VAUDRIMEY occupe un rang très-distingué dans la noblesse de Franche-Comté, et serait, suivant une tradition conservée d'âge en âge, originaire d'Espagne, et issue d'un cadet de l'ancienne maison DE VALDERRAMA, qui avait accompagné le Duc d'Albe aux Pays-Bas, puis en Franche-Comté, en l'année 1574.

Cette maison DE VALDERRAMA, dont le nom aurait été francisé en celui de VALDERAMÈS, puis VALDREMEY, et enfin VAUDRIMEY, a emprunté son nom à un palais, ou maison domaniale, situé au milieu des montagnes de Burgos, lequel transmit ce nom à ses maîtres et seigneurs, puis à la ville de Valderrama, qui, dans le cours des

siècles, remplaça l'ancien palais. Elle est la souche des chevaliers DE VALDERRAMA, qui rayonnèrent sur divers points de l'Espagne et dans les Indes occidentales, contractant partout d'illustres alliances, se distinguant dans les armes et dans les lettres, occupant des charges importantes et enfin honorés des principaux ordres militaires de l'Espagne.

Don Juan Florez de Ocariz, auteur des *Généalogies du nouveau royaume de Grenade*, tome II[e], page 456, dit en parlant de cette maison : « Que l'un des « premiers chevaliers fut : Gonsalvi-Gonzalez DE VALDERRAMA, qui vivait en « l'an 1196. De ce Chevalier descendait Alonso-Fernandez DE VALDERRAMA, « député aux Cortès pour la ville de Ecija, en l'an 1390. Don Juan DE VALDERRAMA, de la même maison, était un gentilhomme de la ville de Ecija. « Frère Domingo DE VALDERRAMA, Dominicain, fut Archevêque de Saint- « Domingue et Evêque de la Paz; il était né à Quito, du capitaine Nuño DE « VALDERRAMA et d'Elvire de Cotin. Don Juan DE VALDERRAMA, Conseiller « (Magistrat) aux Philippines, était né à Lima. Le savant frère Pierre DE VAL- « DERRAMA, de l'Ordre des Augustins, fut Chapelain et Secrétaire du Roi. Le « Révérend Père Louis DE VALDERRAMA, Religieux de la Merci, Docteur re- « nommé dans les lettres, aida vaillamment le capitaine Zurita à la conquête « du Tucuman (province du Paraguay) et apprit la langue des Incas pour « initier les Indiens aux mystères de notre sainte religion. »

La famille de VAUDRIMEY n'a contracté que de nobles alliances, qui témoignent de sa noble et ancienne origine. Nous citerons, entre autres, celles qu'elle a eues avec les familles d'Alviset, Bavelier, Huot d'Avilley, de Mallarmey, de Roussillon, de la Grandfemme, Barberot d'Autel, Crevoisier, Garnier de Falletans, de Capellis, Huchet de Cintré, Bouzier d'Estouilly, etc., etc. Ses membres, d'origine militaire, ont accepté et occupé des charges de finances, qu'ils ont remplies avec honneur, et leurs services militaires lui assignent un rang distingué parmi la noblesse de France.

Sa filiation s'établit sur titres originaux et documents authentiques à partir de :

I. Juan DE VALDERRAMA, alias VALDREMÈS (1), puis VAUDRIMEY, Gentilhomme de la maison du Duc d'Albe, qui vint en France avec ce prince et se fixa en Franche-Comté, vers l'an 1574, lorsque le Duc retourna en Espagne (2). La modification de son nom espagnol en celui de VAUDRIMEY s'explique tout naturellement par cette raison que cette désinence est très-

(1) On sait que les noms d'origine latine commençant par *val* ont pour racine *vallis*, qui signifie *vallée*, et que la plupart, pour ne pas dire tous, ont, en se francisant, changé cette racine en *vau*, tels que ceux de Vauclair, Vaucorbeil, Vaudrey, Vauguyon, Vauroger, etc., etc.

(2) Le nom de Vaudrimey ne se retrouve point dans les Archives de la Franche-Comté avant l'année 1574, époque de la venue du duc d'Albe dans cette province.

fréquente dans la contrée, et qu'on la remarque dans une foule de noms nobles, tels que ceux de Valromey, Amey, Balmey, Malarmey, Pamey, Ramey, etc. Il fut père de :

II. Jean DE VAUDRIMEY, Ecuyer, vivant en 1630, qui a eu d'une alliance dont le nom est resté inconnu, deux fils :

1° Jacques-Alexis, qui suit;
2° Jean-Baptiste DE VAUDRIMEY, qui reçut des provisions de l'office de Receveur ancien des impositions du bailliage de Gray, le 12 avril 1710;

III. Jacques-Alexis DE VAUDRIMEY, Ecuyer, né vers 1650, qui fut nommé Receveur général des impositions du bailliage de Gray, à la date du 15 juin 1694. (*Archives départementales du Doubs.*) Moins de deux années plus tard, le 3 mars 1696, il reçut d'autres provisions de Receveur particulier alternatif dudit bailliage *(Idem)*, et donna en cette qualité deux quittances de finances pour ces offices, les 17 décembre 1706, et 10 décembre 1710.

Jacques-Alexis DE VAUDRIMEY avait épousé vers 1680, noble Demoiselle Marguerite BAVELIER, d'une famille noble de Bourgogne, dont les armes sont : *D'azur, à un levrier rampant d'argent, regardant une étoile d'or.* Il fit son testament solennel le 6 août 1714. Marguerite BAVELIER décéda après son mari, et fit le sien, le 10 décembre 1724. Ces testaments sont conservés aux Archives de Vesoul (série B 2477). On voit par ces actes qu'ils ont laissé pour enfants et héritiers :

1° Charles-François DE VAUDRIMEY, écuyer;
2° Bonaventure DE VAUDRIMEY, titulaire, en 1761, d'un des Canonicats de la Chapelle collégiale de Gray, dont les bénéfices ne se donnaient qu'à la nomination du Roi.
3° Anatole DE VAUDRIMEY, écuyer;
4° Nicolas, dont l'article suit;
5° Anne-Claude DE VAUDRIMEY, mariée, en 1716, avec noble Jean-Dominique HUOT, Seigneur d'Avilley et de Lavoncourt, Lieutenant Général au bailliage de Gray.

Les HUOT, Seigneurs d'Avilley, appartiennent aux Huot, Seigneurs de Vezet, au bailliage de Gray, de Feurg, d'Ambre, de Frasnois, de Charmoille, de Mont-sous-Vaudrey, de Bousseraucourt, successivement fixés à Lons-le-Saulnier, à Vesoul, à Besançon, etc., tous descendus de Frédéric HUOT, Seigneur de Crisperg, Chancelier de Brabant, qui eut pour fils : noble Jean HUOT, Ier du nom, Capitaine pour le service de Sa Majesté Catholique, qui vint s'établir à Dôle en Franche-Comté, en l'année 1420. Son fils, noble Jean HUOT, IIe du nom, fut père de Messire Conrad HUOT, Ecuyer, Gouverneur d'Oiseley, près Besançon, qui épousa Alix DE SAINT-VIVANT, en 1460. De lui étaient issus : Jean HUOT, Seigneur d'Ambre, premier Président au Parlement d'Orange, en 1539; Jean-Baptiste HUOT, Surintendant des fortifications de Franche-Comté, et M. HUOT DE CHARNEVILLE, Conseiller au Parlement de Besançon en 1784.

De l'union de Mademoiselle DE VAUDRIMEY avec Dominique HUOT sont nées deux filles :

A. Marie HUOT, mariée au Comte DE ROUSSILLON, de la Maison de MALLARMEY, du Comté de Bourgogne, connue depuis Richard MALLARMEY, père de Jean Mallarmey, vivant en 1588. De celui-ci naquit Jean DE MALLARMEY, IIe du nom, Ecuyer, Seigneur de Laurey, de Pillosey, de Longueville, de Villasan, de Jallerange, etc., qui qui acquit, en 1709, au prix de douze mille écus d'or, le comté DE ROUSSILLON, en Franche-Comté. Il avait épousé Philiberte TOUCHER, et d'eux était issu: Joseph DE MALLARMEY, Comte de Roussillon et de Savagneux, demeurant au bailliage de Gex, qui fit reprise de fief, le 3 juin 1738, ensemble des villages d'Ordonnaz et d'Inimont, qu'il avait acquis le 24 décembre 1737.

Armes de MALLARMEY DE ROUSSILLON : *De gueules, au rais d'escarboucle pommeté d'or.* Devise : *Amor in honore.* Cri : Sans peur.

B. Jeanne-Marguerite HUOT, mariée à Jean-François BARBEROT, Seigneur d'Autel (1).

IV. Nicolas DE VAUDRIMEY, Ier du nom, Ecuyer, Conseiller du Roi, fut pourvu, le 16 janvier 1715, de l'office de Receveur particulier des Impositions du bailliage de Gray. (*Archives départementales du Doubs.*)

Il avait acquis, au prix de 18,500 livres, de Messire Louis Fabri, Marquis de Moncault, Seigneur de la baronie d'Autrey, le fief de la Maison-du-Bois, qui appartenait précédemment à Jean-Baptiste Boulard, Conseiller au Présidial de Gray. (*Arm. général de* 1696.)

« Cet antique domaine de nos Souverains, disent les historiens de la ville « de Gray, avait été acquis, en 1698, par le Comte de Moncault, Gouverneur « de Besançon. Son fils, Henry Comte d'Autrey, Colonel du régiment de la « Sarre, ayant recueilli, en 1718, ce brillant héritage, vint en prendre pos- « session avec son épouse, fille du Garde des Sceaux d'Armenonville. »

Nicolas DE VAUDRIMEY avait épousé, vers 1708 Demoiselle N. DE LA GRANDFEMME, issue d'une famille noble de Franche-Comté, et fille de Jacques DE LA GRANDFEMME, Docteur et Citoyen de Besançon, et de Dame Anne-Marie ALVISET (2), laquelle, étant veuve, fit enregistrer dans l'*Ar-*

(1) La famille BARBEROT D'AUTEL qui a donné six maires de Gray, en 1553, 1569, 1587, 1597, 1601 et 1641, est originaire du Landgraviat d'Alsace, où elle possédait une Seigneurie de son nom, située près de Landau. Antoine BARBEROT, Secrétaire de l'Empereur Maximilien, fut envoyé en Franche-Comté en 1498 et se fixa dans cette province. Ses descendants furent reconnus nobles et confirmés en cette qualité en 1698 par M. de la Fond, commissaire du Roi Louis XIV, chargé, après la conquête de la province, de la poursuite et vérification des titres.

Armes : *D'azur, a l'aigle d'or de profil, becquée et membrée de sable, empiétant une bisse mouchetée d'or et de gueules, languée de même, tortillée en forme de caducée et passée en fasce.* (Voyez l'histoire de la ville de Gray par les abbés Gatin et Besson, page 131.)

(2) A la même époque vivait Bonaventure ALVISET, Lieutenant particulier au bailliage de Besançon, dont le fils Jean-Baptiste-Bonaventure ALVISET était conseiller au Parlement de Besançon en 1784.

morial officiel de 1696 ses armes personnelles ainsi décrites : *D'argent à six roses de gueules,* 3, 2 et 1.

De l'union de Nicolas DE VAUDRIMEY avec Demoiselle N. DE LA GRANDFEMME naquirent :

1° Alexis DE VAUDRIMEY, Écuyer Seigneur de la Maison-du-Bois, Conseiller au bailliage et siége présidial de Gray;
2° Nicolas, qui suit;
3° N. DE VAUDRIMEY, tué aux guerres d'Italie;
4° N. DE VAUDRIMEY, aussi tué à la guerre, en 1734.

V. Nicolas DE VAUDRIMEY, IIe du nom, Ecuyer, Seigneur de la Maison-du-Bois, obtint des provisions de Receveur des Impositions du bailliage de Gray, en date du 22 novembre 1735. (*Archives du département du Doubs.*)

Il épousa par contrat du 25 avril 1750 (archives du département de la Haute-Saône) noble Demoiselle Thérèse CREVOISIER, petite-fille de Claude-Nicolas Crevoisier (1), Ecuyer, Seigneur de Pont-sur-Madon et de Vomecourt, Chevau-léger de la garde de Son Altesse le Duc de Lorraine, et de Hélène Thomassin. Nicolas DE VAUDRIMEY fut père de :

VI. Paul-Nicolas DE VAUDRIMEY, Chevalier, Seigneur de la Maison-du-Bois, né à Gray, le 2 mars 1752, entra comme volontaire au régiment Royal-Roussillon-Cavalerie, le 21 décembre 1768, et fut promu Sous-Lieutenant sans appointements le 12 novembre 1770. Passé Garde-du-Corps du Roi, compagnie du Luxembourg, avec rang de Lieutenant, le 23 juin 1771, sous le patronage des Ducs de Montbarrey et de Bauffremont, M. DE VAUDRIMEY fut forcé de quitter le service par suite d'une chute de cheval, et reçut une pension. Breveté Capitaine attaché au corps de la Cavalerie, il obtint une seconde pension, par ordonnance du 3 juin 1779. Il fut fait Chevalier de l'Ordre Royal et Militaire de Saint-Louis, le 3 avril 1791. (*Archives du Ministère de la guerre ; extrait certifié.*)

M. DE VAUDRIMEY fut porté au rôle de la capitation de la noblesse pour les années 1781 et 1782, suivant quittance délivrée à Gray, le 4 février 1783.

Quand éclata la tourmente révolutionnaire, M. DE VAUDRIMEY n'ayant pu s'expatrier, parvint à quitter Paris et à gagner la Franche-Comté, ou il vécut quelque temps caché dans les bois avoisinant sa terre, près Gray, avec l'aide de serviteurs fidèles qui lui faisaient passer des vivres. Mais enfin dénoncé,

(1) La famille CREVOISIER est originaire de la Franche-Comté et s'est établie, vers 1700, en Lorraine, où elle a justifié de sa noblesse et obtenu un arrêt confirmatif de la Chambre des Comptes de Lorraine, en date du 22 janvier 1706. Claude CREVOISIER était Capitaine au service du Duc Charles IV. Armes : *D'azur, à trois palmes d'argent mises en pal, celle du milieu plus élevée.* (*Nobiliaire de Lorraine de Dom Pelletier,* f° 181.)

il fut arrêté, jeté en prison et ne fut sauvé de l'échafaud que par la chute de Robespierre.

M. DE VAUDRIMEY avait épousé Demoiselle Marie-Césarine D'AVOUT (1), fille de Jean-François d'Avout, Seigneur de VIGNES, major de carabiniers, et de Jeanne-Edmée Loreau de Lavault.

Les enfants nés de l'union de Paul-Nicolas DE VAUDRIMEY sont :

1° Charles-Nicolas-Théodimes, qui suit;
2° Louis DE VAUDRIMEY, né en 1804, mort Elève à l'Ecole royale de Saint-Cyr, en 1821;
3° Amicie DE VAUDRIMEY, mariée à E. GARNIER DE FALLETANS, propriétaire actuel du château de la Maison-du-Bois, commune d'Arc, près Gray.

VII. Charles-Nicolas-Théodimes, Comte de VAUDRIMEY D'AVOUT, né le 17 novembre 1802. D'abord élève à l'École spéciale militaire, le 3 novembre 1821; fut successivement nommé : Sous-Lieutenant, en 1823; Lieutenant d'Etat-major, en 1827; Capitaine, le 4 février 1832; Chef d'escadrons, le 28 février 1840; Lieutenant-Colonel, le 8 novembre 1846; Chef d'Etat-major, de 1848 à 1856; Chef d'Etat-major général de la Garde, le 6 avril 1856; Général de brigade, le 12 août 1857; Commandant la subdivision d'Eure-et-Loire, le 18 novembre 1864; et, enfin, Secrétaire général de la grande Chancellerie de la Légion d'honneur, par décret du 4 mars 1867. Il a été créé Grand-Officier de la Légion d'honneur, par décret du 30 juin 1868; et, de plus, il est Commandeur des Ordres de Saint-Grégoire le Grand et du Medjidié, Officier du Sauveur de Grèce, médaillé d'Angleterre et d'Italie. Nommé gouverneur militaire français de Civita-Vecchia en 1850, pendant l'occupation des Etats de l'Eglise par l'armée française, il reçut une lettre de remerciement de la municipalité de la ville de Corneto, qu'il avait réussi à sauver de l'anarchie. En souvenir des services qu'il avait rendus pendant l'occupation française à Rome, le Saint-Père lui a concédé le titre héréditaire de COMTE, transmissible à ses descendants mâles par ordre de primogéniture, suivant bref du 3 août 1867.

(1) Originaire du Duché de Bourgogne, la famille D'AVOUT paraît avoir emprunté son nom au village d'Avot, près Saulx-le-Duc, au bailliage de Dijon. Ce nom se trouve orthographié D'AVOULT, D'AVOUST, DAVOT et DAVOUT. On trouve Jean D'AVOUT, Chevalier, Seigneur de Cusey-sur-Loire, en 1273, et Aymonin D'AVOUT, vivant en 1380. Maintenue dans sa noblesse par jugement des Commissaires du Roi, du 12 mars 1698, cette famille a de nouveau fait ses preuves devant MM. d'Hozier pour être admise dans la Maison royale de Saint-Cyr, en 1731 et 1775, et aux Ecoles militaires en 1753 et 1785. Elle s'est divisée en plusieurs branches dites de Vignes, d'Aunoux et de Ravière. C'est à cette dernière qu'appartenait Louis-Nicolas D'AVOUT, Duc d'Auerstaed, Prince d'Eckmühl, Pair et Maréchal de France, né en 1770. Son frère, Charles D'AVOUT, fut admis Sous-Lieutenant au régiment de Royal-Champagne, cavalerie, en 1789. (*Etats militaires.*)

On connaît ce dicton célèbre en Bourgogne : *Quand un* D'AVOUT *vient au monde, c'est une épée qui sort du fourreau.*

Armes : *De gueules, à la croix d'or, chargée de cinq molettes de sable.*

Le général DE VAUDRIMEY ayant été adopté, en 1835, par une de ses tantes maternelles, la Comtesse DE COUTARD, née D'AVOUT, qui, n'ayant pas d'enfant, voulait lui laisser sa fortune, dut ajouter à son nom celui de D'AVOUT.

Il a épousé, au château de Saint-Remy (Oise), le 20 juin 1836, Mademoiselle Ange-Marie-Josèphe HUCHET DE CINTRÉ, fille de François-Louis-Hippolyte Huchet, Comte de Cintré (1), et de Demoiselle Marie-Auguste-Elisabeth-Thérèse-Henriette de Capellis (2). Le Général Comte DE

(1) La famille HUCHET DE CINTRÉ, d'ancienne chevalerie, prouve sa filiation par titres suivis depuis Bertrand HUCHET, secrétaire d'État, garde des sceaux du duc de Bretagne, en 1421, et son ambassadeur en Angleterre, en 1442, et a subi quatorze réformations au Parlement de Bretagne. Guillaume HUCHET, Ecuyer, comparait dans une montre de 1418.

A la suite d'alliances et de possessions de fiefs, elle se divisa en plusieurs branches, dont deux principales, celle des marquis DE LA BÉDOYÈRE et celle des marquis DE CINTRÉ.

Georges-Louis HUCHET, marquis de Cintré, étant encore mineur lorsque lui et ses sœurs perdirent leur père, leur conseil de tutelle fut successivement composé des membres de leur famille, dont les noms suivent : 1° Très-illustre Prince Louis-Marie-Bretagne DE ROHAN-CHABOT, duc de Rohan, Président né de la noblesse de Bretagne; 2° très-illustre Prince Louis DE LORRAINE, prince de Mortagne; 3° Jean DE RIEUX, Baron de la Hunaudaye; 4° Guy-Marie DE LOPRIAC, Marquis d'Asserac; 5° Claude-François, Marquis DE SESMAISONS, brigadier des armées du Roi; 6° N. DE VAUCOULEURS, Chevalier, Comte de Lanjamet; 7° François-Joseph, marquis DE GOYON; 8° Jean-Baptiste-Réné, Comte DE SAINT-GILLES; 9° Noël-Florimond HUCHET, Comte DE LA BÉDOYÈRE; 10° le Chevalier DE SERVAUDE; 11° Georges DE TALHOUET DE BRIGNAC; 12° Messire N. DE TALHOUET DE KERAVEON; 13° le Marquis DE COISLIN DU CAMBOUT, colonel; 14° Claude-Joseph HUCHET DE CINTRÉ; 15° et Pierre-François DE DERVAL, Chevalier, Seigneur de Brondineuf.

Armes : *aux 1 et 4 d'argent, à trois huchets de sable, qui est de* HUCHET; *aux 2 et 3, d'azur à six billettes percées d'argent, qui est* DE LA BÉDOYÈRE.

(2) L'illustre maison DE CAPELLIS, du Comtat Venaissin, descend des Seigneurs de ce nom, originaires de Modène, dont le chef, suivant Pithoncurt (*tome I de son Histoire de la Noblesse du Comtat Venaissin*), alors que l'Italie gémissait sous le poids de la domination des Sarrasins, sur la fin du IXe siècle, quitta la ville de Capoue, sa patrie, et alla s'établir à Venise, où ses descendants, agrégés à la noblesse vénitienne, formèrent plusieurs branches; les unes y subsistèrent avec distinction, les autres se transplantèrent à Modène, à Reggio, à Naples, à Florence, à Nice, etc. On voit, à Venise, des palais et des églises, bâtis par les anciens CAPELLI, qui sont de véritables monuments de leur magnificence et de leur piété.

Pierre CAPELLI, neveu de Martin qui précède, auteur de la branche établie à *Reggio*, laissa des successeurs illustres, tels qu'Ambroise CAPELLI, Evêque d'Anvers.

Elle prouve sa filiation jusqu'à Annibal CAPELLI, qui, après avoir servi dans les troupes du Duc de Ferrare, suivit le Pape Clément VIII à Marseille en 1533, à l'occasion du mariage de Catherine de Médicis, sa nièce, avec Henri. Il passa à Carpentras pour y visiter le célèbre Jacques Sadolet, son compatriote, qui en était Evêque, et ce fut pendant son séjour dans cette ville qu'il épousa Catherine DE MÉNÉRODE, veuve de Paul SANDRO, Général des armées de la République de Florence. Veuf et héritier de Catherine de Ménérode, Annibal CAPELLI se remaria, par contrat passé à Pernes, le 20 avril 1540 avec Catherine DE GUAST. Se voyant sans enfants, il appela, dans le Comtat Venaissin, Nicolas CAPELLI, son frère, et Marc-Antoine CAPELLI, son neveu, et fit son testament le 14 janvier 1562.

De lui est descendu en ligne directe : Jean-Antoine-Nicolas-François Marquis DE CAPELLIS, né en 1711, Capitaine des vaisseaux du Roi, Chevalier de Saint-Louis, marié, en 1740, avec Marie-Louise DE BEAUMONT, Marquise du Fort, dont il eut :

Hippolyte-Louis-Antoine Marquis DE CAPELLIS, Comte de Verrières, Chevalier, Capitaine des vaisseaux du Roi par promotion du 1er mai 1780 (*Etats de la Marine de* 1787), Chevalier de l'Ordre de Saint-Louis et de la Société de Cincinnatus, dans l'Etat de l'Amérique. Il fut marié deux fois : 1° avec Demoiselle Cécile DE CHEILUS, qui ne lui donna pas d'enfants; 2° par contrat passé à Paris, devant Momet et son collègue, notaires le 15 novembre 1784, avec Demoiselle Marie-Alexandrine-Félicité DE FLAHAULT DE LA BILLARDERIE, fille de Messire Auguste-Charles-César de Flahault, Marquis de la Billarderie, Maréchal des camps et armées du Roi,

VAUDRIMEY D'AVOUT a eu de son union avec Mademoiselle DE CINTRÉ trois enfants, savoir :

1° Louis-Marie-Nicolas-Robert DE VAUDRIMEY D'AVOUT, né le 20 mars 1837, Capitaine de hussards, démissionnaire, Chevalier de la Légion d'honneur. Il a épousé, le 22 juin 1869, Mademoiselle LOUISE BOUZIER D'ESTOUILLY, dont il a deux filles : Marie et Clotilde;

2° Bernard-Marie DE VAUDRIMEY D'AVOUT, marquis DE CAPELLIS, né le 10 février 1839, Capitaine d'état-major, tué à l'ennemi, devant Metz, le 1er septembre 1870; il avait été autorisé, par décret du 3 avril 1867, à relever le nom de CAPELLIS;

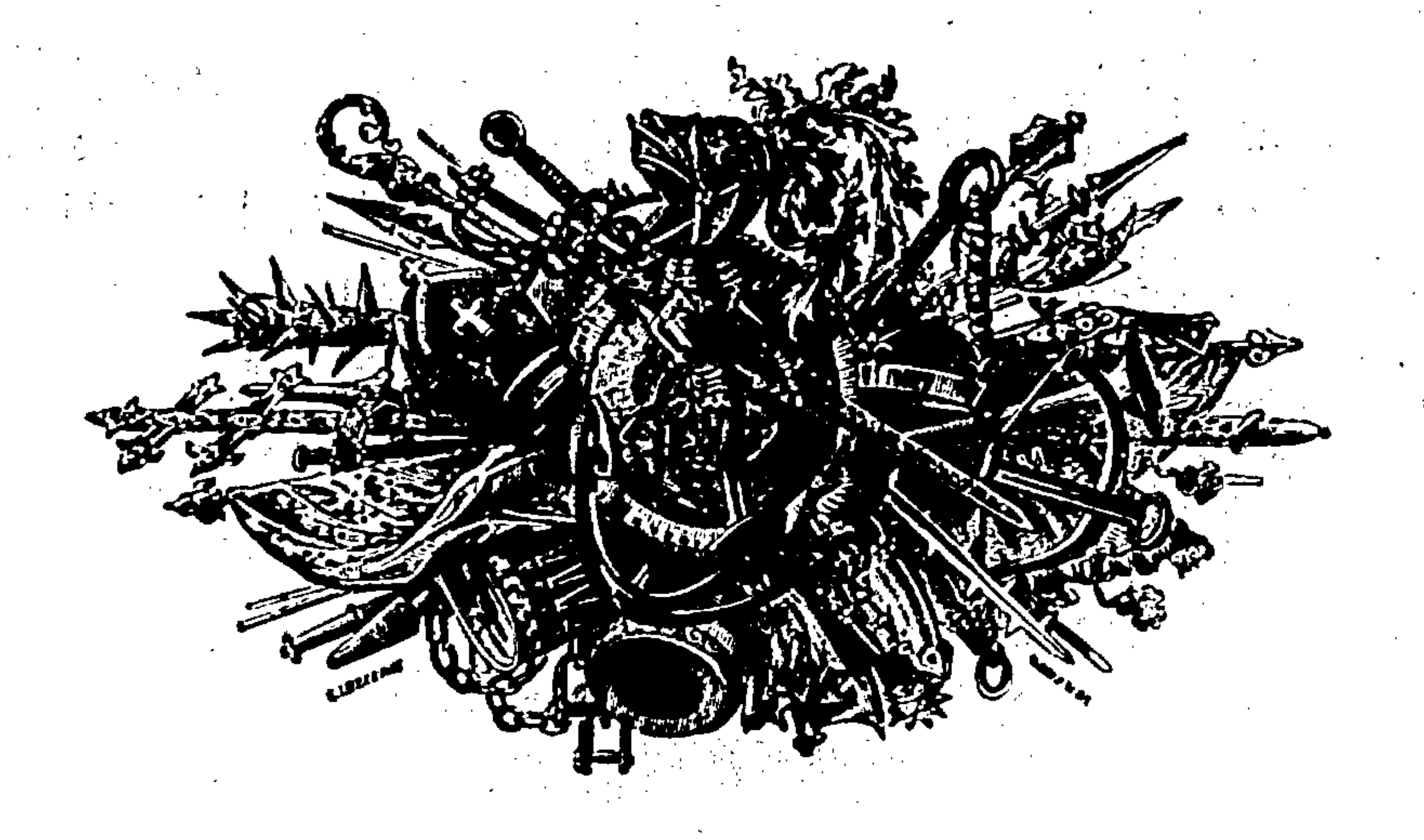
3° Pierre-Marie DE VAUDRIMEY D'AVOUT, né le 21 septembre 1852, Sous-Lieutenant d'artillerie de l'armée de réserve.

et de Dame Marie-Jeanne RICHARD DE PICHON. Ledit contrat fut signé du Roi et de la Reine, de *Monsieur* et de *Madame*, de M. le Comte d'Artois et de Madame la Comtesse d'Artois, de Mesdames de France, de Monseigneur le Duc d'Angoulême, de Monseigneur le Duc de Berry, etc. *(Extrait sur papier timbré dûment légalisé.)* Le Marquis DE CAPELLIS eut de son alliance avec Mademoiselle de la Billarderie :

Marie-Auguste-Elisabeth-Thérèse-Henriette DE CAPELLIS baptisée à Versailles, le 14 novembre 1786, mariée en 1810 à Messire François-Louis-Hippolyte HUCHET DE CINTRÉ, dont :

Ange-Marie-Josèphe Huchet de Cintré, née au château de Coüesby, près Josselin, le 24 février 1811, mariée en 1836, comme on l'a vu, à Charles-Nicolas-Théodimes DE VAUDRIMEY D'AVOUT.

Armes : *D'or, au chapeau de sable garni d'un cordon lié et passé en sautoir du même.*



DU VIGNAUD DE VILLEFORT

POITOU ET LIMOUSIN



Armes : *d'azur au chevron d'argent, accompagné de deux étoiles d'or en chef et d'un croissant du premier en pointe.* — La branche de Navarre portait : *d'azur, au cœur d'or enflammé, timbré d'une couronne murale.* — Devise : « Léaltald »



RIGINAIRE du Poitou, cette famille s'est répandue en Limousin, Saintonge, Gascogne et Navarre, où elle a possédé les fiefs de La Coutancière, les Vories, le Vignaud, Villefort, Boulan, Stambonneau, Fayolle, Varennes, et Bizanos.

Elle a contracté des alliances avec les de La Coutancière, des Vories, de Villefort, Boulan, de Pompadour, de Bridiers, d'Oradour, Chamborant, de Leffe, du Plessis, du Genest, de la Place, de la Roche-Chevreux, de la Vergne, de La Combe, Bothereau de Choupes, de Royer, de Rochefort, de Saint-Angel, d'Aux, Talabot, de Barbezières, de la Motte, de Lesparre, de Bizanos, de Châtillon, de Gartempe, de Fayolle, de Charni, de Varennes, de Boisseulh, de La Loüe, de Mendoza, etc.

Parmi ses illustrations, on compte : deux Lieutenants-généraux de province, des Conseillers du Roi, des Officiers de tous grades dans l'armée, des Chevaliers de Malte, de Saint-Louis, de la Légion d'Honneur et de Saint-Ferdinand, de Charles III, d'Espagne et d'Isabelle-la-Catholique.

Sa filiation remonte sans interruption à Petrus DU VIGNAUD, Ecuyer, Garde du sceau, en (1434) pour le Grand Connétable de Richemont, Gouverneur Général du pays de Gâtines. (*Charte originale au ministère de la guerre.*)

Elle a été maintenue dans sa noblesse d'ancienne extraction par jugement de M. d'Aguesseau, Intendant de la province du Limousin, en date de l'an 1666.

Cette famille est actuellement représentée, de nos jours, par Félix DU VIGNAUD, Comte DE VILLAFUERTE, résidant à San Salvador (Amérique) et Pierre DU VIGNAUD, Colonel en retraite, Commandeur de la Légion d'Honneur et des Ordres de Saint-Ferdinand, de Charles III et d'Isabelle, résidant à Périgueux (Dordogne.)

VYAU DE BAUDREUILLE

NIVERNAIS

SEIGNEURS DE ROUSSY, DE BAUDREUILLE, DE FONTENAY, DE LAGARDE, ETC.



ARMES : *D'azur, à une porte de ville ouverte, flanquée de deux tours d'argent, et en supportant une troisième du même, maçonnée de sable : celle-ci sommée d'un lion issant d'or, armé et lampassé de gueules, tenant dans sa patte dextre une demi-pique d'or, armée de sable et houppée de gueules.* — COURONNE : *de Comte.* — SUPPORTS : *deux lions.* — DEVISE : Amicis, inimicis promptus.


'origine de cette famille remonte au-delà de l'année 1335. Le premier de ses membres, dont on ait connaissance, est Jehan VYAU, qualifié Écuyer, Seigneur de Roussy et de l'Isle, dans un acte de concession de paturages qu'il consentit, en 1335, aux habitants du hameau de Moyry, près Saint-Pierre-le-Moustier.

Dans diverses pièces, telles que des actes de ventes et d'acquisitions, concessions, brevets, provisions et contrats de mariage, qui établissent leur filiation, depuis l'époque de 1335, les Seigneurs VYAU sont qualifiés d'Ecuyers, Messires, Chevaliers, Damoiseaux, Châtelains, qualifications qui, eu égard aux temps où elles ont été données, sont preuves d'antique noblesse.

Depuis l'année de 1509, cette famille ajouta à son nom ceux de ses fiefs qu'elle possédait, tels que Roussy, Buy, Baudreuil ou Baudreuille, Lagarde, Sarrazin, Fontenay, Lavesvre, Saint-Fargeux, Bourg ou Bord, Saint-Léger, Latuilerie, Autry, Legratais, La Baratte, etc., etc., et sur lesquels elle avait droits de haute, moyenne et basse justice. (Lettres-patentes du Roi, signées en son château de Versailles, en avril 1760, portant confirmation desdits droits, pour être exercés par les Seigneurs VYAU, comme par le passé, et conformément à un précédent arrêt de maintenue du 20 avril 1545.)

Cette famille a souvent versé son sang sur les champs de bataille; plusieurs de ses membres sont arrivés à des grades élevés dans l'armée. Dans la magistrature, pendant les deux derniers siècles, elle a constamment occupé les plus hautes charges du bailliage royal et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moustier. (*Armorial de l'ancien Duché de Nivernais.* — *Lettres patentes de* 1760.)

Ce qui caractérise d'une manière remarquable cette famille, qui était puissante par sa fortune, l'antiquité de son origine, les fonctions qu'elle a remplies, et ses alliances, c'est de n'avoir jamais voulu s'éloigner du sol natal, ni briguer ailleurs des faveurs auxquelles elle avait de justes droits; toujours et entièrement dévouée à la province qui fut son berceau, pendant plus de cinq siècles honorablement et activement remplis par elle pour son pays, la descendance de Jehan VYAU, Ecuyer, Seigneur de Roussy, vivant en 1335, n'a pas cessé d'habiter le Nivernais, et particulièrement les environs de Saint-Pierre-le-Moustier, qu'elle habite encore. Le dernier Lieutenant général du bailliage de Saint-Pierre-le-Moustier, fut un VYAU DE BAUDREUILLE. La terre de Roussy appartenait encore, il y a quinze ans, à un membre de cette famille.

Cette famille est alliée aux maisons de Rohan, de Montmorillon, de Choiseul-Praslin, de Gouffier, de Talleyrand-Périgord, de la Rochefoucauld-Cousage, de Serrent, de Chabannes, de Roger, de Blanchefort, Anjorrant, Favre de Vaugelas, de la Tour-du-Pin, Brisson, de Grosvois, etc., et a un

grand nombre des meilleures familles des provinces de Nivernais, de Bourbonnais et de Bourgogne.

Le 10 août 1761, Jacques-François VYAU DE BEAUDREUILLE fit ses preuves de noblesse pour être reçu Chevalier de l'Ordre de Malte. A cette occasion, il produisit les titres de sa noblesse jusqu'à son quatrisayeul.

I. Jean VYAU, Ecuyer, Seigneur de la Garde et de l'Isle, qui avait épousé, le 28 décembre 1599, Gilberte ANDRÉ, dont il eut :

II. Etienne VYAU, Ecuyer, Seigneur de la Garde et de l'Isle, qui épousa, en 1630, Marie DOUET, fille de Philippe-Philbert Douet, et de Marie Garnault. De ce mariage est né :

III. Charles VYAU, Ecuyer, Seigneur de la Garde et de l'Isle, épousa, par contrat du 30 janvier 1656, Damoiselle Edmée SALLONNIER, fille de Erard Sallonnier, Chevalier, Seigneur d'Avrilly, d'une très-ancienne famille du Nivernais, qui a donné plusieurs grands Baillis d'Epée à cette province, et de Marie Bonnineau. De ce mariage est né :

IV. Etienne VYAU, Ecuyer, Seigneur de la Garde et de l'Isle, qui a épousé, par contrat du 7 février 1695, Marie-Henriette DE BÈZE, fille de noble Jean de Bèze, Ecuyer, et de Marie Gascoing. De ce mariage est né un fils :

V. Jean-Hyppolite VYAU DE BAUDREUILLE, Ecuyer, qui a épousé, en 1724, Louise-Geneviève PILLARD, fille de Charles-François Pillard, Receveur des Aides, à Moulins, et de Anne Regnault. De ce mariage, sont nés trois enfants :

1° Marguerite VYAU DE BAUDREUILLE.
2° Pierre-Gabriel VYAU DE BEAUDREUILLE, Conseiller du Roi, son premier Président, Lieutenant général, au Bailliage royal et Siége présidial de Saint-Pierre-de-Moustier, en 1782. Telles sont les qualités qu'on lit au bas d'un acte de vente du 17 octobre 1786 en faveur de Marie-Anne BERNARD DE PRESLE passée à Nevers en l'étude de Me Boury, dont il a légalisé la signature. — (Archives de la famille.)
3° Jacques-Henri, qui suit;
4° Etienne-Gabriel Claude VYAU DE FONTENAY.
5° Etienne-Nazaire VYAU DE LA VIZIRE.
6° Maria VYAU D'AUTRY.

Ces six enfants sont désignés dans un acte de cession de lieux fait par Marguerite VYAU DE BAUDREUILLE à sa sœur et à ses frères, en date du 6 nivôse an IX (1801.) (*Archives de la famille.*)

VI. Jacques-Henry VYAU DE BAUDREUILLE, Ecuyer, Seigneur de Fontenay Baudreuille, Autry, Buy, Verrière, Bourg et autres lieux, fut, comme son frère, pendant plusieurs années, Conseiller du Roi, Lieutenant général au bailliage royal et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moustier. Il a épousé Demoiselle Gabrielle-Claudine DUBOIS DE BICHY, dont il a eu le fils qui suit :

VII. Jacques-Henri VYAU DE BAUDREUILLE, seigneur d'Autry et autres

lieux, ancien Capitaine commandant dans le régiment de Touraine-infanterie, Chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Par contrat du 11 janvier 1791, il a épousé Marie-Anne BERNARD DE PRESLE, née à Paris, le 6 octobre 1765, fille de Hubert Bernard de Presle, ancien Procureur au parlement de Paris, grand Messager de l'Université et Officier commensal de la maison du roi et de Anne-Marguerite Lanose.

Hubert BERNARD DE PRESLE, issu d'une ancienne famille du Nivernais, à laquelle appartenait, avant 1620, la seigneurie de Presle, située près Cuffy (Cher), avait pour Armes : *d'argent, au chevron d'azur, accompagné de trois étoiles de gueules, couronne de Marquis.* Les armes de la Seigneurie de Presle, sont : *d'azur, à une grue d'or, posée sur un croissant d'argent, surmontée de trois étoiles d'or ; Casque de face.*

Jacques-Henri Vyau de Baudreuille est décédé au château de Presle le 31 octobre 1825, à l'âge de soixante-quinze ans, et sa femme le 25 septembre 1836, à l'âge de soizante-et-onze ans.

De leur union vinrent :

1° Hippolyte VYAU DE BAUDREUILLE né le 18 octobre 1794, à Saint-Pierre-le-Moûstier, (Nièvre), décédé au château de Presle, commune de Cuffy (Cher), le 20 juillet 1853; il n'a point laissé d'enfants, et a fait son légataire universel son neveu et filleul Hippolyte-Jacques-Henri MASSÉ, qui a obtenu l'autorisation de prendre le nom DE BAUDREUILLE;

2° Anne-Pauline VYAU DE BAUDREUILLE, mariée à M. François MASSÉ, dont elle a eu les enfants ci-après :

A. Anne-Augustine MASSÉ;

B. Marie-Anne-Honorine MASSÉ;

C. Anne-Françoise-Augustine Julie MASSÉ.

D. Jacques-Henri-Hippolyte, qui suit.

VIII Jacques-Henri-Hippolyte MASSÉ DE BAUDREUILLE, né le 9 juin 1816, a épousé, le 2 juin 1851, Agathe-Marie-Hélène CHÉNON, dont il a eu les enfants ci-après :

1° Marie-Françoise-Jeannette-Henriette-Agathe MASSÉ DE BEAUDREUILLE;

2° Henri-Marie-Luc MASSÉ DE BAUDREUILLE;

3° Marie-Blanche-Frédérique-Hélène MASSÉ DE BAUDREUILLE, née le 2 septembre 1854, aujourd'hui fille unique de M. Jacques-Henri-Hippolyte MASSÉ DE BAUDREUILLE, mariée à M. le Comte Baptistin-Lucien-Gaston-Anatole DE NAYVE, né le 3 septembre 1819. De cette union est né :

A. Lucien-Henri-Dominique-Hippolyte DE NAYVE, né le 21 octobre 1876 à Saint-Amand (Cher.)

4° Henri MASSÉ DE BAUDREUILLE.

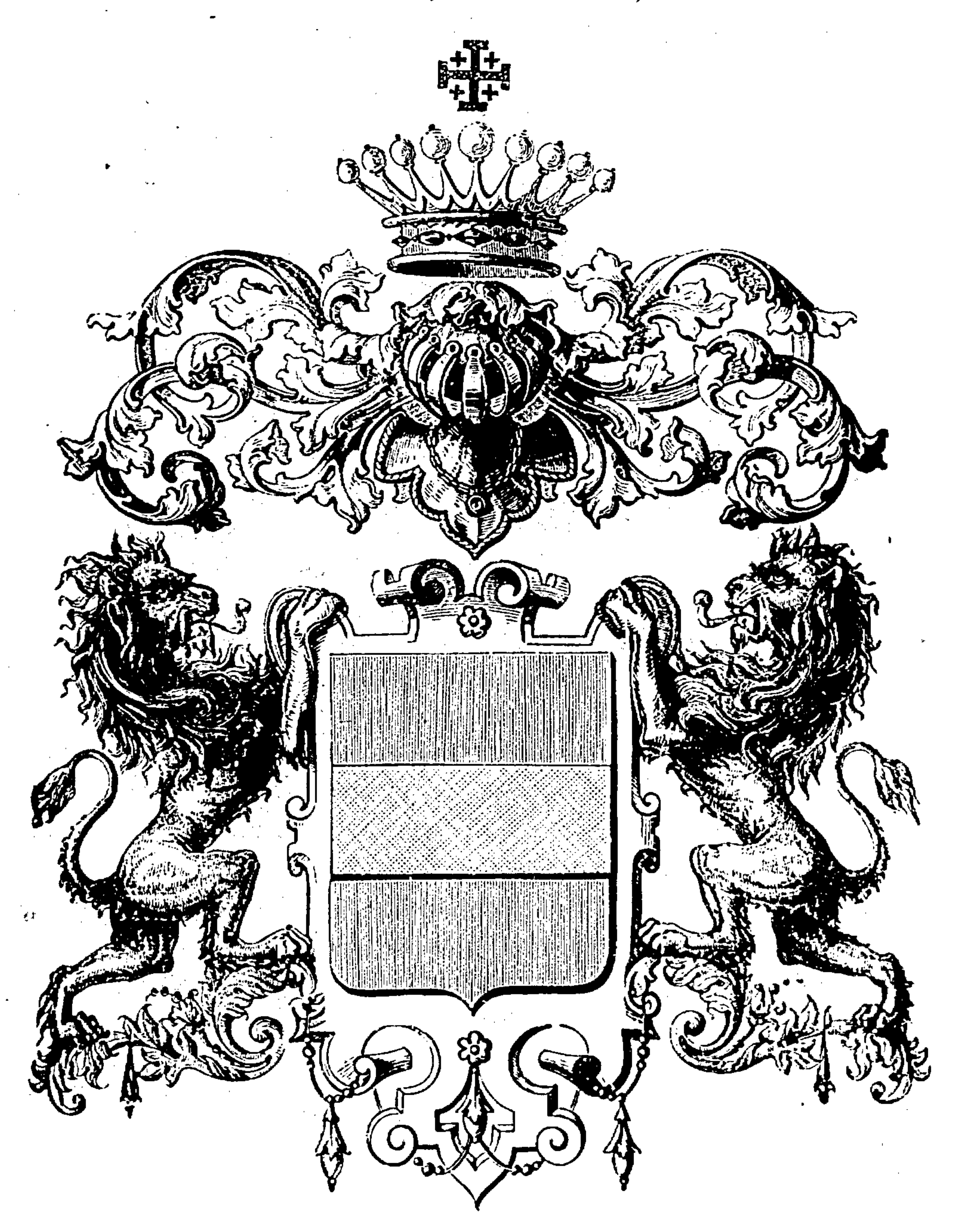
5° Henri MASSÉ DE BAUDREUILLE.

RÉSIDENCES dans le Cher : Au Château de Presle, commune de Cuffy ; au château Sidialles et à Saint-Amand Mont-Rond.

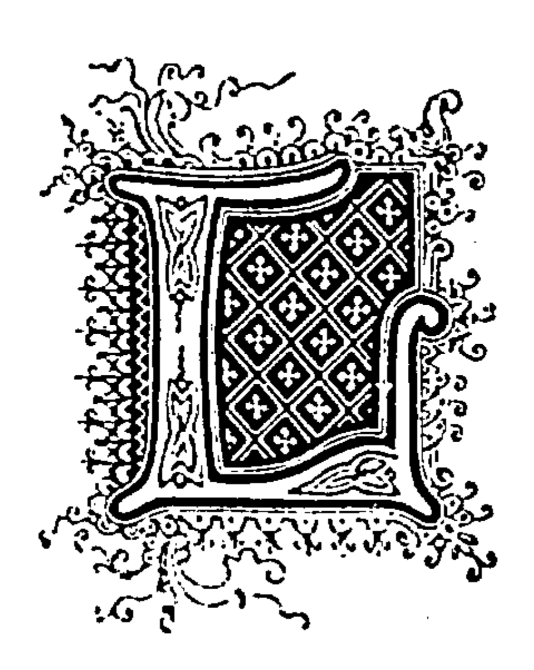
DE WOLBOCK

GUELDRE, ILE-DE-FRANCE ET BRETAGNE.

BARONS DE WOLBOCK; VICOMTES DE LYMEZ ET DE BRANGES; SEIGNEURS DU LOO, DE WORMS, DE LOUPIGNE, DE MONS, DE SAVIGNY, DE COURCELLES, D'APPLINCOURT, ETC.



ARMES : *De gueules, à la fasce d'or; l'écu timbré d'un casque de Chevalier sommé de la couronne de comte;* CIMIER : *Une croix de Jérusalem d'or;* SUPPORTS : *Deux Lions;* DEVISE : Potiùs mori quam mutare.



a Maison DE WOLBOCK, aliàs WOLBOCKER, justifie d'une noblesse chevaleresque immémoriale. Elle a été maintenue lors de tous les Édits de réformation ; notamment par un arrêt de la Cour des Aides du 2 janvier 1609, et ensuite par une ordonnance des Commissaires du Roi chargés de la réformation pour la généralité de Soissons, rendue le 18 juillet 1667, signée DORIEU, contresignée Gérard.

Les seigneurs DE WOLBOCK ont exercé les droits de haute, moyenne et basse justice sur les fiefs de Lymez et de Branges. La *litre* à leurs armes se voit encore dans l'église paroissiale de Lymez (1875).

Ils ont fourni des chevaliers de Saint-Louis, sans désemparer, depuis la fondation de l'ordre jusquà nos jours, et l'un d'eux fut décoré sur le champ de bataille de Fontenoy, à l'âge de 21 ans.

Michel DE CHASTILLON D'HARZILLEMONT, seigneur de Branges et de Loupigne en 1525, eut pour fils, Charles, seigneur de Savigny.

Sa fille Charlotte DE CHASTILLON D'HARZILLEMONT, épousa, le 12 juin 1577, Nicolas DE WOLBOCK, vicomte de Lymez, dont le père, Nicolas DE WOLBOCK, seigneur du Loo, de Worms, vicomte de Lymez, etc., s'était fixé définitivement dans son fief de Lymez, lorsqu'il rentra en l'Ile de France avec le sire de Longueval, lequel avait été envoyé en 1541 par le roi de France, avec une armée de secours, à Guillaume de Clèves, dernier représentant de l'indépendance Gaeldroise ; malheureusement le désastreux traité de Venloo (12 septembre 1543), livra à Charles-Quint, l'indépendance Néerlandaise.

C'est alors que les seigneurs DE WOLBOCK qui de temps immémorial

portaient les armes pour leurs Princes et pour le Roi de France, durent quitter, avec bien d'autres, leur foyer primitif, ne voulant ni subir la domination étrangère contre laquelle ils avaient combattu jusqu'à la dernière extrémité, ni pactiser avec les nouveautés de la Réforme réprouvées par leur foi catholique.

Anthoine DE CHASTILLON D'HARZILLEMONT en 1581, eut pour fils Antoine II, vicomte de Merval, père de Marguerite DE CHASTILLON D'HARZILLEMONT, qui épousa son cousin, François III DE WOLBOCK.

Les DE CHASTILLON D'HARZILLEMONT, seigneurs de Basoche, de Villescavoir, de Branges, de Loupigne, de Savigny, se sont fondus par extinction des mâles, dont le dernier fut tué à la guerre, dans les trois descendances suivantes :

1° Celle d'Angélique D'HARZILLEMONT, belle-sœur de François DE WOLBOCK, et petite-fille de Judith LE BACHELIER DE MONTIGNY, mariée à Thomas DU MOULIN en 1673 ; cette branche est éteinte.

2° Celle de Michelle D'HARZILLEMONT, mariée en 1690, à Louis III D'AUMALE, vicomte de Mont-Notre-Dame, aussi éteinte.

3° Enfin, et seule subsistante, celle de Charlotte DE CHASTILLON D'HARZILLEMONT, mariée en 1577, à Nicolas DE WOLBOCK, vicomte de Lymez, seigneur de Loupigne, etc., et de Marguerite DE CHASTILLON D'HARZILLEMONT, mariée en 1659, à son cousin François III DE WOLBOCK, vicomte de Lymez et de Branges, seigneur de Loupigne, de Mons, de Savigny, d'Happlincourt et de Courcelles.

Leur descendance directe n'a jamais été interrompue et elle continue par :

Charles-Armand, baron DE WOLBOCK, vicomte de Lymez, Chevalier de la Légion d'Honneur, Commandeur du Saint-Sépulcre de Jérusalem, che-

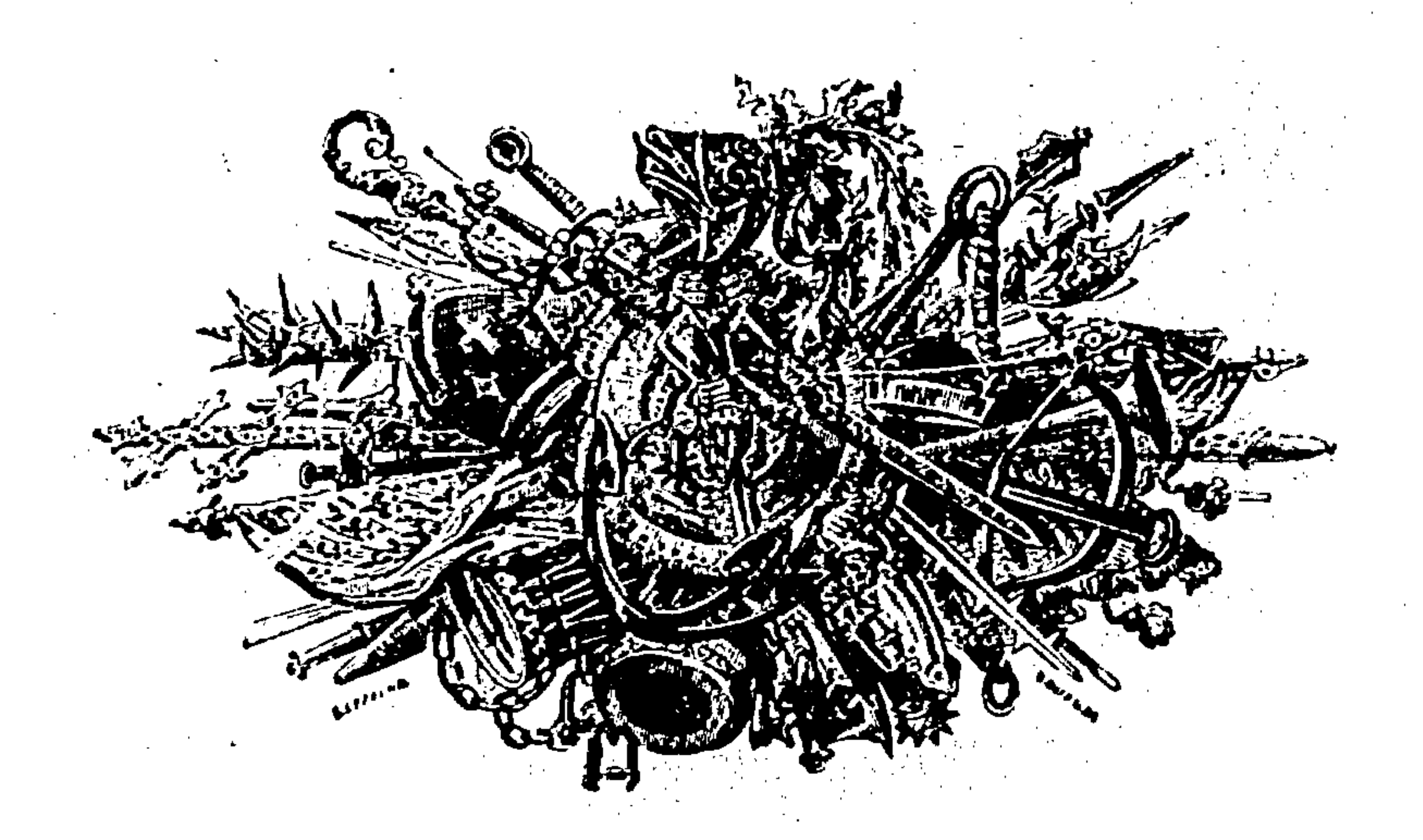
valier d'Isabelle la Catholique, etc., résidant en son château de Kercado (Morbihan), né le 27 avril 1828 ; chef de nom et d'armes de sa maison.

Il est veuf de Françoise-Marie DE LA GRANDIÈRE, arrière petite-fille du chef d'escadre, comte de la Grandière, qui fut grand cordon de Saint-Louis et décoré de l'ordre de Cincinnatus.

De cette union sont issus :

1° Marie DE WOLBOCK, mariée au baron Constantin DE BONAFOS DE BELINAY;
2° Yolande DE WOLBOCK, décédée en bas-âge ;
3° Françoise DE WOLBOCK
4° et Henry DE WOLBOCK, fils unique héritier de son nom, ainsi que de la branche des CHASTILLON D'HARZILLEMONT de la très illustre maison historique des CHASTILLON-SUR-MARNE.

Tous les quatre sont nés au château du Plessix de Guignen, en Bretagne.



ARMORIAL DE LA FRANCE

POUR 1876

AVRIL DE BUREY



Ancienne famille remontant à JEAN D'AVRIL, Echevin de la ville d'Angers et porte-manteau du Duc d'Anjou (plus tard Henri III), en 1570.

Elle a produit en outre un auditeur des comptes en 1617, quatre Conseillers au Parlement depuis 1640, et elle a été maintenue dans sa noblesse en 1669 et 1701.

La branche des Seigneurs DE BUREY s'est fixée au Pays chartrain, puis en Normandie vers 1710.

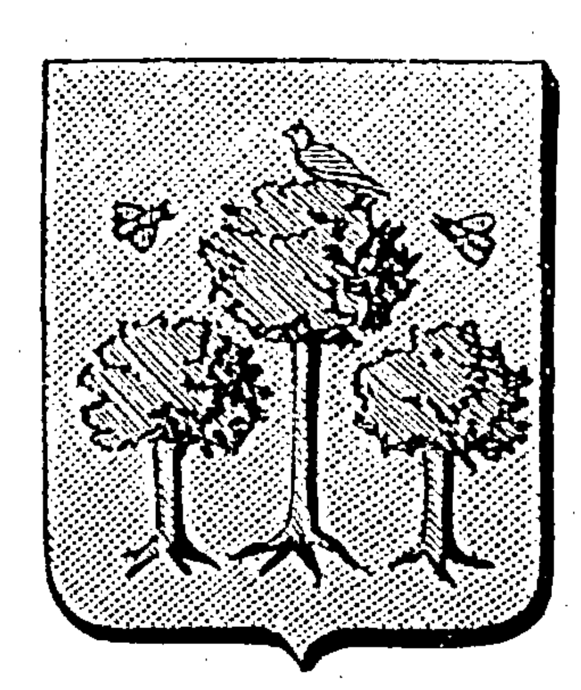
Représentants actuels : Auguste-Léopold d'AVRIL, Comte DE BUREY, Officier de la Légion d'honneur, Chevalier de l'Ordre de Saint-Silvestre de Rome, né en 1812, qui a pour enfants :

1° Robert-Auguste-Louis D'AVRIL, Vicomte DE BUREY, né en 1846, marié en 1875 à Mademoiselle Marie-Constance-Claudine-Geneviève DE MARENCHES, fille de M. Émile-Maurice, Comte DE MARENCHES, ancien Officier supérieur d'État-Major, Officier de la Légion d'honneur, Chevalier de l'Ordre royal de Charles III d'Espagne, et de Constance-Marie-Pauline-Joséphine de Tulle de Villefranche;

2° Jeanne-Marguerite D'AVRIL DE BUREY, mariée en 1874, à Jules-Marie-Eugène, Vicomte DE CHABOT.

ARMES : *d'argent, à un pin de sinople; au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or.* — COURONNE : *de Comte.* — SUPPORTS : *deux lions.* — DEVISE : *Semper virens.*

DE BALEIX



Très-ancienne famille du Béarn, qui s'est divisée en trois branches, dont deux en Guyenne et Gascogne.

On la trouve mentionnée dans les vieilles chartes du Béarn, sous les appellations de Baleix, Balès, Balas, Baleixs, Balesi, Baleyxes, Balechs, Balex.

Plusieurs de ses membres ont été Chevaliers de Malte.

En 1700 existaient quatre frères :

Jean DE BALEIX, abbé d'Igon.

Pierre DE BALEIX, Chevalier de Saint-Jean de Jérusalem.

Ramond DE BALEIX (dit dom Maysou).

Dominique DE BALEIX, habitant Gens. En 1794, Barthélemy DE BALEIX, épousa Anne PÉRER, dont postérité.

Chef actuel : Alexandre-Justin DE BALEIX, né à Aire (Landes), en 1833, non marié.

ARMES : *d'or, à trois arbres de sinople, celui du milieu surmonté d'une colombe accostée de deux abeilles, le tout de gueules. L'écu timbré d'un casque de chevalier, orné de ses lambrequins.*

DE BIONNE

Famille originaire du Dauphiné, que l'on prétend descendue de Humbert II, Dauphin du Viennois.

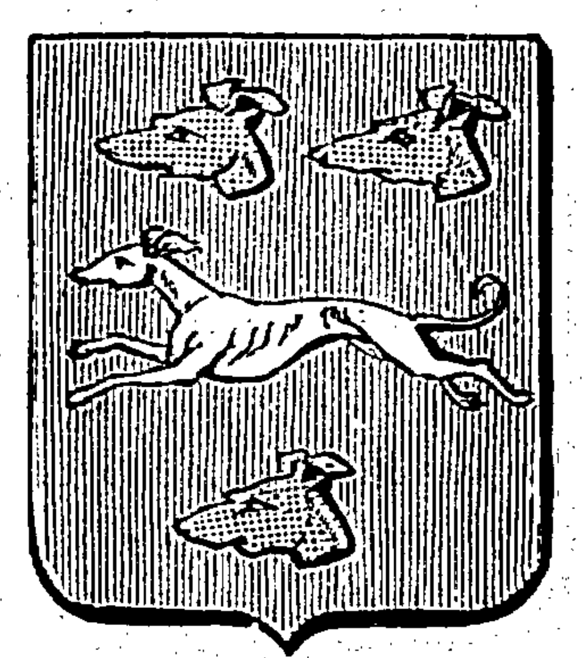
Elle a possédé les fiefs de Sennecey, La Liègue, Hans-Somme, et s'est alliée aux familles nobles de Provence, Béranger, Sassenage, Damas, du Plessis-Vignerot, etc.

Représentants actuels :

1° La Comtesse douairière DE BIONNE;
2° Henri DE BIONNE;
3° Émile-Pétrus DE BIONNE;
4° Diane DE BIONNE;
5° Hélène DE BIONNE.

ARMES : *mi-parti au 1; d'or, à la fasce de gueules; au 2, d'or, au Dauphin d'azur, qui est* des Dauphins de Viennois.

CHASSIN DU GUERNY



Famille originaire du Bourbonnais, fixée en Bretagne depuis 1627, Seigneur des Perrières, de la Villehaffray, du Parc, de Kéraudrain, de Kergommeaux, de la Villechevalier, du Guerny, des Essarts, de Kerbriac.

Geoffroy CHASSIN était Conseiller du Roi en 1616.

Pierre CHASSIN, Seigneur du Parc, Maire de Quintin en 1695, mort en 1730.

Michel-Pierre CHASSIN, Seigneur de Kéraudrain, né en 1693, Député aux Etats de Bretagne.

ARMES : *de gueules, à un lévrier d'argent courant, accompagné de trois têtes de lévriers d'or, 2 en chef et 1 en pointe.*

DE FOUILHAC

Famille originaire du Quercy. En 1691, Raymond DE FOUILHAC était Chanoine du Chapitre de la Cathédrale de la ville de Cahors. (*Titre original.*)

En 1741, Antoine-Raymond DE FOUILHAC, Professeur en l'Université de Cahors, figure dans un arrêt du Parlement de Toulouse, rendu en faveur de Jean de Bonson, sieur de Lauson, contre les héritiers de feu Messire Jean-Pierre du Tillet de la Bastide, et autres. (*Titre original.*)

La famille est représentée actuellement par MM. Edouard, Henri et Alfred DE FOUILHAC.

ARMES : *d'azur, à une bande d'or, accompagnée en chef d'une étoile du même.*

DE GRELLET DE FLEURELLE



Ancienne famille dont la noblesse remonte au XVIe siècle, et qui s'est divisée en trois branches principales fixées en Auvergne, en Limousin et en Poitou.

Elle a possédé les fiefs et Seigneuries de Guemeswiller, du Clos, de la Grelleterye, des Prades, de l'Etang, de Pierrefiche, de la Monjatrie (en Poitou) et de Fleurelle.

Guillaume GRELLET, dit la Roche-Broteau, était gentilhomme ordinaire de la maison du Roi Charles IX.

Elle a produit, en outre, des Officiers de la Garde du Roi, des Consuls de Limoges, de père en fils.

Un Trésorier de France, Gabriel-Joseph GRELLET DES PRADES, bisaïeul délégué de la noblesse de 1789.

Un Précepteur des enfants du Comte d'Artois, Joseph GRELLET DES PRADES, son frère, abbé de la Vernède.

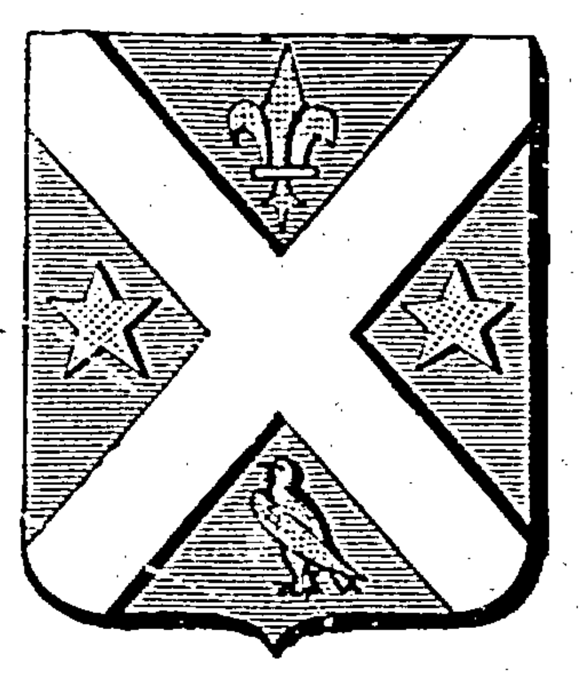
Chef actuel : Jean-Georges DE GRELLET DE FLEURELLE, né le 21 mai 1844, marié le 6 juin 1872, à Clémentine-Anne-Lucile RICHELOT, décédée le 7 novembre 1876, d'une très-ancienne famille du Poitou, dont la filiation remonte à 1478, et qui a possédé les Seigneuries de la Verrie, de la Goupillière, de Savigny, de Grand-Nançon, de Dormy, et qui portait pour armes : *d'or, à une aigle à deux têtes de sable, et une barre de gueules brochant sur le tout.*

De ce mariage sont nés deux enfants :

1° Pierre-Gabriel-Edmond DE GRELLET DE FLEURELLE, né le 30 juillet 1873.
2° Eugénie-Marie-Gabrielle-Clémentine DE GRELLET DE FLEURELLE, née le 25 juin 1876.

ARMES : *d'azur, à un lion d'argent, accompagné de trois fleurs de pensée du même.*

GUILLET DE LA BROSSE



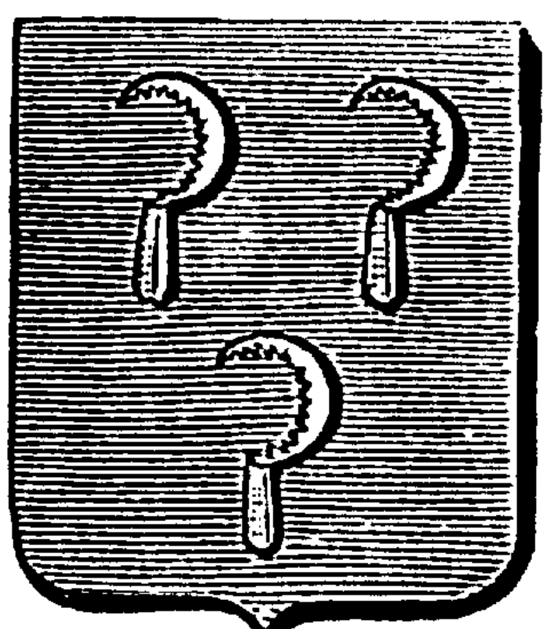
Famille originaire du Lyonnais, établie en Bretagne vers 1680 et actuellement fixée à Nantes.

ARMES : *d'azur, à un sautoir d'argent, accompagné en chef d'une fleur de lys, à dextre et à senestre d'une étoile, et en pointe d'un tiercelet, le tout d'or.* — SUPPORTS : *deux sauvages.*

La branche cadette de cette famille porte, depuis 1786, un *croissant d'argent* à la place de la *fleur de lys d'or.*

Cette notice rectifie une erreur de blason commise dans l'*Armorial de la France* de 1875.

DE HAUSEN



La famille des Barons DE HAUSEN, ci-devant Barons du Saint-Empire, est originaire de Saxe où elle était connue dès le xe siècle; puis elle a passé en Lorraine, où elle a possédé les fiefs de Relingen, d'Aboncourt, de Bliddersdorf, de Walderfanghen et de Vedesheim.

Elle s'est alliée aux familles nobles de Jemmingen, Walkringen, Nassau, Metternich, Hedersdorf, Ludres, Lavault, Cerrini, Kerpen, Bubingen, etc.

En 933, un de ses membres fut tué à la bataille de Mersebourg dans les rangs de la noblesse.

Nous citerons encore Henri, Wolf et Walther DE HAUSEN, Chevaliers renommés au xie siècle.

Et Frédéric DE HAUSEN, Chevalier et Poëte, tué à la bataille de Philemelium, en 1190, en Palestine, pendant la Croisade de l'Empereur Frédéric Barberousse.

A l'époque de la Révolution française, la famille perdit tous ses fiefs et se dispersa; l'une de ses branches alla en Saxe, où elle avait des alliés, et l'autre resta en France.

Ces deux branches subsistent encore actuellement.

BRANCHE DE SAXE : Chef actuel : Ferdinand Baron DE HAUSEN, possesseur du château de Lorch, ancien Colonel.

BRANCHE FRANÇAISE : Chef actuel : Henri, Baron DE HAUSEN, Lieutenant au 18e chasseurs de France; son père, mort en 1874, était Juge de Paix à Bourges.

En Saxe, la famille occupe de hauts emplois dans l'armée et l'Etat.

Clément, baron DE HAUSEN, est Gouverneur de la place et Général commandant la ville de Dresde.

Louis, Baron DE HAUSEN, est Général de brigade.

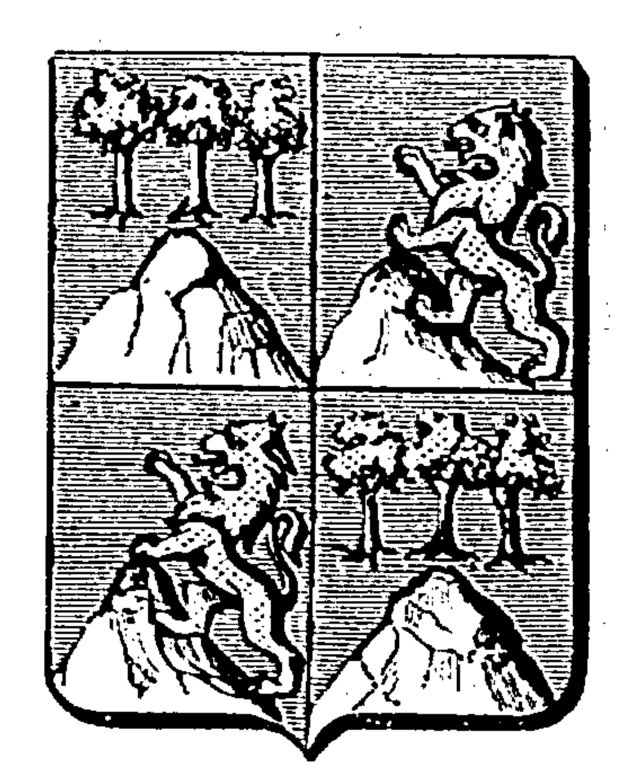
Charles, Baron DE HAUSEN, est Commandant de chasseurs.

François, Baron DE HAUSEN, est Colonel-Lieutenant dans la Garde royale de Saxe.

Otto, Baron DE HAUSEN, est Chevalier de l'Ordre de Saint-Jean, et possesseur du château de Pohsen.

ARMES : *D'azur, à trois serpettes d'or, deux et une.* — CIMIER : *un homme issant vêtu de gueules tenant une serpette.* — COURONNE : *de Baron.* — *Lambrequins aux couleurs de l'écu.*

DU MONTETY DU POUGET



Nous avons publié la notice de cette famille dans l'*Armorial de la France* de 1875. Le dernier paragraphe doit être modifié ainsi :

Paul-Gaston de Montety du Pouget, né le 18 juin 1835, fils de Paulin-Aimé-Jules de Montety du Pouget, ancien Garde-du-Corps du Roi, et de Anne-Constance-Coquille de Champfleury, a épousé, au château de Creissels (Aveyron), le 26 novembre 1862, Marie-Aglaé-Alice de Gualy de Saint-Rome, fille du Vicomte Jules de Gualy, Baron de Saint-Rome, et de Blanche d'Imbert du Bosc.

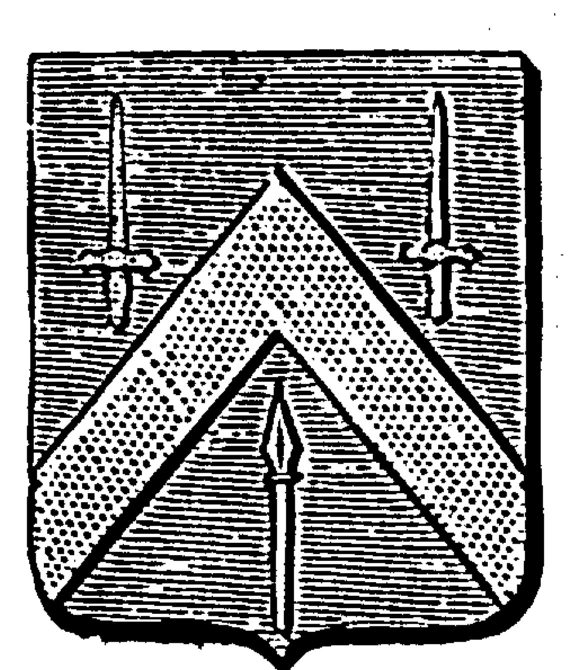
Il a eu de cette union :

1° Roger de Montety du Pouget;
2° Blanche de Montety;
3° Magdeleine de Montety;
4° Et Marguerite de Montety.

Conformément à l'ancienne jurisprudence nobiliaire et à l'usage constamment observé par les plus anciennes maisons, M. de Montety a relevé, du chef de sa femme, le titre de Comte. Ce titre a été apporté par Madame de Montety à son mari, comme le possédant, non-seulement par droit héréditaire, mais encore par le droit du sang, tel qu'un patrimoine substitué à toutes les lignes masculines et féminines, par son grand-père le Marquis d'Imbert, Comte du Bosc, qui l'a transmis à la Vicomtesse de Gualy, née Comtesse d'Imbert du Bosc, sa fille, mère de Madame de Montety, à défaut d'héritiers mâles.

Armes : *écartelé, aux* 1 *et* 4, *d'azur, à un rocher d'argent, surmonté de trois chênes d'or rangés en chef; aux* 2 *et* 3, *d'azur, à un lion d'or rampant sur un rocher d'argent.* — Couronne : *de Comte.* — Devise : « Virtus et Robur. »

DE TARDIEU



Ancienne famille du Languedoc, transplantée en Gascogne. Elle est connue dans le Gévaudan depuis le XV[e] siècle. Elle a produit plusieurs consuls de Marvejols, Députés aux États de la province, un Maréchal des camps et armées du Roi, plusieurs Officiers de diverses armes, et un Chevalier de Saint-Louis.

Divisée en deux branches, l'aînée s'est éteinte dans la famille des DAUDÉ. La cadette s'est alliée aux familles nobles de CLAVIÈRES, de REDON, de SÉVIN, d'ESPALUNGUES, de LESTAPIS, de CAMP, etc.

Chef actuel : Hilaire-Reinbaud TARDIEU, né en 1798, marié à Madeleine-Antoinette DE LESTAPIS, dont deux fils :

1° Guillaume-Edmond TARDIEU, né en 1843, marié à mademoiselle Louise GUILHOU ;
2° Pierre-Sévère-Gaston TARDIEU, né en 1850.

ARMES : *d'azur, au chevron accompagné en chef de deux épées, et en pointe d'une pique, le tout d'or.*

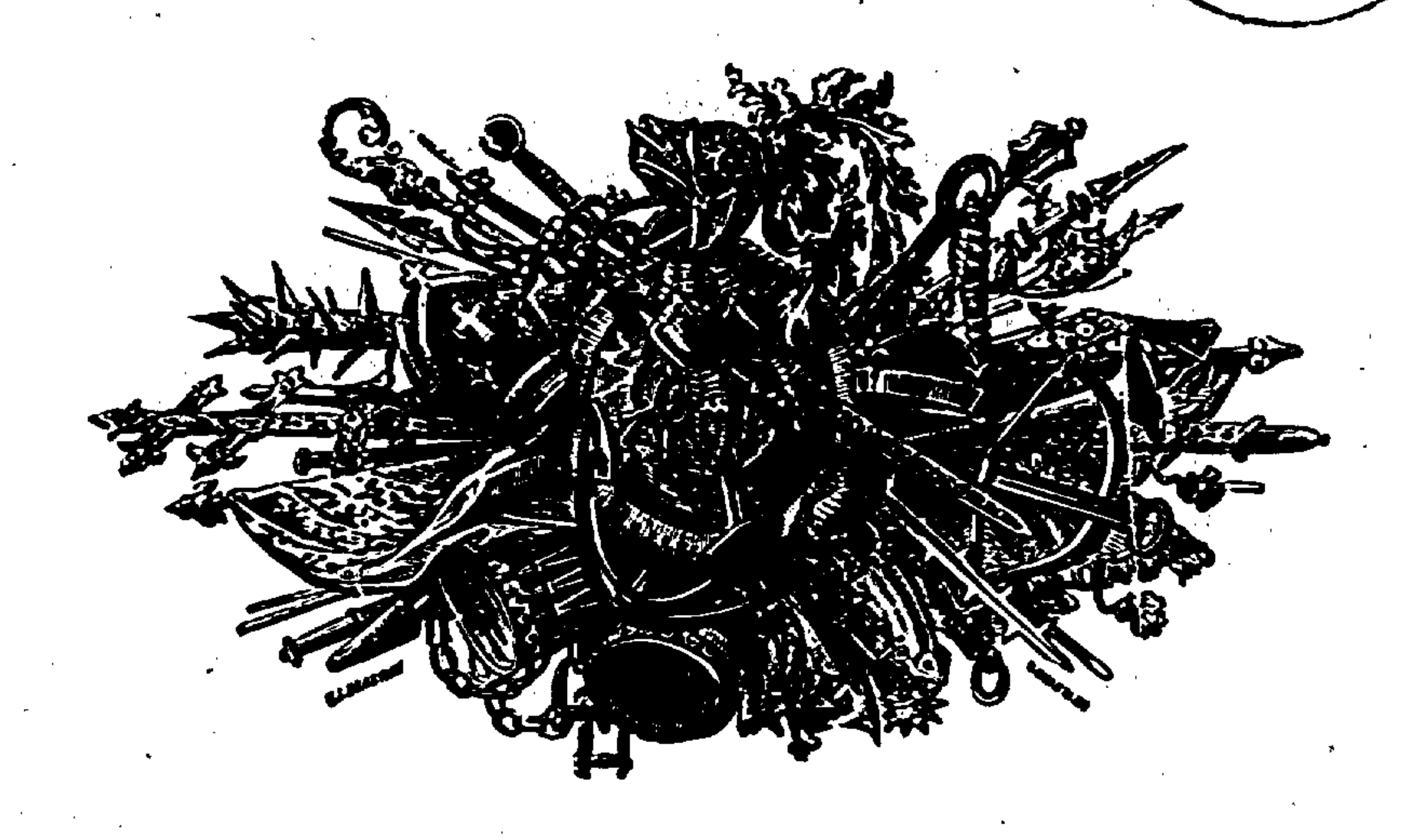


TABLE GÉNÉRALE

DES

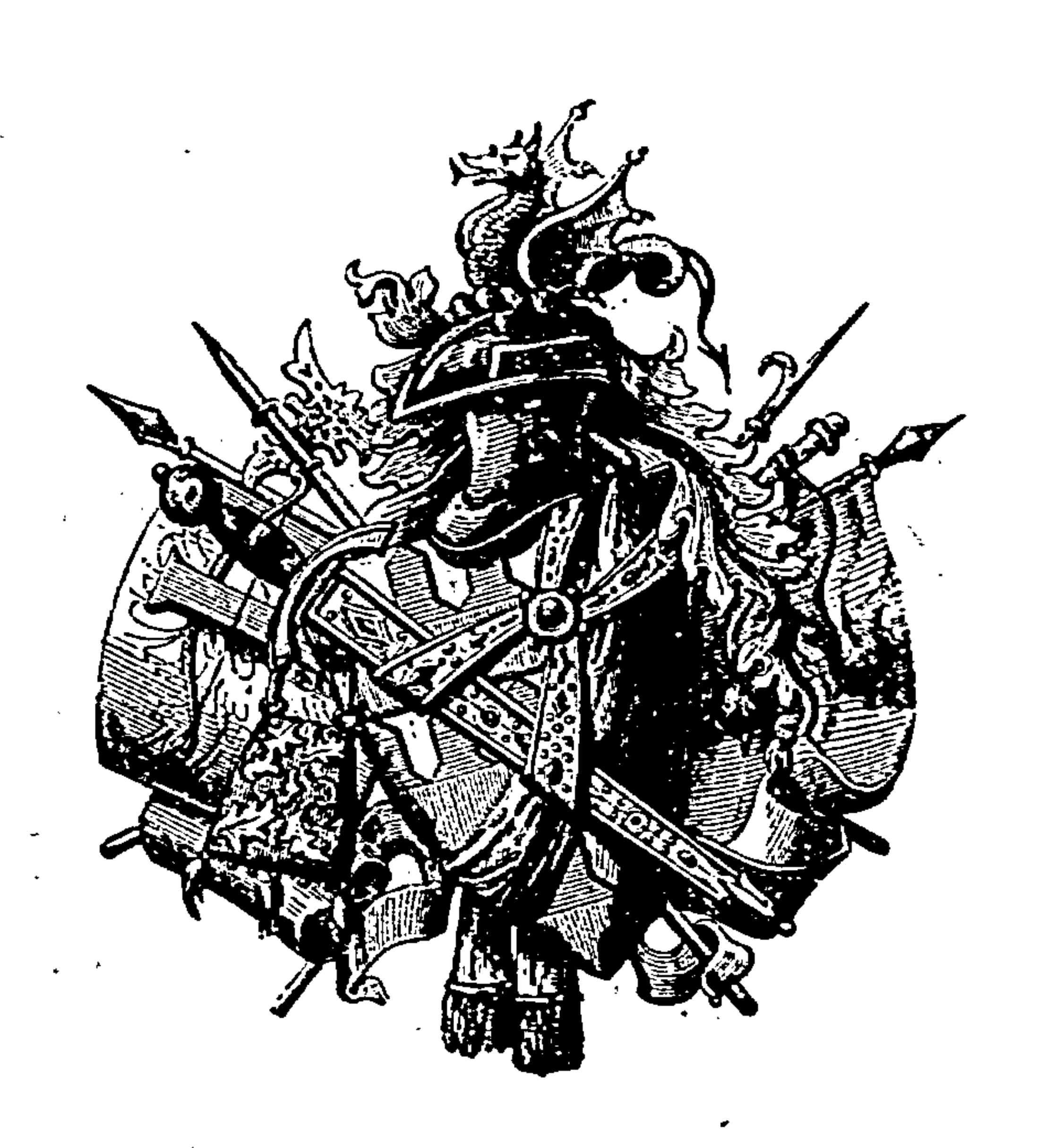
GÉNÉALOGIES ET NOTICES

CONTENUES DANS LES

DOUZE VOLUMES

DU

NOBILIAIRE UNIVERSEL



: NATIONALE

6 8 9 10

TOGRAPHIQUE